

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE



BRUXELLES

IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

1907

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1907

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M LAGASSE-DE LOCHT (Ch.), Inspecteur général des ponts et chaussées avec rang de Directeur général, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. HELLEPUTTE (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et MAQUET (H.), architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. ACKER, architecte, à Bruxelles.
BLOMME (L.), architecte, à Anvers.
CARDON (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.
DELACENSERIE (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.
JANLET (E.), architecte, à Bruxelles.
JANSSENS (J.), artiste peintre, à Anvers.
VAN CASTER (G.), chanoine, archéologue, à Malines.
VINÇOTTE (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : MASSAUX (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SMEKENS (Th.), président honoraire du tribunal de 1^{re} instance, à Anvers.

Membres : MM. BILMEYER (J.), architecte, à Anvers.

BLOMME (H.), architecte, à Anvers.

DE VINCK DE WINNEZEELE (B^{on}), archéologue, à Anvers.

DIELTIENS (E.), architecte, à Anvers.

DIERCKX, ancien membre de la Chambre des représentants, à Turnhout.

LAENEN (l'abbé), archiviste-adjoint de l'archevêché, à Malines.

NÈVE (L.), ingénieur, à Louvain.

OPSOMER (I.), artiste peintre, à Lierre.

ROSIER (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Malines.

VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.

VAN LEEMPUTEN (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. DONNET (F.), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. JACOBS (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. JANSSENS (W.), architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. BAES (H.), artiste décorateur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruxelles.

BRUNFAUT (J.), architecte, à Bruxelles.

DE GROOÏ (G.), statuaire, à Bruxelles.

MM. DELVIGNE (le chanoine), archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.

DE VRIENDT (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.

DUMONT (A.), architecte, à Bruxelles.

FLANNEAU (O.), architecte, à Bruxelles.

HANON DE LOUVET, archéologue, à Nivelles.

LANGEROCK (P.), architecte, à Louvain.

MAERE (l'abbé), professeur d'archéologie, à l'Université, à Louvain.

Secrétaire-adjoint : M. DESTRÉE (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. DE BETHUNE (B^od F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.

COOMANS (J.), ingénieur-architecte, à Ypres.

DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.

DE MEYER (D.), docteur en médecine, à Bruges.

DUCLOS (chanoine A.), archéologue, à Bruges.

GILLÈS DE PÉLICHY (B^od C.), membre de la Chambre des Représentants, à Iseghem.

KERVYN DE LETTENHOVE (B^od H.), archéologue, à Saint-Michel lez Bruges.

VANDERMERSCH (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. VAN RUYMBEKE (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. VAN DE WALLE (R.), commis de 2^{me} classe à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SERRURE (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. CLOQUET (L.), architecte, professeur à l'Université, à Gand.

DE CEULENEER (A.), professeur à l'Université, à Gand.

DELVIN (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.

DE WAELE (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

LYBAERT (T.), artiste peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Gand.

MORTIER (E.), architecte provincial, à Gand.

TYTGADT (L.), artiste peintre, ancien directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VAN DER HAEGHEN (F.), bibliothécaire, directeur de l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Membre-Secrétaire : M. VAN DEN GHEYN (chanoine) archéologue, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. HANSENS, chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. HUBERT, architecte-ingénieur, à Mons.

Membres : MM. CHARBONNELLE (J.), architecte, à Braine-le-Comte.
DEVILLERS (L.), conservateur honoraire des archives de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.

DUFOUR (A.), architecte, à Tournai.

MOTTE, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.

PUISSANT (l'abbé Ed.), archéologue, professeur à l'Athénée de Mons.

MM. SOIL-DE MORIAMÉ (E.), archéologue, vice-président
du tribunal de première instance, à Tournai.

SONNEVILLE (C.), architecte, à Tournai.

VAN LOO (A.), architecte, à Belœil.

Membre-Secrétaire : M. MATTHIEU (E.), avocat, archéologue, à
Enghien.

LIÈGE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BORMANS (S.), administrateur inspecteur de
l'Université de l'État, à Liège.

Membres : MM. BALAU (l'abbé S.), curé et archéologue, à Pepinster.

BRAHY-PROST, archéologue, à Liège.

CARPENTIER, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.

FRANCOTTE (G.), ancien Ministre de l'industrie
et du travail, à Bruxelles.

JAMAR (E.), architecte, à Liège.

LOHEST (F.), architecte, à Liège.

SCHOOLMEESTERS (E.), archéologue, vicaire général,
à Liège.

SOUBRE, architecte, professeur à l'Académie royale
des Beaux-Arts, à Liège.

Membre-Secrétaire : M. RUHL-HAUZEUR (G.), avocat, à Liège.

Secrétaire-adjoint : M. LEVERS (A.), chef de division au Gouverne-
ment provincial, à Liège.

LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. DE BORMAN (Chevalier C.), membre de la Députa-
tion permanente, à Schalkhoven.

Membres : MM. CHRISTIAENS, architecte, à Tongres.
DE GRÜNNE (C^{te} G.), sénateur, à Russon.
HUYBRIGTS, conducteur de 1^{re} classe des ponts
et chaussées, archéologue, à Tongres.
JAMINÉ (L.), architecte provincial, à Hasselt.
NAVEAU (L.), archéologue, à Bommershoven.
SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Trond.

Membre-Secrétaire : M. DANIELS (l'abbé Polydore), archéologue, à Hasselt.

Secrétaire-adjoint : M. VAN WEDDINGEN (A.), commis de 1^{re} classe au Gouvernement provincial, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. TANDEL, commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Membres : MM. CUPPER (J.), architecte provincial honoraire, à Bastogne.

DÉOME, avocat, archéologue, à Neufchâteau.

HAVERLAND, architecte, à Virton.

KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liège.

VAN LIMBURG-STIRUM (C^{te} A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

WILMAR, archéologue, à Amonines.

Membre-Secrétaire : SIBENALER (J.-B.), conservateur du Musée archéologique, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BEQUET (A.), président de la Société archéologique, à Namur.

- Membres : MM. BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.
DARDENNE, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
DEL MARMOL (Bon F.), archéologue, à Dinant.
DE PIERPONT (E.), conseiller provincial, vice-président de la Société archéologique de Namur, à Rivière (Lustin).
LANGE (L.), architecte, à Namur.
SOSSON, chanoine titulaire, archéologue, à Namur.
VAN DEN EEDEN, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Namur.
- Secrétaire-adjoint : M. VANDENNEUKER, directeur à l'Administration provinciale, à Namur.
-

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. HELLEPUTTE (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. CARDON (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.
DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.
HYMANS (H.), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
JANSSENS (J.), artiste peintre, à Anvers.
MARCHAL (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
VINÇOTTE (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. MASSAUX (A.), à Etterbeek

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 27 février 1907, ont été nommés membres correspondants de la Commission royale des Monuments pour les provinces énumérées ci-après, savoir :

Nomination
de membres
correspondants.

Province d'Anvers : MM. Dieltiens (E.), architecte à Anvers ; l'abbé Laenen, archiviste adjoint à l'archevêché de Malines, et Opsomer (I.), artiste peintre à Lierre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

Province de Brabant : MM. Dumont (A.), architecte à Bruxelles, et l'abbé Maere, professeur d'archéologie à l'Université de Louvain.

Province de Hainaut : MM. Charbonnelle (I.), architecte à Braine-le-Comte, et Dufour (Alph.), architecte à Tournai.

Province de Liège : MM. Lobest (Fer.), architecte à Liège ; l'abbé Balau (S.), archéologue à Pepinster, et Brahy-Prost, président de l'Institut archéologique liégeois.

Province de Limbourg : MM. Naveau (L.), archéologue à Bommershoven, et Huybrigts, conducteur principal de 1^{re} classe des ponts et chaussées à Tongres.

Province de Luxembourg : M. Vande Wyngaert fils, architecte provincial du Luxembourg et de la ville d'Arlon.

Province de Namur : M. Vanden Eeden (N.), directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Namur.

La démission offerte par M. le chevalier Schaetzen (O.), membre correspondant pour la province de Limbourg, est acceptée.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 janvier; des 2, 9, 16 et 23 février 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de faire achever la décoration picturale de l'église de Neeroeteren (Limbourg), dans les mêmes conditions que le travail précédemment exécuté; peintre, M. Bressers;

Eglise
de Neeroeteren
Décoration
picturale.

2° Le projet de travaux de peintures murales à exécuter dans l'église de Suxy (Luxembourg), à la condition que l'auteur, M. Meunier, aura, en regard, au cours de l'exécution, à toutes les recommandations exprimées par le Comité diocésain d'art chrétien, en son rapport du 20 octobre 1906;

Eglise
de Suxy.
Peintures
murales.

3° Le projet relatif à l'exécution de peintures décoratives dans l'église de Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant). L'attention de l'auteur, M. Wante, a été appelée sur l'ange de

Eglise de
Saint-Boniface,
à Ixelles.
Peintures
décoratives.

l'avant-plan qui est un peu trop grand par rapport aux proportions des autres figures. Eu égard à la grande valeur artistique des travaux de décoration de l'église de Saint-Boniface, la Commission s'est fait un devoir de prier les pouvoirs publics d'en faciliter la réalisation par l'octroi de subsides aussi élevés que possible ;

Église de
Sainte-Walburge,
à Audenarde.
Peintures
décoratives.

4° La proposition de restaurer les peintures décoratives des voûtes de la grande nef de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale), travail confié à M. Bressers ;

Église
de Gemmenich.
Décoration
picturale.

5° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Gemmenich (Liège) ; auteur, M. Jamin ;

Église d'Acosse.
Décoration
murale.

6° Le projet de décoration murale de l'église d'Acosse (Liège), sous la réserve de tenir compte des observations présentées dans le rapport de M. Carpentier, aux conclusions duquel le Comité provincial des correspondants s'est rallié ;

Église
de Blaugies.
Peintures
décoratives.

7° Le projet relatif à l'exécution de peintures décoratives dans l'église de Blaugies (Hainaut) ; auteur, M. Mahaux ;

Église
de Notre-Dame,
à Deynze
Vitrail

8° Le projet d'un vitrail peint à placer dans le chœur de l'église de Notre-Dame, à Deynze (Flandre orientale) ; auteur, M. Ladon ;

Église de
Denderwindeke
Vitraux.

9° Le projet de quatre vitraux destinés à l'église de Denderwindeke (Flandre orientale) ; auteur, M. Nielaus ;

Église
de Buvrines.
Vitraux.

10° Les dessins de vitraux et de grisailles à établir dans quatre fenêtres du chœur de l'église de Buvrines (Hainaut) ; auteur, M. Casier ;

Église
de Tieghem.
Vitraux.

11° Le projet concernant le placement de vitraux dans l'église de Tieghem (Flandre occidentale) ; auteur, M. Dobbelaere ;

Église
de Ramscappelle.
Vitrail.

12° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans le chœur de l'église de Ramscappelle (Flandre occidentale), à

la condition qu'il sera tenu compte, au cours de l'exécution, de l'observation consignée dans le rapport de M. van Ruymbeke, à laquelle le Comité provincial des correspondants s'est rallié; auteur, M. Coucke.

— Les deux verrières que l'on disait destinées à la chapelle de la Sainte-Croix, en l'église de Sainte-Walburge, à Furnes (Flandre occidentale), seront en réalité placées au bas de la partie agrandie de l'édifice. Les six verrières dont on se propose d'orner les fenêtres latérales de l'église du côté sud, à partir de la grande porte occidentale jusqu'à la première chapelle rayonnante du chœur située du même côté, se rapporteront au culte de la Passion du Sauveur et de la Sainte-Croix. Chacune d'elles ne comprendra qu'un seul sujet principal dans la partie supérieure et des figures isolées entre les meneaux dans la partie inférieure. Les sujets principaux fourniront une série chronologique commençant à la première fenêtre à gauche de l'entrée occidentale de l'église et se termineront près de l'autel de la chapelle de la Sainte-Croix.

Église de
Sainte-Walburge,
à Furnes.
Verrières.

Voici l'ordre des sujets :

- 1° Le Christ accepte la croix ;
- 2° Le Christ tombe sous la croix ;
- 3° Le crucifiement ;
- 4° La descente de croix ;
- 5° Sainte-Hélène retrouve la croix ;
- 6° La Relique de la croix vénérée à Furnes.

Les frais de ces verrières seront couverts par des particuliers sans aucune charge pour la fabrique de l'église. Leur exécution est confiée à M. Wybo.

Les deux dessins soumis en ce moment à l'appréciation

des autorités s'appliquent en réalité aux verrières de la fenêtre à côté de la porte occidentale et de la première fenêtre au bas de la nef latérale sud.

D'après le rapport de M. le chanoine Duclos, dont les opinions sont partagées par M. van Ruymbeke, ces dessins ne pourraient être admis parce que certains détails, notamment les bras du Christ en croix et la croix elle-même, sont coupés par les meneaux des fenêtres et que la chapelle de la Sainte-Croix, à laquelle sont destinées ces deux verrières, a été bâtie avec le chœur et son déambulatoire vers 1250. Or, à cette époque, les vitraux étaient toujours composés de médaillons historiés.

La Commission fera remarquer d'abord que les deux fenêtres en question sont précisément les seules où le cas d'une figure coupée par un meneau pourra se présenter. Ensuite elles se trouveront dans la partie neuve de l'église et non dans la chapelle de la Sainte-Croix comme il avait été dit d'abord.

Cette chapelle, du reste, ne date pas, paraît-il, de 1250, mais de la fin du siècle ou peut-être du commencement du xiv^e. Un fait est certain, c'est que le dessin du réseau est bien du xiv^e et l'on peut se demander alors si les vitraux nouveaux ne pourraient pas s'harmoniser pour le style avec les meneaux qui les encadrent, plutôt qu'avec celui du bâtiment dont l'âge ne peut être bien précisé.

Les rapporteurs du Comité provincial estiment qu'il conviendrait d'ornez les fenêtres susdites d'une série de médaillons historiés. Mais ils paraissent n'avoir pas remarqué que les six fenêtres comptent ensemble quinze divisions. Et

s'il faut trouver pour chacune d'elles trois ou quatre sujets, il en faudrait en tout une soixantaine. Or, étant donné le projet d'orner les fenêtres susdites exclusivement avec des sujets se rapportant à la croix, il serait absolument impossible de les trouver en aussi grand nombre.

Il est donc rationnel que l'on permette le placement de sujets uniques en style du *xiv^e* siècle et que l'on tolère pour les deux verrières à exécuter l'inconvénient des bras de la croix coupés par les meneaux.

A l'appui du choix du style du *xiv^e* siècle dans les vitraux, il convient d'invoquer aussi ce fait que la décoration picturale de certaines parois de l'église, récemment découverte, remonte au *xiv^e* siècle.

Quant à la grande fenêtre du transept sud, le sujet en a déjà été approuvé; l'exécution en est confiée à M. Ladon, qui le traite également dans le style du dit siècle.

La Commission a revêtu le projet soumis de son visa. Toutefois, elle a appelé l'attention de M. Wybo sur le foud grisâtre des sujets, qui est pauvre de coloration.

— Pour satisfaire au désir exprimé par le Conseil de fabrique de Buzet, il a été procédé, le 8 janvier 1907, à l'examen de deux tableaux appartenant à l'église de cette paroisse.

Eglise de Buzet.
Tableaux.

M. Hubert, vice-président du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistait à cet examen.

La première de ces toiles est enchâssée dans le maître-autel et la fabrique désire la faire restaurer. Ce tableau n'a pas une valeur marquante; toutefois, il offre assez d'intérêt pour qu'on prenne soin de sa conservation. En conséquence, il y a lieu, pour l'administration fabricienne, de faire choix

d'un restaurateur qui aura à présenter un devis estimatif des frais à faire au tableau et un rapport détaillé indiquant toutes les opérations qu'il se propose d'effectuer pour remettre l'œuvre en bon état.

La seconde toile est une conception assez médiocre et se trouve en mauvais état; elle était reléguée au jubé. Comme il n'est pas possible de l'utiliser dans l'église à cause de ses dimensions (1^m90 sur 1^m88), le Conseil de fabrique sollicite l'autorisation de l'aliéner. L'art ni les souvenirs historiques n'étant pas intéressés au maintien de ce tableau à l'église de Buzet, il n'y a aucun inconvénient à ce que le Conseil de fabrique soit autorisé à s'en défaire au mieux de ses intérêts.

Église
de Pepinster.
Chemin
de la croix.

— Pour satisfaire à la demande du Conseil de fabrique de Pepinster (Liège), il a été procédé, le 16 janvier 1907, à une inspection de l'atelier de tapisserie de haute lisse créé à l'école professionnelle de demoiselles, à Héverlé.

On ne peut que louer l'intelligente initiative qui a présidé à cette création ou plutôt à cette restitution d'une industrie qui fut jadis si en honneur dans notre pays et à laquelle nous devons tant de travaux remarquables.

On doit aussi applaudir à l'idée du Conseil de fabrique de Pepinster qui se propose de recourir à la tapisserie pour doter la belle église de cette localité d'un chemin de la croix. Cette idée doit être encouragée car la tapisserie constitue un élément décoratif de premier ordre pour nos monuments publics.

L'atelier d'Héverlé en est encore à ses débuts. C'est assez dire que ses productions n'ont pas encore atteint le degré de perfection que l'on est en droit d'espérer. Néanmoins,

les travaux exécutés jusqu'ici démontrent que ses éléments sont en bonne voie et que ses progrès sont visibles. Il suffit de comparer ses premiers produits à ceux que l'on effectue en ce moment, parmi lesquels le chemin de la croix de l'église de Pepinster.

Ce qui manque à Héverlé, c'est une direction artistique de l'atelier. Les jeunes exécutantes, dirigées par des religieuses, doivent absolument être guidées par un artiste dans l'interprétation du travail qui leur est confié. Ainsi, le mélange des diverses nuances de laine n'est pas toujours irréprochable ; l'on constate certaines gaucheries et certaines duretés d'exécution, surtout dans les têtes, qui n'échapperaient pas à l'œil exercé d'un artiste.

La direction de l'établissement devrait chercher à acquérir ou tout au moins à louer quelques tapisseries anciennes qui serviraient de guides pour la fabrication.

Il est à souhaiter aussi que les jeunes ouvrières appelées à concourir aux travaux de la tapisserie suivent un cours de dessin qui, en développant leurs goûts artistiques, les aiderait dans la pratique du métier.

Quoi qu'il en soit, les débuts du chemin de la croix de l'église de Pepinster, dont cinq stations sont entamées, peuvent être considérés comme satisfaisants. Sans doute on y remarque des imperfections, mais la fabrication marchant de progrès en progrès, on peut être assuré que l'on fera mieux dans la poursuite de l'œuvre à réaliser. C'est d'ailleurs ce que la Commission aura soin de vérifier si, comme elle l'a demandé à l'atelier, elle est prévenue suffisamment à temps de l'avancement successif des travaux.

On ne doit pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas ici d'une

œuvre exclusivement artistique, mais que celle-ci est appelée surtout à contribuer à la décoration du monument et à constituer un objet de dévotion auquel le Conseil de fabrique attache une réelle importance.

En conséquence, il y a lieu, pour les pouvoirs publics, d'encourager cette entreprise par une large intervention financière.

— Le projet concernant l'exécution de peintures décoratives dans l'église de Schooten, a fait l'objet d'un examen sur place, le 24 janvier 1907, de concert avec MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers.

Cette étude est conçue dans des données modestes en rapport avec le caractère de simplicité de l'édifice. Sa réalisation paraît pouvoir être autorisée. Il conviendra cependant, au cours de l'exécution du travail, de simplifier l'ornementation des arcs doubleaux du chœur et de supprimer les blasons ainsi que les motifs figurés entre les fenêtres.

— Il a été procédé, le 19 février 1907, dans l'atelier de M. Boom, à l'examen de la maquette, au tiers de l'exécution, du troisième panneau destiné à l'ensemble des peintures murales de la salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten.

MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

La composition du panneau précité représente Jean van Cuyck, seigneur d'Hoogstraeten, confirmant et sanctionnant les privilèges de la commune.

Eglise
de Schooten.
Peintures
décoratives.

Hôtel de ville
d'Hoogstraeten.
Peintures
murales.

Cette nouvelle œuvre de M. Boom est d'un aspect très réussi.

L'attention de l'artiste a été appelée sur la jambe gauche du personnage figuré à l'extrémité du panneau, à droite pour le spectateur, dont le dessin manque de correction.

Au cours de l'exécution du panneau définitif, M. Boom fera bien d'examiner s'il ne devra pas accentuer un peu les figures de l'avant de la composition afin de bien marquer les divers plans de celle-ci.

La Commission a cru devoir signaler et transmettre en copie à M. Boom quelques observations présentées par M. Donnet, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à Anvers, tout en lui laissant la liberté d'en tenir compte dans la mesure qu'il croira la meilleure pour la sincérité et pour la beauté de son œuvre.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à la restauration extérieure du pignon et des tourelles côté est de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant); architectes, MM. Frische et Langerock ;

Hôtel de ville
de Louvain.

2° Le projet de restauration de l'hôtel de ville de Visé (Liège); architecte, M. Jaspar ;

Hôtel de ville
de Visé.

3° Le projet concernant la restauration de l'ancienne boucherie d'Alost (Flandre orientale), sous la réserve qu'au cours de l'exécution la tourelle soit quelque peu relevée pour la dégager des deux pignons voisins. Il y aura lieu aussi de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial, dans son rapport annexé au dossier; architecte, M. Goethals ;

Ancienne
boucherie
d'Alost.

Hôtel Gruuthuuse
à Bruges.

4° Le projet relatif à l'aménagement des abords de l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De la Censerie.

Ancienne
boucherie
d'Anvers.

— Pour satisfaire à la demande de l'Administration communale d'Anvers, il a été procédé, le 19 février 1907, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'ancienne boucherie de cette ville.

MM. Smekens, Donnet et Van Leemputten, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette visite.

Il a été constaté que les travaux précités s'exécutent dans des conditions satisfaisantes. Conformément aux recommandations du rapport du 25 avril 1902, la restauration est bornée au strict nécessaire de façon à conserver, dans la mesure du possible, le caractère ancien de cette vénérable construction.

L'Administration communale a l'intention de faire rétablir, contre le pignon ouest, le fossé qui existait autrefois; ce fossé serait protégé par un mur surmonté d'une grille établi à trois mètres du pignon. Cette idée mérite d'être encouragée; sa réalisation, tout en restituant un élément caractéristique en situation avec la conservation des restes voisins de l'enceinte primitive du bourg, ajoutera à l'ampleur du monument. Par la même occasion, on fera bien d'abaisser un peu le sol du passage sous l'extrémité ouest de l'édifice, sol qui a été assez sensiblement exhausé.

Au cours de la visite, on a soulevé la question de savoir s'il convient, outre le rétablissement des vitrages des fenêtres de l'édifice, de restituer aussi les volets dont ces baies étaient pourvues autrefois et dont les gonds sont

encore visibles. Il semble inutile de rétablir les volets ; il vaut mieux se borner aux seuls vitrages, d'autant plus que la destination de l'édifice a changé.

Pour la même raison, il est inutile de rouvrir la petite porte de la façade latérale sud de l'édifice. Quant au Christ qui se trouve à la façade nord, il convient de le respecter.

Le monument étant destiné à l'installation du musée d'antiquités, il importe qu'il soit muni d'un système de chauffage. La cheminée destinée à cette fin pourra partir du souterrain où se trouveront les appareils, traverser le rez-de-chaussée et se raccorder à la cheminée existante qui part du premier étage dans l'une des premières travées au côté est du monument.

L'installation des water-closets pourra se faire dans le souterrain.

Étant donnée l'utilité de créer des accès commodes aux étages, on ne peut que conseiller d'établir un ascenseur dans la tourelle sud-ouest de l'édifice.

Pour ce qui concerne le pavement du rez-de-chaussée, il conviendra de faire des essais avant de s'arrêter au système de dallage à choisir.

En vue de l'exécution des travaux dont la nomenclature précède, il sera indispensable que l'Administration communale soumette ses projets aux autorités compétentes.

La délégation a constaté que l'on vient d'enlever les meneaux des fenêtres du rez-de-chaussée de la maison formant le coin sud du quai Jordaeus et de la nouvelle rue aboutissant à la boucherie et que l'on a substitué des glaces aux vitrages de ces baies. Cette modification malheureuse est d'ailleurs contraire aux prescriptions de l'autorité locale

qui avait imposé l'architecture de cette maison comme elle avait imposé celle de la bâtisse de l'autre coin, en face. Dans l'intérêt de l'aspect de cette partie de la ville, on ne peut que protester contre le changement apporté et demander que l'on fasse rétablir la situation primitive.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère pour la paroisse de Saint-Joseph, sous Ryckevorsel et Beersse (Anvers); architecte, M. Taeymans ;

2° A la construction d'un presbytère à Avin-en-Hesbaye (Liège); architecte, M. Froment ;

3° A l'agrandissement du presbytère de Larum, sous Gheel (Anvers); architecte, M. Taeymans ;

4° A la reconstruction de la façade du presbytère de Bruly (Namur). Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte de l'observation de M. l'architecte provincial, en ce qui concerne la lourdeur de la corniche. La Commission a demandé, en outre, que l'on simplifie la façade en supprimant l'ornementation en briques figurée sous les fenêtres de l'étage et les pointes de diamant prévues aux deux côtés de la porte d'entrée; architecte, M. Wilmet ;

5° A la restauration du presbytère d'Erondegem (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert ;

6° A la restauration du presbytère de Wechelderzande (Anvers); architecte, M. Taeymans ;

7° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Buzet (Hainaut); architecte, M. Simon ;

8° A la restauration des toitures du presbytère de la paroisse de Saint-Georges, à Anvers ; architecte, M. Arnou ;

9° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Suxy (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

1° A la construction d'une église à Avin-en-Hesbaye (Liège); architecte, M. Froment ;

Église d'Avin-en-Hesbaye

2° A la construction d'une église à Renoupré, sous Andrimont (Liège), tout en faisant remarquer qu'il y a trop d'ouvertures à la façade ouest. Au cours de l'entreprise, on devra conserver l'oculus et supprimer la série de six petites baies, qui sont inutiles. L'emplacement proposé pour le nouvel édifice paraît bien choisi. Le Collège désire-rait qu'à l'avenir on traçât, sur le plan topographique, la silhouette du bâtiment projeté ; architecte, M. Burguet ;

Église de Renoupré.

3° A l'agrandissement de l'église de Florzé, sous Rouvrex (Liège), sous réserve de tenir compte des recommandations du Comité provincial des correspondants, en ce qui concerne l'utilité de donner plus d'épaisseur à certains murs de l'édifice. L'attention de l'architecte, M. Habrau, a été appelée sur les épis en fer des pignons du transept qu'il serait préférable de remplacer par des épis en pierre. Le fer produira inévitablement des taches de rouille, fera éclater les pierres, etc. ;

Église de Florzé.

Eglise
de Saint-Jean-
aux-Jones.

4° A la construction d'une tourelle à l'église de Saint-Jean-aux-Jones, sous Watou (Flandre occidentale); architecte, M. Carette ;

Eglise
de Blaugies.

5° A l'établissement de grillages aux fenêtres de l'église de Blaugies (Hainaut);

Eglise
de Les Bulles.

6° A l'exécution de travaux de drainage aux abords de l'église de Les Bulles (Luxembourg);

Eglise
de Mortehan.

7° A la construction d'une sacristie à l'église de Mortehan (Luxembourg); architecte, M. Schréder ;

Eglise
de Saint-Paul,
à Anvers.

8° A la construction d'un bureau pour les marguilliers avec portail à l'église de Saint-Paul, à Anvers. Si, au cours de la construction, l'architecte, M. Stuyck, pouvait remplacer l'abat-jour du portail par un autre mode d'éclairage, soit de face, soit latéralement, le Collège préférerait cette solution ;

Objets mobiliers
d'églises.

9° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Thielrode (Flandre orientale) : deux autels latéraux ;

Kain (Hainaut) : maître-autel ;

Messancy (Luxembourg) : complément du mobilier ;

Appelterre (Flandre orientale) : deux autels latéraux ;

Puyvelde, sous Belcele (Flandre orientale) : complément du mobilier ;

Turnhout, paroisse du Sacré-Cœur (Anvers) : deux autels latéraux, une cloche et une horloge ;

Anvers, paroisse de Saint-Eloi : maître-autel et six confessionnaux ;

Brugelette (Hainaut) : cloche.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

- 1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Messancy (Luxembourg); Église de Messancy.
- 2° Le projet de restauration des fenêtres de l'église de Louette-Saint-Pierre (Namur); Église de Louette-Saint-Pierre.
- 3° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Buzet (Hainaut) et de peinture intérieure de cet édifice, à la condition qu'il sera tenu compte des observations consignées dans le rapport du Comité provincial des correspondants en date du 20 décembre 1906; architecte, M. Simon; Église de Buzet.
- 4° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration à l'église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages (Hainaut); architecte, M. Bodson; Église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages.
- 5° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église de Suxy (Luxembourg); Église de Suxy.
- 6° Le projet concernant des travaux de restauration et de consolidation à exécuter à l'église de Saint-Jean-Sart, sous Aubel (Liège); architecte, M. Deshayes; Église de Saint-Jean-Sart.
- 7° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Maxenzeele (Brabant), sous la réserve de tenir compte des observations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial en date du 19 janvier 1907; architecte, M. Rau; Église de Maxenzeele.
- 8° Le projet de restauration des toitures de l'église de Saint-Georges, à Anvers; architecte, M. Arnou; Église de Saint-Georges, à Anvers.
- 9° Le projet de restauration de l'église de Wommersom (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Wommersom.

- Église de Boisschot. 10° Le projet relatif à la restauration de l'église de Boisschot (Anvers); architecte, M. Careels;
- Église de Saint-Pierre, à Lessines. 11° Le projet concernant la restauration des toitures de l'église de Saint-Pierre, à Lessines (Hainaut); architecte, M. Charbonnelle;
- Église de Beveren-sur-Yser. 12° Le projet relatif à la restauration de l'église de Beveren-sur-Yser (Flandre occidentale) et à la construction d'une sacristie à cet édifice; architecte, M. Carette;
- Église de Notre-Dame, à Deynze. 15° Le projet de restauration du mur est du transept sud de l'église de Notre-Dame, à Deynze (Flandre orientale); architecte, M. Van Assche;
- Église de Sainte-Walburge, à Audenarde. 14° Le projet relatif à la restauration des fenêtres de la haute nef de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale); architecte, M. Langerock;
- Église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. 13° Le projet soumis en vue de la restauration du soubassement du chœur de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles; architecte, M. Van Ysendyck;
- Église de Saint-Rombaut, à Malines. 16° Le compte des travaux de restauration exécutés, en 1905, à la tour de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers).

Église de Marilles. — Il a été procédé, le 5 février 1907, à l'inspection de l'église de Marilles (Brabant) qui nécessite, ainsi que le presbytère de cette localité, des travaux de réparation et d'appropriation.

L'église de Marilles est un édifice très ancien. Toutefois, elle a subi, dans le cours des siècles, d'importantes transformations qui en ont sensiblement altéré le caractère. Sa massive tour carrée et sa haute nef supportée par de robustes piliers rectangulaires, remontent à l'époque romane. Les bas-côtés ont été reconstruits et élargis au xviii^e siècle.

Le chœur date de l'époque ogivale ; il offre cette particularité rencontrée çà et là, que son axe incline assez sensiblement vers le midi, en souvenir, dit-on, de la tête du Christ penchée sur la croix.

Les travaux à effectuer à l'édifice sont très urgents. Certains parements, notamment ceux de la façade ouest de la tour, sont désagrégés et se trouvent dans le plus fâcheux état ; des écroulements se sont déjà produits, d'autres menacent de se produire. Les glacis des contreforts du chœur sont disloqués. Les moyens d'écoulement des eaux au pied de l'édifice font défaut.

Vu l'urgence, il importe d'autoriser l'exécution du projet présenté tant pour la restauration de l'église que pour le presbytère et de mettre la main à l'œuvre dès que le temps le permettra. Tout retard pourrait occasionner des accidents et entraîner des frais considérables de réfection.

L'attention de l'architecte devra être appelée sur la convenance de tracer, à l'avenir, avec plus d'exactitude, les dessins des édifices auxquels il est appelé à faire effectuer des travaux. On constate, en effet, des différences très sensibles entre la situation actuelle de certaines parties de l'édifice et les plans annexés au dossier.

— La délégation qui s'est rendue à Schooten, le 24 janvier 1907, a procédé à l'examen de divers travaux effectués sans autorisation à l'église de cette localité et qui sont signalés dans une lettre de M. le Gouverneur de la province d'Anvers en date du 20 décembre 1906.

MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Les travaux exécutés au bâtiment et consistant dans le

placement de gouttières au chœur, de meneaux et réseaux dans la fenêtre centrale de l'abside et dans les deux grandes baies du transept, ne sont pas heureux, surtout les réseaux de ces deux dernières baies. Toutefois, il résulte de renseignements fournis sur place, qu'une étude est en ce moment soumise au Comité provincial des correspondants en vue de corriger ces détails d'architecture. Le Conseil de fabrique se montre d'ailleurs tout disposé à faire exécuter ces corrections. Lorsqu'on les effectuera, il faudra faire disparaître la peinture rouge appliquée sur les embrasures extérieures de ces fenêtres et le rejointoyage à la hollandaise qui la complète. Le rejointoyage devra être semblable à l'ancien et exécuté à fleur de la maçonnerie.

Les verrières placées dans le chœur sont de valeur diverse. Elles ne sont pas mauvaises, on peut les ranger dans la moyenne des œuvres de ce genre. La moins bonne est celle posée en dernier lieu dans la fenêtre centrale de l'abside.

En ce qui concerne les modifications apportées au maître-autel, bien qu'elles soient malheureuses, on ne peut que reconnaître l'impossibilité matérielle d'améliorer ce meuble. Il faudrait en confectionner un nouveau. Les débris qui en proviennent et qui sont déposés dans les dépendances du patronage, sont les uns vermoulus ou en mauvais état, les autres brisés. Ces restes sont d'ailleurs dépourvus de valeur artistique. Dans ces conditions, il est matériellement impossible de donner suite à la proposition formulée par M. le Gouverneur dans le dernier paragraphe de sa lettre du 20 décembre 1906, tendante

à faire reconstituer l'autel ancien au moyen des débris existant encore aujourd'hui.

On fera remarquer, à ce propos, que le Comité provincial des correspondants a été consulté sur cette affaire depuis ses débuts. La Commission n'aperçoit pas les raisons pour lesquelles il n'a plus été appelé à donner son avis sur la proposition précitée de M. le Gouverneur, en opposition manifeste avec celle que le Comité avait émise.

Au surplus, la fabrique de Schooten devra être avertie qu'elle a posé des actes irréguliers contre la répétition desquels elle doit bien se garder à l'avenir.

Pour satisfaire à la demande du Conseil de fabrique,³⁾ il a été procédé, le 28 janvier 1907, à l'inspection des travaux de débadigeonnage effectués dans les deux premières travées de la haute nef de l'église de Notre-Dame, à Aerschot, conformément à la décision qui avait été prise à la suite de la visite du 16 février 1906.

Eglise
de Notre-Dame,
à Aerschot.

MM. Baes et Langerock, membres du Comité provincial des correspondants du Brabant, assistaient à cette inspection.

Il résulte des constatations faites qu'il sera possible de conserver à nu toute l'ossature en pierre de cette remarquable église. La pierre ferrugineuse composant cette ossature est très belle. On y constate toutefois certains dégâts produits par les incendies qui ont atteint le monument à plusieurs reprises, dégâts qui ont été dissimulés après ces catastrophes, au moyen de replâtrages. Il va de soi que ces dégâts, qui se remarquent surtout aux colonnes, aux arcades et aux nervures, devront être réparés au moyen de pierres semblables à celles ayant servi à la construction.

Il est à remarquer que pour apprécier toutes les avaries qu'a subies le monument, le débadigeonnage doit être poursuivi sur toute l'étendue de l'édifice. Cette opération ne doit cependant pas s'étendre aux panneaux des voûtes qui sont en briques et qui ne sont pas maçonnés pour rester apparents.

Le débadigeonnage effectué jusqu'à présent n'a consisté qu'en essais. Il y a lieu de régulariser la situation en soumettant sans retard aux autorités compétentes une estimation de ce travail préliminaire à la restauration et de solliciter les subsides nécessaires pour le réaliser. Cette estimation s'établira aisément et d'une manière assez approximative en prenant pour base le coût du travail déjà fait.

Les essais de débadigeonnage ont amené la découverte de quelques restes de peintures murales notamment sur les voûtes de la haute nef et sur des colonnes du chœur. Il en sera pris des calques dès que le temps le permettra.

Le grand retable en bois du maître-autel qui menaçait ruine et qui n'offrait aucun mérite artistique, a été démoli. Le tableau de De Crayer qui y était enchâssé pourra trouver place contre le mur ouest du transept sud. Les petits tableaux qui occupent cet emplacement pourront être disposés sous la grande fenêtre du même transept.

Les belles stalles gothiques du chœur de l'église d'Aerschot ont reçu un soubassement moderne qui altère leurs proportions. Ce soubassement devrait disparaître.

Au cours de la visite, les délégués du Conseil de fabrique ont, de nouveau, manifesté le désir de ce Collège, exprimé antérieurement, de voir percer une arcade dans chacun des massifs latéraux du jubé et d'enlever les petits autels qui y

sont adossés. Il a été rappelé qu'il avait été convenu, lors de la visite du 15 février 1905, que la Fabrique introduirait, à cet égard, une demande spéciale. Celle-ci n'ayant pas été introduite, l'affaire doit rester en suspens. La modification proposée aurait pour but d'ouvrir le chœur aujourd'hui à peu près complètement fermé aux regards des fidèles, ce qui oblige à accomplir les cérémonies du culte en dehors du chœur. Étant donnée l'importance du changement demandé, il est nécessaire que cette question soit examinée de très près, avec documents à l'appui, tels que photographies, plans, etc.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

NÉCROLOGIE

La mort, s'acharnant dans les rangs de la Commission royale des Monuments, vient encore de lui enlever

M. Auguste VAN ASSCHE,

ARCHITECTE,

MEMBRE EFFECTIF,

décédé à Gand, le 24 février 1907.

Plusieurs discours ont été prononcés à la maison mortuaire le jour des funérailles.

Nous reproduisons celui prononcé, au nom de la Commission royale des Monuments, par M. L. Blomme, membre effectif de ce Collège :

« Messieurs,

» Quelques semaines à peine se sont écoulées
» depuis le décès inopiné de notre Collègue
» Van Wint et voici que la Commission royale
» des Monuments vient d'être frappée d'un
» nouveau deuil par suite de la mort d'un

» de ses membres les plus distingués, M. Auguste
» Van Assche.

» C'est au nom de cette Commission que je viens, en
» cette circonstance douloureuse, rendre un légitime hom-
» mage de respect et d'admiration à l'homme éminent qui
» vient de nous être ravi.

» Nommé en 1895 au sein de notre Collège, Auguste
» Van Assche prit une part des plus actives à nos travaux.

» L'art médiéval, si hautement rationnel, avait captivé
» depuis longtemps cette âme d'artiste et ce fut avec le
» plus chaleureux enthousiasme qu'il contribua à remettre
» partout en honneur les principes et l'esprit de l'archi-
» tecture gothique.

» Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous retracer la
» carrière brillante et laborieuse de notre éminent Collègue.
» D'autres voix plus autorisées que la mienne vous diront
» quels nombreux et remarquables travaux ont établi sa
» réputation tant en Belgique qu'à l'étranger.

» Je ne puis cependant passer sous silence quelques-uns
» de ses travaux au cours desquels il a déployé non
» seulement ses talents artistiques approfondis, mais aussi
» ses connaissances archéologiques et sa remarquable
» science de constructeur.

» N'est-ce pas à Van Assche que nous devons la remise
» en état de la splendide église de Notre-Dame de Pamele,
» à Audenarde, dont l'existence était sérieusement com-
» promise ? N'est-ce pas lui qui a sauvé de la ruine les
» intéressantes églises de Saint-Christophe et de Saint-Gilles,
» à Liège ? N'est-ce pas à lui que nous devons les belles
» restaurations des églises de Dinant, d'Hastièrre, de Nieu-

» port, de Furnes et d'une quantité infinie d'autres? Et
» combien d'édifices remarquables n'a-t-il pas érigés dans
» presque toutes les provinces de notre pays? Son œuvre
» est immense; elle proclamera, dans la suite des temps,
» la fécondité de son talent.

» Ses talents et ses services furent très appréciés en haut
» lieu. Il devint officier de l'Ordre de Léopold, chevalier
» de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, directeur, puis
» directeur honoraire de la section de la Flandre orientale
» de la Société centrale d'Architecture et membre honoraire
» de l'Institut royal des architectes britanniques.

» Auguste Van Assche n'était pas seulement un grand
» artiste, un savant archéologue, il était encore un homme
» de bien.

» Sa droiture, sa serviabilité, son exquise bonté lui
» avaient gagné tous les cœurs.

» Travailleur assidu, fils de ses œuvres, connaissant
» parfaitement les hommes et les choses, il était le conseiller
» de ses amis, le guide éclairé de ses élèves.

» Il sut faire un noble usage de la fortune qu'il ne devait
» qu'à son travail. Il tint à contribuer largement à toutes
» les manifestations d'art et songea même à la bibliothèque
» de notre Commission des Monuments en la dotant, en
» 1899, d'un magnifique exemplaire du tirage original de
» la grande vue cavalière de Bruges, connue sous le nom
» de Marc Gérard, de 1562.

» Adieu, cher et regretté collègue Van Assche! Reposez
» en paix! Nous conserverons précieusement le souvenir
» de votre belle intelligence, de votre grand cœur, de votre
» noble vie! Adieu!

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 9, 16, 23 et 30 mars; des 6, 13, 20 et 27 avril 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

- 1° La proposition de faire restaurer d'urgence le tableau du musée communal de Bruges (Flandre occidentale) « la Convention de Tournai », par Pierre Claes, afin de pouvoir faire figurer cette œuvre à la prochaine exposition de la Toison d'or. La Commission estime qu'il y a lieu, pour la Province et pour l'État, d'intervenir dans le coût de cette restauration confiée à M. Buésio et estimée à 400 francs; Musée communal
de Bruges
Tableau.
- 2° Le projet de peintures pour le fond du chœur de la basilique de Saint-Martin, à Liège; auteur, M. Tassin; Basilique
de Saint-Martin,
à Liège.
Peintures.
- 3° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église d'Essche-Saint-Liévin (Flandre orientale); auteur, M. Bressers; Eglise d'Essche-
Saint-Liévin.
Décoration
picturale.

- Église de Saint-Sulpice, à Jumet. Peintures. 4° Le projet relatif à l'exécution de travaux de peinture dans l'église de Saint-Sulpice, à Jumet (Hainaut), sous réserve de s'en tenir à des teintes plates sans imitation de marbre. Il y aura lieu aussi de supprimer le cadre figuré devant la partie inférieure des fenêtres de la haute nef; peintre décorateur, M. Chaudron;
- Église de Chainoux. Vitraux. 5° Le projet de deux vitraux à placer dans l'église de Chainoux (Liège); auteur, M. Osterrath;
- Église de Blaugies. Vitraux. 6° Les projets concernant le placement de quatre vitraux peints dans l'église de Blaugies (Hainaut); auteur, M. Bardenhewer;
- Église de Saint-Martin, à Alost. Vitraux. 7° Le projet de cinq vitraux destinés aux fenêtres absidales de l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale); auteur, M. Casier;
- Église de Saint-Martin, à Ransart. Vitraux. 8° Les dessins de vitraux à placer dans l'église de Saint-Martin, à Ransart (Hainaut); auteur, M. Bardenhewer;
- Église de Saint-Autoine, à Anvers. Vitraux. 9° Les dessins de cinq vitraux peints destinés à la nouvelle église de Saint-Autoine, à Anvers; auteurs, MM. Stalins et fils;
- Église de Hulste. Vitraux. 10° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans les chœurs latéraux et le transept de l'église de Hulste (Flandre occidentale). La Commission a fait toutefois remarquer que Sainte-Marie-du-Secours, de l'ordre des Trinitaires, doit avoir la croix rouge et bleue sur fond blanc, le bleu formant la branche horizontale de la croix. Vu l'importance du travail projeté, il conviendra que l'artiste, M. Coucke, exécute d'abord une lumière de l'un des vitraux et qu'il la soumette à l'examen de délégués du Collège avant de réaliser l'œuvre complète;

11° Le projet concernant le placement de vitraux peints dans l'église de Moorslede (Flandre occidentale), à la condition qu'il sera tenu compte des observations présentées par M. le chanoine Duclos, auxquelles le Comité provincial des correspondants s'est rallié ; auteur, M. Coucke ;

Eglise
de Moorslede.
Vitraux.

12° Le projet de deux vitraux destinés à l'église de Franc-Waret (Namur) ; auteur, M. Dobbelaere ;

Eglise
de Franc Waret.
Vitraux.

13° Les dessins de six vitraux à placer dans l'église d'Hastière-par-delà (Namur), sous la réserve d'atténuer l'importance des crochets des gables des deux verrières en style ogival ; de mieux rattacher les tourelles aux arcades des verrières en style roman ; de donner pour caractéristique à Saint-Remi la fiole au Saint-Chrême au lieu d'un livre ; auteur, M. Bardenhewer ;

Eglise d'Hastière
par-delà.
Vitraux.

14° Le projet relatif à l'exécution d'un vitrail pour la chapelle de la Sainte-Vierge, en l'église de Saint-Martin, à Hal (Brabant) ; auteur, M. Casier ;

Eglise
de Saint-Martin,
à Hal.
Vitrail.

15° Le projet d'un vitrail destiné à la chapelle de la Visitation, en l'église de Saint-Jacques, à Anvers. Les auteurs, MM. Stalins et fils, ont été engagés à s'inspirer, pour la coloration et surtout pour la partie architecturale de la composition, de la verrière la plus ancienne de la dite église. — Le rapport du Comité provincial des correspondants signale que ce Collège a approuvé le projet sous la réserve que la composition du panneau central soit modifiée ; que M. Van Leemputten, membre du Comité susdit, se chargera de donner des indications verbales au peintre verrier à ce sujet. Une telle réserve manque de précision. La Commission ne s'oppose pas à ce que l'un de ses correspondants donne des indications à un artiste en vue

Eglise
de Saint-Jacques,
à Anvers.
Vitrail.

d'améliorer son œuvre, pourvu que ces indications soient ratifiées au préalable par la Commission, qui, aux termes de son règlement, est appelée à se prononcer en dernier ressort.

Église de
Saint-Gommaire,
à Lierre.
Triptyque.

— Il a été procédé, le 5 mars 1907, à Lierre, à l'examen de la question de savoir quelle serait la place la plus convenable, dans l'église de Saint-Gommaire, pour le nouvel autel auquel est destiné l'ancien triptyque peint au xvi^e siècle.

MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

La Commission est d'avis que le triptyque susdit ne pourrait être placé dans la troisième chapelle du pourtour, côté nord, parce que l'autel qui s'y trouve mérite d'être conservé. Sans être un chef-d'œuvre, le retable en forme d'arc de triomphe d'après le goût du xvii^e siècle est exécuté dans des proportions assez convenables, sauf la statue de Saint-Georges qui surmonte l'entablement et qui est d'une date postérieure.

D'autre part, une sacristie est bâtie contre la seule fenêtre qui éclairait la chapelle; elle la bouche jusqu'à la moitié de la hauteur. La lumière manque en cet endroit, tandis que le triptyque est une peinture bien achevée dans les détails et qui par conséquent demande à être mise en pleine lumière.

L'idée de replacer le triptyque à l'endroit qu'il occupait autrefois et pour lequel il paraît avoir été peint, a dû être également abandonnée parce que les vitraux placés dans les trois lumières de l'abside de cette chapelle ne permettent plus un éclairage convenable.

Il a été ensuite procédé à la visite d'une autre chapelle, la première absidale du côté nord. L'autel qui se trouve,

actuellement en cet endroit n'a pas grande valeur. A part le médaillon peint suspendu dans l'entablement du milieu, les pilastres qui soutiennent la corniche sont dépourvus de tout caractère. Seuls les petits groupes sculptés placés au dessus de l'entablement doivent être conservés et utilisés ailleurs. De l'avis du Collège, cet emplacement serait de loin le plus convenable de toute l'église, pour le placement du triptyque; on pourrait le mettre sur l'autel dont le projet a été soumis, à la condition que cet autel n'aurait qu'un seul degré, au bas, et un banc de chandeliers peu élevé sur lequel reposerait immédiatement le tableau. Celui-ci serait garanti contre l'action du soleil; les trois fenêtres percées dans l'abside de la chapelle y projeteraient un jour abondant que l'on devrait se garder, dans la suite, d'obscurcir par des vitraux mal conçus. Que s'il fallait remplacer le vitrage actuel, il conviendrait d'en mettre un autre dont les plombs retraceraient des dessins d'entrelacs variés.

Sous réserve de ce qui précède, la Commission a revêtu de son visa le plan de l'autel.

MM. les Marguilliers ont fait voir deux volets peints par Rubens représentant Saint-François d'Assise et Sainte-Claire. Aux revers, sont figurés des menus sujets, mais ces peintures n'ont pas grande valeur. Le panneau central, qu'accompagnaient ces volets, se trouve actuellement au musée de Dijon. On devrait placer les deux volets en manière telle que leurs revers restent visibles.

— Il a été procédé, le 28 février 1907, dans l'église de Saint-Martin, à Gand, à l'examen des deux types présentés en vue du placement de vitraux peints dans les fenêtres du pourtour du chœur de cet édifice.

Eglise
de Saint-Martin,
à Gand.
Vitraux.

MM. De Waele, De Ceuleneer, Van Biesbroeck, Lybaert et Serrure, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

L'église de Saint-Martin ayant été bâtie, remaniée et restaurée à diverses époques, il s'agissait de déterminer quel style il y a lieu d'adopter pour l'exécution des verrières projetées.

Bien que l'on remarque dans la partie de l'édifice qu'il s'agit d'orner de verrières, quelques détails de style ogival, on doit reconnaître que, dans son ensemble, cette construction offre tout le cachet de la Renaissance. Le chœur, qui avait beaucoup souffert des tempêtes de 1606 et de 1615, a été rebâti au temps d'Albert et Isabelle; l'archiduchesse Isabelle en posa la première pierre en 1625; il fut achevé en 1645.

D'autre part, le mobilier de l'église de Saint-Martin appartient tout entier au style de la Renaissance. Dans ces conditions, la délégation a été unanime pour déclarer qu'il y a lieu d'exécuter les verrières projetées dans le style du XVII^e siècle. L'artiste chargé de l'exécution de ces œuvres partage également cet avis, auquel la Commission s'est ralliée.

Le type dressé dans le style de cette époque, examiné sur place, a paru très satisfaisant. L'auteur fera bien cependant, au cours de l'exécution, d'examiner si la partie supérieure de l'ornementation architecturale ne devra pas être un peu allégée.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

1° Le projet des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'ancien hôtel de ville de Saint-Nicolas (Flandre orientale), actuellement tribunal de commerce, et au bâtiment y attenant dit « Ciperagie », actuellement musée d'antiquités; architecte, M. Waterschoot;

Ancien
hôtel de ville
de Saint-Nicolas.

2° La proposition de munir de barreaux en fer forgé les fenêtres de la chapelle de l'ancien cimetière de Soignies (Hainaut), aujourd'hui convertie en musée;

Musée
de Soignies.

3° Les propositions soumises en vue de la restauration de la grande salle à l'étage de l'hôtel de ville de Loo (Flandre occidentale), à la condition de donner suite à la première étude qui comporte des lambris sans banes et, pour la cheminée, d'adopter le tracé qui figure au second projet; architecte, M. Vinck;

Hôtel de ville
de Loo.

4° Le projet relatif à la restauration de la partie des halles d'Ypres (Flandre occidentale) comprise entre le beffroi et le Nieuwerk. Le Collège estime qu'il importe de profiter de l'exécution de ces travaux pour rétablir la polychromie des ardoises telle qu'elle a existé autrefois, ce qui est attesté par les comptes de la ville. Le devis estimatif prévoit l'emploi d'ardoises anglaises. Les ardoises de Vielsalm pouvant rivaliser avec les produits anglais tant comme teinte que comme qualité, il importera qu'au cours de l'adjudication des travaux les ardoises de Vielsalm soient mises en parallèle avec les ardoises anglaises.

Halles d'Ypres.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère dans la paroisse de Saint-Antoine de Padoue, à Anvers; architecte, M. Bilmeyer;

2° Le projet d'un presbytère à construire dans la paroisse de la Sainte-Famille, à Lierre (Anvers); architecte, M. Careels;

3° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Chantemelle (Luxembourg). Au cours de l'exécution des travaux, il importera de tenir compte des recommandations formulées par le Comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Cupper;

4° Le projet relatif à la reconstruction du presbytère de Renlies (Hainaut); architecte, M. Maréchal;

5° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Belgrade (Namur), sous la réserve de supprimer l'avant-corps ainsi que les clefs en pierre des arcs surmontant les baies de la façade et la croix prévue au-dessus de la porte et d'établir une lucarne bien proportionnée au pied de la toiture au lieu d'une vulgaire tabatière; architecte, M. Le Blanc;

6° Le projet de travaux de restauration à effectuer au presbytère de Bièvre (Namur).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Etterbeek-Woluwe-Saint-Lambert, paroisse de Saint-Henri (Brabant); architecte, M. Walckiers;

Eglise
de Saint-Henri,
à Etterbeek-
Woluwe.

2° Au hameau « Kruisstraat », à Moerbeke-Waes (Flandre orientale). L'attention de l'architecte, M. De Pauw, a été attirée sur la multiplicité des fenêtres au fond des chapelles latérales du chœur. La Commission estime qu'une seule lumière suffirait à l'éclairage de chacune de ces petites chapelles;

Eglise
de Kruisstraat,
à Moerbeke-Waes

3° A Ryckevorsel-Beersse, paroisse de Saint-Joseph (Anvers). Le Collège s'est rallié aux propositions du Comité provincial des correspondants tendantes à ce que les autels latéraux soient placés dans l'axe des chapelles et à la suppression des portes des sacristies donnant dans ces chapelles. La Commission a demandé, en outre, que les contreforts de l'édifice soient maçonnés en briques jusqu'au soubassement; que le soubassement en moellons soit établi en véritable opus incertum; qu'une colonnette soit établie de chaque côté de l'entrée du chœur; que le seuil des fenêtres de l'abside soit quelque peu descendu; qu'une troisième marche en pierre soit ajoutée dans l'abside en vue de surélever le maître-autel en manière telle qu'il domine davantage; architecte, M. Tacymans;

Église
de Saint-Joseph,
à Ryckevorsel-
Beersse.

4° A Lillois-Witterzée (Brabant), seconde série de travaux; architecte, M. Govaerts;

Église de
Lillois-Witterzée.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Église
de Huccorgne.

1° De Huccorgne (Liège), sous la réserve de diminuer la largeur des abat-sons de la tour; architecte, M. Sacré;

Église
de Raevens.

2° De Raevens (Anvers); architecte, M. Taeymans.

Ainsi que les projets ci-après :

Église
d'Alseberg.

3° Établissement d'un trottoir au pourtour de l'église d'Alseberg (Brabant), à la condition que l'auteur, M. l'architecte Albert, aura égard aux observations présentées par M. l'architecte provincial dans son rapport du 29 mars 1907;

Église
de Westcappelle.

4° Modifications à apporter à la disposition de la sacristie projetée à l'église de Westcappelle (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw;

Église
de Veldeghem.

5° Agrandissement de la sacristie de l'église de Veldeghem, sous Zedelghem (Flandre occidentale); architecte, M. Nolf;

Église de
Sainte-Walburge,
à Furnes.

6° Construction d'un magasin contre le transept nord de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes (Flandre occidentale), moyennant de faire usage, pour les parements, de briques entièrement semblables à celles de la construction principale; architecte, M. Vinck;

Église
de Bois-de-Breux.

7° Construction d'une sacristie à l'église de Bois-de-Breux (Liège);

Église
d'Angre.

8° Appropriation des abords de l'église d'Angre (Hainaut); architecte, M. Delepine;

Église
de Houffalize.

9° Exécution de divers travaux à l'église de Houffalize (Luxembourg). Au cours de la construction du jubé, il importera de donner une forme homogène aux trois arcs de la face de cet édicule; architecte, M. Cupper;

10° Exécution de travaux divers à la chapelle de Bonnerue, sous Mabompré (Luxembourg). Le jubé projeté est de proportions absolument trop restreintes. Au cours des travaux, on devra le prolonger sur toute la largeur de la chapelle; architecte, M. Cupper;

Chapelle
de Bonnerue.

11° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Objets mobiliers
d'églises.

Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant) : bancs pour le chœur ;

Tignée (Liège) : mobilier complet ;

Blaugies (Hainaut) : maître-autel ;

Ransart (Hainaut) : confessionnal ;

L'Immaculée Conception, à Soignies (Hainaut) : mobilier complet ;

Ladeuze (Hainaut) : lambris ;

Saint-Gilles lez Termonde (Flandre orientale) : maître-autel, quatre autels latéraux, deux confessionnaux et une cloche ;

Laerne (Flandre orientale) : confessionnal ;

Heyende, sous Lokeren (Flandre orientale) : complément du mobilier ;

Remoiville, sous Hompré (Luxembourg) : bancs, confessionnaux et cuve baptismale ;

Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg) : parachèvement du maître-autel et des autels latéraux ;

Saint-Servais, à Schaerbeek (Brabant) : armoire pour la sacristie ;

Conjoux, sous Conneux (Namur) : maître-autel et banc de communion ;

. Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale) : banc de communion ;

Saint-Hermès, à Renaix (Flandre orientale) : appropriation du tambour du portail sud-ouest.

Eglise de
Saint-Christophe,
à Liège.

— Le projet relatif à la reconstruction des sacristies de l'église de Saint-Christophe, à Liège, a fait l'objet d'un examen sur place, le 16 avril 1907.

MM. Ruhl et Braby-Prost, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Le projet présenté est bien compris. La nouvelle construction qui sera établie à l'emplacement de l'ancienne, du côté du jardin de la cure, ne masquera aucune partie actuellement vue de l'église. La distribution de la nouvelle sacristie est bien établie et les façades sont conçues dans le type de celles du presbytère, qui n'en sera séparé que par un passage à ciel ouvert.

En conséquence, il y a lieu d'émettre un avis favorable sur le projet soumis, lequel a été revêtu du visa.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église
de Sainte-Marie-
sur-Semois.

1° Le projet concernant des travaux de restauration, de décoration et d'ameublement à exécuter à l'église de Sainte-Marie-sur-Semois (Luxembourg); architecte, M. Haverland;

Église
d'Ollignies.

2° Le projet relatif au renouvellement des toitures de l'église d'Ollignies (Hainaut). Le devis estimatif prévoit l'emploi d'ardoises de Fumay. Les ardoises indigènes pouvant rivaliser avec celles de l'étranger, il importera de

les mettre en parallèle avec les produits exotiques lors de l'adjudication des travaux ; architecte, M. Deportemont ;

5° Le projet de restauration de l'église de Haillot (Namur) ; architecte, M. Tonglet ;

Église
de Haillot.

4° Le projet concernant les travaux de réparation et d'ameublement à effectuer à l'église de Hamois (Namur) ;

Église
de Hamois.

5° Le projet d'une troisième série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Saint-Ursmer, à Binche (Hainaut) ; architecte, M. Langerock ;

Église
de Saint-Ursmer,
à Binche.

6° Le projet des travaux à effectuer, en 1907, pour la restauration de l'église de Saint-Paul, à Anvers ;

Église
de Saint-Paul,
à Anvers.

7° Le projet des travaux de restauration à exécuter à l'église de Werchter, à la condition qu'il sera tenu compte des recommandations consignées dans les rapports de M. l'architecte provincial et du Comité des correspondants. L'attention de l'architecte, M. Van Roelen, a été appelée sur le détail des meneaux et réseaux des fenêtres, où l'on remarque des incorrections. Il devra revoir ce détail et en soumettre une autre étude pour laquelle il s'inspirera de modèles anciens de l'époque ;

Église
de Werchter.

8° Le projet relatif à l'exécution de travaux complémentaires de restauration à l'église de Thourout (Flandre occidentale) ; architecte, M. Nolf ;

Église
de Thourout.

9° Le projet comportant des modifications à apporter aux plans approuvés de la restauration de l'église de Wenduine (Flandre occidentale). Cette étude résulte de découvertes faites au cours des travaux qui s'exécutent à l'édifice ; architecte, M. De Pauw ;

Église
de Wenduine.

10° Le projet relatif à la restauration du transept nord de l'église de Saint-Jacques, à Bruges (Flandre occidentale).

Église
de Saint-Jacques,
à Bruges.

Au cours de l'exécution des travaux, il conviendra de tenir compte des recommandations formulées par le Comité provincial des correspondants dans les rapports du 21 janvier et du 18 mars 1907. La Commission a demandé toutefois que l'on réserve toute décision en ce qui concerne l'établissement d'arcatures décoratives à l'intérieur de la façade, sous la fenêtre, où se trouvent des peintures murales; architecte, M. De la Censerie;

Eglise
de Ryckevorsel.

11° Le projet de restauration de la tour de l'église de Ryckevorsel (Anvers), sous la réserve qu'il sera tenu compte des recommandations formulées par le Comité provincial des correspondants. A ce propos, il serait utile de savoir ce que le Comité entend par le paragraphe G de sa note d'observation : « la naissance de la couverture en » ardoises pourrait être améliorée au moyen d'une pièce de » bois recouverte en plomb ». En attendant l'envoi de ce renseignement, rien n'empêche, vu l'urgence, de mettre les autres ouvrages à exécution; architecte, M. Taeymans;

Comptes
de travaux
de restauration.

12° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : tour, exercice 1904;

Notre-Dame, à Bruges (Flandre occidentale) : renforcement des fondations de la tourelle sud de la façade principale.

Eglise
de Saint-Denis,
à Liège.

— A la demande de M. l'architecte Lohest, il a été procédé, le 16 avril 1907, à une inspection des cloîtres de l'église de Saint-Denis, à Liège, qui nécessitent des travaux de restauration ainsi que des maisons vicariales de cette paroisse qui doivent être reconstruites.

Mgr Schoolmeesters et MM. Ruhl-Hauzeur et Brahy-

Prost, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette inspection.

Les murs extérieurs limitant les cloîtres, sont de date très ancienne; ils remontent, paraît-il, comme l'église même, à l'époque romane, mais les galeries actuelles de ces cloîtres ne datent que du XVIII^e siècle. Ces galeries, sans présenter un aspect monumental, ne manquent pas cependant d'un certain cachet; elles sont utiles pour le service du culte. Il y a donc lieu de procéder à leur restauration.

Quant aux maisons vicariales, leur disposition en rend l'habitation incommode et malsaine; leur état de conservation laisse beaucoup à désirer. En conséquence, rien ne s'oppose à leur reconstruction.

Le Conseil de fabrique a été engagé à soumettre les projets de ces divers travaux à l'appréciation des autorités compétentes.

— Les travaux de recherche et de dégagement prévus à l'intérieur de l'église de Saint-Nicolas, à Gand (Flandre orientale), sont à peu près terminés. Il est désirable qu'on les complète en achevant de rechercher aussi la situation primitive des gros piliers qui portent la tour.

Église
de Saint-Nicolas,
à Gand.

Ces recherches permettront d'établir un relevé complet de la situation actuelle du monument, relevé qui devra être fait avec les plus grands soins afin de bien définir toutes les transformations qu'a subies cette belle église.

Les recherches à faire aux supports de la tour devront être menées avec une extrême prudence. Il faudra avoir soin de boiser les arcades de la tour et celles qui l'avoisinent immédiatement. Il a été constaté, en effet, que dans les

piliers de la tour on a fait usage d'une certaine quantité de tuf. Le tuf n'étant pas d'une grande résistance à l'écrasement, il se pourrait que l'on ait constaté déjà à une époque reculée des tendances à l'écrasement de ces supports sous l'énorme poids de la tour, ce qui aurait motivé leur renforcement. Le dégagement fait récemment a démontré que les ajoutes aux piliers de la tour et sous les arcades de celle-ci constituent bien des renforcements. Il n'en est pas de même pour les colonnes du chœur : les ajoutes n'y forment que des placages.

Il résulte aussi des recherches opérées dans la nef et le transept que les bas-côtés étaient surmontés de galeries où les fidèles avaient accès primitivement. Ces galeries ont été détruites à une époque qu'il est difficile de déterminer, mais en tous cas pendant la belle période de l'art ogival, les profils des piliers de la nef qui ont remplacé les colonnes originelles étant d'une grande pureté de style.

Lors de la restauration prochaine, il est à souhaiter que l'on rétablisse au moins une travée de la construction primitive avec sa galerie, par exemple celle contre la tour, en souvenir de ce qui a existé à l'origine. L'état précaire de la construction ne semble pas pouvoir permettre cette restitution sur toute l'étendue de la nef.

Il paraît aussi désirable de voir rétablir le niveau primitif de l'édifice en vue de lui restituer ses proportions altérées par un relèvement du sol qui atteint 0^m83 dans la nef et environ 1^m50 dans le chœur.

Il importera que, durant toute l'exécution des travaux difficiles et dangereux recommandés ci-dessus, l'architecte marche complètement d'accord avec le Comité des cor-

respondants et notamment avec M. l'architecte en chef provincial Mortier.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 mai; des 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de faire procéder, par M. Buéso, à la restauration des cinq tableaux indiqués au devis général dressé le 21 novembre 1902, sous les n^{os} I, II, VII, IX et XIII, qui se trouvent au musée communal de Bruges (Flandre occidentale). Il doit être entendu que M. Buéso fera d'abord un essai de restauration sur une petite surface de l'œuvre de Van Eyck, à l'effet de s'assurer si l'on peut, sans inconvénient, enlever les retouches anciennes aux abords du joint du panneau. Ainsi que la Commission l'a demandé précédemment, ce Collège désire que le Baron Kervyn de Lettenhove, membre du Comité provincial des correspondants, suive les opérations, qui doivent aussi être surveillées de très près par les soins de la ville. Au cas où

Musée communal
de Bruges.
Tableaux.

ce collègue jugerait utile de s'adjoindre un membre du Collège pour remplir l'objet de sa mission, il lui sera loisible de réclamer ce concours;

Église de
Denderwindeke,
Tableaux.

2° La proposition de confier à M. Aelman la restauration des deux tableaux ornant les autels latéraux de l'église de Denderwindeke (Flandre orientale). Le Comité mixte des objets d'art fera examiner ces œuvres d'art dans l'atelier de l'artiste restaurateur avant que celui-ci n'entame les opérations qui lui sont confiées;

Église
de Beyne,
Décoration
picturale.

3° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Beyne (Liège). L'auteur, M. Colpa, a été engagé à examiner s'il ne vaudrait pas mieux, pour le chœur, peindre sur enduit. La Commission craint un aspect pauvre de cette partie de l'édifice si le décor est appliqué directement sur les briques;

Église
de Zolder,
Décoration
picturale.

4° Le projet concernant la décoration picturale de l'église de Zolder (Limbourg), sous réserve de supprimer les anges figurés sous la voûte en bardeaux; auteur, M. Meunier;

Église
de Saint-Martin,
à Alost,
Vitreaux.

5° Le projet relatif au placement de deux vitreaux complémentaires dans le chœur de l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale); auteur, M. Casier;

Église
de Saint-André
lez Bruges,
Vitreaux.

6° Le projet relatif au placement de vitreaux dans l'église de Saint-André lez Bruges (Flandre occidentale), à la condition que l'on supprime l'une des églises que tiennent trois des Saints représentés et que l'on remplace le croisillon bleu et rouge de la verrière de Notre-Dame de Lourdes par un paysage figuré dans le lointain; auteurs, MM. Coucke frères;

Église
de Pitthem,
Vitrail.

7° Le dessin d'un vitrail à placer dans le chœur de l'église de Pitthem (Flandre occidentale), sous réserve de

supprimer les colonnes figurées sous la partie architecturale de la composition et de continuer les arcatures sur toute la largeur de la verrière; auteur, M. Dobbelaere;

8° Le projet relatif au placement de quatre vitraux peints dans l'église de Houtain-le-Val (Brabant), à la condition que l'auteur, M. Ladon, ait égard aux observations consignées dans le rapport du Comité provincial des correspondants relativement aux verrières du chœur. L'attention de M. Ladon a été appelée sur la nécessité de revoir l'encadrement du médaillon des fenêtres de la nef, qui peut être amélioré;

Eglise de
Houtain-le-Val.
Vitraux.

9° Le projet de vitraux peints à exécuter pour l'église de Gestel, sous Meerhout (Anvers), sous la réserve qu'au cours de l'exécution, on choisira, pour l'ornementation des verrières, le projet marqué A sur les dessins soumis; auteurs, MM. Hochreiter et Geyer;

Eglise
de Meerhout.
Vitraux.

10° Le projet relatif au placement de meneaux et d'un vitrail dans l'une des fenêtres de l'église de Meerbeke (Flandre orientale). L'auteur de la verrière, M. Ladon, a été engagé à établir une bordure le long des meneaux pour liasonner la composition à la partie non peinte du vitrail. Le Collège a fait remarquer qu'il n'y a pas de coïncidence entre le tracé des réseaux figurés au dessin du vitrail et celui projeté par M. l'architecte Goethals;

Eglise
de Meerbeke.
Vitrail.

11° Le projet d'un vitrail à placer dans la chapelle de la Sainte-Vierge (transept nord) de l'église de Saint-Ursmer, à Binche (Hainaut). L'attention de l'auteur, M. Casier, a été appelée sur la nécessité d'atténuer le ton de la zone bleue, vers le centre de la verrière et, dans l'intérêt de l'aspect d'ensemble de cette œuvre, de chercher à faire entrer la dite zone dans la décoration architecturale supérieure;

Eglise
de Saint-Ursmer,
à Binche.
Vitrail.

Église
de Fronville.
Vitreaux.

12° Le projet relatif au placement de vitreaux dans l'église de Fronville (Namur). Cette approbation ne deviendra définitive qu'après qu'un panneau aura été exécuté, mis en place et soumis à l'examen de délégués du Collège.

Chapelle
de l'hôtel
de M^{me} Ooms,
à Anvers.
Peintures
murales.

— Au cours de la visite qui a été faite, le 18 juin 1907, des peintures murales qui existent dans la chapelle de l'hôtel de madame C. Ooms, à Anvers, et à laquelle assistaient MM. Smekens, Van der Ouderaa, Van Leemputten et Opsomer, membres du Comité provincial des correspondants, il a été constaté que ces œuvres extrêmement remarquables, de la période ogivale, se détériorent rapidement.

Il est visible que cette destruction est produite par une humidité intense qui règne dans le mur portant les dites peintures.

Si l'on veut sauver ce beau spécimen de décoration, il est grand temps de chercher à assécher le mur. A cet effet, il conviendra de décrépir entièrement la maçonnerie du côté du vestibule et de la laisser sécher pendant une certaine période. Il faudra ensuite intercaler entre la maçonnerie et sur toute son épaisseur, au-dessus du pavement du vestibule, une matière isolante telle, par exemple, que des plaques d'asphalte, de verre, etc., qui mettra obstacle à l'ascension de l'humidité qui provient visiblement du sol.

Il va de soi que ces opérations devront être faites avec les plus grandes précautions afin de ne pas ébranler le mur, ce qui pourrait causer des dégâts aux peintures.

L'intervention d'un architecte expérimenté étant ici indispensable, M. L. Blomme, membre de la Commission royale des Monuments, veut bien consentir à suivre ces

opérations, d'accord avec MM. De Vriendt et Janssens Il aura à examiner s'il n'est pas expédient de recourir au procédé Knapen et à l'emploi de briques creuses.

Lorsque les murs auront été asséchés, il sera intéressant de faire faire des calques de ces peintures remarquables pour le musée d'antiquités d'Anvers. De pareils calques sont déjà déposés au musée du Cinquantenaire, à Bruxelles.

— Il a été procédé, le 4 mai 1907, à l'examen des vitraux et des travaux de peinture exécutés dans l'église des Riches-Claires, à Bruxelles.

Église des
Riches-Claires,
à Bruxelles.
Vitraux
et peintures
murales.

MM. Baes et Dumont, membres du Comité provincial des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

Huit vitraux ont été placés dans l'édifice. L'installation de six de ces verrières ayant été autorisée par arrêté royal du 1^{er} septembre 1905, le Conseil de fabrique a cru, à tort, pouvoir faire opérer le placement des deux verrières complémentaires sans nouvelle autorisation préalable. Ces deux œuvres étant conçues dans l'esprit des premières, il n'y a pas d'inconvénient, semble-t-il, à autoriser le maintien dans l'église de la série complète des vitraux précités. Il est à remarquer, d'autre part, qu'il a été fait droit aux observations contenues dans le rapport du 24 juillet 1905 : on a remplacé par d'autres les figures en buste de la Mater dolorosa et de Sainte-Claire, qui laissaient à désirer.

La peinture des murs des basses nefs et des piédroits et arcades limitant la haute nef a été renouvelée récemment sans autorisation préalable et on y a tracé à la couleur un simulacre d'appareil de pierre.

Cette peinture n'a aucun rapport ni avec le style ni avec le caractère sévère et distingué de l'édifice. Il est très dési-

rable que cette situation soit modifiée. La décoration du chœur et du transept de l'église des Riches-Clares est intéressante; l'imitation de marbre des piliers de la nef centrale qui forme la suite du décor, est très bien comprise. Il importe que cette décoration soit continuée sur l'entablement et les pilastres de la nef et que les murs reçoivent un ton uni soutenu au lieu du ton blanc-clair avec tracé d'appareil qui y a été appliqué mal à propos.

Ainsi complétée, la peinture de l'église des Riches-Clares constituera un des plus intéressants échantillons de décoration de nos églises du xvii^e siècle.

Eu égard au résultat à atteindre, il importe que les pouvoirs publics encouragent cette entreprise, d'ailleurs peu dispendieuse, par leurs subsides.

— Au cours de l'inspection qui a eu lieu, le 25 mai 1907, dans l'église de Pepinster et à laquelle assistait M. Carpentier, membre du Comité des correspondants de la province de Liège, il a été constaté que les stations-spécimens du chemin de la croix, en tapisserie, exposées dans l'édifice, présentent un aspect satisfaisant.

Les tapisseries en question formeront frise des deux côtés de la haute nef, au-dessus des arcades reliant les colonnes. Cet emplacement paraît bien choisi; c'est, en tous cas, celui qui convient le mieux.

Ces tapisseries devront être encadrées par de simples bandes dorées et séparées entre elles par une partie verticale plus large, polychromée et dorée, dont M. Tassin étudiera le projet. Il doit être entendu que les tapisseries seront entièrement indépendantes de la peinture décorative des murs; elles feront plutôt partie du mobilier que de la

décoration proprement dite. On pourra les suspendre à une tringle.

Quant à la peinture décorative, elle sera très sobre ; la litre inférieure des bas-côtés pourra, par contre, être d'une certaine richesse.

La teinte grise des colonnes en pierre de taille sera rappelée dans les pilastres en maçonnerie du transept et de l'entrée du chœur ainsi que dans les arcades, en vue de conserver de l'unité à l'ensemble architectural du vaisseau ; les chapiteaux des colonnes seront relevés par la dorure.

La peinture des bardeaux en terre cuite de la voûte peut être conservée ; on y introduira quelques points de couleur bleue et rouge et quelques points de dorure pour en rompre la monotonie. La voûte du sanctuaire pourra être un peu plus riche que celle de la nef.

Il a été convenu, sur place, que M. Tassin soumettra le croquis d'une travée conçu d'après les indications qui précèdent tant pour la pose des tapisseries que pour la décoration murale. Il fera, en outre, quelques essais sur place avant d'aborder l'entreprise définitive de son œuvre.

— Il a été procédé, le 25 juin 1907, à l'examen de l'une des figures avec console et dais faisant partie d'une série de statues que M. Blanchaert est chargé d'exécuter pour la décoration de l'église de Saint-Jean, à Borgerhout (Anvers).

Eglise
de Saint-Jean,
à Borgerhout.
Statues.

Il a été constaté que la figure-type en question, réclamée par la Commission avant de se prononcer définitivement sur l'ensemble du travail projeté, est assez bien comprise. Toutefois, le caractère est plutôt gothique que roman.

Moyennant qu'il soit tenu compte de cette observation,

l'artiste peut être autorisé à passer à l'exécution complète de son entreprise.

Monument
Appelmans,
à Auvers.

— Le projet soumis en vue de l'érection, contre la paroi extérieure de la tour sud de l'église de Notre-Dame, à Auvers, d'un monument à la glorification de l'architecte Appelmans, a fait l'objet d'une nouvelle inspection sur place le 18 juin 1907.

MM. Smekens, Van der Ouderaa, Van Leemputten, et Opsomer, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette inspection. (Par suite d'un malentendu, MM. Donnet et Bilmeyer, membres du même Comité, n'ont pas rejoint la réunion.)

Après examen des études présentées, la Commission ne croit pas devoir s'opposer à ce que le monument projeté soit érigé à l'emplacement renseigné aux plans soumis.

Cet emplacement rencontre des oppositions. Mais il convient de remarquer qu'étant données ses dimensions naturellement restreintes, le monument projeté ne jouera qu'un rôle fort insignifiant au pied de la belle et grande masse de l'édifice auquel il sera adossé. Ce point étant établi, toutes réserves faites au point de vue de la conception artistique de l'ensemble du monument, il y a lieu de ne pas entraver la réalisation d'une œuvre inspirée par les sentiments distingués et par la générosité d'une personnalité respectable à tous égards.

Au surplus, si plus tard on constatait que le mémorial en question ne produit pas l'effet que l'artiste en espère, très probablement à tort, il ne sera pas difficile, après le dégagement que l'on projette de l'église de Notre-Dame, de trouver un autre emplacement pour le monument Appelmans.

Il est entendu qu'aucun motif ne pourra être encastré dans la maçonnerie de l'édifice.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'acquisition des terrains et immeubles nécessaires à l'érection d'un nouveau musée de tableaux, à Bruges (Flandre occidentale). Le Collège est d'avis que l'emplacement proposé est excellent sous tous les rapports. Il est unanime pour féliciter l'administration communale de ce choix ;

Nouveau musée de Bruges.

2° Le projet de restauration des façades de maisons de la place Sainte-Pharaïlde, à Gand (Flandre orientale); architecte, M. De Waele.

Maisons place Sainte-Pharaïlde, à Gand.

— Il a été procédé, le 24 mai 1907, à l'inspection de l'hôpital-hospice de Grammont, en vue de se rendre compte de la possibilité de conserver une ancienne galerie condamnée par les travaux d'agrandissement projetés à l'édifice.

Hôpital-hospice de Grammont.

MM. Mortier et le chanoine Van den Gheyn, membres du Comité provincial des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette inspection.

La galerie en question remonte à l'année 1636; sa voûte est de forme ogivale.

Dans la situation où elle se trouve aujourd'hui, l'utilisation de cette galerie n'est pas possible sans qu'on y apporte de sérieuses modifications et restaurations. Les murs sont très délabrés, surtout à leur base et imprégnés d'humidité.

Le niveau de la galerie ne correspond pas à celui des autres locaux, ce qui offre un grand inconvénient pour le

service. Son maintien tel quel obligerait, vu le mauvais état des maçonneries, à la reprendre en sous-œuvre, opération très difficile. Son utilisation au service de l'hospice en nécessiterait la démolition et la reconstruction au niveau des bâtiments adjacents.

D'autre part, le Conseil supérieur d'hygiène s'oppose au maintien de la galerie, parce que ce maintien ne permettrait pas d'éclairer et d'aérer convenablement la salle de jeu des orphelines.

L'administration des hospices, en présence de la valeur relative des matériaux et voulant rappeler le souvenir de la galerie, s'est réservé la propriété des pierres provenant de la démolition, en vue de la reconstruire plus tard lorsqu'il s'agira de donner une nouvelle extension aux locaux de l'hôpital.

De son côté, M. l'architecte provincial Mortier estime, dans son rapport du 24 avril 1907, qu'il est possible d'en reconstruire dès à présent la moitié sans déranger l'économie générale du plan d'agrandissement; il suffirait de réduire de 0^m55 la largeur du corridor projeté en cet endroit et d'apporter une très légère modification au porche de l'entrée principale nouvelle. L'autre moitié de la galerie pourrait trouver une place dans les bâtiments à construire ultérieurement.

Une autre solution a été proposée, au cours de la visite, par M. le juge Velge, membre de la Commission administrative des hospices : une ancienne galerie, sensiblement de même largeur que celle en question et de même conception architecturale, dont il reste deux travées, existe dans un des anciens bâtiments au nord du réfectoire des sœurs.

Puisqu'il faut démolir la galerie qui contrarie le projet d'agrandissement et la reconstruire, il se demande pourquoi on ne la reconstruirait pas en prolongement des deux travées précitées. Elle se trouverait mieux à sa place en cet endroit, dans un bâtiment ancien, qu'au milieu de constructions modernes.

On objecte que la galerie à démolir et reconstruire ne pourrait être rétablie en son intégralité faute de place dans l'ancien bâtiment.

Néanmoins, cette solution, qui a puru pratique, méritant d'être examinée avec attention, l'administration des hospices a été priée de faire faire un relevé de cette portion des bâtiments anciens et de le transmettre à M. Mortier en vue de l'examen de la suite qui pourrait être donnée à l'idée préconisée par M. Velge.

Suivant l'étude que vient de faire M. Mortier, trois travées de la galerie à démolir pourraient être ajoutées aux deux travées existant au nord du réfectoire des sœurs. On reconstruirait les cinq autres à l'emplacement actuel en surélevant de 0^m55 le niveau actuel mis ainsi en rapport avec celui des bâtiments nouveaux. Cette combinaison permettrait d'utiliser et de conserver toute la galerie dont la conservation est sollicitée et dont le classement a eu lieu par la décision du Collège, le 19 avril dernier.

La Commission se rallie unanimement à la proposition Velge-Mortier et insiste pour qu'elle soit réalisée en même temps que seront construits les bâtiments nouveaux.

L'administration des hospices de Grammont satisfera ainsi, du même coup, aux légitimes revendications des hygiénistes, des archéologues et des artistes.

Château
de Crève-Cœur,
à Bouvignes.

— Il a été procédé, le 13 juin 1907, à une visite des ruines du château de Crève-Cœur, à Bouvignes, à l'effet d'examiner les mesures à prendre en vue de la conservation de ces restes d'architecture militaire du moyen âge.

MM. Boveroulle, Dardenne et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cette visite.

Quelques travaux, parmi les plus urgents, ont été exécutés en 1903; depuis lors, ils sont interrompus. Cependant, il en est encore d'importants et très urgents qui ne peuvent être différés.

Il conviendra tout d'abord de compléter les ouvrages effectués à la rotonde en coulant du ciment dans les maçonneries et en rejointoyant avec soin la voûte en cul-de-four.

Au côté aval du donjon, il y a lieu de faire des coulées dans les interstices et de réparer les parements; de rétablir la meurtrière ruinée et d'ancrer le sommet isolé du mur à la masse du donjon. On évitera de percer les murailles pour établir cet ancrage, afin de ne pas les ébranler.

Les anciennes terrasses vers la Meuse devront être nettoyées avec soin et consolidées.

Partout où il y a des restitutions à faire en vue de soutenir des maçonneries ébranlées, les assises nouvelles devront, comme la taille des pierres, être traitées suivant les types anciens. On devra avoir le plus grand respect pour les encorbellements sur corbeaux qui constituent la partie la plus caractéristique des maçonneries du château.

Au fur et à mesure que des consolidations seront

terminées et les murs mis en ordre, le sommet de ceux-ci sera couvert de gazon; le gazon est un excellent préservatif contre les agents atmosphériques. Au besoin, on pourrait pratiquer ici ce qui se fait aux ruines de l'abbaye de Villers; là où il le faut, sur voûtes notamment, on coulerait du béton, une couche d'asphalte et là dessus le gazon.

Les terrasses en escalier qui longent le fort du côté de Bouvignes ont été établies, il y a environ 25 ans, en vue de protéger les propriétés situées au pied du rocher contre la chute des pierres provenant des murailles du château. Il ne peut être question de démolir ces terrasses dont l'utilité n'est pas contestable. Mais on remédiera à leur aspect peu esthétique en remplissant par une maçonnerie en moellons les deux vides entre ces terrasses et le rocher, vides qui attirent l'œil. Il sera utile toutefois de ménager dans cette maçonnerie nouvelle quelques meurtrières pour faciliter la circulation de l'air sous les terrasses. Il ne paraît pas impossible de se procurer des pierres à proximité des ruines et même dans les déblais, pour la continuation des travaux de consolidation des maçonneries, sans devoir se servir de celles qui proviendraient de la démolition des terrasses.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la reconstruction du presbytère de Saint-Vincent (Luxembourg), sous réserve de tenir compte des observa-

Construction
et restauration
de presbytères.

tions présentées par le Comité diocésain d'art chrétien, en son rapport du 1^{er} mai 1907; architecte, M. Van de Wyngaert;

2° A la construction d'un presbytère à Hermeton-sur-Meuse (Namur); architecte, M. Mortiaux;

3° A la construction d'un presbytère à Roucourt (Hainaut), à la condition d'écarter complètement la fosse et la citerne des bâtiments, afin d'éviter toute cause d'infiltration dans les murs de l'habitation et de revoir la descente vers la cave à l'effet de s'assurer si elle sera praticable étant données les portes qui l'avoisinent; architecte, M. Pavot;

4° A la construction d'un presbytère à Fontenoy (Hainaut) Il y aura lieu, au cours de la construction, d'écarter davantage la fosse d'aisance du bâtiment afin d'éviter des infiltrations dans les fondations du mur de l'habitation. Il importera aussi de revoir l'escalier conduisant au souterrain dont l'accès n'est pas pratique; architecte, M. Cordonnier;

5° A la construction d'un presbytère dans la paroisse de Saint-Servais, à Schaerbeek (Brabant). La loggia figurée au côté gauche du bâtiment donne sur le palier de l'étage. Il y aura donc lieu de la supprimer; architecte, M. Struyven;

6° A la construction d'un mur de soutènement avec grillage, au presbytère de Werpin, sous Hotton (Luxembourg);

7° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère d'Udange, sous Toernich (Luxembourg); architecte, M. Léonard;

8° A la réfection des toitures du presbytère d'Oret (Namur); architecte, M. Scaillet;

9° A la restauration du presbytère de Profondeville (Namur); architecte, M. Lange;

10° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère du centre à Nalinnes (Hainaut); architecte, M. Danis;

11° A la restauration du presbytère de Chapelle-Saint-Lambert, à Lasne (Brabant); architecte, M. Van Halen;

12° A la restauration de la façade du presbytère de Tamise (Flandre orientale). D'accord avec M. l'architecte provincial, la Commission estime qu'il y a lieu de reproduire exactement les anciennes menuiseries qui doivent être renouvelées; l'auteur du projet, M. Nissens, s'est du reste engagé à tenir compte de cette recommandation. L'attention de cet architecte a été appelée aussi sur la nécessité de ne pas ouvrir les joints des maçonneries. Il importe que l'on se borne à nettoyer les parements et à boucher les joints ouverts.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Koekelberg (Brabant), basilique nationale du Sacré-Cœur de Jésus, moyennant certaines réserves. Il a été décidé de faire confectionner une maquette de ce monument. L'examen de cette maquette amènera sans doute le Collège à suggérer au collègue distingué, auteur de l'œuvre, quelques modifications faisant l'objet des réserves ci-dessus indiquées d'une façon générale; architecte, M. Langerock;

Basilique
du Sacré-Cœur,
à Koekelberg.

2° A Morekhoven (Anvers), sous réserve d'écarter le water-closet du sanctuaire et de réduire l'importance de la tourelle d'escalier tant en surface qu'en hauteur, ainsi qu'il

Église
de Morekhoven.

est indiqué au crayon sur la façade principale de l'édifice ; architecte, M. Bilmeyer ;

Église de Vodecée.

3° A Vodecée (Namur). Il y aura lieu, au cours des travaux, de supprimer les deux petites meurtrières du pignon de la façade ouest ; architecte, M. Leborgne ;

Église de Gravenjansdijk.

4° A 's Gravenjansdijk sous Bassevelde (Flandre orientale) ; architecte, M. Valcke ;

Église de Dilsen.

5° A Dilsen (Limbourg). L'attention des auteurs, MM. Lenertz et Martens, a été appelée sur les arcatures qui séparent le chœur des chapelles latérales. Étant donné le peu de largeur de ces arcatures, il y aurait peut-être avantage à n'en établir que deux, au lieu de trois, de chaque côté du sanctuaire ;

Église de Grand-Monchaut.

6° Au hameau de Grand-Monchaut, à Ellezelles (Hainaut), sous les réserves suivantes, dont il pourra être tenu compte au cours de l'exécution des travaux : *a*) la disposition de la tourelle d'escalier se profile d'une façon étrange sur la façade principale de l'édifice qu'elle masque en partie ; cette disposition sera revue ; *b*) la hauteur de la flèche sera augmentée suivant le tracé indiqué au crayon sur le plan ; les lucarnes en seront supprimées ; *c*) des glacis seront ménagés aux contreforts, afin d'en rendre l'aspect plus gracieux ; architecte, M. Clerbaux.

Ont aussi été adoptés les projets ci-après :

Église d'Hastière-par-delà.

1° Appropriation des abords de l'église d'Hastière-par-delà (Namur) et construction de sacristies à cet édifice ; architecte, M. Van Assche ;

Église d'Aubange.

2° Exécution de travaux aux abords de l'église d'Aubange (Luxembourg). Il y aura lieu de s'abstenir de moulurer les marches de l'escalier d'accès et il conviendra de ménager

un palier à mi-hauteur de la seconde série comportant quinze marches, ce qui est exagéré pour obtenir un travail satisfaisant et d'un accès convenable ;

3° Placement de paratonnerres sur l'église et sur le presbytère de Hombeek (Anvers) ;

Eglise
et presbytère
de Hombeek.

4° Placement de meneaux et de réseaux dans douze fenêtres de l'église de Schooten (Anvers), sous réserve de donner suite aux types A et C, en les alternant, dans les fenêtres des bas-côtés. Au cours de l'exécution, l'auteur, M. Peel, devra descendre un peu la barlotière supérieure des fenêtres de façon qu'il puisse faire coïncider la naissance des réseaux avec celle des ogives des baies ;

Eglise
de Schooten.

5° Établissement de grillages aux abords de l'église de Profondeville (Namur) ; architecte, M. Lange ;

Eglise
de Profondeville.

6° Confection d'une porte monumentale en chêne avec revêtement en bronze, pour l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant), sous réserve de donner suite à l'étude figurant à la droite du dessin, c'est-à-dire avec panneaux à entrelacs ; architecte, M. Van Ysendyck ;

Eglise
de Sainte-Marie,
à Schaerbeek.

7° Construction d'un magasin et d'un logement de concierge formant annexe à l'église des SS. Jean et Nicolas, à Schaerbeek (Brabant) ; architecte, M. Struyven ;

Eglise
des SS. Jean
et Nicolas,
à Schaerbeek.

8° Transformation du portail principal de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant), moyennant qu'on établisse un gitage apparent sous le jubé au lieu de nervures ; architecte, M. Langerock ;

Eglise
de Saint-Pierre,
à Anderlecht.

9° Construction de saeristies à l'église de Saint-Nicolas, à Gand (Flandre orientale) ; architecte, M. Geirnaert ;

Eglise
de Saint-Nicolas,
à Gand.

10° Remplacement de la clôture en bois des fonts baptismaux de l'église d'Ampsin (Liège) par un grillage en fer forgé ;

Eglise
d'Ampsin.

Objets mobiliers
d'églises.

11° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Vesqueville (Luxembourg) : mobilier complet ;

Saint-Pierre, à Louvain (Brabant) : autel pour la chapelle de la Bienheureuse Marguerite ;

Sainte-Gertrude, à Nivelles (Brabant) : maître-autel ;

Opoeteren (Limbourg) : autel latéral ;

Engelmanshoven (Limbourg) : autels ;

Petit-Brogel (Limbourg) : banc de communion ;

Staceghem (Flandre orientale) : mobilier complet ;

Houdeng-Goegnies (Hainaut) : mobilier complet.

Église
de La Hulpe.

— Il a été procédé, le 6 mai 1907, à une inspection des travaux d'agrandissement et de restauration en voie d'exécution à l'église de La Hulpe (Brabant).

Il a été constaté que cette entreprise s'effectue dans des conditions satisfaisantes.

La visite avait surtout pour objet d'examiner dans quelles conditions les rejointoyages des anciennes maçonneries et notamment de celles de la tour doivent être traités.

Un échantillon de rejointoyage des parements intérieurs de la nef et des colonnes a été soumis à l'examen. Ce travail est bien compris ; on peut le poursuivre dans ces conditions.

Pour le rejointoyage extérieur, deux échantillons ont été établis. Il y a lieu de s'en tenir à l'échantillon opéré à côté de la porte d'entrée, lequel se borne à boucher les joints sans empiéter en aucune façon sur les pierres. Les pierres ne pourront subir aucune retaille ; on se bornera à les nettoyer. On remplacera seulement celles, peu nombreuses d'ailleurs, qui sont en trop mauvais état pour être maintenues

sans inconvénient. Il n'y a pas lieu de se préoccuper de celles où se remarquent de petits éclats qui n'altèrent pas l'aspect général des parements.

— Le nouvel essai de nettoyage de l'un des confessionnaux de l'église de Saint-Jean-Baptiste au Béguinage, à Bruxelles, a fait l'objet d'un examen.

Église
de Saint-Jean-
Baptiste
au Béguinage,
à Bruxelles.

Il résulte de cet examen que le travail précité a été exécuté dans des conditions satisfaisantes. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que l'entreprise soit poursuivie, dans les mêmes conditions, aux autres confessionnaux.

— Conformément au désir exprimé par M. le Comte de Villers, bourgmestre de Conneux, il a été procédé, le 28 mai 1907, à l'examen de la chaire à prêcher qui se trouve dans l'église de Conjoux.

Église
de Conjoux.

MM. Dardenne, Van den Eeden et le chanoine Sosson, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, étaient présents.

Il résulte de cet examen que le meuble dont il s'agit date de la Renaissance. Il est en mauvais état, composé de parties d'époques diverses et n'offre pas d'intérêt au point de vue artistique. Sa valeur n'est pas suffisante pour qu'il y ait lieu d'y faire des frais de restauration qui atteindraient une certaine importance. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le conseil de fabrique soit autorisé à l'aliéner.

M. l'architecte Lenertz ayant produit tout récemment les plans du maître-autel et du banc de communion destinés à la même église, et ces projets étant traités avec talent, il conviendra de le charger de soumettre également une étude pour l'exécution d'une nouvelle chaire. On obtiendra

de la sorte de l'unité dans l'ensemble du mobilier de l'église de Conjoux.

Eglise
de Fosses.

— Il a été procédé, le 5 juin 1907, de concert avec MM. Boveroulle et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, à l'examen des travaux de restauration effectués aux stalles de l'église de Fosses.

Il résulte de cet examen que les travaux précités ont été exécutés d'une façon satisfaisante. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de la réalisation de l'entreprise.

Trois des panneaux sculptés des stalles se trouvaient en trop mauvais état pour être encore utilisés. Ces panneaux ont été refaits complètement. Les originaux se trouvent aujourd'hui dans la sacristie. Ces débris constituant des documents intéressants pour l'étude de l'art du xvi^e siècle, il importe qu'ils soient déposés dans un musée public. Le Gouvernement ayant contribué par ses subsides à la restauration des stalles, il est désirable qu'il désigne lui-même le musée dans lequel seront déposés les panneaux en question.

Eglise
de Fosses.

— Au cours de l'inspection de l'église de Fosses, le 5 juin 1907, et à laquelle assistaient MM. Boveroulle et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, il a été procédé à l'examen des projets relatifs à l'exécution d'un banc de communion et de quatre confessionnaux destinés à remplacer les meubles existants, qui se trouvent en mauvais état.

Le conseil de fabrique a exprimé le désir de voir adopter,

pour le banc de communion, le style de transition des stalles, le banc en question devant occuper un des côtés du quadrilatère formé par le sanctuaire, les stalles occupant les trois autres côtés. Il n'y a pas d'inconvénient à adopter ce style; il est bon que le banc de communion tienne aux stalles plutôt qu'aux autres meubles. Toutefois, il y a lieu d'exécuter soit en cuivre soit en chêne tous les panneaux du banc.

Étant donné le parti adopté, il est nécessaire que l'auteur du projet s'attache à copier aussi exactement que possible les éléments de la parelose des stalles, dont il s'est inspiré pour l'étude du banc de communion. Il fera même chose utile de la mouler. Comme le meuble projeté doit présenter des ajours qui n'existent pas dans le modèle dont il s'est inspiré, il conviendra, pour éviter un aspect de maigreur des balustres, si ces derniers sont en bois, d'établir des contre-pilastres derrière les balustres.

L'auteur devra être engagé à revoir son étude dans le sens des observations qui précèdent.

En ce qui concerne le projet de confessionnaux, il y a lieu également de le revoir.

Ces meubles doivent être traités plus exactement dans le style de la partie de l'église qui doit les recevoir. D'autre part, il convient de donner aux éléments qui entrent dans leur composition des formes plus légères en rapport avec la matière à mettre en œuvre, qui est le bois.

On devra éviter d'encastrier ces meubles dans les murs. Ceux-ci ne peuvent être entaillés en présence de leur peu d'épaisseur et de l'état assez précaire des maçonneries.

Église
de Beyne.

— Il a été procédé, le 11 juin 1907, dans l'église de Beyne, commune de Beyne-Heusay, à l'examen de la chaire à prêcher, de l'autel de la Sainte-Vierge, de la croix triomphale et du banc de communion exécutés récemment avec le concours financier de l'État.

M. Ruhl, membre du Comité des correspondants de la province de Liège, assistait à cet examen.

Il a été constaté que les œuvres en question ont été traitées avec soin et que leur valeur artistique est réelle. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

Au cours de la visite, M. le curé de la paroisse a fait observer qu'une erreur s'est glissée dans l'attribution du total sur lequel devait être calculé le subside des Beaux-Arts : au lieu de prendre le chiffre du coût de l'autel de la Sainte-Vierge, qui est de 8,200 francs, on a pris celui de l'autel de la chapelle des fonts, qui n'est que de 2,800 francs. Il en résulte que le total du subside alloué devrait être majoré dans la proportion de la différence de coût entre ces deux meubles, laquelle est de 5,400 francs.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

Église
de Baelen.

1° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Baelen (Anvers), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux il sera tenu compte des observations présentées par le Comité provincial des correspondants; architecte, M. Taeymans.

- 2° Le projet de restauration de l'église de Chapelle-Saint-Lambert, à Lasne (Brabant); architecte, M. Van Halen; Église de Chapelle-Saint-Lambert.
- 3° Le projet concernant la restauration de l'église de Blaton et le placement d'un tambour à l'entrée de cet édifice; architecte, M. Sonnevile; Église de Blaton.
- 4° Le projet de restauration des toitures de l'église d'Oret (Namur); architecte, M. Scaillet; Église d'Oret.
- 5° Le projet concernant des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église d'Onoz (Namur); architecte, M. Lange; Église d'Onoz.
- 6° Le projet de réparation de l'église de La Cuisine (Luxembourg); architecte, M. Lamy; Église de La Cuisine.
- 7° Le projet relatif au renouvellement de quatre fenêtres de l'église de Cielle, commune de Marcourt (Luxembourg); Église de Cielle.
- 8° Le projet relatif à la restauration de l'église de Moresnet (Liège) et à l'installation d'une chaufferie à vapeur dans cet édifice. L'attention des autorités locales a été appelée sur le surélévement projeté du chœur de l'édifice. Il n'y a pas de raison pour élever l'abside à la même hauteur que le vaisseau. Il est rationnel de maintenir le toit de cette partie de la construction à la hauteur de la voûte. L'effet n'en sera que plus heureux; architecte, M. Philippart; Église de Moresnet.
- 9° Le projet de renouvellement des toitures de l'église de Villers-le-Peuplier (Liège); architecte, M. Moers; Église de Villers-le-Peuplier.
- 10° Le projet de restauration des toitures de l'église de Becelaere (Flandre occidentale). Il y a lieu de prescrire que les clous d'attache des ardoises seront en cuivre rouge et que les travaux feront l'objet d'une adjudication restreinte entre quelques spécialistes connus; architecte, M. Halsberghe; Église de Becelaere.

Église
d'Autryve.

11° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église d'Autryve (Flandre occidentale). La Commission s'est ralliée à l'avis de M. l'ingénieur de l'arrondissement de Courtrai, en ce qui concerne certains prix d'unités qui sont portés à un chiffre insuffisant au devis estimatif;

Église
d'Aerschot.

12° Le projet relatif à la restauration de la flèche de l'église d'Aerschot (Brabant). L'attention de l'architecte, M. Langerock, a été appelée sur la partie ajourée de la flèche, dont l'aspect est un peu maigre; il jugera peut-être utile de la renforcer au cours de l'exécution des travaux;

Église
de Saint-Amand,
à Gheel.

13° Le projet relatif à la restauration de l'église de Saint-Amand, à Gheel (Anvers). Après un examen approfondi de cette affaire et considérant que les recherches n'ont produit aucune certitude sur l'existence antérieure d'un pourtour au chevet; que l'exécution d'un complément de ce genre entraînerait des dépenses considérables d'expropriation, le Collège s'est référé à l'avis exprimé dans sa lettre du 24 juin 1905, adressée à M. le Président du Conseil de fabrique. En conséquence, il a estimé qu'il convient d'adopter le projet n° 5. Cette étude a l'avantage de mieux dégager les colonnes, tout en indiquant que l'architecte primitif a eu l'intention de doter l'église d'un déambulatoire; architecte, M. Langerock;

Église
de Broechem.

14° Le projet de restauration du chœur de l'église de Broechem (Anvers), à la condition qu'il sera tenu compte des recommandations émises par le Comité provincial des correspondants, dans son rapport du 23 janvier 1907; architecte, M. Van Assche;

15° Les comptes des travaux de restauration effectués aux églises de :

Comptes
de travaux
de restauration.

Saint-Médard, à Wervicq (Flandre occidentale) : décompte général ;

Notre-Dame, à Anvers : exercice 1906.

— Le projet soumis en vue du renouvellement des vitrages de l'église paroissiale de Fosses a fait l'objet d'un examen, sur place, le 5 juin 1907, de concert avec MM. Boveroulle et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur.

Eglise
de Fosses.

Il a été constaté que le projet précité est bien compris ; il est d'ailleurs conçu dans le type des vitrages existants.

Il y a lieu, en conséquence, d'émettre un avis favorable sur l'étude présentée.

— Il a été procédé, le 5 juin 1907, à l'inspection de la chapelle de Saint-Roch, à Châtelet, dont le clocheton et la toiture ont été signalés comme se trouvant en mauvais état.

Eglise
de Saint-Roch,
à Châtelet.

La chapelle de Saint-Roch a été édifiée au xvii^e siècle ; l'encadrement de la porte d'entrée porte la date de 1626. Ce petit édifice, qui est conçu dans des données d'une grande simplicité, n'offre guère d'intérêt au point de vue architectural. On y remarque seulement, comme pouvant attirer l'attention, quelques objets mobiliers et certains petits tableaux qui, combinés avec l'aspect de propreté qu'on y constate, donnent à l'intérieur un certain cachet agréable.

L'oratoire en question n'a pas une importance suffisante pour qu'il y ait lieu d'en proposer l'inscription au tableau des édifices monumentaux. Toutefois, en raison des souvenirs locaux qui s'y rattachent et d'une certaine vénération

que lui ont vouée les habitants du voisinage, il ne peut être question de l'abandonner à la ruine. Le Conseil communal, faisant acte de bonne administration, a, du reste, compris qu'il était urgent d'effectuer au bâtiment les réparations qu'il réclame. Il vient de voter les fonds nécessaires pour mettre en état convenable le clocheton et la toiture de l'édifice. On fera bien de profiter de l'occasion pour faire exécuter quelques menues réparations au soubassement de la chapelle où des moellons tendent à se détacher du parement des murs.

Il résulte des renseignements fournis sur place, par des délégués de l'Administration communale, que les travaux de réparation décrétés seront entamés incessamment.

Eglise
de Lombeek-
Notre Dame.

— A la demande de M. l'architecte Veraart, il a été procédé, le 14 mai 1907, à l'inspection des travaux de restauration qui s'exécutent à l'église de Lombeek-Notre-Dame.

La nouvelle sacristie qui s'érige au sud du chœur est en bonne voie d'exécution ; ce bâtiment sera bientôt à hauteur des maçonneries.

L'ancienne sacristie qui masquait le chevet du chœur est démolie. Les parements de cette annexe avaient été taillés en bonne partie dans des pierres moulurées, claveaux, nervures, clefs de voûtes, etc., provenant d'une ancienne construction datant du xv^e siècle.

On a également trouvé dans les fondations de cette sacristie les débris d'un très remarquable monument de la fin du xv^e siècle. Il serait intéressant de rechercher si ces débris, qui paraissent assez complets, ne proviennent pas d'un tabernacle, d'une clôture du chœur, etc., et d'étudier

la possibilité d'une reconstitution. Si une telle solution n'est pas possible, le meilleur parti à prendre serait de s'entendre avec la Commission directrice des Musées royaux, qui ferait l'acquisition de ces débris pour ses collections d'art monumental. Ce sont des documents précieux pour l'étude de l'art à cette époque.

La Commission est d'avis que les pouvoirs publics devraient s'entendre pour allouer au conseil de fabrique une somme de 500 francs en vue de faire nettoyer les débris en question et de procéder aux recherches nécessaires pour reconstituer le monument dont il s'agit. Ce serait de l'argent bien employé.

Le dérochage intérieur du chœur a démontré que cette partie du monument est extrêmement délabrée. Les bardeaux anciens sont visibles mais se trouvent dans un état tel qu'ils sont inutilisables. Ils devront être renouvelés. Il est important de rétablir cette couverture dans les conditions où on l'a retrouvée, c'est-à-dire les couvre-joints posés irrégulièrement sans préoccupation des axes des baies; la disposition du berceau lambrissé est, en effet, tout à fait indépendante de la combinaison architecturale du chœur; elle appartient du reste à une époque plus récente que ce dernier.

Les piédroits formant l'entrée du chœur sont très simples; on n'y voit aucune trace de colonnettes ni de moulures. Il y a donc lieu de respecter la situation actuelle.

Une travée du bas-côté sud a été dérochée récemment. Elle se trouve en triste état. Les chapiteaux et une partie des bases ont été abattus au XVIII^e siècle lors de la transformation de l'édifice dans le goût du temps. On a même poussé la barbarie jusqu'à tailler les boudins des arcades

qui donnaient un aspect d'extrême délicatesse à cette remarquable architecture. La reconstitution de ces boudins ne serait possible, en pierre, qu'au moyen de reconstructions importantes et de dépenses élevées. M. Veraart est d'avis de les rétablir en pierre artificielle. La Commission se rallie à cet avis. Pour ce qui concerne les chapiteaux, il semble que les fragments qui en subsistent permettront de les reconstituer avec assez d'exactitude. On pourrait, dès maintenant, étudier sur l'un d'eux un essai de reconstitution provisoire.

Le dérochage de cette travée a révélé un fait intéressant : à l'origine, l'édifice n'était pas badigeonné. Les parements composés de belle pierre grise étaient apparents ; ils avaient été soigneusement rejointoyés au mortier gris. Ces joints étaient rehaussés par une ligne blanche régulièrement tracée sur le joint même, ce qui produisait dans l'ensemble l'effet d'un appareil simulé.

Il conviendra, en se basant sur le coût de la travée dérochée, de calculer ce que coûterait le dérochage complet de l'édifice. Cette opération devrait, semble-t-il, être effectuée sans trop tarder. Les éléments architectoniques qu'elle remettra en évidence seront très utiles pour l'étude des restitutions motivées par les mutilations insensées qu'on a fait subir au monument au XVIII^e siècle. En tout état de cause, il importe de dérocher sans retard le magnifique porche nord et de le débarrasser des objets divers qui l'emcombrent. Il se trouve dans ce porche des détails extrêmement précieux pour aider aux restitutions nombreuses qu'exigeront d'autres parties du temple.

M. Veraart a soumis au Collège l'avant-projet d'un

maitre-autel destiné à recevoir l'ancien retable. Ce projet est bien compris dans son ensemble. Il y aura lieu toutefois de veiller à ce que le dessus du retable ne masque pas le bas des belles lancettes du chevet. A cette fin, il faudra rétablir l'ancien niveau du chœur. Au besoin, si la situation le commande, on se bornera à établir une seule marche à l'autel. La Commission estime, avec cet artiste, qu'on peut replacer sur les deux faces latérales du chœur les anciennes boiseries et les peintures en grisaille.

Pour ce qui concerne l'exécution de peintures au fond du chœur et les vitraux des baies de l'abside, il importera de s'adresser à des artistes d'une compétence éprouvée pour en présenter les projets.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE
DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX
PENDANT L'ANNÉE 1905.

L'année jubilaire 1905 figurera parmi les mieux remplies, tant au point de vue des travaux de notre Comité dans le but d'accroître les collections confiées à ses soins, que des résultats de ses efforts.

Notre délégué a continué ses voyages dans différentes villes du pays; bon nombre d'œuvres fort intéressantes, appartenant tant à l'art sculptural pur qu'à la décoration monumentale, ont été reproduites par la photographie, et plusieurs d'entre elles, d'un mérite peu commun, ont été ajoutées à notre liste d'objets dont le moulage est à désirer.

L'église Sainte-Walburge, à Audenarde, possède une fort jolie chaire en bois de chêne, datant du commencement du XVIII^e siècle. La rampe de l'escalier, travaillée à jour, présente trois grands rinceaux de ce style large et somptueux, un peu lourd même par l'excès de la richesse, qui caractérise les œuvres de l'époque de Louis XIV. La cuve, polygonale, offre une ornementation analogue, sauf à la face antérieure où l'on voit, dans un cadre un peu prétentieux, une figure à mi-corps du Seigneur, bénissant. Aux angles abattus s'adossent de jolies statuettes d'enfants.

Audenarde.

Des angelots, tenant des trompettes, soutiennent les angles de la cuve et s'appuient sur un globe, que supportent des satyres à demi-agenouillés. Ces dernières figures, empruntées à la mythologie, ne paraissent guère en situation ici, et pèchent, d'ailleurs, par leur proportion trop réduite.

Deux belles statues d'anges drapés soutiennent l'abat-voix, dont la face antérieure seule est décorée : elle porte une tête ailée relevant les draperies.

Le moulage de ce meuble n'est pas à souhaiter : on trouve des œuvres analogues de la même époque d'un intérêt artistique supérieur ; mais sa photographie figurera avantageusement dans notre série d'objets appartenant au mobilier religieux.

La clôture d'une chapelle latérale de la même église a été photographiée aussi, à titre de spécimen de l'époque. Elle forme un motif d'architecture à trois travées, marquées par quatre colonnes torsées de marbre de couleur, avec chapiteaux d'ordre composite en marbre blanc. Dans la baie centrale se trouvait probablement jadis une double grille en métal, remplacée aujourd'hui par une claire-voie en bois ; les deux autres baies sont fermées par un soubassement plein, à moulures de marbre noir encadrant un fond blanc, surmonté de cinq balustres et de deux demi-balustres moulurés. L'ensemble est couronné d'un entablement, saillant en avant-corps au-dessus des colonnes torsées ; sa frise, tout unie, se détache en blanc entre une architrave et une corniche de marbre noir.

Cette clôture est d'une exécution fort habile et parfaitement soignée ; mais elle est conçue dans un style qui ne nous paraît pas devoir être donné comme modèle à suivre.

Cette appréciation s'applique en tous points aux confessions de l'église Notre-Dame-de-Pamele, à Audenarde. Leurs quatre colonnettes torsées enlacées de spirales de feuillages, leurs frises à rinceaux mêlés d'angelots et de dauphins, décèlent un ciseau adroit et sûr; mais des restaurations peu heureuses semblent avoir été pratiquées sur ces meubles, et leur style manque de pureté.

On remarque dans la même église deux sarcophages avec statues géantes, adossés au revers de la façade, à droite et à gauche de l'entrée; l'un d'eux a été photographié; c'est celui de « MESSIRE IOOS DE JOINGNY LE PREMIER DICT SIRE D'AUDENARDE MORT L'AN 1504 ET DE NOBLE DAME IOSINE ».... Sur les faces du sarcophage, des blasons encadrés de moulures ornent le fond de niches dont les arcs en plate-bande s'appuient sur des piliers polygonaux décorés d'arcatures aveugles, avec chapiteaux à coussinets de feuillage.

Cette architecture pêche, aussi bien que les figures des gisants, par un peu de lourdeur.

Nous ne pouvons reconnaître à ces tombeaux un type spécial assez pur et caractéristique pour figurer utilement dans nos collections de moulages; mais ils méritent assurément mieux que leur sort actuel: à peine garantis par un vulgaire garde-corps en baguettes de fer, adossés à une muraille qui empêche la vue de l'une de leurs faces, dissimulées par des chaises d'église entassées auprès d'eux, ils font l'effet d'accessoires dont on ne sait que faire. Nous croyons savoir que ces monuments ont été relégués à cet endroit à titre provisoire, à l'occasion d'une restauration de l'église; c'est à ce moment sans doute que l'on a transposé les gisants, le défunt donnant la droite à la défunte; quoi

qu'il en soit, nous estimons que la Commission royale des Monuments pourrait être utilement consultée sur l'opportunité de rétablir ces deux tombeaux à un emplacement plus digne d'eux.

Boussu.

Il existe à Boussu-lez-Saint-Ghislain, dans une propriété privée, un calvaire de la fin du xv^e ou du commencement du xvi^e siècle, qui ne manque pas d'intérêt. Il se trouve au fond d'un abri de maçonnerie, sorte de petite chapelle ouverte par une large baie ogivale.

La croix est large et entièrement ornée de flammes, creusées dans l'épaisseur du bois; ses extrémités fleurdelisées portent, dans des médaillons quadrilobés, les emblèmes évangélistiques sculptés en bas relief; les arêtes sont garnies de crochets. Cette croix se dresse à l'arrière d'une sorte d'autel, massif de maçonnerie recouvert d'une dalle épaisse.

Les statues de la Vierge et de Saint-Jean sont placées sur de hauts piédestaux de pierre en forme de balustres, qui n'étaient certainement pas leurs supports primitifs. Des boulons, scellés aux deux extrémités de la pierre de l'autel, semblent avoir servi à fixer en cet endroit ces deux figures qui, montées peut-être sur un socle aujourd'hui disparu, auraient été ainsi, à l'origine, beaucoup plus rapprochées de la croix.

Les draperies sont bien comprises et habilement traitées. La Vierge, les mains jointes, la tête inclinée, le corps un peu penché sur la hanche droite, est dans une belle attitude.

Le Saint retient de la main droite le livre placé sous son bras gauche. Son visage pêche par une expression dramatique un peu outrée.

La figure de la Vierge pourrait être moulée, si un autre travail plus important appelait nos ouvriers à Boussu ; par exemple, le moulage du beau retable conservé dans l'église de cette localité et dont nous avons eu déjà l'occasion de nous occuper.

L'église Saint-Martin, à Courtrai, possède un tabernacle bien connu, construit en 1585.

Courtrai.

C'est une tourelle ajourée, d'architecture gothique de la dernière période. On y remarque des corniches incurvées vers le bas, qui font penser à l'aspect des pagodes chinoises. Plusieurs statuettes, dont une partie au moins semblent avoir été refaites, animent cet élégant ensemble.

Une photographie de ce monument a été prise pour nos collections. On a photographié aussi la superbe grille Louis XV, en fer ouvragé, qui ferme le chœur de l'église Saint-Martin.

Nous possédons le moulage des huit semelles de poutres, historiées, de la salle du Conseil, au premier étage de l'hôtel de ville de Courtrai. Les sujets qui les animent paraissent se rapporter à des fabliaux du moyen âge ; mais nos recherches pour les déterminer n'ont pas encore abouti complètement.

L'un des sujets semble être l'adoration d'une idole ; on le retrouve dans le premier des huit bas-reliefs qui, abrités sous des arcades, décorent la partie médiane de la cheminée de cette même salle. Les sept autres bas-reliefs représentent une procession bizarre de personnes chevauchant des montures plus ou moins fantaisistes : une chèvre, un ours, un porc, etc. Au centre du manteau de la cheminée, sur un cul-de-lampe de feuillage, une figurine d'empereur.

La frise de cette cheminée présente aussi une suite de bas-reliefs à sujets légendaires parmi lesquels apparaissent deux fois des martyrs placés dans une cuve — d'huile bouillante sans doute — au-dessus d'un feu ardent.

La zone supérieure du manteau de la cheminée est en bois ; on y voit, dans des niches surmontées de baldaquins, des statuettes de femmes portant divers attributs et accompagnées d'animaux.

Cette riche cheminée a été photographiée, de même que celle de la salle d'honneur, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Cette dernière est d'un très grand effet, quoique d'une décoration moins compliquée que la précédente.

Dans le bas, quatre grands festons bordés de moulures hérissées de crochets, et dans chaque feston, un écu armorié ; sur la frise, six niches avec personnages tenant des blasons ; au milieu et à chaque extrémité, un cul-de-lampe portant une figurine sous un dais d'architecture ; au-dessus, deux grands compartiments en tympan d'ogive, garnis de sujets légendaires en bas relief. Des nervures jaillissant des angles et du centre relient le manteau de la cheminée au plafond.

Louvain.

M. Joseph Destrée, conservateur aux Musées du Cinquante-naire, avait bien voulu nous signaler un mauclaire gothique, en chêne sculpté, qui appartient au Musée de l'Institut archéologique annexé à l'Université de Louvain.

Ce fragment, très intéressant, est décoré de motifs d'architecture et d'une figurine en ronde bosse. Il a été photographié, et son moulage est inscrit à la liste de nos desiderata.

L'église Saint-Michel, à Louvain, possède des boiseries des plus remarquables.

Ce sont d'abord des confessionnaux, aux entrées décorées de statues en grandeur naturelle et flanquées de colonnes torsées aux spirales ornées de feuillages qu'égayent des angelots, et portant des chapiteaux composites. Des lambris à grands panneaux, de même hauteur que les confessionnaux, les relient entre eux, formant un ensemble imposant et d'une grande richesse, mais imprégné aussi du manque de grâce que l'on regrette dans bien des œuvres de la fin du xvii^e siècle.

Le banc de communion de la même église est d'une rare beauté. Comme les confessionnaux, il est en chêne de qualité choisie. Il se développe sans interruption d'une muraille à l'autre du temple, dessinant deux grands retours en avant à l'endroit des autels latéraux. Les enroulements de riches et luxuriants rinceaux alternent avec des piédestaux et des panneaux à figures. C'est l'un des plus beaux ouvrages que nous connaissions de l'époque de Louis XIV, et nous estimons qu'un fragment important de ce travail, d'une élégance peu commune et d'une habileté extrême, doit prendre place dans nos collections de moulages.

Très intéressante est aussi, par ses boiseries, l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles.

Nivelles.

Nous ne voulons pas parler seulement des nombreuses stalles qui sont restées de l'ancienne abbatale, mais encore et surtout des deux magnifiques chaires à prêcher, l'une tout en chêne, l'autre en chêne et marbre blanc, dues toutes deux au talent de notre célèbre Laurent Delvaux.

La première possède une cuve circulaire, évasée du bas ; des pilastres divisent son pourtour en quatre compartiments dont l'un s'applique à l'un des piliers de l'église ; les autres portent de gracieux ornements de style Louis XV.

De chaque côté du fond s'élève un pilastre sur piédestal, soutenant l'abat-voix.

Au-dessous de la cuve, l'artiste a placé un groupe en bois de chêne représentant *Élie dans le désert*. Le prophète, vieillard à la barbe longue, au crâne dénudé, est assis au pied d'un arbre, endormi, la tête appuyée sur le bras gauche. L'ange qui lui apporte des aliments se penche sur Élie, lui posant la main sur l'épaule.

Cette chaire est entourée d'une balustrade assez pauvre ; on accède à la cuve par un escalier tout à fait mesquin, qui n'entraîne bien certainement pas dans la conception de l'artiste. Sans doute avait-il rêvé pour cette place quelque rampe richement ouvragée, comme celles qui longent les deux escaliers qui conduisent à l'autre chaire.

Celle-ci est isolée, dans l'intervalle de deux piliers ; sa cuve se divise aussi en quatre compartiments, limités par des consoles surmontées de têtes de chérubins en marbre blanc. La face postérieure sert d'entrée ; les trois autres sont ornées chacune d'un médaillon à sujet en haut relief, relatif à la parabole de *l'Enfant prodigue*, sculpté dans le marbre blanc et encadré d'ornements taillés dans le chêne.

Deux arbres, en marbre blanc, s'élèvent derrière la cuve ; sur leurs branches est jetée une draperie de chêne formant l'abat-voix, aux bords relevés çà et là par des têtes groupées de chérubins, en marbre. Au sommet, un angelot couché soutient la draperie, un autre sonne de la trompette.

Les volées du double escalier sont bordées de rampes du travail le plus riche, découpées de grands ovales à jour, que bordent des guirlandes de fleurs; les termes figurent de grands ailerons, ornés aussi de guirlandes et enrichis d'ornements de style rocaille.

Le groupe du soubassement est en marbre blanc. Il représente, en figures de grandeur naturelle, *Jésus et la Samaritaine*. Le Rédempteur, assis du côté droit, pose la main gauche sur son genou, l'autre sur sa poitrine. Il parle, accoudé à la margelle du puits où la femme a déposé son vase, sur lequel elle a croisé les mains; debout, un peu penchée de côté, elle écoute avec une attention remarquablement rendue la parole du Christ.

La même église possède de nombreuses stalles en bois sculpté; celles du fond du transept nord sont surtout remarquables par leur sobre élégance.

Avant de quitter la collégiale, notre délégué, ayant pénétré dans un réduit qui fut jadis l'une des entrées de l'église romane, y a remarqué un linteau de porte en forme de fronton, faisant pendant à celui dont nous possédons le moulage (n° 949), lequel se trouve à l'ancien porche situé de l'autre côté de l'entrée actuelle de l'église.

Ce linteau est décoré, en faible relief, de la figure à mi-corps d'un personnage ailé; de la main gauche il tient une banderole déroulée; de l'autre il bénit à la manière latine. Aux extrémités de la pierre sont figurées des plantes à rameaux enroulés, garnis d'un feuillage dont le type dénote une œuvre du XI^e siècle.

La figure a très grande allure; nous espérons en joindre bientôt le moulage à celui qui se trouve déjà dans notre musée.

Roucourt.

La petite église de Roucourt possède une chaire à prêcher en bois sculpté, de la fin de l'époque gothique, d'un travail extrêmement intéressant.

De l'ensemble du meuble, il ne subsiste que la cuve avec un fragment de son support. Le plan de la cuve dessine cinq côtés d'un octogone; le vide laissé par les trois côtés retranchés permettait de l'appliquer soit à une muraille, soit à une forte pile de maçonnerie, dans laquelle était sans doute percée l'entrée, que précédait un escalier. Celui qui sert actuellement est tout à fait moderne.

Les faces forment des niches peu profondes, en arcades surbaissées; elles sont séparées l'une de l'autre par des contreforts flanquant les angles de la cuve; à la face externe de ces contreforts s'accolent une colonnette annelée, à fût décoré de dessins géométriques; elles servaient jadis de piédestaux à des figurines abritées sous des dais en forme de clochetons aigus. On a remplacé ces figurines par de petits pinacles, qui constituent un véritable non-sens.

Au-dessus des archivolttes, les parois de la cuve sont découpées de fenestrelles à jour; l'ensemble se couronne d'une corniche enrichie de rinceaux délicats. La moulure externe de chaque archivoltte se relève en pointe d'accolade, qu'amortit un large fleuron de feuillage.

Chaque niche est occupée par une composition sculptée en demi-bosse.

La première, en commençant par la gauche du spectateur, représente *Saint-François d'Assise prêchant aux animaux*. Le Saint est debout, à gauche; son capuchon est rabattu sur la nuque; en face, un autre personnage, agenouillé. Au fond, dans un site montagneux, émerge d'un bouquet

d'arbres une petite chapelle au seuil de laquelle est assis un autre moine, en prière. Le paysage est peuplé d'animaux : aux pieds du saint, un lion couché, levant la tête vers lui ; puis un singe, une girafe, un dromadaire, un ours, tous dans l'attitude de l'attention profonde.

La seconde composition a pour sujet *Sainte Catherine d'Alexandrie discutant avec les philosophes*. Les orateurs chargés par l'empereur Maxime de combattre les doctrines de la Sainte se tiennent du côté droit, en diverses attitudes. Au premier plan, une femme assise, la tête levée vers la Sainte qui parle debout, l'air calme, le geste assuré. A ses pieds, un quadrupède monstrueux figure le démon de l'hérésie. Au fond une petite chapelle, près d'un bosquet à l'entrée duquel un chien est couché.

La composition qui occupe la face antérieure de la chaire représente *Le Jugement dernier*. Elle est dominée par la figure du Christ, assis sur l'arc-en-ciel, les pieds posés sur le globe terrestre. Les douze apôtres l'entourent. A sa droite la Vierge, à sa gauche Saint Jean-Baptiste sont debout, les mains jointes. En avant les ressuscités, les élus d'un côté, les réprouvés de l'autre.

La scène suivante est *La Réception de la reine de Saba par Salomon*.

La reine est assise à droite, sur un siège bas ; la couronne ceint son front, sa chevelure descend en longues boucles sur les épaules. En face d'elle est assis un moine au nez surmonté de besicles. Un troisième personnage se tient derrière lui, quatre autres encore du côté droit.

Le roi est assis au fond, vers la gauche, sur un trône qu'abrite un baldaquin bordé de franges. Un restaurateur

d'occasion a refait au sage monarque et à l'un de ses voisins des masques de fantaisie ; celui du roi est tout à fait disproportionné et lui fait un tout petit visage envahi par une grande barbe et écrasé sous une vaste couronne.

Dernière composition : *Saint Jean-Baptiste prêchant au peuple dans le désert.*

De même que les personnages principaux des quatre sujets précédents, le Saint occupe la gauche du tableau. Quelques branches d'arbre liées ensemble forment une petite enceinte qui le sépare de son auditoire ; celui-ci se compose de six personnages, hommes et femmes, dont quatre debout au milieu et à droite, et deux assis au premier plan. Dans le fond au sommet d'un massif escarpé, croissent des bouquets d'arbres ; auprès d'eux on voit à droite une petite cabane, à gauche une figurine du Saint et au milieu un animal couché — peut-être un chameau rappelant celui dont la peau lui servit de vêtement dans sa retraite.

Desiderata.

Après avoir entendu les rapports de son délégué et examiné les photographies produites à l'appui de leurs conclusions, le Comité a décidé l'inscription à la liste de ses desiderata des moulages des objets d'art et des monuments ci-après :

PROVINCE DE BRABANT.

Louvain. Mauclaire gothique au Musée de l'Université.

Id. Ensemble d'un confessionnal de l'église Saint-Michel.

Louvain. Plusieurs fragments du banc de communion de la même église.

Nivelles. Linteau d'une porte romane de l'église Sainte-Gertrude.

PROVINCE DE HAINAUT.

Boussu. Statue de la Vierge d'un Calvaire.

Roucourt. Chaire à prêcher.

Atelier de moulage.

L'activité de notre atelier de moulage s'est déployée surtout dans la confection des modèles livrés au public et aux établissements d'instruction. Cette vente et celle des photographies ont produit, en 1905, un total de fr. 8,249-10.

Une partie de nos ouvriers ont travaillé aussi, pendant plusieurs mois, au montage dans le Musée d'Art Monumental de la reproduction d'une chapelle de l'église de Drontheim, reproduction offerte au Musée par le Roi.

On a aussi confectionné, dans notre atelier, un nouveau modèle des fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy, à Liège. Notre Secrétaire avait conclu, de la présence de tenons sur le garrot des bœufs qui décorent le support de la cuve, à l'existence, sous le bassin, de cavités destinées à recevoir ces protubérances; en effet, l'examen de l'original a fait constater la présence d'une rainure dans laquelle les tenons peuvent pénétrer. Dans le nouveau modèle en plâtre, les bœufs ont été placés au dessous du bassin, conformément aux indications fournies par cette constatation; leur

nombre a été porté de dix à douze, par la répétition de deux des animaux existants; enfin la partie du sol sur laquelle reposent leurs pattes a été ondulée, disposition indiquée par la différence de taille que ces animaux présentent entre eux; l'effet résultant de ces quelques modifications est de beaucoup supérieur à celui que produit le monument original dans son état actuel, et il ne paraît pas douteux qu'il se rapproche davantage de l'aspect des fonts dans leur état primitif.

Photographies.

Outre les photographies exécutées d'après nos moulages pour la vente au public, notre collection s'est enrichie des clichés pris d'après les originaux dont la liste suit :

Audenaerde. Église Sainte-Walburge : Chaire.

Id. id. Clôture d'une chapelle.

Id. Église de Notre-Dame-de-Pamele : Confessionnal.

Id. id. Tombeau du
Sire de Joigny.

Boussu. Calvaire (deux vues).

Courtrai Église Saint-Martin : Tabernacle.

Id. id. Maître-autel.

Id. id. Clôture du chœur.

Id. Hôtel de Ville : Cheminée de la salle d'honneur.

Id. id. id. du Conseil.

Louvain. Musée de l'Université : Mauclaire gothique.

Id. Église Saint-Michel : Banc de communion
(milieu).

Louvain. Église Saint-Michel : Banc de communion
(partie droite).

Id. Église Saint-Michel : Confessionnaux (vue
d'ensemble).

Id. Église Saint-Michel : Un confessionnal.

Id. Id. Un autre confessionnal

Roucourt. Église : Chaire (assemblage et cinq panneaux
séparés).

Nous avons acheté en outre : à M. Hedicke, trente-huit
clichés exécutés par lui d'après les sculptures de Jacques
Du Broeucq ainsi que quatre dessins présentant la reconsti-
tution du jubé érigé en 1535 sur les plans de cet artiste ;
à M. D'Hoy : quatre épreuves photographiques reproduisant
des vues de l'ancienne église des Dominicains, à Gand,
démolie au XIX^e siècle.

Frottis.

Sont entrés dans la collection : Vingt-deux beaux frottis
de lames tumulaires en laiton, exécutés par M. Hoste, de
Bruges, et les frottis des dalles funéraires des Seigneurs de
Seron et de Gelbressée (Namur) exécutés par M. Colpa,
de Liège.

Échanges et acquisitions.

Notre Comité a voté une intervention de 600 francs
dans les frais d'exécution des moulages de sculptures

antiques découvertes en Grèce par deux de nos compatriotes : MM. Graindor et Demoulin, membres étrangers de l'école d'Athènes.

Relations internationales.

Au cours d'un voyage d'étude dans le nord-ouest de la France, notre Secrétaire a jeté les premières bases de relations nouvelles ; nous en reparlerons ultérieurement.

La fin de l'année jubilaire a été endeuillée par le décès de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, l'un des promoteurs de l'institution des Échanges internationaux et Président effectif de la Commission royale belge.

Cette perte a été profondément ressentie par notre Comité, qui a émis le vœu unanime de voir la présidence offerte au fils de l'auguste défunt, S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :

POUR LE PRÉSIDENT :

Le Membre délégué,

AD. DELVIGNE.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 13, 20 et 27 juillet; des 3, 10, 17 et 24 août 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Les cartons du chemin de la croix projeté pour l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeck (Brabant), sous les réserves suivantes, dont il y aura lieu de tenir compte au cours de l'exécution des stations : *a*) Le titre (I N R I) ne doit pas figurer sur la croix avant le crucifiement; *b*) à certaines stations, la croix paraît trop grande; elle gagnera à être réduite; *c*) dans la composition où le Christ est descendu de la croix, le Christ est trop grand par rapport aux autres personnages; auteur, M. Van Esbroeck;

Eglise
de Sainte-Marie,
à Schaerbeck.
Chemin
de la croix.

2° Le projet relatif au placement de vitraux dans la fenêtre du jubé et dans les deux fenêtres du transept de l'église de Machelen (Brabant); auteur, M. Capronnier;

Eglise
de Machelen.
Vitraux.

Église
de Notre-Dame
de Pamele,
à Audenarde.
Vitrail.

5° Le projet concernant le placement d'un vitrail dans la nef latérale nord-ouest de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale); auteur, M. Osterrath;

Église
de Polleur.
Vitraux.

4° Le projet de trois vitraux à exécuter pour le chœur de l'église de Polleur (Liège); auteur, M. Ladon;

Cathédrale
de Bruges.
Verrières.

5° Le projet modifié de deux verrières à placer dans les fenêtres de la chapelle de Saint-Joseph, en la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere;

Église de Léau.
Buste.

6° La proposition de faire réargenter un buste appartenant à l'église de Léau (Brabant);

Église de
Saint-Séverin-en-
Condroz.
Ameublement
et décoration.

7° Le projet relatif à l'exécution de travaux de décoration et d'ameublement dans l'église de Saint-Séverin-en-Condroz (Liège), à la condition qu'au cours de l'exécution des travaux de décoration, l'auteur, M. Algoet, soignera tout particulièrement les figures en s'inspirant des beaux modèles de l'époque; architecte, M. Langerock;

Église
de Crisnée.
Décoration.

8° Le projet concernant la décoration murale de l'église de Crisnée (Liège). Il conviendra, au cours de l'exécution, de réduire sensiblement l'échelle des ornements du lambris peint et d'éclaircir le ton général de ce lambris; peintre-décorateur, M. Meunier;

Église
de Pepinster.
Chemin
de la croix.

9° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix, en tapisserie, pour l'église de Pepinster (Liège), ainsi que le projet de décoration murale de la nef de cet édifice. Les études de la décoration des autres parties de l'église ne répondent pas à celle de la nef. On y remarque trop de rouge et des effets papillotants. Il y aura lieu d'engager M. Tassin à exécuter un essai de décoration de la nef sur une travée de l'édifice. Lorsque cet essai sera effectué, la

Commission le fera examiner et verra alors quel parti il faudra adopter pour la suite de la décoration ;

10° Le projet concernant le parachèvement de la décoration picturale de l'église de Neeroeteren (Limbourg). L'attention de l'auteur, M. Bressers, a été attirée sur l'observation présentée par M. l'architecte provincial, à laquelle s'est rallié le Comité des correspondants, quant à la convenance de produire, dans la chapelle de Saint-Lambert, des épisodes de la vie du Saint et de réserver les tableaux projetés pour une autre partie de l'église ;

Eglise
de Neeroeteren.
Décoration.

11° Le projet relatif au placement de statues dans l'église de Beyne (Liège) ; sculpteur, M. Peeters.

Eglise
de Beyne.
Statues.

— Il a été procédé, le 2 juillet 1907, dans l'église de Notre-Dame (Mylbeke), à Alost, à l'examen de l'échantillon de la décoration murale destinée à former cadre au chemin de la croix de cet édifice.

Eglise
de Notre-Dame
à Alost.
Décoration.

M. Mortier, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à l'examen précité.

Cet échantillon tient compte des recommandations formulées dans le rapport de la Commission en date du 28 décembre 1906. Il y a donc lieu d'autoriser la poursuite de l'œuvre. Toutefois, le ton rouge de fond des encadrements peints des stations du chemin de la croix devra être un peu plus franc ; son aspect est terne et peu agréable à l'œil. Il est désirable aussi que l'artiste introduise quelques points de dorure dans l'ornementation des encadrements et que ces derniers soient bordés d'un filet d'or. L'aspect d'ensemble gagnera à ce que les tableaux du calvaire ne paraissent pas trop isolés de leur entourage.

Deux de ces tableaux étaient exposés en même temps que l'échantillon de décoration. Ces compositions sont bien réussies.

Hôtel de ville
d'Hoogstraeten.
Peintures

— Il a été procédé, le 26 juillet 1907, à l'inspection d'un panneau de peinture exécuté par M. Ch. Boom pour la salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten (Anvers).

La composition représente « Jean van Cuyck, seigneur d'Hoogstraeten, confirmant et sanctionnant les privilèges de la commune, en 1590 ».

Cette œuvre, très réussie, continue dignement la suite des peintures déjà exécutées par M. Boom pour la même salle. Elle présente de grandes qualités de style, de dessin et de coloris, un aspect monumental et le cachet spécial de peinture murale. Certains détails de l'architecture et des costumes ont été modifiés conformément à l'avis émis par la Commission lors de l'examen de l'esquisse. M. Boom a, du reste, prouvé, par des études sérieuses et approfondies, que les costumes et les armures représentés sont bien réellement de l'époque. Les dessins, calques et extraits d'ouvrages autorisés qu'il a rassemblés à cet effet prouvent suffisamment qu'il n'a rien laissé au hasard, mais qu'il s'est documenté sûrement et que les pièces de vêtements et les accessoires représentés étaient bien en usage à la fin du xiv^e et dans les premières années du xv^e siècle.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le panneau précité soit mis en place.

Église de
Saint-Barthélemy
à Liège.
Vitreaux.

— Il a été procédé, le 15 août 1907, à l'examen des vitreaux placés récemment dans l'église de Saint-Barthélemy, à Liège.

MM. Ruhl et Lohest, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Il a été constaté que l'exécution des verrières dont il s'agit est en rapport avec le projet qui a reçu le visa le 4 mai 1904 et que ces œuvres présentent le caractère artistique requis pour que le subside de 1,678 francs promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de leur réalisation, soit liquidé.

— A la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 30 juillet 1907, dans l'église de Landelies, à l'examen d'un ancien vitrail qui décore l'une des fenêtres de cet édifice.

Église
de Landelies.
Vitrail.

MM. l'abbé Puissant, Matthieu, Motte, Sonnevile et Dufour, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistaient à cet examen.

Le vitrail dont il s'agit porte la date de 1550. Quelques-unes de ses parties, notamment le haut et le bas, sont plus récentes que la partie centrale, où est représenté le donateur Philippe de Corswarem, ancien seigneur de la localité.

Dans son ensemble, cette œuvre d'art présente un certain intérêt ; elle est assez bien conservée et on n'y remarque qu'une petite fêlure. Il semble prudent de n'y faire opérer aucun travail et d'engager le Conseil de fabrique à en prendre soin, les œuvres de cette époque étant extrêmement rares dans les églises de la région.

L'attention a aussi été appelée sur un ostensor en argent que possède l'église de Landelies. Cette œuvre ne porte ni date ni inscription. D'après la tradition, elle proviendrait d'un don du même seigneur Philippe de Corswarem. La partie supérieure présente le caractère du style de transi-

tion entre le gothique et la renaissance ; le pied paraît plus récent.

Cet objet d'orfèvrerie est en bon état ; il n'y a autre chose à faire que de prendre soin de sa conservation.

Eglise
d'Haekendover.
Retable.

— Il a été procédé, le 6 août 1907, à l'examen du retable en bois qui décore l'église d'Haekendover (Brabant), à l'effet de se rendre compte des mesures à prendre pour assurer la conservation des sculptures de cette œuvre remarquable.

Il a été constaté que les groupes et les statuettes du susdit retable ne sont pas fixés au cadre dans lequel ils se trouvent posés. Mais il y a lieu de remarquer qu'il en est généralement ainsi dans les retables ; les sculptures sont simplement posées à la place qu'elles doivent occuper, sans y être attachées.

Néanmoins, ainsi que l'a fait remarquer très justement M. Vandervelde, membre de la Chambre des Représentants, ces sculptures non fixées sont exposées à être enlevées par le premier venu.

En vue de parer à cette éventualité, il est indispensable que l'on fasse fixer au cadre les groupes et figures du retable d'Haekendover. C'est là toutefois une opération qui doit être faite avec précaution et sous la direction d'un artiste, afin de ne pas s'exposer à voir détériorer les sculptures. Il sera prudent de fixer d'abord les sculptures sur des plaques de cuivre, lesquelles seront elles-mêmes fixées à la partie inférieure du cadre. Il serait imprudent de visser les sculptures directement au cadre ; il pourrait se produire des déchirures du bois.

La présence d'un artiste sera d'autant plus indispensable

à cette opération que les groupes et figures devront être ajustés bien à leur place respective, sur les dais.

On devra profiter de ce travail pour hausser la figure du Sauveur qui repose sur un dais, dans l'intérieur duquel elle est en partie cachée. En la posant sur un petit piédestal composé d'un simple bloc de bois non visible, on ramènera cette superbe figure à son niveau normal.

— Il a été procédé, le 20 août 1907, à l'examen des statues représentant Baudouin à la Hache et Charles-le-Bon, exécutées en pierre par M. A. De Beule et placées dans leurs niches respectives à la façade de l'hôtel de ville de Gand.

Hôtel de ville
de Gand.
Statues.

MM. Serrure et Van der Haeghen, délégués du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Il a été constaté que les deux figures précitées ont été exécutées avec soin et qu'il a été tenu compte des recommandations formulées lors de l'examen des modèles, le 25 octobre 1906.

En conséquence, les œuvres d'art dont il s'agit peuvent être reçues définitivement.

Les socles de toutes les figures placées à la façade du monument sont ornés de banderoles, sur lesquelles sont tracés les noms des personnages représentés. Ces banderoles donnent de la lourdeur aux socles. Il serait vivement à désirer que ces détails fussent enlevés. Il n'est pas indispensable que les noms des personnages représentés figurent sur ceux-ci. Toutefois, si l'on tient à ce que des inscriptions y soient ménagées, il y aurait tout avantage à les tailler directement dans les socles mêmes.

Église
de Saint-Pierre,
à Anderlecht.
Statues.

— Il a été procédé, le 29 juin 1907, à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht, à l'examen d'un nouveau modèle de l'une des statues destinées à orner le porche sud de l'église.

M. Brunfaut, membre du Comité des correspondants de la province du Brabant, assistait à cet examen.

Le modèle représente, comme le premier, Sainte-Cécile. Cette étude ne constitue guère une amélioration de la précédente. On y retrouve les mêmes défauts qu'à celle-ci. Il n'est donc pas possible d'émettre un avis favorable sur une œuvre semblable, d'autant plus qu'elle est appelée à faire partie d'une série importante de figures destinées à compléter un monument qui compte parmi les plus remarquables de notre pays.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Hôtel de ville
de Louvain.

1° Les soumissions des praticiens auxquels l'Administration communale de Louvain (Brabant) propose de confier la troisième série des travaux de restauration du pignon est de l'hôtel de ville de cette localité. Les soumissions relatives à la partie sculpturale proprement dite peuvent être adoptées. La partie de la soumission de M. Roemaet, également relative à la sculpture, peut aussi être adoptée. Mais l'autre partie de cette dernière soumission (travaux à bordereau de prix) ne peut être admise telle qu'elle est rédigée : elle peut constituer, le cas échéant, un trompe-l'œil. Une soumission à bordereau de prix ne saurait, en réalité, constituer un forfait. Pour être sincère, elle ne doit mentionner que les

prix unitaires. Les quantités sont déterminées ultérieurement par des mesurages précis ;

2° Le projet des lustres destinés à la salle des pas perdus de l'hôtel de ville de Louvain. Au lieu du bronze brun ou vert proposé par le Collège échevinal, la Commission conseille d'adopter, pour l'exécution de ces appareils, le laiton non poli ni patiné et de laisser au temps le soin de le patiner ; auteur, M. Wilmotte ;

Hôtel de ville
de Louvain.

3° La proposition d'effectuer des travaux de restauration au pont romain de Montignies-Saint-Christophe (Hainaut). L'ouvrage d'art dont il s'agit offre un grand intérêt au point de vue historique et archéologique. Il figure d'ailleurs dans la première classe des monuments historiques. Il est probable que la commune sur le territoire de laquelle il se trouve, n'est pas en situation de subvenir aux frais que la restauration et la conservation de ce monument vénérable doivent occasionner. Aussi, la Commission engage vivement la Province et l'État à la seconder généreusement, car la conservation de cette œuvre unique dans notre pays doit être assurée. On devra mener le travail à effectuer de façon à conserver scrupuleusement le caractère architectural de la construction. Dans ce but, il devra être dirigé par un architecte d'un talent éprouvé. Cet artiste aura à soumettre, au préalable, aux autorités compétentes, un projet avec devis estimatif des travaux qu'il jugera indispensables à la conservation du monument.

Pont romain
de Montignies-
Saint-Christophe.

— Il a été procédé, le 30 juillet 1907, à l'inspection des ruines de l'abbaye d'Aulne à l'effet d'examiner s'il y a lieu de restaurer le triangle qui couronnait la façade-pignon du transept méridional de l'église abbatiale.

Abbaye d'Aulne.

MM. l'abbé Puissant, Matthieu, Motte, Sonneville et Dufour, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cette inspection.

L'examen des lieux ne permet pas d'émettre un avis favorable sur cette proposition.

Ainsi que le déclare M. Cloquet dans son rapport du 9 mars 1907 et dans la note y annexée, les éléments existants ne sont pas suffisants pour effectuer cette restauration sans recourir à des hypothèses. D'autre part, on se demande s'il serait prudent de surcharger cette façade, déjà fortement éprouvée, d'un poids très notable et d'exposer ce mur ainsi surélevé aux efforts de renversement exercés par les vents violents du sud. Dans ces conditions, il semble préférable de conserver le pignon dans ses conditions actuelles. Toutefois, ce que l'on pourrait faire, c'est, ainsi que le suggère M. Cloquet, rétablir les arcs-boutants et les rampants correspondant aux bas côtés du transept, ces parties pouvant être restituées avec certitude grâce aux amorces qui en subsistent. Les arcs-boutants ne pourraient, du reste, que contribuer au maintien de la partie haute de la façade telle qu'elle existe. Cette restitution aurait pour effet d'ajouter encore au pittoresque de cette admirable ruine.

Il y a unanimité pour demander que le déblai des souterrains soit poursuivi dans toutes les parties de l'abbaye, afin d'en permettre l'accès aux visiteurs. Il s'agit d'ailleurs d'une opération peu dispendieuse.

Dans l'intérêt de l'histoire et des études archéologiques, il serait utile de faire pratiquer quelques fouilles dans le sol extérieur où se trouvaient l'ancienne salle capitulaire et la sacristie. Il est à supposer que l'on y retrouvera des anciens

tombeaux, des dalles funéraires et sans doute d'autres objets intéressants.

— La Commission a procédé à un examen de la colonne du Congrès, à Bruxelles.

Colonne
du Congrès,
à Bruxelles.

A défaut d'un échafaudage, l'examen extérieur n'a pu s'élever au delà de la portée d'une grande échelle. On a pu constater toutefois de cette façon et par une visite intérieure jusqu'au haut de la colonne, que ce monument remarquable n'est nullement en danger. Il ne saurait être question, comme on l'a suggéré, de le revêtir de bronze. Ce parti ne serait pas réalisable.

La Commission se réserve de compléter son examen lorsqu'un échafaudage sera établi au monument. Ce Collège sait que le coût de cet échafaudage, déjà projeté en 1897, atteindra environ 5,000 francs. La Commission a déjà pu se rendre compte, par ce premier examen, que la pierre blanche de Herzogenrath, près d'Aix-la-Chapelle, a bien résisté. Cette pierre blanche a acquis une très grande dureté. Les parties qui se sont détachées, proviennent des remaniements opérés au cours de la construction. Ce sont des appliques, telles, notamment, les guirlandes au-dessus des neuf provinces en haut relief.

L'avis qui précède est émis à l'unanimité.

— Pour satisfaire à la demande de l'administration communale de Liège, il a été procédé, le 15 août 1907, à une nouvelle inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'ancienne maison Curtius.

Maison Curtius
à Liège.

MM. Ruhl et Lohest, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette inspection.

L'édifice en question, qui a abrité jadis le mont-de-piété,

est destiné à recevoir prochainement les collections du musée archéologique de la ville de Liège. C'est une construction extrêmement remarquable, d'une conception originale et imposante du début du xvii^e siècle. Elle est d'ailleurs rangée dans la 2^e classe des monuments civils.

Des travaux importants de consolidation et de restauration s'effectuent à l'édifice sous la direction de l'architecte de la ville et avec le concours d'une commission spéciale.

La visite récente a permis de constater une nouvelle fois que les ouvrages dont il s'agit s'exécutent dans de très bonnes conditions. Ils sont bornés au strict nécessaire, respectent le caractère et les dispositions primitives du monument et ne laissent rien à désirer au point de vue artistique.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction
et restauration
de presbytères.

1^o Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Moll (Anvers), à la condition que l'auteur diminue d'un tiers la hauteur de la lucarne de la façade principale; architecte, M. Taeymans;

2^o Le projet des travaux d'appropriation et d'achèvement à exécuter au presbytère des Boscailles, à Dhuy (Namur); architecte, M. Lange;

3^o Le projet de restauration du presbytère de Beuzet (Namur); architecte, M. Bethume;

4^o Le projet relatif à des travaux d'appropriation à effectuer au presbytère de Rachecourt (Luxembourg);

5° Le projet concernant la restauration du presbytère de la paroisse de Saint-Martin, à Saint-Trond (Limbourg); architecte, M. Debruyn;

6° Le projet de restauration du presbytère de Tihange (Liège); architecte, M. Schoenmakers;

7° Le projet des travaux complémentaires de restauration à effectuer au presbytère de Casteau (Hainaut); architecte, M. Collège;

8° Le projet relatif à des travaux de restauration et d'aménagement à effectuer au presbytère de Rhode-Sainte-Agathe (Brabant); architecte, M. Vandormael;

9° Le projet concernant l'établissement d'une nouvelle clôture à la cour du presbytère de Bande (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

10° Le projet relatif à la reconstruction partielle et à la réparation des murs de clôture du jardin du presbytère de Saint-Gérard (Namur);

11° Le projet de travaux de revêtement en zinc à exécuter au presbytère de Goronne, sous Arbrefontaine (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Auvélais (Namur). Tout en donnant son assentiment à cette étude, le Collège doit cependant exprimer le regret de ce que l'auteur doive recourir à des ancrages en vue de la consolidation des murs de la haute nef. L'attention de M. l'architecte Lange est appelée sur les sections des piliers

Église
d'Auvélais.

et colonnes, sur les empâtements des fondations qui paraissent faibles les uns et les autres. On signale aussi l'abondance des arcatures à l'extérieur; en tous cas, la Commission estime que celles des demi-pignons vers le chœur seraient avantageusement supprimées;

Eglise
d'Aiseau.

2° A Aiseau, sections d'Oignies et de Menourg (Hainaut); architecte, M. Simon.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

Eglise de Grune.

1° De Grune (Luxembourg); architecte, M. Berteau;

2° De Couckelaere (Flandre occidentale) et de construction d'une tour à cet édifice. Il conviendra, dans un but de sécurité, qu'au cours de l'exécution, l'auteur, M. l'architecte Goethals, relie la charpente de la flèche au gitage suivant.

Ainsi que les projets ci-après :

Eglise
du Sacré-Cœur,
à Mont-Saint-
Amand.

3° Construction d'une flèche sur la tour de l'église du Sacré-Cœur, à Mont-Saint-Amand (Flandre orientale). Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur, M. l'architecte Hoste, devra supprimer le motif ajouré de la flèche et placer les cadrans, composés de simples cercles, directement sur le pied de la flèche, sans lucarnes ni encadrements;

Eglise
de Saint-Paul,
à Dinant.

4° Travaux supplémentaires à l'église en construction dans la paroisse de Saint-Paul, à Dinant (Namur), sous la réserve qu'au cours des travaux, l'auteur aura égard aux recommandations présentées par M. l'architecte provincial dans son rapport du 19 juillet 1907; architecte, M. Pequet;

Eglise
de Bercheux.

5° Construction d'une seconde sacristie à l'église de Bercheux (Luxembourg), à la condition que l'auteur abaisse la plinthe au niveau indiqué au crayon sur le dessin; qu'il

donne moins de hauteur à la cave et qu'il augmente un peu l'élévation de la sacristie; le Collège estime aussi qu'il conviendrait de renoncer à l'emploi du zinc pour la plateforme du bâtiment et d'adopter une couverture en béton, asphalte et gravier; architecte, M. Würth;

6° Construction d'un baptistère et placement de vitraux à l'église de Saint-Georges-sur-Meuse (Liège). Au cours de la construction du baptistère, l'auteur, M. l'architecte Grisard, devra supprimer le ressaut ménagé entre les pilastres d'angle de la façade. Pour les vitraux, la Commission admet le projet avec figures en pied, sous la réserve de supprimer les banderoles et d'étendre à droite et à gauche la console sous la figure. Les deux autres dessins de vitraux sont d'une conception trop médiocre pour qu'il soit possible d'en proposer l'adoption. Ils devront être soumis à une nouvelle étude;

Église
de Saint-Georges-
sur-Meuse.

7° Agrandissement et restauration de la sacristie de l'église de la commune de Saint-Remy (Liège);

Église
de Saint-Remy.

8° Aménagement du cimetière et des abords de l'église de Petit-Rosière, commune de Geest-Gérompont (Brabant). Tous les travaux projetés sont intéressants et d'une utilité réelle. En conséquence, il y a lieu, pour les pouvoirs publics, d'y coopérer par l'octroi de subsides; architecte, M. Foucart;

Église
de Petit-Rosière.

9° Restauration des fonts baptismaux et placement d'une grille à l'église de Thielen (Anvers), sous la réserve que le couvercle des fonts ferme bien et que le dessin de la potence soit simplifié;

Église
de Thielen.

10° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Objets mobiliers
d'églises.

La Sarte, à Auvelais (Namur) : mobilier complet;

Villers-sur-Lesse (Namur) : buffet d'orgue ;

Noville-les-bois (Namur) : buffet d'orgue ;

Nothomb, à Attert (Luxembourg) : bancs ;

Neerpelt (Limbourg) : autels latéraux ;

Gemmenich (Liège) : maître-autel avec restauration du retable ancien et banc de communion ;

Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant) : candélabres ;

Rummen (Brabant) : buffet d'orgue ;

Hellegat, sous Niel (Anvers) : mobilier complet ;

Gives, à Ben-Ahin (Liège) : cloche.

Église
de Hollange.

— Il a été procédé, le 25 juillet 1907, à l'examen des divers emplacements proposés pour l'érection d'une nouvelle église à Hollange (Luxembourg).

MM. Cupper et Sibenaler, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Trois emplacements avaient été proposés pour cette construction. L'un d'eux était déjà abandonné au moment de l'inspection. Les deux autres emplacements ont paru susceptibles d'être adoptés, pourvu que l'édifice soit orienté le chevet exposé à l'est. Il n'existe, en effet, aucune raison pour ne pas orienter l'édifice suivant les traditions liturgiques.

Il a été convenu, sur place, que l'architecte, M. Würth, étudierait, d'accord avec les autorités locales, une disposition de la nouvelle église sur l'un des terrains restés en présence.

M. Würth vient de faire parvenir le croquis demandé. Il résulte de cette étude que l'église sera parfaitement orientée et qu'elle se présentera d'une façon très pittoresque, à mi-côte, au centre de l'agglomération. Il y a donc lieu d'étudier

le projet définitif d'après ce croquis, lequel a reçu l'approbation de l'autorité locale.

Lorsqu'il sera procédé à la démolition de l'ancienne église qui ne présente aucun mérite artistique, on devra faire attention à l'inscription qui surmonte la porte d'entrée du côté du porche. Pour autant que l'on puisse en juger dans la situation où elle se trouve, cette inscription offre un caractère antique. Elle devra être conservée avec grand soin.

La même recommandation s'applique à tous les objets anciens qui pourraient se rencontrer au cours de la susdite démolition et lorsque l'on procédera aux fouilles pour établir les fondations du nouveau temple. La tradition rapporte qu'il a existé des agglomérations romaines dans les environs et qu'on a trouvé autrefois des objets romains dans le village. Il paraît même qu'un puits, de cette époque reculée, existe dans le terrain situé entre l'ancienne église et le presbytère, terrain sur lequel sera érigée partiellement la nouvelle église.

— Le 2 juillet 1907, il a été procédé, dans l'église de Notre-Dame (Mylbeke), à Alost, à l'examen du mobilier exécuté pour cet édifice, avec le concours financier de l'Administration des Beaux-Arts.

Église
de Notre-Dame,
à Alost.

M. Mortier, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen.

Il a été constaté que tous les meubles constituant l'entreprise sont terminés et que leur exécution ne laisse rien à désirer au point de vue de l'art. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du solde du subside promis en vue de ce travail.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

- Église de Lessinghe. 1° Le projet relatif à des travaux urgents de restauration à effectuer à l'église de Lessinghe (Flandre occidentale). Tenant compte de la nature spéciale des ouvrages projetés, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'ils soient exécutés par des ouvriers ayant déjà travaillé au même édifice; architecte, M. Pil;
- Église des Sarts, à Viesville. 2° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église des Sarts, à Viesville (Hainaut); architecte, M. Allard;
- Église des Boscailles, à Dhuy. 3° Le projet d'appropriation de l'église des Boscailles, à Dhuy (Namur); architecte, M. Lange;
- Église de Beuzet. 4° Le projet de restauration de l'église de Beuzet (Namur); architecte, M. Bethume;
- Église de Jemelle. 5° Le projet concernant des travaux de restauration et d'appropriation à exécuter à l'église de Jemelle (Namur); architecte, M. Dehan;
- Église de Vezin. 6° Le projet relatif à l'exécution de travaux de rejointoyage à l'église de Vezin (Namur);
- Église de Stockroye. 7° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Stockroye (Limbourg); architecte, M. Moers;
- Église de Libramont. 8° Le projet concernant l'exécution de travaux d'entretien à l'église de Libramont (Luxembourg) et au placement de deux socles pour statues dans cet édifice; architecte, M. Würth;
- Église de Tihange. 9° Le projet de restauration de l'église de Tihange;
- Église de Belle-Maison. 10° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Belle-Maison, sous Marchin (Liège); architecte, M. Wilhem;

- 11° Le projet de restauration de l'église de Grandville (Liège); architecte, M. Gilkinet; Église de Grandville.
- 12° Le projet de restauration de sept piliers de l'église de Notre-Dame, à Poperinghe (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans; Église de Notre-Dame, à Poperinghe.
- 13° Le projet relatif aux travaux de restauration de la balustrade et des tourelles d'angles de la tour de l'église de Vlamertinghe (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans; Église de Vlamertinghe.
- 14° Le projet concernant le placement de chapiteaux aux colonnes de l'église de Leefdael (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Leefdael.
- 15° Le projet relatif à divers travaux à effectuer pour la restauration de l'église de Lennick-Saint-Martin (Brabant); architecte, M. Barbier; Église de Lennick-Saint-Martin.
- 16° Le projet concernant le débadigeonnage de l'église de Notre-Dame, à Aerschot (Brabant). Les panneaux des voûtes, qui sont en briques, n'ont pas été maçonnés pour rester apparents. Église de Notre-Dame, à Aerschot
- La Commission insiste tout particulièrement pour que ces panneaux ne soient pas débadigeonnés. Les travaux précités sont de nature à être l'objet d'une intervention du Département des Sciences et des Arts dans la dépense de 8,450 francs à laquelle leur exécution doit donner lieu; architecte, M. Langerock;
- 17° Le projet relatif à la restauration de l'église de Goé (Liège) et à l'établissement d'un maître-autel dans cet édifice. Au cours de l'exécution du maître-autel, l'auteur devra remplacer les panneaux trop importants de la tombe par des rosaces et revoir les chapiteaux des colonnes, dont l'aspect est lourd; architecte, M. Lohest; Église de Goé.

Église de
Sainte-Waudru,
à Mons.

18° Le projet concernant le remplacement d'une gargouille brisée de l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut). Il importera, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte de toutes les recommandations formulées par le Comité provincial des correspondants, dans son rapport du 10 juillet 1907 ;

Église
de Notre-Dame,
annexe
à la cathédrale
de Tournai.

19° Le projet relatif à la restauration de l'église de Notre-Dame, annexe à la cathédrale de Tournai (Hainaut), ainsi qu'à la restauration de la chapelle du Rosaire et des sacristies. La Commission se borne à appeler l'attention de M. l'architecte Sonnevile sur la convenance de ramener le plus possible vers l'extérieur de l'église de Notre-Dame, par quelques modifications de la pente des chéneaux, les eaux provenant des versants intérieurs des toitures ;

Église
de Saint-Jean-
Baptiste,
à Tournai.

20° Le projet de restauration de la tour de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Tournai (Hainaut) ; architecte, M. Sonnevile ;

Église
de Saint-Nicolas,
à Tournai.

21° Le projet de restauration du clocher de l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut) ; architecte, M. Sonnevile ;

Église
de Daussois.

22° Le projet des travaux complémentaires de restauration de l'église de Daussois (Namur) et la proposition du Conseil de fabrique de faire exécuter en régie les travaux repris aux postes 2, 3 et 5 du devis estimatif et de mettre en adjudication les ouvrages renseignés aux n°s 1 et 4 ;

Église
de Theux.

23° Le projet relatif à la restauration de l'escalier extérieur de l'église de Theux (Liège) ;

Église primaire
de Huy.

24° Le projet concernant la restauration de la crypte de l'église primaire de Huy (Liège), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux, l'auteur, M. l'architecte Schoennaekers, réduise à 1^m10 la largeur de l'escalier et qu'il balance les marches ;

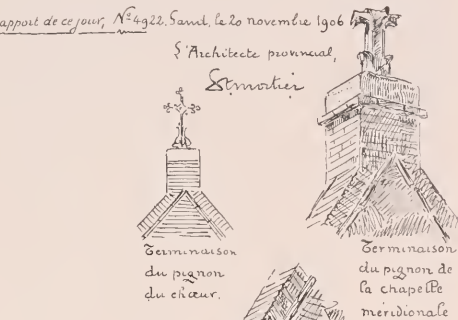
Eglise d'Assenede - Croquis joints a mon rapport de ce jour, N° 4922. Saint, le 20 novembre 1906

l'Architecte provincial,

St. mortier

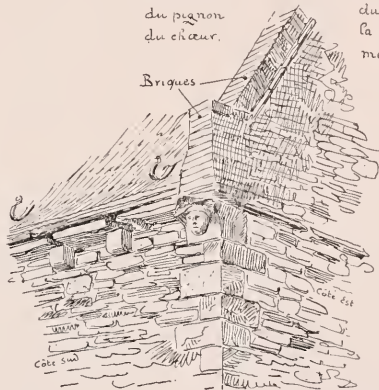


Pignon du bras sud du transept



Terminaison
du pignon
du chœur.

Terminaison
du pignon de
la chapelle
méridionale



Angle sud-est de la chapelle méridionale

25° Le projet de divers travaux à effectuer pour la restauration de l'église d'Assenede (Flandre orientale). La Commission se rallie de tous points aux conclusions du rapport de M. l'architecte provincial Mortier, adoptées par le Comité des correspondants ; architecte. M. Geirnaert. — Le rapport de M. Mortier est accompagné des croquis des détails archéologiques intéressants mis au jour lors du débadigeonnage de certaines parties extérieures de l'édifice qu'il importera de respecter et de mettre en valeur. Comme toujours, les croquis de M. Mortier sont tracés avec une rare perfection. La Commission, désirant en conserver le souvenir, a jugé utile de les faire reproduire ci-contre ;

Église
d'Assenede.

26° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant l'année 1906 à l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers).

Église de
Saint-Rombaut,
à Malines.

— Il a été procédé, le 13 juillet 1907, à l'inspection de l'ancienne abbaye de La Cambre, à l'effet d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de classer parmi les monuments historiques l'ancienne église abbatiale concédée pour la paroisse de Saint-Philippe de Néri, à Ixelles-Bruxelles, et éventuellement la maison abbatiale si celle-ci est destinée à servir de presbytère.

Ancienne abbaye
de La Cambre.

MM. Hanon de Louvet, Brunfaut, Langerock et Degroot, membres du Comité des correspondants de la province du Brabant, assistaient à cette inspection.

Après une visite minutieuse de l'ancien monastère, il y a eu unanimité pour exprimer le vœu de voir conserver, si c'est possible, tout l'ensemble de la propriété. Cette conservation est désirable tant au point de vue des traditions de l'architecture monastique que du caractère essentiellement

pittoresque qui s'en dégage et des nombreux souvenirs historiques qui s'y rattachent.

En tous cas, l'église dont la construction remonte au xiv^e siècle, peut être classée. Bien que la maison abbatiale ait reçu des modifications à l'intérieur, son architecture intéressante du xviii^e siècle la désigne suffisamment à l'attention pour qu'elle soit également classée. On peut en dire autant de la porte d'entrée du monastère et des bâtiments qui entourent la cour d'honneur ainsi que des escaliers en terrasse des jardins.

Les deux annexes des bâtiments en avancée sur la façade de l'église, construites postérieurement, ainsi que les annexes longeant la façade septentrionale de l'église devront disparaître, en tout état de cause, pour dégager la vue du temple.

Quelle que soit la décision qui sera prise, il importera de modifier la courbe de la rue projetée au travers de la propriété de façon à respecter la petite chapelle de Saint-Boniface, qui se recommande par trop de souvenirs pour qu'on la fasse disparaître.

On verrait avec satisfaction l'architecte chargé de l'étude des travaux de restauration et d'appropriation des bâtiments à l'usage de la nouvelle paroisse, présenter un avant-projet d'aménagement de l'ensemble de la propriété dans l'ordre d'idées préconisé ci-dessus.

Église de
Baalen-sur-Nèthe.

— Le projet soumis en vue de la restauration de l'église de Baalen-sur-Nèthe a fait l'objet d'un examen sur place, le 9 juillet 1907, de concert avec MM. Smekens, Donnet, l'abbé Laenen et Opsomer, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers.

Il résulte de cet examen que le projet présenté devra être revu.

Bien qu'il ne s'agisse, pour le moment, que de la restauration partielle de l'édifice, il est bon cependant que le projet de restauration soit étudié dès maintenant dans son ensemble. Mais pour faire cette étude avec fruit, il est nécessaire d'opérer certaines recherches. C'est ainsi qu'il importe de découvrir les glacis d'un ou de deux contreforts aujourd'hui recouverts de plâtrages et d'ardoises, à l'effet de s'assurer comment étaient construits les glacis à l'origine. Il importe aussi de démolir le remplissage inférieur de l'une des fenêtres des bas-côtés pour rechercher, sur le seuil, la disposition des meneaux, car il semble, si l'on en juge par leur largeur, que ces baies devaient avoir autrefois trois lumières au lieu de deux indiquées au projet.

En examinant les plans sur place, on constate que des inexactitudes se sont glissées dans le relevé des fenêtres, notamment dans le tracé de la courbe des ogives et surtout dans le caractère des réseaux subsistant encore dans deux des fenêtres de la haute-nef et qui doivent servir de base à l'étude des réseaux à rétablir. La Commission royale regrette profondément que le relevé n'ait pas été fait avec assez de soin. Ces détails devront être relevés avec le plus grand soin au moyen d'un échafaudage.

Les meneaux des fenêtres du transept étaient divisés vers le milieu de la baie par une séparation horizontale avec arcatures et redents. Les meneaux existent encore dans le bas jusque et y compris cette séparation. Il ne sera pas difficile d'étudier le projet de reconstitution de la partie

supérieure en s'inspirant du caractère des réseaux subsistant dans les baies de la claire-voie.

Lors de la restauration des fenêtres de l'abside, il y a une quinzaine d'années, on a fait usage de la pierre bleue. C'est là une erreur. Au cours de la construction du monument, il n'a été mis en œuvre que de la pierre blanche et de la pierre ferrugineuse. Il est essentiel de suivre cette tradition dans la continuation de la restauration.

Il est de toute nécessité aussi que l'on comprenne parmi les travaux prochains la restauration des cordons en pierre ferrugineuse de l'abside ; il n'en subsiste plus que quelques fragments ; si ceux-ci venaient à disparaître, on perdrait les types originaux, ce qui serait extrêmement regrettable.

L'inspection dans les combles de l'édifice n'a fait découvrir aucune trace des gables qui auraient existé aux pignons du transept. Il n'y a donc pas lieu de comprendre des gables au projet, d'autant plus que les croupes existantes ne produisent pas un effet désagréable. Toutefois si, au cours de la restauration des toitures, il était démontré que des gables ont existé, il faudrait les rétablir.

La proposition d'établir un jubé au côté sud du chœur ne paraît pas admissible ; cette installation, tout en donnant lieu à une dépense importante, nécessiterait l'ouverture d'arcades dans les murailles du chœur et du transept. Il est préférable, ainsi que l'a suggéré le Comité provincial des correspondants, de conserver le jubé à la place qu'il occupe et de faire disparaître la cloison établie postérieurement au rez-de-chaussée entre la tour et la nef. De cette façon, on donnera satisfaction au Conseil de fabrique, qui désire voir annexer la surface de la tour à celle réservée aux fidèles en

vue d'agrandir celle-ci. S'il en est besoin, la tribune du jubé pourra être supportée par deux colonnes. L'entrée de l'église sera protégée contre les vents d'ouest par un tambour placé directement contre la porte extérieure. L'aspect misérable de la charpente qui supporte le soufflet des orgues, à l'intérieur de la tour, pourra être masqué par un plafond en bois.

L'intérieur de la tour réclame quelques travaux de réparation dans les parties supérieures, de même que l'escalier qui y donne accès. Certaines marches en pierre, très usées, constituent un danger pour la circulation.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

S É A N C E S

du 28 septembre ; des 5, 12, 19 et 26 octobre 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Ciergnon (Namur), sous la réserve de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial et d'exécuter le projet le plus simple ; auteur, M. Meunier ;

Église
de Ciergnon.
Décoration
picturale.

2° Le projet de trois vitraux peints à placer dans la nouvelle église de Saint-Joseph, à Hellegat, sous Niel (Anvers). Il y aura lieu, au cours de l'exécution, de tenir compte des observations formulées par le Comité provincial des correspondants et de revoir le Christ en croix de la verrière principale, dont la conception n'est pas heureuse ; auteurs, MM. Geyer et Hochreiter ;

Église
de Hellegat.
Vitraux.

3° Le projet concernant le placement d'un vitrail peint dans l'église de Saint-Gilles lez Bruxelles, à la condition

Église
de Saint-Gilles
lez Bruxelles.
Vitrail.

que l'auteur, M. Dobbelaere, évite le manque d'équilibre des figures en descendant quelque peu le Christ, le second socle qui lui sert de base étant supprimé; qu'il prévoie autour de la tête du Christ un bleu semblable à celui du fond des arcatures du compartiment voisin et qu'il supprime la croix qui surmonte l'auréole du Sacré-Cœur;

Église
de Grimberghen
Tableaux.

4° Le projet relatif à l'encadrement de vingt tableaux anciens garnissant l'église de Grimberghen (Brabant);

Église de
Sainte-Waudru,
à Mons.
Retable.

5° Le projet d'un retable dédié à Saint-Alphonse, à placer dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut); sculpteur, M. Rooms;

Église
de Hologne-sur-
Geer.
Tombeau.

6° Le projet concernant la reconstitution, dans son état primitif, d'un ancien tombeau qui se trouve dans l'église de Hologne-sur-Geer (Liège); architecte, M. Jamar.

Église
de Grimberghen
Tableaux.

— M. Buéso ayant été autorisé à passer à l'exécution des travaux de restauration que réclament les tableaux ornant l'église de Grimberghen (Brabant), il a été procédé, par les soins du Comité mixte des objets d'art, à l'examen d'un certain nombre de ces œuvres qui se trouvent dans l'atelier du restaurateur.

Le Comité mixte est d'avis que rien ne s'oppose à ce que M. Buéso entame la mise en état de la série de toiles réunies dans son atelier. La seconde série sera entamée dès que la première sera terminée.

Le Comité mixte estime toutefois qu'il y a lieu de commencer la première série par un tableau de valeur et par un autre de valeur moindre. Lorsque ces deux toiles seront mises en état, le Comité les fera examiner avant que le restaurateur ne donne ses soins à toute la série.

Il a été constaté que c'est là le procédé le plus pratique pour aboutir à un bon résultat. Bien que l'artiste restaurateur choisi offre toutes les garanties désirables tant par son talent que par son respect des œuvres d'art, il est toujours nécessaire que des ouvrages de cette délicatesse ne soient pas poursuivis sans direction.

D'un autre côté, si le travail rencontre des difficultés, M. Buésio devra prévenir la Commission royale des Monuments, qui aura soin d'en référer au Comité mixte des objets d'art.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé que la restauration du tableau de Verhaegen « La Sainte-Famille et Sainte-Anne », appartenant à l'église de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont (Brabant), est terminée.

Eglise
de Notre-Dame
du Lac,
à Tirlemont.
Tableau.

Ce travail ayant été effectué avec beaucoup de soins, l'œuvre dont il s'agit peut être renvoyée au lieu de sa destination et rien ne s'oppose à la liquidation des subsides alloués à cette fin.

— Le 4 octobre 1907, il a été procédé à l'inspection d'une peinture murale ancienne découverte dans l'église de Notre-Dame, à Termonde (Flandre orientale). Cette peinture qui représente la scène du Calvaire, œuvre remarquable du xv^e siècle, probablement exécutée à la détrempe, peut-être même à l'huile, se trouve en bon état de conservation malgré quelques traces de vandalisme. Elle constitue sans contredit un des plus beaux spécimens de peinture murale de cette époque dans nos contrées et il importe de la conserver avec soin. Un rapport de M. le chanoine Van den Gheyn, membre du Comité provincial des correspondants, en donne une parfaite description.

Eglise
de Notre-Dame,
à Termonde.
Peinture
murale.

La place occupée par cette peinture, dans le transept, sous une arcade, au-dessus d'un autel, en rend la conservation assez difficile dans son état de délabrement actuel.

Parmi les différentes propositions faites à ce sujet, la plus pratique semble être celle-ci : la peinture serait laissée intacte sans restauration aucune ; on la recouvrirait de volets fermant la niche sous l'arcade et sur l'extérieur de ces volets on reproduirait en copie le tableau original ; celui-ci pourrait être aisément découvert pour les visiteurs et serait parfaitement préservé en temps ordinaire. Ces volets formeraient la partie supérieure du retable d'un autel à construire. On ferait d'abord les volets et on y ajouterait la peinture plus tard.

Il serait fort à souhaiter qu'une bonne copie de cette peinture fût exécutée pour le Musée des arts décoratifs au Cinquantenaire.

Église de
Sainte-Waudru,
à Mons,
Vitreaux.

— Il a été procédé, le 22 octobre 1907, en l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons, à l'examen de quatre vitreaux placés dans les chapelles de Saint-Alphonse, de Saint-Hilaire, de Saint-Macaire et de Saint-Eloi.

MM. l'abbé Puissant, Matthieu, Hubert, Devillers, Van Loo et Motte, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à la visite.

Il résulte de cet examen que ces verrières ont été exécutées selon toutes les règles de l'art et que les subsides promis par le Département des Sciences et des Arts, en vue de ce travail, peuvent être liquidés.

Musée communal
de Bruges.
Tableaux.

— A la suite d'une inspection des travaux de restauration qui s'exécutent aux tableaux du musée communal

de Bruges, M. le Président de la Commission royale des Monuments a adressé d'urgence à M. le Gouverneur de la Flandre occidentale, le 5 octobre 1907, la lettre suivante :

« Monsieur le Gouverneur,

» J'ai eu l'honneur d'accompagner le Comité mixte des objets d'art au cours de sa visite du 21 septembre 1907, au musée communal de la ville de Bruges.

» J'y ai constaté que M. Copman, conservateur, s'occupe *personnellement* de la restauration des tableaux de ce musée.

» Il résulte des pièces officielles que cette restauration a été confiée, d'un commun accord entre la Commission royale des Monuments et l'Administration communale de Bruges, à M. Buéso, notamment en ce qui concerne les tableaux numérotés I, II, VII, IX et XIII dans le devis dressé le 21 novembre 1902 par le dit Buéso.

» Interrogé par le soussigné, M. Copman a répondu qu'il s'était attribué cette mission par zèle et par dévouement.

» Si je me plais à rendre hommage à ces qualités de l'honorable conservateur, je suis obligé de constater que l'enlèvement de vieux repeints a été fait, ainsi que l'a reconnu M. Copman lui-même, à l'aide de grattages au canif, notamment au bras droit du Christ, sur le tableau VII (Pierre Pourbus, Jugement dernier).

» C'est là une opération des plus délicates sinon des plus dangereuses, qui, avant d'être réalisée, eût dû être signalée

à notre correspondant et délégué le baron Kervyn de Lettenhove, ainsi qu'à nous-mêmes.

» Il est déplorable que nous ayons dû faire, personnellement, une enquête pour établir la réalité d'un pareil procédé.

» Forcé nous est, Monsieur le Gouverneur, de protester contre l'oubli sinon contre la méconnaissance de nos instructions formelles.

» Nonobstant les demandes explicites et réitérées de nos lettres des 5 janvier, 28 mars et 10 mai derniers, n° 8542, le baron Kervyn de Lettenhove n'a pas été averti de la mission dont nous avons prié les autorités de vouloir bien l'investir. Notre savant correspondant n'a donc rien à se reprocher du chef de malfaçons que je signale ici à l'administration communale par votre bienveillant intermédiaire, M. le Gouverneur.

» Au contraire, M. Buéso a eu tort de ne point nous avertir de ce qui se pratiquait au musée communal contrairement aux règles de la bonne technique et, faut-il le dire, du simple bon sens. Aussi l'appelons-nous, au sein du Comité mixte, dans la séance du 5 octobre courant, afin d'entendre ses explications.

» Quant à M. Copman, j'ai l'honneur de confirmer ici les observations verbales que j'ai dû lui faire directement devant le tableau susdit n° VII et devant un autre tableau n° IX du même Pierre Pourbus (Portrait d'Adrienne de Bunck).

» Le zèle et le dévouement dont M. Copman fait preuve n'engagent pas moins sa responsabilité en une matière capitale où sa collaboration n'a point été sollicitée que je sache. Si elle l'a été par la ville de Bruges, encore celle-ci

ou tout au moins M. Copman lui-même eût agi correctement en voulant bien prévenir la Commission royale de cette délégation.

» Lors de la visite du 21 septembre dernier, nous avons appris que M. l'Échevin des Beaux-Arts de la ville de Bruges avait ordonné la suspension des travaux exécutés dans les conditions précitées, par M. Buéso.

» Je félicite et remercie M. l'Échevin de cette sage détermination.

» J'exprime, au nom de la Commission royale et de son Comité mixte, le vif désir que, dès la reprise des travaux, ceux-ci soient exécutés :

» 1° Sous la responsabilité *exclusive* de l'artiste qui les a entrepris, M. Buéso ;

» 2° Sous le contrôle de notre correspondant et délégué le baron Kervyn de Lettenhove, qui est chargé de nous avertir, en temps opportun, de tous les cas douteux ou difficiles, afin que nous les venions examiner sur place.

» Que si la ville de Bruges croit devoir, contrairement à la bonne règle et à la coutume, charger son conservateur du musée d'une intervention quelconque dans les travaux de restauration dont il s'agit, je la prie instamment de vouloir bien

» a) Nous en avertir ;

» b) Définir, avec une grande précision, les limites de cette intervention, afin que nous puissions aviser à ce qu'il nous resterait à faire si ces limites dépassaient la mesure rationnelle et pratique.

» Veuillez avoir l'obligeance, Monsieur le Gouverneur, de délivrer deux ampliations de la présente, l'une à l'admi-

nistration communale de Bruges et l'autre à M. le baron Kervyn de Lettenhove.

» Agrérez, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, l'assurance cordiale de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Président,*

» (Signé) CH. LAGASSE-DE LOCHT. »

Comme complément à la lettre qui précède, le rapport ci-après a été adressé par la Commission royale des Monuments à M. le Gouverneur de la Flandre occidentale, le 19 octobre 1907 :

« La lettre que notre Président vous a adressée le 5 octobre courant, au sujet de la visite faite au musée communal de Bruges, par une délégation du Comité mixte des objets d'art, a été lue en séance de ce Comité mixte, le 5 octobre courant, à 11 heures du matin, et, le même jour, à la séance hebdomadaire de la Commission royale des Monuments. Non seulement elle a été ratifiée à l'unanimité des deux assemblées, mais la Commission royale des Monuments estime à l'unanimité, sauf une abstention, que les observations du Président doivent être renforcées eu égard à la gravité des faits qu'il s'est borné à indiquer sans s'y arrêter plus qu'il ne le devait en une première communication sur un sujet très délicat et extrêmement pénible.

» Notre Comité mixte, sous la présidence de M. le Chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, a d'abord entendu ses délégués et le Président de la Commission royale des Monuments ; puis, il a appelé,

en séance, l'artiste restaurateur lui-même, M. Buéso, et ses collaborateurs.

» Afin de fixer les idées et pour ne point étendre cette lettre, nous nous bornerons à consigner ci-après les faits résultant de notre enquête en ce qui concerne le tableau *le Jugement dernier*, de Pierre Pourbus.

» Dans des parties importantes de ce chef-d'œuvre, non seulement au bras droit du Christ, comme l'a écrit notre Président, mais encore à d'autres parties non moins importantes : tels le visage et les mains du Christ ; le dos d'une femme debout au bas de la scène et se dirigeant vers le groupe de Bienheureux, des repeints anciens ont été enlevés au canif par M. Copman, conservateur du musée, sinon à l'insu du moins sans la moindre coopération de l'artiste restaurateur et, de même, sans le moindre avertissement donné au baron Kervyn de Lettenhove, notre correspondant et notre délégué ! Nous avons chargé expressément ce dernier, d'accord avec l'administration communale (1), de nous tenir au courant de la marche des travaux de réparation des tableaux numérotés I, II, VII, IX et XIII dans le devis dressé le 21 novembre 1902 par M. Buéso, devis visé notamment par la lettre de l'administration communale vous adressée, Monsieur le Gouverneur, sous la date du 25 avril dernier, 5^e division, F. n^o 15 — 1915. Mais l'intervention de M. Copman ne s'est pas bornée à l'enlèvement au canif des repeints. Il a lui-même repeint les

(1) Voir la lettre de l'administration communale au Gouverneur de la province en date du 11 février 1907, 3^e division, n^o F. 13, musée communal.

parties grattées des tableaux. Il n'est cependant pas possible d'admettre qu'un artiste s'autorise lui-même en invoquant les devoirs de sa charge, à retoucher des tableaux des plus grands maîtres.

» C'est avec pleine raison que notre Président, après avoir félicité, à juste titre, M. l'Échevin des Beaux-Arts d'avoir ordonné la suspension des travaux de restauration, a exprimé, au nom du Comité mixte des objets d'art et de la Commission royale des Monuments, le vif désir que, dès la reprise des travaux ceux-ci soient exécutés :

» 1^o Sous la responsabilité *exclusive* de l'artiste qui les a entrepris, M. Buéso ;

» 2^o Sous le contrôle de notre correspondant et délégué le baron Kervyn de Lettenhove, qui est chargé de nous avertir, en temps opportun, de tous les cas douteux et difficiles, afin que nous les venions examiner sur place.

» Nous avons le devoir d'aller plus loin que le Président. Nous demandons instamment à la ville de Bruges de défendre au conservateur de son musée de prendre une part active à la restauration des tableaux uniques de ce merveilleux musée.

» Nous sommes obligés de le déclarer ici, en toute conscience : M. Copman a fait preuve, en cette affaire, d'une initiative qui suscitera les protestations les plus vives et les plus sérieuses du monde artistique et savant.

» Nous n'avons pas besoin d'ajouter, Monsieur le Gouverneur, que notre unique souci est la sauvegarde de chefs-d'œuvre incomparables, faisant partie du patrimoine de la Belgique.

» Veuillez avoir l'obligeance, Monsieur le Gouverneur, de délivrer deux ampliations de la présente l'une à l'admi-

nistration communale de Bruges et l'autre au baron Kervyn de Lettenhove. »

M. le Gouverneur de la Flandre occidentale a transmis à la Commission royale des Monuments la réponse ci-après, qui lui a été envoyée, le 19 octobre 1907, par l'administration communale de Bruges :

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 octobre 1907, 2^e direction, 5^e division, n^o 15426, relative à la restauration des tableaux de notre musée communal.

» Nous regrettons très vivement que MM. Buéso et Copman n'aient pas suivi rigoureusement les dispositions qui avaient été prises à cet égard par notre administration d'accord avec la Commission royale des Monuments et avec l'Autorité supérieure.

» M. Buéso a été seul chargé de faire cette restauration conformément au devis dressé le 21 novembre 1902. Il a manqué gravement à ses devoirs et à la confiance que nous avions en lui en permettant à notre conservateur de s'occuper personnellement de cette restauration et d'enlever de vieux repeints. Nous blâmons la manière d'agir de M. Buéso et nous lui avons, aussitôt que nous avons été mis au courant de la situation, écrit le 15 septembre 1907, qu'il devait interrompre le travail de restauration jusqu'à nouvel ordre de notre part.

» M. Copman a été chargé uniquement de diriger et de surveiller le travail de M. Buéso. Nous lui avons adressé une expédition de notre susdite lettre du 15 septembre 1907

et nous l'avons appelé, en outre, en séance du 27 septembre pour entendre ses explications. Notre conservateur a reconnu les faits mis à sa charge et nous avons blâmé son attitude par lettre du 10 octobre 1907. Nous lui avons fait remarquer encore qu'il aurait dû, avant de procéder à cette opération, en signaler la nécessité à notre administration, qui se serait au préalable mise d'accord avec la Commission royale des Monuments. Nous lui avons rappelé aussi qu'il ne pouvait prendre personnellement aucune décision au sujet des tableaux et qu'il devait sans retard soumettre au Collège échevinal toutes les difficultés qu'il rencontrerait dans l'exercice de ses fonctions.

» En ce qui concerne M. le baron Kervyn de Lettenhove nous vous avons fait savoir par nos lettres des 11 février et 25 avril 1907, que nous ne voyions aucun inconvénient à ce qu'une personne soit déléguée par la Commission royale des Monuments pour surveiller, en même temps que l'administration communale ou son délégué, toutes les opérations qui s'effectueraient aux tableaux du musée de Bruges. La Commission nous a ensuite informés par sa lettre du 28 mars 1907 (voir paragraphe 6) qu'elle avait elle-même chargé un de ses correspondants de cette mission.

» Il résulte donc de ce qui précède que nous nous sommes rigoureusement conformés aux dispositions qui avaient été prises, d'accord avec la Commission royale des Monuments, pour l'exécution et la surveillance du travail de restauration.

» Nous ralliant au désir exprimé par la Commission royale et par son Comité mixte des objets d'art, nous sommes disposés à continuer les travaux de restauration

sous la responsabilité exclusive de l'artiste qui les a entrepris, M. Buéso, et sous le contrôle de M. le baron H. Kervyn de Lettenhove. Celui-ci serait chargé de cette mission par la Commission royale, à laquelle il devrait signaler, en temps opportun, tous les cas douteux ou difficiles qui pourraient se présenter.

» Notre administration a interdit à son conservateur d'intervenir encore d'une manière quelconque dans les travaux de restauration dont il s'agit; elle se propose de déléguer M. De la Censerie, membre de la Commission royale, pour surveiller à l'avenir ces travaux pour le compte de la ville.

» Nous vous saurions gré, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien soumettre notre réponse à la Commission royale des Monuments et nous faire connaître, dans le plus bref délai possible, la décision qui sera prise par l'Autorité supérieure. »

Sous la date du 12 novembre 1907, la Commission royale des Monuments a répondu à M. le Gouverneur de la Flandre occidentale dans les termes suivants :

« Par dépêche du 26 octobre écoulé, 2^e direction, 5^e division, n^o 45428, vous avez bien voulu nous communiquer une copie de la lettre qui vous a été adressée par l'administration communale de Bruges, en réponse à celle qui vous a été transmise par notre Président, le 5 du même mois, concernant la restauration des tableaux du musée de cette ville.

» Après examen de la lettre précitée, nous sommes entièrement d'accord avec l'administration communale de Bruges. Nous ne pouvons que rendre hommage à la loyauté dont a fait preuve cette administration en cette circonstance très délicate.

» En conséquence, M. Buéso peut reprendre son travail interrompu. »

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ville de Binche,
Suppression
de deux passages
à niveau.

Pour déférer au désir exprimé par M. le Ministre des Sciences et des Arts, il a été procédé, le 16 octobre 1907, à une inspection des lieux à l'effet d'examiner la question de l'ajournement demandé par la ville de Binche, des travaux entrepris par le Département des Chemins de fer en vue de la suppression de deux passages à niveau de la ligne de Binche à Bonne-Espérance et de leur remplacement par une voie charretière.

M. Matthieu, membre du Comité provincial des correspondants du Hainaut, assistait à la visite.

Les deux passages en question sont, du reste, si rapprochés l'un de l'autre qu'ils n'en font pour ainsi dire qu'un et la nécessité de la coupure déjà mise en œuvre ne se faisait aucunement sentir.

Au cours de cette visite, il y a eu unanimité pour reconnaître que cette demande était fondée et que le projet en exécution justifiait la vive et pénible émotion locale partagée d'ailleurs par tous ceux qui ont le légitime souci de la défense des sites. En effet, la création de l'artère dont il s'agit, entamée en dépit des protestations énergiques et

multiples adressées aux pouvoirs publics, portera un coup désastreux à la riante perspective qui conduit l'œil sans heurt de la voie ferrée vers le parc et les remparts à travers les prairies et les champs. Il est hors de doute que la spéculation érigeria, de part et d'autre des terrains expropriés et mis en valeur, des constructions dépourvues de tout cachet artistique. Celles-ci masqueront à jamais la ligne de l'antique enceinte qu'une édilité intelligente s'est évertuée à conserver et à restaurer, malgré la précarité de ses ressources, avec une méthode et une persistance dont le rare exemple est à citer et à propager.

Si le projet en cours ne peut être rapporté, les hommes de l'art appellent de tous leurs vœux une solution intermédiaire conciliant les deux parties en cause.

L'acquisition par l'État de tout le terrain litigieux constituerait une transaction acceptable sans exiger un décaissement bien lourd pour le Trésor public. Si ce moyen était admis, une servitude serait établie pour la protection scrupuleuse du site.

Après cela, si des demandes d'achat de parcelles se produisaient néanmoins, les plans des bâtisses à édifier devraient être soumis à l'appréciation de la ville et de la Commission royale des Monuments.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :
 1° A la construction d'un presbytère à Opstal, sous

Construction
et restauration
de presbytères.

l'exécution, d'agrandir la cage d'escalier de manière à ne donner aux marches qu'une hauteur maxima de 0^m17; architecte, M. Valeke;

2° A la construction d'un presbytère dans la paroisse du Sacré-Cœur, à Turnhout (Anvers). L'attention de l'auteur des plans, M. Taeymans, a été appelée sur la convenance qu'il y aurait *a*) de diminuer la hauteur du pignon de la lucarne; *b*) de modifier les arcatures gothiques qui devraient prendre naissance au linteau supérieur des fenêtres; *c*) la pointe de l'ogive gagnerait aussi à être moins aiguë; *d*) les terres-pleins figurés sous la cuisine et le salon demandent à être supprimés;

3° A la construction d'un presbytère à Schakkebroek, sous Herek-la-Ville (Limbourg), sous réserve de donner à la bâtisse l'orientation est-ouest; architectes, MM. Lenertz et Martens;

4° A la construction d'un presbytère à Chêne-al-Pierre, commune de Grandménil (Luxembourg). La Commission regrette toutefois que l'exécution des plans n'ait pas été confiée à un artiste et que l'on ait prévu l'emploi de la brique aux encadrements des baies au lieu de la pierre de la région;

5° A la construction d'un presbytère à Labliau, sous Marcq (Hainaut), sous la réserve qu'il sera tenu compte de la modification que l'un des membres du Collège a indiquée sur le dessin de la façade du bâtiment projeté. L'auteur devra remplacer par un autre motif l'ogive qui supporte la cheminée à la façade latérale; il devra ajouter à la même façade une fenêtre pour éclairer l'escalier; il y supprimera le rampant de la toiture des dépendances; il reverra avec

soin la disposition des portes intérieures, lesquelles ne pourraient s'ouvrir convenablement; architecte, M. Simon;

6° A la construction d'un presbytère à Saint-Gilles lez Termonde (Flandre orientale); architecte, M. Vaerwyck;

7° A la construction de dépendances au presbytère de Baerle-Duc (Anvers); architecte, M. Taeymans;

8° A la restauration du presbytère de Ryckel (Limbourg); architecte, M. Moers;

9° A la restauration du presbytère de Thiaumont (Luxembourg). La Commission estime, avec M. le Gouverneur de la province, qu'il y a lieu de mettre à exécution le projet dressé à la demande de la Députation permanente, projet qui a pour but de rendre le bâtiment mieux en rapport avec sa destination; architecte, M. Walin.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

1° A la construction d'une église à Ortho (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Eglise
d'Ortho.

2° A la construction d'une église au hameau de Dries, à Neerlinter (Brabant). Avant de procéder à l'adjudication des travaux, l'architecte, M. Van Dormael, devra mentionner au cahier des charges la nature des pierres et des ardoises à mettre en œuvre;

Eglise
de Dries.

3° A la construction d'une église à Schakkebroek, sous Herck-la-Ville (Limbourg). On a conseillé aux auteurs, MM. Lenertz et Martens : a) d'examiner, au cours de

Eglise de
Schakkebroek.

l'exécution, s'il ne conviendrait pas d'amoindrir la hauteur et du tympan de la porte principale et de la statue qui orne ce tympan; *b*) de placer un arc de décharge embrassant l'oculus et les lumières de la façade extérieure du chevet suivant ce qui est projeté au-dessus du fenestrage de la façade principale;

Église
de Montleban.

4° A l'établissement de contreforts aux murs de l'église en construction à Montleban (Luxembourg), par suite d'une erreur commise dans l'épaisseur des murs de l'édifice, à la condition qu'il sera tenu compte de la réserve faite par M. l'inspecteur provincial;

Église
de Givroulle.

5° A l'exécution de travaux complémentaires aux abords de l'église de Givroulle, sous Flamierge (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église de
Saint-Christophe,
à Fontaine-
l'Evêque.

6° A l'aménagement des abords de l'église de Saint-Christophe, à Fontaine-l'Evêque; architecte, M. Drisse;

Église
de Hellegat.

7° A la substitution d'un pavement entièrement en céramique au dallage prévu partiellement en céramique et en parquet asphalté pour la nouvelle église de Hellegat, sous Niel (Anvers); architecte, M. Gife;

Objets mobiliers
d'églises.

8° Au placement d'objets mobiliers dans les églises de :
Souverain-Wandre (Liège) : bancs et cloche;
Ere (Hainaut) : mobilier complet;
Jumet (Hainaut) : tambours et clôture des nefs latérales;
Bomel (Namur) : cloche.

Église
d'Hyon.

— Pour répondre au désir exprimé par M. le Ministre de la Justice, il a été procédé le 22 octobre 1907, à l'examen de la seconde sacristie construite en 1875, sans autorisation, au côté nord de l'église d'Hyon et dont le Comité provincial demande la démolition pour cause de banalité.

MM. l'abbé Puissant, Matthieu, Hubert, Devillers, Van Loo et Motte, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistaient à cet examen.

L'érection d'une sacristie semblable à celle du sud obtiendrait assurément le suffrage des gens de goût ; mais, si l'on considère que l'annexe en question se trouve dans un endroit écarté de l'ancien cimetière, hors de toute vue, de tout passage, au bord d'un sentier resserré par des murs de jardins, il y aurait mauvaise grâce à s'opposer à son maintien, aux avis des autorités locales et ce d'autant plus qu'elle est de nécessité quotidienne au service du culte et que la Fabrique n'est pas à même d'intervenir pour une part quelconque dans les frais d'une nouvelle bâtisse symétrique.

Dans le cimetière désaffecté se dresse, dissimulée derrière un buisson, une croix gothique encastrée dans un socle de pierre. C'est un objet intéressant qu'il conviendra de tirer de l'abandon et de mettre en lumière à quelque distance de l'église dans un endroit apparent.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux d'appropriation à l'église d'Offagne (Luxembourg); architecte, M. Würth;

Eglise
d'Offagne.

2° Le projet des travaux complémentaires de restauration à effectuer aux toitures de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brahant) et la proposition de confier ces ouvrages à

Eglise
de Leeuw-
Saint-Pierre.

l'adjudicataire de l'entreprise précédente; architecte, M. Rau;

Église de Rossart. 5° Le projet concernant des travaux de réparation et d'aménagement à effectuer à l'église de Rossart, commune d'Orgeo (Luxembourg);

Église de Mariembourg. 4° Le projet de restauration de la tour de l'église de Mariembourg (Namur); architecte, M. Renard;

Église de Tillier. 5° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Tillier (Namur);

Église de Farcieunes. 6° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer à l'église de Farcieunes (Hainaut); architecte, M. Ménard;

Église de Coursel-en-Campine. 7° Le projet des travaux les plus urgents de restauration que réclame l'église de Coursel-en-Campine (Limbourg); architecte, M. Martens;

Église de Heikant. 8° Le projet relatif au renouvellement des fenêtres de l'église de Heikant, sous Zele (Flandre orientale), sous la réserve qu'il sera tenu compte de la recommandation faite par M. l'architecte provincial Mortier en ce qui concerne la substitution du verre cathédrale aux grisailles prévues; architecte, M. Goethals;

Église d'Oostacker. 9° Le projet concernant divers travaux de réparation à exécuter à l'église d'Oostacker (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

Église de Zele. 10° Le projet de restauration de la tour de l'église de Saint-Ludgère, à Zele (Flandre orientale), sous réserve que l'on conserve les cadrans de l'horloge aux endroits où ils existent et que l'on enlève la peinture noire qui couvre une partie des encadrements des baies d'abat-sons. Les cadrans

placés au pied de la flèche ne produiraient pas un effet heureux; architecte, M. De Pauw;

11° Le projet des travaux supplémentaires à effectuer pour la restauration de l'église de Westcappelle (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw;

Eglise
de Westcappelle

12° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église cathédrale de Namur. L'auteur de ce projet, M. l'architecte provincial Boveroulle, devra indiquer au cahier des charges, avant la mise en adjudication des travaux, les bancs des carrières où seront extraites les pierres nécessaires à la restauration. Dans certains bancs, les pierres sont bonnes; dans d'autres, leurs qualités ne permettent pas de les utiliser. Il serait bien inutile de recommencer la triste expérience passée, due au mauvais choix de la pierre;

Cathédrale
de Namur.

13° Le projet des travaux de restauration à effectuer aux toitures de l'église de Loo (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans;

Eglise
de Loo.

14° Le projet de restauration intérieure de l'église de Notre-Dame de Messine, à Mons (Hainaut); architecte, M. Dufour;

Eglise
de Notre-Dame
de Messine,
à Mons.

15° Le projet de restauration des toitures de la chapelle de Saint-Guidon, à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant); architecte, M. Langerock;

Eglise
de Saint-Pierre,
à Anderlecht.

16° Le projet de restauration de la toiture et du pignon de la basse-nef sud de l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant); architecte, M. Langerock;

Eglise de
Saint-Germain,
à Tirlemont.

17° Le compte des travaux de restauration exécutés, pendant l'année 1906, à la tour de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers).

Eglise de
Saint-Rombaut,
à Malines.
Comptes.

Église
de Nieupoort.

— Les projets relatifs à la restauration de l'ancienne salle capitulaire de l'église de Nieupoort (Flandre occidentale) et à la construction d'une nouvelle sacristie à cet édifice, ont été examinés sur place le 11 septembre 1907.

Le projet concernant la restauration de la salle capitulaire peut être adopté. Il y aura lieu toutefois, ainsi que le demande le Comité provincial des correspondants, de s'inspirer, pour le pavement de cette salle, du pavement découvert dans l'église de Wenduyn, il a quelques mois; ce pavement correspond assez bien, semble-t-il, avec l'âge de la construction de la salle de Nieupoort. En ce qui concerne la couverture de cette salle, il importera de tenir compte du tracé indiqué par la Commission sur le plan.

Le projet relatif à la construction d'une nouvelle sacristie a été modifié, à la demande du Collège, par M. l'architecte Vinck, qui était présent à l'inspection. Ces modifications résultent en partie des observations présentées par le Comité des correspondants. Le projet ainsi modifié a été revêtu du visa.

Système breveté
d'assèchement
des constructions.

A la demande de la Commission, M. Knapen, architecte, à Schaerbeek, développe, au cours de la séance du 12 octobre 1907, son système breveté d'assèchement des constructions. — Le procédé de M. Knapen se résout, paraît-il, en formules dont l'auteur tient à garder le secret. Ce procédé consiste surtout dans l'*extraction* de l'humidité par l'emploi de *sortes d'appareils nouveaux de son invention*, de 0^m025 à 0^m055 maximum de diamètre, forés dans les

murs. Ils ne dépassent pas la demi-épaisseur des murs. Ils sont ouverts sur les parois et plus ou moins inclinés *suivant les rendements à obtenir, les espèces de matériaux et le coefficient de porosité de ceux-ci.*

La loi de la pesanteur surtout et une application aux gaz des lois de l'endosmose et de la capillarité sont mises en œuvre d'une façon naturelle ; si bien que l'air *rendu PLUS FROID au contact de l'intérieur du mur, devient plus pesant et est chassé vers l'extérieur, entraînant avec lui l'humidité qu'il a saturée.* En cas d'inondation ou d'autres accidents qui modifient l'état hygrométrique d'une construction *en détruisant l'équilibre* de l'air qui y est contenu, l'assèchement des murs se fait de lui-même, *par la remise en fonctionnement automatique* du système mis en pratique.

Il résulte, en outre, des renseignements fournis par M. Knapen que son système peut être appliqué au moment de la construction, ce qui, d'après lui, rend l'assèchement des murs certain pour toute l'existence des bâtiments.

La Commission trouve le procédé de M. Knapen aussi intéressant que pratique. — Les attestations des propriétaires qui l'ont mis en œuvre constatent qu'il a réellement de l'efficacité et que ses effets se font sentir très promptement, *quelle que soit l'espèce des matériaux utilisés dans la construction.*

La Commission est d'avis qu'on pourrait le mettre en pratique en maintes circonstances, notamment pour l'assèchement des murs sur lesquels sont appliquées des peintures murales, par exemple, pour les peintures du vestibule de l'université de Gand, pour celles de la chapelle de Madame C. Ooms, à Anvers, etc., etc., *et même dans les*

constructions nouvelles où il importe de prendre des mesures contre les atteintes de l'humidité.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 26 octobre 1907, à 2 heures.

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT.

Membres effectifs présents : MM. Maquet, vice-président ; Blomme, Cardon, Janlet, Janssens et Van Caster, membres ; Massaux, secrétaire.

MM. Acker, empêché, et Vinçotte, indisposé, se sont fait excuser.

Membres correspondants présents : MM. Lybaert, chanoine Van den Gheyn, De Ceuleneer, Serrure (de Gand), F. Lohest, Naveau, Van Biesbroeck, Matthieu, Haverland, Dardenne, Van den Eeden, Sibenaler, Boveroulle, Dufour, l'abbé Puissant ; Destrée, secrétaire du Comité du Brabant.

MM. De Groot et Dumont se sont fait excuser.

M le Président rappelle le texte des articles 68 et 69 du règlement se rapportant aux séances préparatoires. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale et publique du 28 octobre courant.

Aucune proposition n'ayant été produite à propos de cet ordre du jour, M. le Président le déclare adopté définitivement.

L'assemblée s'occupe ensuite de la question relative à l'inventaire des objets d'art conservés dans les édifices publics du pays.

Les provinces d'Anvers et du Brabant ont déjà publié une bonne partie de leur inventaire. Lorsqu'elles publieront une seconde édition, elles le feront dans le type adopté lors d'une précédente assemblée générale, c'est-à-dire conformément aux modèles dressés par MM. De Ceuleneer et Donnet, soit le format in-4° à deux colonnes. M. le Président déclare qu'il ne lui est pas possible de préciser l'époque où les fonds nécessaires seront mis, par l'État, à la disposition des Comités pour la publication de l'inventaire. Toutefois, en attendant, les Comités devront continuer le récolement et préparer la publication.

M. le Président remercie MM. les membres correspondants qui ont bien voulu se rendre à la réunion préparatoire. Il espère que l'assemblée du 28 octobre sera nombreuse.

MM. les membres correspondants se retirent à 5 1/2 heures.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 28 OCTOBRE 1907

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT,

Inspecteur général des Ponts et Chaussées ayant rang de Directeur général,
Président de la Commission royale des Monuments.

Prendent également place au bureau : MM. Renkin, Ministre de la Justice, accompagné de son chef de cabinet, M. de la Vallée Poussin ; baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale ; comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg ; Maquet, architecte, à Bruxelles, 2^e Vice-Président de la Commission royale ; Cardon, artiste peintre à Bruxelles ; Acker, architecte à Bruxelles ; De la Censerie, architecte à Bruges ; Janlet, architecte à Bruxelles ; le chanoine Van Caster, archéologue à Malines ; Janssens, artiste peintre à Anvers ; L. Blomme, architecte à Anvers, membres de la Commission royale des Monuments ; Luckx, Directeur général des Cultes ; Hymans, membres de l'Académie royale de Belgique et du Comité mixte des objets d'art ; le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique et membre du Comité mixte des objets d'art ; Massaux, secrétaire de la Commission royale des Monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. Fernand Donnet, H. Blomme, Bilmeyer, Rosier, Opsomer, chanoine Laenen, Van Leemputten.

Province de Brabant : MM. J. de Vriendt, Langerock, Baes, Flanneau, Brunfaut, l'abbé Maère, Hanon de Louvet ; Destrée, secrétaire du Comité.

Province de la Flandre occidentale : MM. le chanoine Duclos, baron Kervyn de Lettenhove, Coomans.

Province de la Flandre orientale : MM. Lybaert, chanoine Van den Gheyn, Van Biesbroeck, De Ceuleneer, Mortier, Serrure.

Province de Hainaut : MM. l'abbé Puissant, Soil de Morialmé, Matthieu, Sonnevile, Charbonnelle, Van Loo, Devillers, Hubert, Motte.

Province de Liège : MM. Ruhl-Hauzeur, Lohest, l'abbé Balau, Carpentier.

Province du Limbourg : MM. l'abbé Daniëls, Jaminé, Christiaens, Naveau, Huybrigts, chevalier de Borman.

Province du Luxembourg : MM. Sibenaler, Haverland.

Province de Namur : MM. Dardenne, Van den Eeden, Boveroulle, Lange.

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, j'ai le regret de vous faire savoir qu'au dernier moment M. le Ministre des Sciences et des Arts s'est trouvé empêché et qu'il regrette vivement de ne pouvoir assister à notre séance de ce jour.

Le baron Descamps m'écrit, dans sa lettre d'excuse :
« Veuillez, je vous prie, exprimer à l'Assemblée tous mes regrets et lui donner l'assurance de mon plus sincère dévouement. »

Nous avons le plaisir et l'honneur de compter parmi nous un autre membre du Gouvernement, M. Renkin, Ministre de la Justice.

M. Vinçotte, très enrhumé, s'excuse ;

Le baron de Montpellier, Gouverneur de la province de Namur, télégraphie pour s'excuser également ;

Le baron Ruzette me fait savoir qu'il s'est trouvé empêché au dernier moment, par suite d'une réception officielle à faire au port de Zee-Brugge.

Je vois avec plaisir entrer en ce moment-ci, le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg.

M. Dumont, architecte à Bruxelles, parti pour l'étranger — il est au Caire, je pense, — s'excuse.

M. le chanoine Delvigne, toujours si assidu à nos réunions, est indisposé et s'excuse beaucoup.

Enfin, un de nos vétérans se trouve, par suite d'un petit dérangement, dans l'impossibilité d'être parmi nous : c'est M. Smekens, Président honoraire du tribunal de première instance à Anvers.

Ces communications faites, j'accorde la parole à M. le Ministre de la Justice.

M. RENKIN, *Ministre de la Justice*. — M. le Ministre des Sciences et des Arts s'est trouvé, au dernier moment, empêché d'assister à votre assemblée générale. Il m'a chargé de vous exprimer ses très vifs regrets.

Ce contretemps m'a un peu embarrassé. Je devais venir ici en simple auditeur, en novice ayant beaucoup à apprendre dans le domaine artistique qui doit être familier au Ministre de la Justice et des Cultes.

Me voici obligé de suppléer mon collègue absent. Je le fais avec plaisir, car il m'est agréable de vous remercier au nom du Gouvernement et de vous dire combien il apprécie les services éminents que vous rendez au pays.

Votre mission est complexe. C'est d'abord une mission de conservation. A vous incombe le soin de défendre, de protéger nos richesses artistiques. Le Gouvernement sera particulièrement heureux de vous voir mener à bien l'inventaire de nos trésors artistiques et archéologiques qui forment une part infiniment précieuse du patrimoine national.

C'est aussi une mission d'éducation et de progrès. Et permettez-moi d'insister ici sur les idées qu'exprimait si fortement devant vous, en 1905, mon éminent prédécesseur, M. Van den Heuvel, en parlant du mobilier des édifices publics. On y rencontre trop de choses insignifiantes, dénuées de toute valeur d'art et qui forment trop souvent un déplaisant contraste avec le caractère monumental des édifices dont elles enlaidissent l'aspect intérieur.

Nous admirons dans les mobiliers anciens le travail de l'artiste : il leur donne — si je puis ainsi dire — une personnalité si intense qu'on y sent revivre quelque chose de l'intelligence qui les créa.

Mais aujourd'hui, dans les productions modernes à prétentions artistiques, que de choses fongibles en leur laideur, meubles hâtivement *fabriqués* sans goût et qui nous encom-

brent parce que nous voulons faire vite, oubliant qu'en matière d'art il est impossible de faire vite et bien.

Les grands monuments rattachent le passé à l'avenir. Ils sont les témoins des siècles. Ils évoquent l'histoire. Ils symbolisent le génie de la nation qui les édifie. Ils sont l'œuvre des générations. Chacun doit y apporter, par le travail de ses artistes, le témoignage des progrès de l'esprit et y fixer les formes impérissables où survit l'effort sublime de l'homme vers la beauté. Ainsi se forment lentement les richesses artistiques. Seul, le labeur patient, tenace, averti de ceux qui ont le devoir de veiller au développement de notre patrimoine artistique peut les accumuler.

Conserver avec respect les chefs-d'œuvre des âges disparus, maintenir dans cette terre belge la tradition merveilleuse des artistes qui l'ont glorifiée, travailler à l'éducation artistique de la nation, épurer le goût public, assurer le progrès de l'art public national, telle est l'œuvre à laquelle vous vous dévouez, Messieurs, avec un zèle, une compétence et un souci de bien faire que je ne puis assez louer.

Je serai toujours heureux de seconder, dans la mesure de mes moyens, les efforts que vous faites pour la conservation et l'amélioration de nos monuments et pour le progrès des arts. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions, de tout cœur, M. le Ministre de la Justice pour les paroles élogieuses qu'il a bien voulu nous adresser, et puisqu'il veut bien nous promettre tout son concours, nous l'assurons aussi du nôtre.

Le Ministère de la Justice en particulier sait combien nous faisons tous nos efforts pour satisfaire aux idées progressives qui prévalent tous les jours davantage en Belgique.

Un mot seulement, Messieurs, avant de donner la parole à notre Secrétaire, pour rappeler que, cette année-ci, comme l'année dernière, nous avons un nécrologe important : nous avons eu le regret de perdre successivement deux de nos membres effectifs : MM. Van Wint et Van Assche.

M. Vinçotte, dans un discours très remarquable, a prononcé l'oraison funèbre de M. Van Wint, qui non seulement a honoré sa ville natale, Anvers, mais qui a porté bien haut notre réputation à l'étranger.

Notre collègue M. Blomme, dans le discours qu'il a prononcé, a rappelé les mérites de M. Van Assche ; il l'a fait avec une parfaite compétence et un grand bonheur d'expression.

Nous avons encore eu le regret de perdre, au cours de cette année, plusieurs membres correspondants des plus importants ; il sera fait mention de leurs noms honorés dans le rapport de notre Secrétaire.

Je ne veux pas vous faire part de ces pertes sensibles et regrettables, ni me rassoier sans vous entretenir également d'un triomphe que nous avons enregistré avec fierté : c'est la nomination de notre premier Vice-Président, M. Helleputte, au Ministère si important des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes. (*Applaudissements unanimes.*)

Nous apprécions tous ses hautes capacités, son intelligence brillante et en même temps si remarquable. M. Helleputte a, pendant de nombreuses années, pris part à nos travaux. Je ne sais pas si M. Helleputte n'est pas plus jeune que

M. Acker ; ce que je sais certainement, c'est qu'il est le doyen des membres effectifs de la Commission ; il est, à l'heure actuelle, le plus ancien des membres par la nomination ; ainsi l'on peut dire qu'il est à la fois le plus jeune et le plus ancien d'entre nous. (*Rires.*)

— Je suis persuadé, Messieurs, d'être votre écho à tous — vos applaudissements prouvent que j'exprime bien votre sentiment — en félicitant notre premier Vice-Président du grand honneur dont il a été l'objet et qui sera certainement suivi d'actes en rapport avec les dons multiples et élevés qu'il a reçu, si heureusement, de la Providence.

Nous avons été d'accord avec M. le Ministre des Sciences et des Arts pour estimer que la place qu'occupait parmi nous M. Helleputte devait rester ouverte. Nous souhaitons qu'elle demeure en cet état pendant un certain temps, fût-ce même pendant vingt ans encore. (*Très bien !*) Eh bien ! si M. Helleputte nous revient dans vingt ans, il retrouvera, au sein de notre Comité, sa place toujours ouverte. (*Vifs et nouveaux applaudissements.*)

J'accorde maintenant la parole à notre Secrétaire pour la lecture de son rapport annuel.

M. MASSAUX, *Secrétaire*. — Messieurs, en exécution de l'article 61 de notre règlement organique, nous avons l'honneur de vous rendre un compte sommaire des travaux de la Commission centrale depuis notre dernière réunion annuelle.

Tout d'abord, Messieurs, permettez-nous de rappeler à votre souvenir les collaborateurs que nous avons perdus : la période écoulée d'une année a été réellement désastreuse.

Deux membres effectifs, éminents chacun dans leur art, MM. Van Wint et Van Assche, nous ont été enlevés.

Parmi nos membres correspondants, nous avons eu le profond regret de perdre MM. Renier, Van Bastelaer, Van Neuss, Van de Wyngaert père, Van de Wyngaert fils et Soreil. Nous avons aussi perdu le baron de Béthune, Gouverneur de la Flandre occidentale, Président et ancien membre du Comité provincial.

Comme on le voit, de nombreux vides sont à combler dans nos rangs. Nous recommandons vivement cette affaire à l'attention éclairée de MM. les Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice.

Les regrets que nous a causés la disparition successive de nos savants collaborateurs ont été sensiblement atténués par la grande satisfaction que nous a fait éprouver l'appel de notre éminent premier Vice-Président, M. Helleputte, dans les conseils de la Couronne. Vous avez dû vous réjouir avec nous, Messieurs, de la nomination de M. Helleputte en qualité de Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Il a été décidé que la place de premier Vice-Président de notre Collège et celle de Président du Comité mixte des objets d'art resteront ouvertes jusqu'à ce qu'il plaise à M. Helleputte de les reprendre.

Depuis la dernière assemblée générale, la Commission centrale s'est réunie 50 fois, a fait 74 inspections d'édifices ou d'objets d'art et a donné des avis sur plus de 1,200 affaires; elle a eu de fréquentes conférences avec des artistes et des délégués d'administrations publiques.

Cette courte énumération que nous croyons inutile de développer puisque nos travaux sont publiés régulièrement dans notre Bulletin, démontre que notre activité ne se ralentit pas. Et s'il en est ainsi, nous pouvons dire que c'est grâce à la générosité de l'Etat et des Provinces, lesquels ne ménagent jamais leur intervention financière lorsqu'il s'agit de la conservation et du développement de notre patrimoine artistique.

Nous continuons, Messieurs, à tenir la main à ce que les nombreuses églises nouvelles que l'on érige soient orientées. Nous avons, en de fréquentes occasions, fait valoir les motifs sérieux qui militent en faveur de cette mesure. Nous vous engageons vivement à nous seconder chaque fois que des projets de constructions nouvelles sont soumis à votre examen.

A ce propos nous devons nous féliciter de ce que dans presque toutes nos provinces les Comités de nos membres correspondants sont appelés à émettre, au préalable, leur avis sur toutes les affaires dont l'examen nous est déferé. L'instruction des affaires et la bonne exécution des travaux ont tout à gagner de cette intervention.

Rappelons encore qu'à diverses reprises nous avons constaté que des architectes chargés de la construction d'églises nouvelles ne se préoccupent pas assez des types régionaux pour la conception de leurs projets. Nous le regrettons d'autant plus que l'introduction de types étrangers doit amener fatalement, dans une même région, un amalgame de produits empruntés au hasard. Chaque région

de notre pays possède un type particulier d'édifices qu'il importe de conserver pour l'histoire de l'art. Tous ces types originaux ont leur raison d'être : ils ont été inspirés les uns par la tradition, les autres par la situation topographique de la contrée, par les nécessités du climat, par l'emploi de matériaux locaux, etc. Il nous paraît de haute sagesse de maintenir ces traditions, d'autant plus que chaque région nous offre des modèles splendides d'édifices dont nos jeunes architectes peuvent tirer profit.

Pour diverses causes, il arrive assez fréquemment que l'on soit obligé de reconstruire des édifices du culte ayant un caractère ancien. Nous conseillons toujours, lorsque la chose est praticable, de conserver au moins une partie, si infime soit-elle, de ces temples. Il y a toujours des souvenirs attachés à ces vieilles constructions. Le maintien d'un clocher, d'une abside, d'un bras de transept, d'un porche, etc., rappelle l'antiquité de la commune, on y retrouve une page de son histoire que l'on ne saurait enlever sans détruire les liens de ses annales. Pour la même raison, il est du plus haut intérêt, lorsque le sort a décidé la disparition d'un édifice ancien, de conserver respectueusement tous les objets d'antiquité que l'on y rencontre, les inscriptions, fragments sculptés, etc. Si on ne peut les utiliser dans la nouvelle construction, on peut toujours les déposer dans un musée public voisin, en indiquant leur provenance.

Si nous sommes heureux de vous faire connaître que beaucoup de projets de travaux qui nous sont soumis sont présentés avec intelligence et tracés avec soin, nous devons aussi regretter de voir combien d'architectes sont peu sou-

cieux de faire valoir leurs études. Parfois, celles-ci se résument en de simples croquis informes ou sont reproduites au moyen de procédés industriels donnant des lignes blanches sur fond bleu intense. Comme il est impossible d'apprécier la valeur artistique de projets ainsi présentés, et même de lire correctement les dessins, nous nous voyons forcés de retourner ces productions à leurs auteurs à l'effet de les remplacer par des tracés plus convenables. De là des pertes de temps qui peuvent être évitées en tenant compte des recommandations formulées dans la circulaire de M. le Ministre de la Justice en date du 4 février 1901.

Nous sommes aussi obligés de signaler l'inexactitude impardonnable apportée fréquemment dans les relevés de la situation des édifices dont la restauration est projetée. Une telle négligence doit fatalement conduire à des erreurs, à des incorrections dans les restaurations, sans compter qu'elle peut avoir pour conséquence d'entraîner la disparition de documents archéologiques précieux pour l'étude de notre ancienne architecture nationale.

Chaque fois que nous constatons de semblables errements, nous refusons impitoyablement d'examiner ces plans défectueux. Nous estimons qu'on ne saurait apporter trop de soin et d'exactitude dans le relevé des anciens édifices. D'ailleurs, il n'est pas plus difficile d'exécuter ces plans fidèlement que de les tracer au hasard.

Le Comité mixte des objets d'art, composé par moitié de délégués de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale des Monuments, fonctionne régulièrement. Sa mission consiste à s'occuper de l'examen des questions d'art

d'une nature particulièrement délicate. Nous devons ici tous nos remerciements à MM. les délégués de l'Académie dont le concours nous est si utile pour la solution de ces problèmes spéciaux. Un certain nombre d'œuvres anciennes ont été réparées sous leur surveillance et la nôtre.

Des anciennes peintures murales ont encore été découvertes récemment sous le badigeon de nos vieilles églises. On en a retrouvé notamment à la collégiale de Termonde et à l'église paroissiale de Dilbeek. Nous recommandons toujours de conserver avec les plus grands soins ces fragments qui démontrent qu'au moyen âge nos monuments étaient, si non entièrement, au moins partiellement, décorés de peintures même jusqu'aux extrémités les plus reculées de nos provinces.

Nous ne pouvons nous dispenser, Messieurs, de vous entretenir un instant de la question relative à la publication de l'inventaire des objets d'art disséminés dans les édifices publics du pays.

Les provinces d'Anvers et de Brabant ont déjà publié une bonne partie de leur inventaire, grâce à la générosité de ces provinces qui ont pris à leur charge les frais de cette publication. Mais toutes les provinces ne sont pas en situation de se montrer aussi généreuses. Dans ces conditions, c'est à l'Etat qu'il appartient de se charger des frais de publication, d'autant plus que c'est lui-même qui l'a ordonnée.

Nous avons, à diverses reprises, sollicité du Gouvernement l'inscription au budget des Beaux-Arts des crédits nécessaires à cette fin. Nous n'avons malheureusement pas

encore abouti. Il importe cependant que la réalisation de cet utile et intéressant travail soit poursuivie sans retard. Les circonstances démontrent tous les jours l'absolue nécessité de cet inventaire, qui doit s'appliquer également aux meubles et aux immeubles, qui aura pour résultat d'empêcher l'aliénation des uns et de perpétuer le souvenir des autres.

Nous nous permettons de rappeler encore une fois l'urgence de promulguer une loi en faveur de la conservation des monuments historiques détenus par des particuliers.

Si des difficultés sérieuses se rencontrent parfois quand il s'agit de la conservation d'édifices publics, combien n'augmentent-elles pas quand il s'agit de monuments appartenant à des particuliers, au goût et à l'intelligence desquels il est impossible d'accorder une confiance exclusive. Pour eux, pas de garantie. Un caprice peut les défigurer, une spéculation les détruire, et ainsi une part considérable de notre trésor archéologique, peut-être la plus belle, nous échapper dans un temps très court. Des exemples malheureux et tout récents ne seraient pas difficiles à citer.

Il nous reste, Messieurs, pour terminer, à adresser tous nos remerciements à nos correspondants dont le zèle, chaque jour plus grand, nous aide puissamment à remplir une tâche chaque jour plus étendue. Notre reconnaissance n'est pas moins due à MM. les Gouverneurs, dont l'active intervention facilite beaucoup notre service compliqué et nous serons l'écho de cette assemblée en offrant à MM. les Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice, ainsi

qu'à leurs représentants parmi nous, l'expression d'une gratitude toute particulière. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je ne dirai rien du rapport de notre Secrétaire, sinon qu'il est, tous les ans, très bien fait, par un homme qui pousse, tous les ans, la modestie un peu plus loin. Si M. Massaux pouvait employer dix écrans pour se dérober, il les utiliserait tous (*Rires*). Il a maintenant trouvé un truc, dirai-je, pour ne pas se mettre en évidence : il a fait lire son rapport par notre Secrétaire-adjoint (*Nouveaux rires*). Cela dit, nous le félicitons pour son excellent exposé et nous espérons bien qu'il continuera, pendant de longues années encore, à rédiger lui-même son rapport, sauf à le faire lire par autrui, s'il lui plait ainsi.

M. MASSAUX, *Secrétaire*. — Je ne saurais pas le lire moi-même à cause d'un enrrouement pour ainsi dire constant.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai omis tout à l'heure, Messieurs, de vous parler de la perte du Président du Comité provincial de la Flandre occidentale, le baron de Béthune, Gouverneur de la Flandre occidentale, notre regretté Collègue, qui a illustré cette Assemblée par des communications de tout premier ordre publiées dans notre *Bulletin*. Parmi les morts que nous regrettons, il a occupé une place des plus notables; c'était un homme, comme M. Helbig, difficilement remplaçable, bien que l'on dise souvent que « tous les hommes peuvent être aisément remplacés ». C'est là une affirmation hasardée; des hommes, tels que Béthune et Helbig, ne se retrouvent que très exceptionnellement.

Je prie les rapporteurs des divers Comités de vouloir bien tenir compte de la recommandation que nous leur adressons si fréquemment de ne pas dépasser le quart-d'heure pour leur exposé, conformément à l'article 64 de notre règlement. C'est le moyen le plus simple d'aboutir. Le résumé succinct qu'ils pourraient présenter de leur rapport n'empêchera pas celui-ci d'être inséré en entier au *Bulletin*.

Messieurs, l'ordre du jour reste arrêté tel qu'il a été fixé par la circulaire du 27 juillet dernier et par l'Assemblée préparatoire du 26 courant.

La parole est tout d'abord à M. le Rapporteur de la province d'Anvers.

PROVINCE D'ANVERS.

M. F. DONNET, *rapporteur* :

Messieurs,

Les hasards de la classification alphabétique veulent que le délégué de la province d'Anvers soit le premier à prendre la parole chaque année au nom des Comités provinciaux. Ce serait donc à lui le premier aussi à répondre au vœu du Comité central, qui voudrait voir résumer verbalement, en quelques mots, les rapports, quitte à les reproduire tout entiers au *Bulletin*. Nous ignorons quel sera à ce sujet l'avis de nos collègues des autres provinces, mais pour notre part, malgré le désir très grand que nous avons de donner pleine satisfaction à l'invitation qui nous a été faite, nous ne croyons pas que cette innovation serait heureuse. Certes, on peut résumer en quelques brèves indications l'énumération des travaux réguliers accomplis pendant le cours de l'année, et sur ce point, nous nous conformerons au désir du Comité central, mais nous estimons qu'il est utile de faire connaître d'une manière moins succincte les vœux que nous aurions à émettre, ou d'exposer avec quelques développements les sujets prêtant à controverse que nous aurions eu à examiner. Pendant tant d'années nous avons préconisé la réunion d'assemblées générales ; nous avons été si heureux de constater l'adoption de ce système et si satisfaits de voir accorder aux

membres correspondants une part plus active d'action et d'influence, que nous pourrions difficilement nous résigner à abandonner, même en apparence, une partie des faveurs qui nous ont été accordées. Nous sommes persuadés qu'il est d'un intérêt majeur pour tous les membres correspondants de pouvoir, au moins une fois par an, faire entendre à tous le résumé de leurs idées, de leurs desiderata. Nous croyons à notre tour, dans l'exposition raisonnée des travaux de nos confrères des autres provinces, pouvoir recueillir d'utiles indications, de précieux conseils. Un pâle résumé verbal ne nous donnerait plus la même satisfaction et nous empêcherait de bénéficier des avantages que nous pourrions évidemment retirer de l'exposé raisonné de la gestion des autres Comités.

C'est en nous guidant sur ces motifs que nous aurons l'honneur, en réservant pour l'impression l'énumération de nos travaux ordinaires, de vous exposer brièvement les résultats acquis pendant l'exercice que nous clôturons aujourd'hui.

M. le Gouverneur Frédégand Cogels, ayant résigné les hautes fonctions qu'il occupait à la tête de l'Administration provinciale, a également donné sa démission de président de notre Comité. Nous tenons, en nous séparant avec regret de lui, à rendre un sincère hommage à la courtoisie et à l'aménité dont il a toujours fait preuve en dirigeant nos travaux. D'autre part, les vides qui s'étaient produits dans nos rangs ont été enfin comblés, et, par arrêté royal du 27 février 1907, M. le chanoine Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines; M. Dieltiens, architecte à Anvers, et M. Opsomer, artiste peintre à Lierre, ont été nommés

membres correspondants, en remplacement de M. le chanoine Van Caster, promu membre du Comité central, et de MM. de Braekeleer et Mast, décédés. Nous avons été heureux d'accueillir parmi nous ces nouveaux confrères, car la somme de travail qui nous a été confiée a été considérable, et les nombreuses réunions que notre Comité a tenues ont toujours eu un ordre du jour extrêmement chargé.

Il faut croire que la prospérité matérielle dont jouit notre patrie trouve un écho jusque dans la moindre bourgade de nos campagnes, car les besoins religieux d'une population sans cesse croissante commandent l'agrandissement de nombre d'églises ou l'édification de temples nouveaux. Cette nécessité se fait sentir successivement dans toutes les localités de notre province. Nous y applaudirions, certes, si ces transformations n'avaient souvent pour résultat de faire disparaître d'anciennes églises qui, si elles n'offrent pas toujours une grande valeur architectonique, mériteraient le plus souvent, par leur aspect pittoresque ou artistique, d'échapper à la pioche des démolisseurs.

C'est ainsi que nous avons adopté, en y apportant quelques modifications, les plans pour de nouvelles églises : dans la paroisse, récemment créée, de la Sainte-Famille, à Borgerhout ; à Saint-Mariaburg, où jusqu'ici n'avait existé qu'une chapelle provisoire, contemporaine des premières bâtisses érigées en cette localité de date récente, et à Beersse-Ryckevorsel, au sein d'une agglomération industrielle nouvelle, érigée en pleine Campine. Dans d'autres paroisses, des églises existant déjà étaient devenues, paraît-il, insuffisantes ; elles devaient subir des modifications, permettant d'y accueillir un plus grand nombre de fidèles. Nous citerons,

dans cette catégorie l'église de Poederlé, d'un charme si intense et qui disparaîtra entièrement, sauf la tour, pour faire place à un temple plus vaste; l'église de Beersse, dont le mérite est moindre et dont la tour, seule partie plus ou moins intéressante, sera également conservée; l'église de Morekhoven, sans grand intérêt, et l'église de Wavre-Notre-Dame, dont la tour, le chœur et les transepts présentent un incontestable mérite, et dont nous avons du reste proposé la conservation.

D'autre part, de nombreux projets de restaurations, plus ou moins importantes, d'édifices religieux ont été soumis à notre examen.

Nous citerons l'église Sainte-Catherine, à Malines, dont on voudrait mettre en état la façade en partie dégradée. A ce sujet, nous avons émis le vœu que les abords de l'église fussent assainis et transformés, de manière à donner à la voirie avoisinante un aspect plus en rapport avec le monument qu'elle encadre. Le chœur de l'église Saint-Amand, à Gheel, dont le chevet est resté inachevé, doit être agrandi et complété. Il serait à souhaiter qu'en vue de donner à ces travaux toute l'ampleur désirable, on fit une emprise sur la chaussée côtoyant l'église, emprise que quelques expropriations peu coûteuses compenseraient d'autre part. Nous avons encore approuvé les plans de restauration des églises de Boisschot et de Raevens. A Schooten, les restaurations à effectuer à l'église ont donné lieu à diverses observations dont l'architecte devra tenir compte; certains aménagements déjà exécutés devront même être modifiés. A la belle église de Baelen-sur-Nèthe devraient être exécutés quelques travaux de conservation à la toiture et d'appropriation, nécessités

par suite de la disparition de la misérable maison communale, accolée aux bâtiments sacrés. Ces travaux pourront s'exécuter sans retard. On voudrait en entamer ensuite d'autres, ayant pour but de rendre à l'édifice l'aspect que l'on présume qu'il présentait lors de son édification. La fabrique d'église ne voit pas la nécessité urgente de ces modifications et nous croyons que les dispositions actuelles de l'édifice, consacrées par le temps, n'y gagneraient pas suffisamment pour encourager ces travaux inutiles. Toutefois, certaines améliorations pourraient être apportées à la construction du jubé, permettant d'utiliser, pour l'usage des fidèles, un emplacement plus spacieux dans la partie intérieure de l'église. La belle tour de Ryckevorsel, dans certaines parties, devrait subir des travaux urgents de consolidation ; ils seront exécutés, en tenant fidèlement compte, jusque dans l'emploi des matériaux, de l'aspect si harmonieux et si pur de cette partie des bâtiments.

A Broechem, on voudrait ouvrir les fenêtres du chœur pour y placer des vitraux. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que cette tâche soit exécutée, pourvu qu'on n'en prenne pas prétexte pour faire disparaître le maître-autel qu'y érigèrent autrefois les religieux de l'abbaye de Tongerlo.

Puisque nous parlons de vitraux, rappelons ici que des dessins de nouvelles verrières ont été envoyés à notre approbation et approuvés parfois, en recommandant certaines améliorations. Ces œuvres picturales devaient être placées dans l'église de Donc (Eeckeren), de Meerhout-Gestel, dans la chapelle de la Visitation de Saint-Jacques, à Anvers ; dans l'église Saint-Antoine, de la même ville ; à Putte (Malines) et

à Hellegat (Niel). Par contre, nous avons refusé d'accepter le dessin d'un vitrail qu'on voulait placer dans l'église Saint-Norbert, à Anvers. Nous avons approuvé le dessin de la fabrique de l'église Saint-Paul, à Anvers, de confier à un autre artiste, aux conditions préalablement stipulées, la restauration du tableau de De Crayer, le spécialiste auquel cette tâche avait antérieurement été confiée, étant décédé. Le curé d'Austruweel, n'abandonnant pas encore ses illusions, nous a demandé d'appuyer une demande de subside pour restaurer le pseudo Rubens découvert dans les greniers de la cure ; nous n'avons pas cru pouvoir appuyer cette requête, l'œuvre ne méritant en aucune façon une restauration quelconque.

Par contre, nous avons appuyé le projet de faire nettoyer et prudemment restaurer le magnifique triptyque de Maria-ter-Heide. Toutefois, nous avons émis l'avis que ce travail ne pouvait être confié qu'à un spécialiste de talent et devait être exécuté sous la surveillance des artistes, membres de notre Commission.

Des travaux de polychromage dont, après examen, nous avons approuvé l'exécution, ont été achevés dans l'église de Wavre-Sainte-Catherine ; d'autres sont projetés dans l'église de Saint-Léonard ; nous avons donné un avis favorable. D'autre part, nous avons prié la fabrique d'église Saint-François, à Merxem, de ne plus exécuter des travaux de ce genre, ceux qui avaient été antérieurement effectués sans autorisation ne pouvant être approuvés.

Non découragé par l'insuccès d'une première tentative infructueuse, la fabrique d'église de Saint-Gommaire, à Lierre, sous prétexte cette fois d'ériger un nouvel autel en

style ogival, destiné à recevoir comme retable le tryptique Colibrant, demande encore une fois l'autorisation de démolir l'autel Saint-Hubert, placé dans une des chapelles du déambulatoire. Nous avons persisté dans notre idée première de conserver cet autel, en y apportant quelques modifications, quitte à trouver pour le tryptique une place dans quelque chapelle de l'église, dont le mobilier serait déjà en rapport avec cette belle œuvre picturale, aujourd'hui si malheureusement exposée.

Les anciens fonts baptismaux, découverts par nos membres dans le jardin de la cure de Thielen, seront complétés d'après des dessins qui nous ont été soumis, puis placés dans l'église. D'autre part, les réparations effectuées, d'après nos conseils, aux boiseries de l'église de Bevel, ont été terminées ; après examen, nous avons dû reconnaître que cette restauration avait été fidèlement exécutée et pouvait être approuvée.

Le si intéressant retable de Saint-Quirin est enfin placé dans l'église de Loenhout ; toutefois, nous avons trouvé peu heureuses les dispositions du nouvel autel qu'il surmonte aujourd'hui. D'autres statues ont remplacé le retable, de sorte que l'aspect intérieur de la chapelle n'a pas subi de bien grandes modifications.

D'autres fois, et ce fut à maintes reprises, nous avons été appelés à examiner les demandes de placement dans les églises de nombreuses pièces de mobilier nouvelles. C'est ainsi que l'église de Baelen-Wezel recevra un ameublement complet, composé de trois autels, banes de communion, chaises, fonts baptismaux, stalles, confessionaux, etc.

A Meerhout-Gestel, ce sont de nouvelles orgues qu'on

voudrait installer, et à Anvers, dans l'église Saint-Eloi, on souhaiterait d'ériger un maître-autel, auquel nous avons recommandé d'apporter quelques modifications, ainsi que des confessionnaux. Nous avons aussi donné notre avis au sujet de deux nouveaux autels et d'une cloche destinés à l'église du Sacré-Cœur, à Turnhout; d'orgues proposées pour l'église Saint-Willebrord, à Anvers; d'un autel à ériger dans l'église Notre-Dame-d'Hanswyck, à Malines; d'une chaire de vérité, proposée pour l'église de Boisschot, et de toute une série de meubles à placer dans l'église de Hellegat.

Nous ne nous sommes pas opposés au placement de confessionnaux et de lambris dans l'église Saint-Norbert, à Zurenborg; à la confection de nouvelles orgues et à la fonte d'une cloche destinée à l'église d'Achterbroek. Il existe un projet ayant pour but de transformer la chapelle de l'archevêché, à Malines, et de modifier son mobilier. Avant de nous prononcer sur ces divers points, nous avons réclamé quelques explications complémentaires avec plans.

L'année dernière, nous avons mentionné la demande de l'abbaye d'Averbode, désireuse de rentrer en possession de panneaux sculptés provenant de la salle capitulaire, enlevés à la fin du xviii^e siècle par les Français et appartenant actuellement à l'église d'Eynthout. En échange, les religieux ont fourni généreusement des meubles nouveaux, destinés à remplacer ceux qui leur étaient restitués. C'est dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui ils demandent à rentrer en possession de stalles conservées actuellement dans l'église de Baelen. Pour les mêmes motifs, nous avons cru qu'il était équitable d'autoriser l'échange proposé.

Enfin, pour terminer l'énumération des points, relatifs aux églises, que nous avons eu à étudier, mentionnons que trois fois nous avons autorisé le placement de paratonnerres, notamment sur les toitures des églises de Linth, de Saint-Georges, à Anvers, et de Hombeeck. Nous avons même cru devoir prier les autorités provinciales de rappeler aux intéressés de quel grand intérêt il était pour la sécurité des églises qu'on s'assurât régulièrement de la bonne conservation des appareils destinés à les préserver des ravages du feu du ciel.

Des appropriations ont dû être apportées à divers cimetières ; le plus souvent il s'agissait de les clôturer d'une façon plus ou moins efficace. Dans ce but, on nous a présenté les projets d'un mur avec entrée grillée pour Heffen, d'une grille et d'un dépôt mortuaire pour Wiekevorst, également de grilles pour Schelle et pour Arendonck. Il est regrettable que partout disparaissent les haies ou les murs en briques, peu apparents, qui s'harmonisaient si heureusement avec l'aspect tranquille des modestes champs de repos campagnards, et constituaient un cadre si bien approprié aux pittoresques églises rurales. Il est vrai que pour celles-ci, partout agrandies et rajeunies, il fallait songer à un cadre plus pompeux. Les murs neufs appelaient nécessairement les grilles ouvragées. Nous le regrettons bien sincèrement.

Après les églises, nous eûmes, à maintes reprises, à nous occuper des cures, mais celles-ci n'offraient guère plus d'intérêt que ne peuvent en présenter des bâtiments nouveaux à élever ou à agrandir d'après des plans plus ou moins bien conçus. Des projets dans ce sens nous ont été soumis

pour la paroisse de la Sainte-Famille, à Borgerhout ; pour celles de Larum, de Ryckevorsel-Beersse, de Baelen-Wezel, de Moll, de Bar-le-Duc, de Hulsen, et enfin pour les paroisses urbaines de la Sainte-Famille, à Lierre ; du Sacré-Cœur, à Turnhout, et de Saint-Antoine, à Anvers.

Si nous passons maintenant aux bâtiments civils, nous trouvons trace dans nos procès-verbaux de nombreuses délibérations se rapportant à des hôtels de ville ou maisons communales.

Nous avons demandé que les plans de la maison communale à ériger à Vieux-Turnhout soient quelque peu rectifiés, en vue de donner aux bâtiments une disposition plus adéquate à la destination qui leur était réservée. Nous n'avons pas proposé de modifications relatives aux projets pour l'édification d'une maison communale à Heffen ; par contre, nous avons donné quelques conseils pratiques en vue de donner à l'ameublement destiné à celle d'Oostmalle un caractère un peu moins banal.

D'après nos conseils, quelques modifications ont été apportées au projet du perron, avec rampes et appareils d'éclairage, qui décore la façade de la maison communale de Mortscl. Enfin, les travaux qui bientôt devront être exécutés à l'hôtel de ville de Malines ont également attiré toute notre attention. On connaît l'intéressante polémique que la restauration de ces bâtiments communaux a provoquée. Si nous ne nous trompons, les plans de cette restauration ont déjà été arrêtés ; notre examen ne pouvait donc plus avoir de conséquences très pratiques ; toutefois nous avons cru, en présence de l'importance des travaux, devoir motiver l'avis qui nous était demandé, et nous avons chargé

quelques-uns de nos membres de faire un rapport détaillé et minutieux.

- Le troisième panneau des peintures décoratives destinées à l'hôtel de ville d'Hoogstraeten a été achevé par M. Boom. Après des visites faites dans l'atelier de l'artiste, de concert avec les délégués du Comité central, cette nouvelle partie de ce travail pictural a été approuvée. Les intéressantes fresques anciennes, conservées à Anvers dans une maison de la rue Reynders, ont également attiré notre attention. Des conseils pratiques ont été donnés en vue de remédier aux ravages que l'humidité, produite par le voisinage de couches cimentées trop fraîches, pourrait occasionner aux peintures.

La ville de Malines nous a soumis les plans de restauration de la façade d'une maison-boutique appartenant à un particulier. Celle-ci constitue un spécimen intéressant de l'architecture civile à l'époque de la Renaissance. Afin d'empêcher que des réparations maladroites ne fissent perdre irrémédiablement le cachet artistique de cette façade intéressante, l'administration communale, intervenant par voie de subside, a conclu un contrat conservatoire avec le propriétaire. Ce système, que nous avons déjà signalé, est des plus heureux, et mis en pratique depuis quelques années, a réussi à conserver ou à faire restaurer avec intelligence bon nombre d'édifices civils qui contribuent à maintenir à la physionomie de la ville de Malines ce caractère urbain si archaïque que d'autres cités plus importantes pourraient à juste titre lui envier.

Dans la même ville, l'administration communale a émis le projet de faire restaurer l'ancienne chapelle du Saint-

Esprit. Pour accomplir ce travail, l'architecte a fidèlement observé les anciennes dispositions extérieures des façades, qu'il a pu restituer et qui permettront de rendre à ce petit édifice, non dépourvu d'intérêt, l'aspect qu'il devait présenter à l'époque de son édification.

En ce moment, nous étudions encore les plans d'agrandissement de l'hôpital de Gheel.

A Anvers, l'administration communale a persisté à vouloir exécuter le bizarre projet, dont l'année dernière nous vous avons rendu compte, et qui avait pour but d'accoler aux murs de la petite tour de la cathédrale un monument commémoratif rappelant le souvenir de l'architecte Appelmans. Après diverses péripéties, après des négociations laborieuses, après une polémique de presse animée, l'autorisation finale n'a pas été accordée par le Département de la Justice ; les figures de bronze du célèbre architecte et de ses trois compagnons de travail devront patiemment attendre jusqu'à ce qu'un emplacement mieux approprié soit trouvé pour les y placer sans inconvénient.

L'ancienne et si typique maison hydraulique, érigée au xvi^e siècle par Van Schoonbeke, pour fournir de l'eau pure aux brasseries de la nouvelle ville, était dans un état de délabrement impardonnable. A diverses reprises nous avons protesté auprès de l'administration communale anversoise contre ce triste état de choses. Remède a, enfin, paraît-il, été porté à cette situation ; mais nous ne pouvons ici parler que par ouï dire, n'ayant pas été appelés à donner notre avis au sujet des restaurations ou réparations mobilières qui ont été effectuées.

Par contre, on nous a soumis, nous ignorons dans quel

but précis, les plans des bâtiments divers que la ville d'Anvers se propose d'ériger à front de la place de Meir, devant la nouvelle salle des fêtes. L'adjudication de ces travaux ayant déjà eu lieu, nous n'avons pu que renseigner les parties de ce plan qui nous paraissaient avoir une valeur architectonique. Car il y a lieu de remarquer que l'administration communale d'Anvers, qui érige tant de monuments importants de toutes catégories, depuis des théâtres et des hospices jusqu'à de somptueuses maisons particulières, semble ignorer l'existence de la Commission royale des Monuments. Les communes rurales qui exécutent des travaux immobiliers, sans avoir recours à celle-ci, sont promptement rappelées à l'ordre, tandis qu'il paraît loisible aux édiles de la grande cité scaldéenne de démolir, de bâtir, de restaurer, de transformer, suivant leur seul bon plaisir. Il nous semble pourtant que la loi devrait être égale pour tous.

Mais avant de terminer la nomenclature des projets de bâtiments civils qui nous ont été envoyés à l'examen, nous devons encore citer ceux qui se rapportent aux écoles à ériger à Borsbeek, à Oevel, à Wommelghem et à Zammel. On ne peut, il est vrai, exiger un grand luxe de lignes architectoniques dans les bâtiments de modestes écoles rurales, mais souvent l'emploi de quelques matériaux particuliers ou l'adoption de quelques détails de construction peu coûteux, suffisent à donner à ces locaux une physionomie un peu plus vivante. Nous nous faisons un devoir de les préconiser.

Signalons enfin que, grâce à nos recommandations répétées, le pilori, qui gisait brisé dans un jardin de la commune

de Saint-Amand-sur-l'Escaut, va être réédifié dans une des rues du village, et que le couronnement armorié, qui appartenait aujourd'hui à un particulier, sera racheté et viendra, après plus d'un siècle, reprendre la place qu'il occupait autrefois.

Nous vous avons énuméré la liste presque complète de tous les travaux dont les plans ont été soumis à notre examen. Ceux-ci ne constituent cependant qu'une partie de ceux qui ont été exécutés dans notre province. Car, il y a lieu de constater que, malgré les avis réitérés des autorités, malgré les instructions les plus formelles, un peu partout des constructions ou des restaurations sont opérées sans que la moindre autorisation préalable ait été accordée. Ici ce sont des églises construites, agrandies ou modifiées à notre insu ; là, des ameublements religieux anciens, parfois de grand mérite, qui disparaissent ; ailleurs, des embellissements douteux qui sont exécutés ; plus loin encore, des objets artistiques qui sont cédés souvent à vil prix. Pendant le cours de l'année, nous avons relevé de nombreux faits de ce genre ; parfois même nous avons été enclins de croire à l'existence de quelque entente ; car, dans certains parages, des irrégularités de ce genre ont été commises dans plusieurs villages voisins ; et il serait difficile, à moins de prétendre à l'existence de quelque mystérieuse contagion, d'expliquer la multiplicité de pareils faits, se produisant dans un rayon restreint. Aujourd'hui, nous ne citerons pas de noms, nous ne fournirons pas de détails précis, le Gouverneur de la province ayant bien voulu intervenir avec énergie et rappeler aux intéressés les règles immuables qu'ils avaient à suivre en la matière.

Faut-il vous parler des inventaires d'objets d'art? Ce serait sans doute chose superflue, puisque l'ordre du jour de notre réunion d'aujourd'hui comporte un exposé de cette question qui, sans doute, nous fournira des instructions précises et amènera une solution longtemps désirée; qu'il nous suffise de dire que la rédaction de ces inventaires a suivi son cours normal et régulier et qu'un troisième volume, qui comportera un plus grand nombre encore de reproductions photographiques que les précédents, est actuellement à l'impression.

Pendant le cours de l'année, la Commission centrale s'est, à diverses reprises, rendue dans notre province. Presque toujours nous avons été appelés à l'accompagner.

Au cours de ces visites, on a étudié à Anvers le placement du monument Appelmans et examiné les travaux exécutés à la Maison des Bouchers. D'autre part, on s'est rendu à Malines pour étudier sur place un projet de restauration de l'église Sainte-Catherine; puis à Lierre, pour se rendre compte de la valeur d'un projet de démolition d'un autel, à remplacer par un nouveau. Enfin, certains travaux à exécuter dans les églises de Schooten et de Baelen-sur-Nèthe ont également été examinés sur place.

Chaque année, Messieurs, nous avons coutume de passer rapidement en revue les travaux importants exécutés dans notre province, ou de vous faire connaître les projets intéressants qui pourraient peut-être prochainement se réaliser. Cette fois, sur ce point, nous n'avons pas de grandes modifications à vous signaler.

A Anvers, le vif mouvement d'enthousiasme qui s'était développé, en vue du dégagement de la cathédrale, s'est

progressivement ralenti, pour s'éteindre tout à fait. Il est vrai qu'une déclaration des autorités communales s'est produite, affirmant que le travail se ferait et s'exécuterait par l'intermédiaire direct de la Ville. Il est à espérer que, dans un avenir pas trop éloigné, il soit donné à cette promesse une solution rationnelle, répondant au vœu de tous ceux qui s'intéressent à la mise en lumière du plus beau des monuments de notre province.

En même temps, un autre projet, qui cependant avait rallié de nombreuses sympathies, semble aussi ne plus provoquer la même activité. On aurait voulu voir racheter et remis en leur état primitif, autant que faire se pourrait, la demeure que se construisit le grand Rubens. La ville d'Anvers doit à la gloire d'un de ses plus illustres enfants de restituer au domaine public les lieux dans lesquels s'exerça en sa plénitude le talent du plus génial des artistes flamands.

Au sujet du Palais royal, nos craintes se sont malheureusement réalisées, et un bâtiment immense, dont nous n'apprécierons pas ici le mérite, écrase de sa masse dominante la gracieuse silhouette de l'œuvre du grand architecte Van Bauercheit.

Ailleurs, à côté de la maison communale, quelques bâtiments, sans mérite du reste, sont tombés sous la pioche des démolisseurs, créant par leur disparition, entre l'hôtel de ville et les rues voisines, un vide d'assez vastes proportions. Il a longuement été discuté sur la destination à donner à cet emplacement nouveau. Dans la presse locale, les projets les plus extraordinaires ont tour à tour été préconisés. Il nous semble que cette trouée, peu en rapport avec l'esthétique de la place, devrait nécessairement être masquée.

Qu'on ne perde pas de vue, les documents de l'époque l'attestent, que l'architecte du xvi^e siècle, en élevant l'hôtel de ville, s'était préoccupé du cadre au milieu duquel il devait être construit, et qu'il avait prescrit les proportions que devaient comporter les immeubles à édifier autour du monument. Il ne serait donc pas rationnel aujourd'hui de dégager entièrement une façade destinée à rester plus ou moins dans l'ombre, et à créer pour la place des perspectives que ne comportent ni sa destination ni son ordonnance séculaire. Des constructions d'un style approprié à l'œuvre de Floris, tout en respectant les nécessités d'une voirie souvent encombrée, pourraient, nous semble-t-il, être élevées et servir à reconstituer la perspective aujourd'hui mutilée de l'antique forum municipal.

Puis derrière l'hôtel de ville, à bref délai, des maisons devenues propriété communale devront être appropriées pour y recevoir les services officiels, logés aujourd'hui trop à l'étroit dans leurs locaux actuels. Certains de ces immeubles possèdent encore des façades intéressantes; d'autres ont partiellement été démolis. Il y a lieu de se rappeler que ces maisons constituaient autrefois un des côtés de la place, ce qui explique, et les proportions, et parfois le luxe de leurs façades. Quand au xvi^e siècle, on résolut d'édifier un nouvel hôtel de ville, on choisit pour le construire le terrain même de la place, masquant ainsi la série des maisons qui en formaient un des côtés. Il est à espérer que les constructions nouvelles seront conçues en harmonie avec le caractère général de cette partie de la ville, dont la physionomie si archaïque a malheureusement éprouvé, pendant ces dernières années, tant de regrettables transformations.

Sur ce point, nous aimons encore une fois à le rappeler, la ville de Malines donne un exemple hautement louable. Elle s'efforce non pas de reconstruire entièrement, mais de judicieusement restaurer les maisons particulières qui, si nombreuses, subsistent encore dans son enceinte. Et quand le palais du Grand Conseil sera réédifié d'après les plans anciens, et que l'hôtel de ville aura reçu sa parure définitive, la ville archiepiscopale pourra montrer avec fierté aux fervents des choses du passé des séries de documents architectoniques que devraient envier, malgré la richesse de leurs transformations modernes, maintes cités plus opulentes et plus importantes.

A Turnhout, le problème relatif au rachat de l'ancien Château et à sa transformation en palais de justice n'est pas encore résolu. Nous ne pouvons que renouveler le vœu que nous avons déjà émis, de voir cette transformation s'opérer dans le sens d'un retour vers l'état de choses antérieur aux malheureuses modifications opérées depuis quelques années aux abords du monument.

Tel est, Messieurs, brièvement exposé, le bilan des travaux du Comité provincial de la province d'Anvers, bilan certes assez considérable, mais qui aurait pu, et même aurait dû l'être davantage si nombre d'autres travaux n'avaient été exécutés sans l'intervention de la Commission royale des Monuments. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Donnet, nous vous félicitons de tout cœur, car vous n'avez pas dépassé cette fois le quart-d'heure qui vous était dévolu. (*Rires.*) Votre résumé est très bien fait. Bien que vous ayez menacé

l'assemblée d'une espèce de four, avez-vous dit, vous n'avez pas tenu parole. (*Nouveaux rires.*)

Un mot maintenant au sujet de divers points dont vous avez parlé.

Vos plaintes sont peut-être trop générales, car enfin, en ce qui concerne la Maison des Bouchers, nous avons été consultés, et vous aussi.

Quant au reste, nous répétons ce que nous disons chaque année : beaucoup dépend des administrations communales, du Commissaire d'arrondissement, du Gouverneur ; nous ne pouvons que rappeler ce que nous avons déjà dit à ce sujet : que chacun fasse connaître les abus qu'il constate.

Nous vous félicitons d'en être arrivés au troisième volume de votre inventaire avec photographies ; nous constatons avec plaisir, une fois de plus, que cet inventaire est très bien fait.

Quant au Palais Royal, vous nous permettrez de ne pas être tout à fait de votre avis. Le Palais Royal d'Anvers est une œuvre si bien dessinée et qui fait si bien place de Meir, que l'Administration communale d'Anvers, malgré le mastodonte voisin dont vous vous plaignez à juste titre, a considéré, comme nous, que le Palais reste comme un exemple de beauté et de délicatesse, et qu'il n'a rien perdu de ses mérites, de sa valeur, ni de ses qualités.

La parole est à M. le rapporteur du Brabant.

PROVINCE DE BRABANT.

M. DESTRÉE, *rapporteur* :

Messieurs,

Le Comité des Correspondants du Brabant qui était privé depuis quelque temps déjà de deux de ses membres le plus écoutés, MM. Janlet et Van Even, a été très heureusement complété par les récentes nominations de M. Dumont, architecte à Saint-Gilles, et de M. le chanoine Maere, professeur à l'Université de Louvain.

La mission de la Commission royale des Monuments, à laquelle vos correspondants apportent sans compter l'aide de leur activité, ne cesse du reste de s'étendre. L'action de votre Commission défend avec bonheur les monuments anciens contre les déprédations que sont souvent tentés de commettre de trop entreprenants restaurateurs et s'exerce, comme un pouvoir directeur, sur les travaux que les besoins nouveaux réclament.

Si l'on peut se réjouir des heureux effets des mesures que vous avez prises pour assurer la conservation des admirables vestiges du passé, il est difficile de ne pas reconnaître que les œuvres modernes, auxquelles vous voulez bien donner votre approbation, n'ont que trop rarement les qualités d'expression, de sincérité, qui sont la marque des œuvres de véritables artistes.

Le désir de posséder des maîtres ne les fait certes pas maître. Mais l'on doit tendre à développer chez nos architectes, souvent très habiles, plus de personnalité intense, d'émotion créatrice. Les merveilleux modèles que le passé nous a légués, fournissent des enseignements excellents, fixent des principes dont il est impossible de ne pas s'inspirer, mais il faut aussi redouter le trop exact, le trop savant esprit d'imitation qui appauvrirait les œuvres. La sincère et si légitime admiration qu'excite la splendeur des monuments anciens doit-elle ne faire admettre que leur pastiche ?

Quand ces monuments d'autrefois sont édifiés par des hommes qui n'ont pas l'admirable équilibre d'âme de leurs devanciers, on n'y retrouve qu'une froide accumulation de très habiles qualités techniques. Ne pourrait-on pas espérer de nos jeunes architectes, si leurs dons naturels étaient plus sollicités, des œuvres plus animées et plus expressives, fût-ce même au prix de certaines erreurs qui disparaissent par le travail et par l'étude.

Ce sont là certes des observations qui sont plus du domaine des écoles d'architecture que de celui de la Commission royale des Monuments. Mais, il n'est peut-être pas sans intérêt de solliciter votre attention sur une question de ce genre, car votre intervention pourrait peut-être y faire donner pratiquement une solution satisfaisante.

A presque tous les projets qui nous ont été soumis, on peut faire le reproche de s'en tenir à des types de construction qui ne cherchent pas à s'individualiser dans le paysage et qui se dressent identiques sur la place publique d'une ville et sur le mail d'un gros village.

Plus particulièrement, on peut regretter que les auteurs des plans des églises rurales s'abandonnent trop facilement à la folie de la grandeur et surmontent presque toujours de flèches démesurées les temples villageois qui gagneraient tant d'expression à se faire plus simples et plus trapus.

Mais, disons-le, la difficulté que rencontre un architecte à identifier dans son milieu la construction qu'il érige, s'augmente de l'obligation devant laquelle il se trouve de recourir à de trop pauvres matériaux. La brique, la mauvaise brique d'aujourd'hui, qui sue la misère, leur est imposée par l'insuffisance des ressources, à moins que l'espérance qu'ont fait naître certaines constatations qu'a bien voulu nous communiquer M. Langerock ne reçoivent une complète confirmation.

Cet architecte, à qui des travaux nombreux ont donné une parfaite connaissance de la question, nous a signalé que, dans plusieurs localités du pays, il avait découvert des pierres d'excellente qualité qu'il avait pu faire mettre en œuvre dans des restaurations importantes et qui y avaient produit le meilleur effet.

Pour arriver à une solution pratique, il serait indispensable qu'avec l'aide de l'Etat, des géologues étudiassent la situation.

Que pourrait-on souhaiter de plus heureux pour la restauration de nos antiques monuments que de retrouver des gisements de pierres de la même nature, du même grain que les grès et pierres employés dans la construction primitive.

Ces matériaux identiques maintiendraient une parfaite homogénéité de ton et d'aspect à l'édifice remis en état, alors

qu'aujourd'hui le bloc nouveau brise très souvent par la crudité de sa couleur, si lente à faiblir, le jet d'une ligne architecturale et détruit le chaud coloris des murailles du vieux temple. Et c'est ainsi que certains artistes préfèrent presque la ruine d'un édifice à sa restauration. Un tel sentiment ne va pas pourtant sans un égoïsme dont les générations futures auraient le droit de nous faire un sanglant reproche.

Nous avons cru devoir vous soumettre les observations présentées par M. Langerock au sujet de ces anciens gisements que personnellement il juge nombreux et riches encore. Jusqu'à présent nous n'avons pas reçu information de la suite donnée à cette affaire qui nous paraît présenter un vif intérêt.

Parmi les nombreux objets soumis au Comité du Brabant, la question de l'emplacement de la nouvelle église à ériger sur le plateau du Jagersveld, à Boitsfort, fut examinée d'une façon très approfondie en deux séances successives.

Notre Comité, après avoir pris connaissance d'un rapport très étudié de M. Brunfaut, était d'accord pour recommander de placer l'église sur la gauche du plateau. Ainsi aurait été complètement assurée la conservation de ce paysage si caractéristique du pays brabançon. Mais notre proposition paraissant avoir peu de chance d'être accueillie, il nous a fallu rechercher une solution qui tint compte des multiples éléments de la question et c'est ainsi que tout en conservant nos préférences pour le premier emplacement, nous avons cru pouvoir proposer de placer l'église sur le terrain qui s'étend à droite du plateau, en face du presbytère.

Notre proposition a rencontré des détracteurs véhéments.

Les critiques très sévères mais bien intentionnées ne doivent pas déplaire aux commissions comme les nôtres, qui ne peuvent jamais espérer l'approbation unanime de leurs avis. Ces critiques leur font du reste constater l'éveil de l'esprit public aux questions d'art, éveil qui leur apporte un soutien qui leur a fait trop longtemps défaut.

Mais il serait souverainement injuste que les protestations qui se sont élevées pussent faire supposer que nous n'avons pas le constant souci de défendre les beautés naturelles du pays qui parlent une langue plus familière et aussi émue que les splendeurs d'architecture.

Le Comité du Brabant n'a pas eu à examiner d'autres projets de constructions très importantes, mais il a été appelé à se prononcer sur des questions fort intéressantes concernant la décoration intérieure des églises. C'est avec une réelle satisfaction qu'il a donné un avis très favorable à l'exécution de nouvelles peintures murales dans l'église Saint-Boniface, à Ixelles.

Mais tandis que vos correspondants se félicitaient de l'œuvre entreprise à Ixelles, ils ne pouvaient accorder les mêmes louanges aux vitraux placés récemment dans l'église de Saint-Gilles, qui sont peu heureux.

Manifestant son activité dans une autre sphère, le Comité a pu enfin publier l'inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics de l'arrondissement de Louvain. L'accueil trop bienveillant fait à cette publication ne nous empêche pas de nous rendre compte qu'elle ne constitue qu'une très sèche nomenclature des objets d'art que nous possédons. Ce n'est, en effet, qu'un travail de conservation que nous avons ainsi voulu réaliser et, à ce point de vue, il répond,

semble-t-il, à son but. Aussi, continuons-nous le même travail en ce qui concerne les communes de l'arrondissement de Nivelles.

De plus, notre ouvrage réunit les premiers éléments de l'œuvre de glorification qu'il entre dans vos désirs, sans doute, comme dans les nôtres, de réaliser par la publication d'un inventaire abondamment illustré et complété par de courtes monographies des monuments et des objets remarquables que le passé nous a légués.

Le nombre de ces objets est plus grand qu'on ne le pense généralement et dans bien d'obscurs villages, dans bien des coins perdus de notre Brabant, nous avons pu signaler à l'attention des artistes et des archéologues de pures et naïves sculptures, rayonnantes d'extase ou frappantes de réalité et de vie intense.

Et pourquoi, au lieu de ces figures expressives, de ces poignantes *mater dolorosa*, de ces *chris*, de douleur et de pitié, voit-on multiplier dans nos églises, ces grandes et vulgaires statues de plâtre qu'un bariolage sauvage cherche vainement à animer ? On les rencontre partout dans le plus pauvre temple villageois, comme dans l'opulente église de nos villes.

Les figures d'autrefois doivent parler pourtant plus sûrement au cœur des fidèles ; elles continuent à prier avec une profonde émotion la miséricorde céleste et les bras qu'elles tendent au ciel ne se sont pas abaissés.

Une telle constatation impose aux commissions comme les nôtres le devoir de s'opposer de toutes leurs forces à l'envahissement des navrantes statues modernes, en recommandant de placer plutôt dans les temples qui sont dépourvus de

figures vénérables des reproductions d'anciennes et expressives images saintes.

Notre musée des arts décoratifs qui possède des reproductions des plus célèbres statues, signale aux donateurs nombre de ces touchantes figures. En les offrant à la vénération des fidèles, on assurerait une décoration sculpturale convenable à nos églises et on reprendrait en même temps les traditions de goût que la niaise imagerie d'aujourd'hui a si gravement compromises. Ce n'est pas d'un peuple comme le nôtre qu'il faut désespérer de réveiller les plus purs instincts d'art ; ils sommeillent quelquefois, mais ne disparaîtront jamais.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelques mots seulement, Messieurs, afin de remercier M. Destrée pour son intéressant et toujours instructif rapport.

Vous avez, Monsieur Destrée, dans votre rapport, parlé entr'autres de l'emploi de la brique, de la mauvaise brique d'aujourd'hui, qui sue la misère, dites-vous, et qui est souvent imposée par l'insuffisance des ressources. Cela ne doit pas empêcher l'architecte d'exercer son talent. Ainsi l'emploi de la brique de la Campine limbourgeoise ou anversoise peut jouer un très grand rôle dans la construction d'une tour.

Quant à l'emplacement de l'église de Boitsfort, il s'agit là d'une affaire trop complexe, qui soulève trop de questions d'intérêts pour la résoudre ici. Je tiens à le dire : personne n'a soupçonné le Comité provincial du Brabant d'avoir fait à cet égard autre chose que ce que, en âme et conscience, il devait faire.

Nous vous félicitons quant aux travaux de l'inventaire ; nous sommes très heureux de saluer l'apparition du troisième volume, pour la préparation duquel vous n'avez rien négligé. Merci donc encore une fois et toutes nos félicitations.

La parole est à M. le chanoine Duclos. — Vous le voyez, Monsieur le chanoine : je ne vous qualifie plus cette fois-ci, comme je l'ai fait erronément l'année dernière, du titre d'abbé. (*Rires.*)

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

M. le chanoine DUCLOS, en remplacement de M. VAN RUYMBEKE, *rapporteur*, lit le rapport rédigé par ce dernier :

Messieurs,

Avant de vous rendre compte des travaux du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, il est de mon devoir de rendre un hommage ému à la mémoire de feu le Baron de Béthune, Gouverneur de la province et ancien membre de notre Comité, décédé le 24 mars dernier, au château du Banhout. Enlevé prématurément aux travaux archéologiques et administratifs auxquels il s'était voué, il a rendu au sein de notre Comité d'incalculables services. Nombre de restaurations importantes sont dues à son initiative éclairée, et il excellait à les mener à bonne fin à travers tous les dédales administratifs. Il laisse parmi nous un vide dont nous apprécions toute l'importance.

Comme les années précédentes, l'activité du Comité a été grande, non par le nombre de séances qu'il a tenu, mais par le nombre et l'importance des questions qui y ont été débattues.

Nous constatons avec plaisir que les grands monuments de notre province, altérés dans leurs formes par l'action du temps, ou défigurés par la main de l'homme, seront tour à tour et dans un avenir rapproché, remis dans leur complète intégrité, dans leur force et dans tout leur éclat.

Nous avons signalé l'année dernière l'importante restauration qu'allait subir l'église de Saint-Martin, à Ypres, qui est un monument de tout premier ordre.

Nous sommes heureux, cette année, de pouvoir annoncer la restauration imminente des Halles et de l'Hôtel de Ville de la même ville. La dépense totale à faire à ces trois édifices ne comportera pas moins d'un million et demi de francs. L'étude très minutieuse que notre Comité a faite des bâtiments de l'Hôtel de Ville et des Halles, nous permet d'assurer que la restauration se fera avec une absolue correction. Il y a cependant une question que l'architecte restaurateur a laissé en suspens, c'est celle de la couverture de la Halle.

La Halle fut primitivement couverte en tuiles plates rouges. En 1577, on l'a couverte d'ardoises sur voliges. Alors aussi le crétage en terre cuite a été remplacé par un crétage en plomb sur armature de fer. Les ardoises étaient décorées de polychromie et de dorure, et des écussons armoriés en ornaient les pentes.

Notre Comité n'a pas été favorable au rétablissement de la couverture en tuiles plates. Il a opiné pour la couverture en ardoises et pour le rétablissement de la polychromie, de la dorure et des blasons armoriés.

Nous devons signaler dans la même ville d'Ypres la démolition partielle de la tour de l'ancienne abbaye de Saint-Jean du Mont. Les deux étages démolis seront reconstruits d'après les données fournies par l'examen du plan en relief de la ville d'Ypres, conservé au Musée des Invalides, à Paris.

Parmi les autres monuments civils de notre province, signalons la restauration de l'Hôtel de Ville de Loo, qui est terminée, mais qui a donné lieu dans notre dernière séance

à des observations critiques qui seront transmises à l'autorité supérieure.

Les Grandes Halles de Courtrai seront aussi prochainement pourvues d'un gitage en bois de chêne, recommandé à la fois par la Commission Royale et par le Comité des correspondants, de préférence au plancher en béton armé, auquel un moment, on avait craint de devoir se résoudre à cause de la difficulté de se procurer, à bref délai, une aussi forte partie de bois de chêne, de qualité et d'équarrissage convenable. Rappelons en les dimensions : la salle des Halles a 80 mètres de longueur sur 14 de largeur, en deux travées séparées par des colonnes de pierre. A l'étage, il y a une salle de même dimension.

La restauration des monuments religieux de la province se poursuit également avec activité.

Citons à Bruges la très importante restauration de la façade principale de l'église Notre-Dame, celle du pignon du transept sud de la Cathédrale de Saint-Sauveur, ainsi que celle du transept nord de l'église Saint-Jacques.

A Furnes, on annexe à l'église de Sainte-Walburge, dont la nouvelle partie est livrée au culte, des magasins et des dépôts devenus indispensables. Un projet de remaniement des stalles et de déplacement du jubé de la même église a aussi été introduit : mais toutes les adhésions nécessaires ne sont pas acquises au projet présenté.

A Poperinghe, on procède au parachèvement de la restauration de l'église de Notre-Dame.

A Nieuport, après achèvement de la restauration de la magnifique église, on restaurera les anciennes sacristies et l'on élèvera quelques annexes dans le style de celles-ci.

Des restaurations et des constructions diverses seront encore exécutées aux églises de Wulverghem, Schoore, Beveren s/Yser, Wenduïne et à la tour de Couckelaere.

Des projets de mobilier nous ont été soumis pour l'Hôtel de Ville de Loo, pour les églises de Saint-Nicolas, à Dixmude, de Saint-Joseph, à Menin, ainsi que pour celle de Rollegem, d'Alveringhem, de Passchendaele et de Moorslede; des projets de vitraux pour l'église de Saint-Sauveur, à Bruges; de Sainte-Walburge, à Furnes, ainsi que pour les églises de Ramsappelle, de Zuydschote et de Moorslede.

Quelques tableaux ont été restaurés pour le musée communal de Bruges et pour les églises de Warneton et de Wevelghem. Une restauration des peintures décoratives de la voûte et des parois de l'église de Mariakerke est en cours d'exécution. Notre Comité a exprimé le souhait que cette restauration soit complétée par celle de la peinture décorative des deux petites chapelles greffées sur les parois latérales de l'église, et des deux anges qui tiennent le cadran de l'horloge, sous le jubé.

Notre Comité aura à pourvoir à la désignation d'un ou de plusieurs membres, spécialement chargés de l'achèvement et de la publication de l'Inventaire des objets d'art de la province. M. le Baron de Béthune avait pris, depuis plusieurs années, la direction de cet important travail, et son décès donne lieu à un moment d'arrêt dans l'activité de ses collaborateurs étrangers à notre Comité. Espérons que nous pourrons vous annoncer dans notre prochain rapport la publication imminente de l'inventaire de toutes les richesses artistiques dont notre province est fière.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — Le Comité de la Flandre occidentale s'est toujours distingué par son activité. Nous en avons encore une preuve nouvelle dans cette séance; nous ne pouvons que l'en remercier une fois de plus et prier M. le chanoine Duclos d'accepter une bonne part de nos remerciements.

M. LE CHANOINE DUGLOS (Bruges). — J'ai reçu une dépêche de M. le Gouverneur me demandant de venir ici, en l'absence de M. van Ruyambeke.

M. LE CHEVALIER MARCHAL (Bruxelles). — Monsieur le Président, je demande un instant la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

M. LE CHEVALIER MARCHAL (Bruxelles). — Je demande que des félicitations soient adressées à M. de la Censerie pour sa savante restauration de l'église Notre-Dame de Bruges; M. de la Censerie n'a pas seulement fait à cet égard œuvre d'artiste, mais il a fait œuvre d'archéologue érudit. On dirait vraiment qu'il a vécu de ce temps et qu'il a été contemporain de celui qui a érigé l'édifice.

(Vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous nous railions tous et de tout cœur à l'appréciation si flatteuse émise par le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique en ce qui concerne l'œuvre de M. de la Censerie; nous ne doutons pas

que ses mérites incontestables ne lui facilitent un jour l'entrée de l'Académie. (*Très bien ! de toutes parts.*)

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

M. le chanoine VAN DEN GHEYN, *rapporteur* :

Messieurs,

Fidèle à ses engagements, le Comité provincial de la Flandre orientale a tenu sa réunion statutaire chaque mois ; il a même eu deux séances extraordinaires, ce qui met à quatorze le nombre de nos séances pendant l'exercice écoulé.

Est-ce à dire que nous ayons atteint un chiffre plus élevé de projets à examiner ? Assurément non, mais le désir de ne pas retarder l'expédition des dossiers nous a valu généralement des ordres du jour peu chargés.

La plupart du temps c'est sur la valeur du mobilier d'églises que nous avons eu à émettre un avis, et notamment à propos d'autels, de chaires de vérité et de vitraux.

Nous ne reprendrons pas devant vous la discussion qu'a soulevée au point de vue artistique la critique de ces meubles, mais en certains cas nos délégués chargés de procéder à la réception de ces œuvres n'ont donné un avis favorable pour la liquidation des subsides, qu'au même titre qu'avaient été dans ces derniers temps approuvées beaucoup d'œuvres analogues n'ayant guère plus grand mérite.

Il faut bien l'avouer, c'est avec une résignation à laquelle se mêle parfois un peu de découragement que d'aucuns d'entre nous se décident à voter l'octroi de ces encouragements qui devraient être réservés à meilleur escient, et qui

en tout état de cause ne devraient pas se donner aux dépens du budget des Beaux-Arts.

Nous demeurons convaincus que dans bien des cas, une œuvre conçue d'après des données plus simples produirait non seulement un effet plus satisfaisant, mais au point de vue artistique même donnerait un meilleur résultat. Ce qui une fois de plus tend à prouver que souvent le mieux est l'ennemi du bien. Et pour ne citer qu'un exemple, on cherche à garnir un retable d'autel de groupes sculptés, d'une ordonnance parfois très compliquée. Le résultat auquel, faute de ressources suffisantes, on aboutit bien des fois, c'est d'obtenir un travail consciencieux et même fait avec grand soin, mais sans allure vraiment artistique et d'une exécution qui manque d'accent.

Loin de nous de vouloir par cette observation enrayer n'importe quelle bonne volonté, ou prétendre réserver nos encouragements à quelques rares chefs-d'œuvre, mais nous désirerions voir entrer dans nos mœurs une appréciation plus équitable du travail du sculpteur, dont le prix du talent est d'ordinaire calculé au mètre courant, et c'est ainsi que l'artiste sincère et méritant est nécessairement placé sur un pied d'infériorité vis-à-vis de concurrents toujours prêts à céder avec empressement aux moins offrants leurs marchandises.

Ce n'est pas à dire cependant que nous n'ayons pas eu d'éloges à décerner à maints travaux comme à maints projets.

Nous sommes heureux de signaler à votre attention la chaire de vérité exécutée en style de la Renaissance par M. Zens pour l'église d'Overslag, et le projet d'une autre

chaire en style roman pour l'église d'Afsné, dessiné par M. Sinaeve. M. Rooms a fourni à Lootenhulle un autel latéral dédié à la Sainte-Vierge, qui est des mieux réussi, comme encore le maître-autel, dont la tombe aux lignes simples et sévères supporte un beau tabernacle sous un baldaquin de cuivre, exécuté avec les meilleurs soins par M. Fierlefyn.

M. Van den Eynde a fait les plans de trois autels pour l'église d'Aeltre récemment agrandie et restaurée dans d'excellentes conditions. Ces projets ont été favorablement appréciés.

Un des éléments de décoration le plus puissant, et dont l'emploi se généralise de plus en plus, ce sont les vitraux peints. Nous n'avons pas à insister sur la réputation dûment établie de nos ateliers gantois; qu'il nous soit toutefois permis d'émettre un vœu qui n'atteint pas le verrier, mais bien les donateurs.

Il est fort rare qu'une commande d'une série de vitraux soit passée au même artiste. Le curé, désireux d'orner son église de verrières, attend avec une sainte impatience que quelques âmes généreuses se déterminent à entrer dans ses vues. Dès lors, avec ce système généralement obligé, c'est le donateur qui impose pour son vitrail le choix des sujets. De là souvent résulte la totale absence d'un plan d'ensemble. Et puis encore la diversité des artistes désignés par suite de la préférence accordée par ceux qui paient, amène souvent un contraste déconcertant et qui nuit à l'harmonie générale.

Quels remèdes faut-il apporter à une situation que tout le monde est à même de constater, et que doit naturellement déplorer tout homme de bon sens et de goût? C'est le pro-

blème que je pose et que de plus sagaces que moi chercheront, je l'espère, à résoudre.

A propos des vitraux à placer à l'église Saint-Martin, de Gand, une question très intéressante a été soulevée par M. Ladon, chargé de ce travail, et que la Commission royale des Monuments a résolue, à la suite de l'examen des deux types qui lui furent soumis. L'église de Saint-Martin ayant été bâtie, remaniée et restaurée à diverses époques, il s'agissait de déterminer le style à adopter dans les verrières projetées. Bien que les fenêtres appartiennent à la troisième période de l'époque ogivale, les délégués de la susdite Commission ont été unanimes à faire choix du style de la Renaissance, parce que la construction de l'édifice offre tout le cachet de cette époque.

Les vitraux pour l'église de Sainte-Élisabeth, de Gand, également de M. Ladon, ont aussi recueilli notre approbation. Les projets de verrières pour l'église de Pamele, à Audenarde, exigeront de la part de leurs auteurs une étude plus approfondie du superbe monument auquel on les destine. C'est le cas ou jamais d'user de sévérité, et de procéder avec la plus grande circonspection, puisqu'il s'agit d'une église qui constitue un des types les plus parfaits de l'architecture religieuse en Flandre.

A Bassevelde, église de la Renaissance, la question du vitrail se compliquait d'une question de principe. Fallait-il, par une verrière, remplacer le tableau qui surmontait le maître-autel, et qui avait été sérieusement endommagé par un incendie, ou bien après restauration de la toile, celle-ci devait-elle reprendre son ancienne place au fond de l'abside. C'est cette dernière solution qu'a fait prévaloir la Commission

royale, et par conséquent, notre examen du vitrail proposé n'avait plus raison d'être.

Si les divers objets de mobilier, dont nous venons de parler, réclament de la part de leurs auteurs une étude consciencieuse pour la conception, ainsi que des soins sérieux dans l'exécution, nous avons à exiger mieux encore de ceux qui, trop à la légère parfois, s'offrent à fournir aux églises des chemins de croix de tout genre, et dans tous les styles ! Combien il serait plus sage de se contenter, quand on ne dispose pas de ressources suffisantes, d'une honnête reproduction d'un modèle connu et approuvé, au lieu de chercher à posséder une œuvre originale, aux dépens du mérite artistique.

A ce propos nous ne pouvons nous empêcher de marquer une fois de plus la déception que nous éprouvâmes, lorsque nous eûmes à faire réception du nouveau chemin de croix à Overslag. Aussi grande fût-elle, notre indulgence n'est pas parvenue à découvrir dans cette œuvre le moindre caractère artistique tant au point de vue de la composition qu'au point de vue de l'exécution.

Nous avons eu également à nous occuper de certains travaux d'embellissement d'églises tant extérieurs qu'intérieurs : citons le projet de la tour de l'église du Sacré-Cœur, à Mont-Saint-Amand, la restauration de la tour de Zele, la restauration de fenêtres à Meerbeke et à Zele-Heikant, enfin les travaux de recherches et de dégagement prévus à l'intérieur de l'église Saint-Nicolas, à Gand, pour lesquels MM. De Waele, Mortier et Serrure ont été spécialement délégués.

Inutile d'insister sur l'absolue nécessité de ces études

préliminaires qui ont amené la découverte d'éléments tout nouveaux, et dont ne pouvaient guère se douter ceux qui prirent l'initiative des premiers projets de restauration.

Faut-il pour permettre de mieux voir l'heure à distance, compromettre le caractère architectural d'une tour? Ce problème, dont l'énoncé seul fait sourire l'archéologue a paru singulièrement embarrassant à M. le bourgmestre d'Assenede, convaincu que ses chers administrés tenaient plus à l'heure qu'à la tour. C'est pour cette raison péremptoire qu'il prétendait faire ressortir dans tout leur éclat les chiffres dorés à neuf du cadran sur un fond du plus beau noir. Notre Commission n'a pu se rallier à cette manière de voir... l'heure; elle a partagé, cela va sans dire, l'avis de l'architecte provincial qui remettait la question sur son vrai et seul terrain, celui de l'archéologie.

Usant de notre initiative, nous avons cru devoir signaler à l'attention de la Commission royale des Monuments un reste fort intéressant d'un cloître ogival, menacé de destruction à la suite de l'agrandissement de l'hôpital, à Grammont. Notre rôle s'est réduit à cette mission sommaire, puisque les décisions prises à ce sujet ne nous ont pas été communiquées. Ce mutisme administratif d'ailleurs est religieusement observé en toute circonstance : c'est la seule règle à laquelle nous ne connaissons pas la moindre exception. Et cependant pourrait-on à bon escient nous accuser d'empiéter sur les droits d'autrui, si nous nous permettions d'exprimer ici le vœu que dorénavant on veuille bien nous faire connaître la suite qui a été donnée aux amendements que nous avons jugé utile de proposer aux projets qui nous furent soumis?

Mais j'ai hâte de fermer cette parenthèse irrévérencieuse peut-être, pour revenir à Grammont, car nous avons à y adresser nos éloges à M. le doyen de l'église Saint-Barthélemy, qui n'a pas voulu décider de la vente éventuelle d'antependiums hors d'usage, sans prendre au préalable notre avis. MM. Lybaert et Van Biesbroeck, délégués à cet effet, ont désigné quelques-uns de ces antependiums, qui sans inconvénient auraient pu être cédés à quelques musées du pays, mais en parfait accord avec la fabrique d'église, ils en ont réservé d'autres, d'ailleurs en très bon état de conservation, et dont le maintien s'impose.

Lorsque nous aurons dit que nous avons aussi été appelés à émettre notre appréciation sur les plans d'une nouvelle église à 'S Gravenjansdijk et d'une cure à Saint-Gilles lez Termonde, nous aurons terminé la rapide et succincte revue de notre activité pendant l'exercice écoulé.

Toutefois, désirant user jusqu'au bout de la largesse coutumière de notre vénéré président, qui consent à accorder à chacun des rapporteurs tout un quart-d'heure par an, je m'empresse de signaler à votre bienveillante attention, non pas le fait de la découverte sensationnelle de l'admirable peinture murale du xv^e siècle à l'église Notre-Dame de Termonde — il vous a été communiqué par nos soins en temps opportun — mais l'ingénieux moyen proposé par M. Coppejans, artiste peintre à Gand, en vue de sa conservation.

Il présente le précieux avantage de concilier tous les intérêts et de donner satisfaction aux divers partis en présence. En effet — et la discussion reprend à chaque heureuse trouvaille de fresques anciennes — les uns préten-

dent qu'il ne faut pas sous prétexte de restauration chercher à interpréter ces vénérables peintures par des retouches aussi habiles soient-elles. C'est l'intégrité même des documents qu'il faut avant tout sauvegarder. Les autres, au contraire, font remarquer que l'endroit où se trouvent ces peintures, exige que celles-ci continuent à rehausser le décor général de l'édifice; elles ne peuvent, disent-ils, compromettre l'ensemble d'une restauration sagement conçue et prudemment conduite.

Les deux opinions se défendent avec une égale chaleur et s'appuient sur des arguments qui demandent à être examinés sans parti pris. A Termonde, l'importance exceptionnelle de la trouvaille est cause que le débat menace de devenir irritant.

Or, voici la solution qu'a trouvée M. Coppejans, et dont je crois pouvoir me faire l'écho devant vous. Il s'agirait de protéger cette peinture qui se trouve dans le creux d'une niche, et à laquelle on ne ferait pas subir la moindre retouche, au moyen d'un double volet sur la face extérieure duquel on reproduirait une copie exacte, mais complétée, de l'original. Cette proposition serait sans doute la plus coûteuse, mais elle me paraît devoir rallier tous les suffrages, et nous n'en doutons pas, le département des Beaux-Arts trouvera bien les ressources nécessaires pour en supporter généreusement tous les frais.

A plusieurs reprises les membres de notre Comité ont été invités à se joindre à leurs collègues de la Commission royale dans les inspections faites en notre province, notamment à Tamise, lors de l'examen de l'autel dédié à Notre-Dame; à l'église Saint-Martin, de Gand, pour la question des

soins à donner à divers tableaux, et pour le choix des nouveaux vitraux ; à Grammont, à propos du maintien du cloître gothique, enfin à Alost, à l'église de Mylbeke pour l'examen du mobilier et de l'échantillon de la décoration murale destinée à former cadre au chemin de la croix.

La conclusion qui se dégagera peut-être du rapide coup d'œil jeté sur l'exercice écoulé, sera que nos travaux ne furent pas très absorbants. A ceux qui chercheraient à nous en faire un reproche, nous pouvons répondre de façon tout à fait péremptoire : si notre activité ne produit pas plus ample moisson, c'est que le champ qu'on nous réserve ne permet pas récolte plus abondante. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes, Monsieur le chanoine, vraiment trop modeste. Il me paraît, au contraire, que vous avez beaucoup travaillé sous la direction de votre excellent Gouverneur, M. le baron de Kerchove d'Exaerde, notre fidèle collègue. Il a maintenant tout à fait adopté les procédés que nous avons préconisés, puisque vous vous êtes réunis non seulement une fois tous les mois, mais quatorze fois cette année. Si vous avez pu accomplir un grand et utile travail, une notable partie du mérite en revient donc à votre Président, M. le Gouverneur. A ce sujet, je ferai remarquer que les avis de la Commission royale des Monuments et les décisions de l'autorité peuvent toujours être communiqués aux collègues correspondants. Il suffit de demander les dossiers et nul doute que ceux-ci ne soient mis à votre disposition. Il importe que les correspondants soient tenus au courant des décisions prises. Mais c'est aux

correspondants à en faire la demande; ainsi ils peuvent donner leurs avis en connaissance de cause. Je ne dis pas que ces avis doivent toujours être suivis; des décisions contraires peuvent être prises.

En ce qui concerne la conservation de la découverte sensationnelle, comme vous le dites, de l'admirable peinture murale du xv^e siècle à l'église de Notre-Dame de Termonde, la Commission a pu se rallier à la proposition faite par M. Coppejans.

On mentirait si l'on soutenait que vous n'avez pas travaillé beaucoup en même temps que vous multipliez vos séances. Tenez-en davantage encore si possible; alors vous n'aurez plus le droit d'être aussi modeste qu'il vous a plu de l'être à la fin de votre rapport. (*Rires.*)

La parole est à M. le rapporteur du Hainaut.

PROVINCE DE HAINAUT.

M. MATTHIEU, *rapporteur* :

Messieurs,

La nomination par arrêté royal du 27 février dernier de MM. Jules Charbonnelle, architecte à Braine-le-Comte, et Alphonse Dufour, architecte à Tournai, est venue combler les vides qui s'étaient produits au sein du Comité provincial du Hainaut et lui apporter le concours de collaborateurs actifs, compétents et dévoués.

Il n'avait pas encore été procédé à l'installation de nos nouveaux collègues que notre Comité avait à déplorer la perte d'un de ses membres : M. Désiré-Alexandre Van Bastelaer, mort à Saint-Josse-ten-Noode le 16 mars. Appelé à siéger parmi nous dès le 15 janvier 1878, M. Van Bastelaer n'a cessé pendant de longues années d'apporter à la Commission royale des Monuments une participation constante et intelligente, jusqu'au moment où ses forces physiques le condamnèrent au repos. Il s'attacha spécialement à veiller dans l'arrondissement de Charleroi à la conservation et à la restauration des édifices anciens et réunit de nombreux documents pour l'inventaire des œuvres d'art de cette région. Chercheur infatigable et écrivain érudit, il apporta, indépendamment des travaux qu'il publia dans les Annales de l'Académie d'archéologie et des Sociétés de Charleroi et de

Mons, une collaboration féconde au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, où il fit paraître : *Les instruments épilatoires chez les Romains et chez les peuplades germaniques et franques* (t. XIV); *L'ambre taillé ou véritable et l'ambre faux dans l'antiquité. Recherches chimiques et archéologiques* (t. XV); *Les coffrets de sépulture en Belgique à l'époque romaine et à l'époque franque d'après les observations faites au cimetière de Strée et autres* (même volume); *Origines du rasoir moderne. Transformations successives du rasoir depuis l'antiquité* (t. XVI); *Les grès céramés ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas improprement nommés grès flamands. Châtelet et Bouffioulx, centres importants de production et d'exportation en Belgique et en pays étrangers* (deux rapports, t. XIX et XX).

Notre Comité, qui avait délégué son secrétaire pour le représenter aux funérailles de M. Van Bastelaer, tient à redire encore tous les regrets que lui cause la disparition de ce savant collaborateur.

Le Comité du Hainaut s'est cordialement associé au jubilé scientifique de notre vénéré collègue M. Léopold Devillers, à l'occasion du cinquantenaire du Cercle archéologique de Mons. Le concours de l'éminent archiviste n'a cessé d'être acquis, avec un dévouement constant et une érudition justement appréciée, à tout ce qui intéresse le patrimoine artistique que nous a légué le passé. La Commission royale a bien voulu également manifester toutes ses sympathies au digne jubilaire en déléguant un de ses membres à cette solennité.

Dès la réunion qui a suivi notre assemblée générale, notre

Comité s'est occupé des mesures pratiques à suivre afin de poursuivre aussi activement que possible la confection des inventaires des œuvres d'art conservées dans les édifices publics de la province.

L'achèvement de ce travail pour le Hainaut comptant aujourd'hui 445 communes et 52 cantons exigera plusieurs années. Il importe donc de s'efforcer à en réunir le plus rapidement tous les éléments. C'est d'ailleurs répondre au vœu exprimé par notre infatigable président M. Lagasse-de Loch, qui, l'an dernier, nous résumait les règles adoptées pour donner à cette entreprise un caractère uniforme pour toute la Belgique et nous faisait part des engagements pris par les Ministres de l'Intérieur et des Beaux-Arts en vue de sa réalisation.

S'inspirant des idées émises sur cette question, notre Comité a pris les résolutions suivantes :

1° L'inventaire des œuvres d'art pour le Hainaut, rédigé d'après les types adoptés par la Commission royale des Monuments, formera trois séries ou volumes comprenant chacun un arrondissement judiciaire, savoir : I. l'arrondissement de Mons ; II. l'arrondissement de Charleroi ; III. l'arrondissement de Tournai.

2° L'inventaire sera publié par lettre alphabétique des cantons ; chaque canton formera un fascicule ; les communes seront classées alphabétiquement.

3° L'inventaire sera publié dans le format in-4°, à deux colonnes, à 1,000 exemplaires ; il comportera des illustrations. L'impression se fera aux frais de l'Etat ; mais elle ne sera entreprise que lorsque les Chambres législatives auront voté des crédits.

4° L'inventaire s'étend à tous les édifices publics, tant églises, chapelles et dépendances, qu'aux maisons communales et établissements charitables.

5° Les membres signeront leur travail et le soumettront à l'approbation du Comité.

Jusqu'ici les inventaires avaient été rédigés par nos collègues d'après les occasions qu'ils rencontraient et soumis ensuite à nos réunions réglementaires. Ce mode de procéder avait le grave inconvénient de mettre obstacle à une publication immédiate et nous aurait obligé d'attendre plusieurs années pour faire paraître un fascicule. D'un autre côté, les inventaires confectionnés par nos collègues décédés n'ont pas été déposés dans nos archives, en sorte que le bénéfice de leur labeur est perdu.

Nous avons donc résolu de poursuivre méthodiquement les travaux d'inventaires par canton. Pour l'année 1907, nous nous sommes répartis entre nous les communes des cantons de Boussu et d'Antoing, qui doivent figurer en tête des séries I et III, comprenant les arrondissements de Mons et de Tournai. Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de laisser de côté, pour le moment, l'arrondissement de Charleroi, qui, depuis la mort de M. Cador, ne compte plus de représentant actif dans notre Comité.

Cette décision ne fait obstacle à ce que nos collègues poursuivent le travail pour des localités appartenant à d'autres cantons. Leurs communications auront l'avantage de contribuer à l'achèvement d'un labeur considérable.

La rédaction de l'inventaire du canton de Boussu est très avancée, en sorte que nous comptons que pour la fin de cette année le manuscrit sera prêt à être remis à l'imprimeur.

Déjà nous avons fait entre nous la répartition des communes du canton de Chièvres et l'examen de plusieurs des inventaires s'y rapportant a déjà été mis à l'ordre du jour de nos réunions.

En poursuivant ce travail dans une commune du canton de Boussu, nous avons pu constater toute l'urgence de former au plus tôt ces inventaires aux fins d'empêcher l'enlèvement d'œuvres de valeur que des brocanteurs ou des collectionneurs parviennent malheureusement à soustraire à nos temples. A Montreuil-sur-Haine, à la suite de la reconstruction de l'église paroissiale en 1840-41, on avait eu la sage inspiration de conserver dans le nouvel édifice les meubles et objets artistiques du temple démoli. Un curé, ami des arts, M. l'abbé Moulart, avait pris soin d'en faire apprécier l'intérêt artistique et traditionnel dans une notice publiée en 1894 (1). Après son départ et à l'insu de l'administration fabricienne, deux triptyques en bois ornés de belles peintures datés de 1627 et 1628 et divers objets du trésor, ont disparu, enlevés audacieusement par un brocanteur et sans que la paroisse ait obtenu la moindre compensation de cette acte de vandalisme !

Sans la notice de M. Moulart, cette soustraction aurait pu passer inaperçue. Indubitablement si un inventaire officiel avait été fait, l'enlèvement de ces œuvres d'art n'aurait pu s'accomplir sans motiver des mesures contre celui qui l'a perpétré !

Semblable fait montre une fois de plus toute l'importance et l'urgente nécessité du travail dont l'exécution a été confiée

(1) *Montreuil-sur-Haine. Esquisse religieuse.* — 2° fascicule. Leuze, Warny, 1894, in-12.

aux Comités provinciaux des monuments en vue de la conservation de nos œuvres d'art.

Nous nous sommes fait un devoir de nous faire représenter aux inspections faites dans la province pendant l'année ; elles ont eu lieu :

Le 8 janvier, à Buzet, pour l'examen de deux tableaux ; le 30 juillet, à l'église de Landelies, aux fins d'examiner un vitrail datant de 1550 et un ostensor de la même époque ;

Le même jour, à Aulne, au sujet des travaux projetés aux ruines de l'abbaye ;

Le 18 octobre, à Binche, pour se rendre compte des projets de l'administration des chemins de fer supprimant deux passages à niveau qui sont de nature à détruire en grande partie le site pittoresque aux abords des anciens remparts ;

Le 22 octobre, à l'église de Sainte-Waudru, à Mons, pour la réception de quatre vitraux, et ensuite à l'église d'Hyon au sujet de l'exécution de travaux de polychromie dont notre Comité avait signalé antérieurement les caractères défectueux.

Les rapports de la Commission royale des Monuments étant publiés dans le *Bulletin*, il est superflu de les rappeler ici.

Une demande de M. le Ministre des affaires étrangères concernant les renseignements et les documents relatifs aux moyens usités en Belgique pour la conservation du caractère original des constructions anciennes, nous a amenés à lui présenter les considérations suivantes, dans une lettre du 4 décembre :

« Au nombre des moyens usités en Belgique pour la conservation du caractère original des constructions anciennes

figure en première ligne le fonctionnement de la Commission royale des Monuments et de ses membres correspondants (arrêtés royaux des 7 janvier 1855 et du 31 mai 1860). Ils aident à mettre en pratique les instructions publiées par l'autorité supérieure et les progrès acquis par l'expérience. Dans le principe, en notre pays ainsi qu'en beaucoup d'autres, on était d'avis qu'une restauration exigeait l'unité du style primitif; en conséquence, on remplaçait ce qui y était étranger par des imitations; on substituait ainsi à des originaux, souvent de valeur, accumulés dans le cours des siècles, des pastiches n'ayant guère de rapport avec le monument dans lequel on les introduisait. Aujourd'hui, on conserve ce qui a du mérite quel qu'en soit le style, on respecte ainsi l'histoire du monument et son pittoresque. Autrefois, les restaurations semblaient l'occasion de remettre à neuf, même d'embellir; de nos jours, on se borne à remplacer ce qui ne pourrait être gardé sans nuire à la conservation de l'ensemble et on le fait partiellement avec des matériaux de même nature que ceux de l'époque et façonnés comme ils l'étaient alors.

» Les autorités chargées de l'administration de ces constructions anciennes doivent veiller à leur entretien de manière à les maintenir le plus possible à l'abri des intempéries de l'air, notamment par la réparation annuelle des toitures.

» Lorsqu'une restauration notable est reconnue indispensable, il importe avant tout travail : 1° de prendre une photographie du monument, ou tout au moins de la partie à réparer ; 2° de prescrire une étude préalable des plans anciens et des documents relatifs à l'édifice ; 3° à défaut de

documents suffisants, faire rechercher les types analogues dans la région soumise à l'influence locale, sans permettre d'aller copier des modèles d'autres pays. »

Par suite de la décision prise l'an dernier de soumettre à l'avis du Comité provincial les projets de travaux de construction ou de restauration offrant un caractère monumental ou un intérêt historique, nous avons été amené à tenir des réunions plus nombreuses que par le passé. Nous avons eu neuf séances qui ont été occupées par leur examen, par l'approbation des inventaires et par quelques communications. M. Charbonnelle nous a présenté un relevé des maisons anciennes de la ville de Braine-le-Comte; M. A. Dufour a fait ressortir la valeur artistique de la chaire de l'église de Saint-Nicolas, à Tournai, et M. l'abbé Puissant a soumis un rapport sur les règles à proposer dans la confection des plans de nouvelles églises; ce rapport, que son auteur s'est engagé à compléter, s'inspire de principes très pratiques. Après en avoir discuté les conclusions, nous nous proposons de le soumettre à la Commission royale, en lui laissant le soin de décider si cette question ne pourrait être utilement portée à l'ordre du jour d'une assemblée générale.

Il serait fastidieux, et ce serait m'exposer à dépasser le temps qui m'est accordé, d'énumérer tous les projets de travaux soumis à notre examen durant le cours de l'exercice écoulé. Des avis motivés ont été donnés sur chacun d'eux et transmis à la Commission royale. Nous ne sommes pas renseignés quant à la suite qui leur a été donnée et l'accueil qui leur est fait. Notre estimé Président a promis de s'interposer pour combler cette lacune.

Nous avons une observation d'un caractère général à

présenter au sujet des dossiers qui nous sont transmis. Trop souvent les auteurs des projets soumis à l'approbation des autorités publiques envoient des devis, des plans, des dessins absolument incomplets et insuffisants. Or, nous ne pouvons le plus souvent émettre d'avis que d'après les seuls éléments fournis par le dossier. Il importerait, dans l'intérêt même des auteurs, de leur faire comprendre tout l'avantage qu'ils auraient de dresser complètement leurs plans et dessins, et de fournir des devis mieux étudiés. L'examen deviendrait plus rapide et par là on gagnerait du temps.

La Société archéologique de Charleroi avait jugé opportun d'appeler notre attention sur la chapelle de Saint-Roch, à Châtelet, et sur l'urgence de travaux à y effectuer pour sa conservation. Déjà en 1866, la Commission royale des Monuments avait constaté que cette construction est « un des rares spécimens du style renaissance dans les environs de Charleroi. » Notre collègue, M. Charbonnelle, fut délégué pour l'examen de cet édifice. Construit en 1621, ainsi que l'atteste le millésime inscrit sur la façade, la chapelle de Saint-Roch est extérieurement d'une architecture très simple, mais elle présente à l'intérieur un plafond curieux formé d'une succession de caissons décorés de panneaux à figures. Un jubé, un banc de communion et un autel sont de la meilleure période du style renaissance. Huit tableaux anciens sont, en outre, conservés dans la chapelle. Notre collègue a eu le regret de constater l'état lamentable dans lequel se trouvent la toiture et le clocheton ; l'eau pénètre au travers de la charpente du plafond et tombe sur le pavement, où se remarquent des traces nombreuses de moisissures. Un travail de renouvellement de la toiture et du clocheton s'im-

pose à bref délai ; il est même à craindre que la croix ne se détache du sommet et n'amène des accidents. Par son architecture extérieure, ses boiseries, ses peintures, par les souvenirs qu'elles rappellent, il importe d'assurer la conservation de cette intéressante chapelle. Déjà en 1867 les pouvoirs publics sont intervenus pour y effectuer des travaux de restauration. Actuellement l'urgence de nouvelles réparations s'impose.

Deux importants projets dont le succès intéresse le pays tout entier viennent d'être mis à l'étude pour la province de Hainaut. Le premier a été mis en avant, il y a peu de jours, lors de la visite des délégués de la Commission royale à l'église de Sainte-Waudru, à Mons ; ce serait la reconstruction dans le transept nord de cette collégiale du magnifique jubé élevé par Jacques du Brœucq, l'éminent sculpteur montois, dont la France et l'Allemagne se sont plu à glorifier les mérites artistiques. Cette reconstitution est partiellement possible grâce aux statues et aux bas-reliefs qui sont conservés encore dans l'église de Sainte-Waudru et qui permettraient de rétablir une face de cette magistrale page de notre art au début de la Renaissance. Les guerres et les révolutions n'ont pas épargné les œuvres de Jacques du Brœucq dans notre pays et ce serait un bel hommage rendu à son talent que de relever une de ses productions les plus admirables. Toutefois pour réaliser cette pensée, il est indispensable d'obtenir le concours unanime de tous les pouvoirs publics. L'appui de la Commission royale des Monuments ne fera pas défaut.

Le second intéresse une antique construction féodale : le château des comtes de Hainaut, à Ath. Les restaurations

effectuées dans ces dernières années à nos vieux monuments militaires : à Gand, du Château des Comtes de Flandre ; à Binche et à Bouvignes, des anciens remparts ; à Franchimont et à La Roche, des ruines de castels du moyen âge, ont rencontré dans tout le pays une approbation unanime. Historiens, artistes, archéologues et touristes ont été d'accord pour rendre hommage aux principes qui ont guidé les restaurateurs. De tous les monuments de la ville de Gand, c'est le Château des Comtes qui a reçu le plus grand nombre de visiteurs.

Sur l'initiative d'un de ses membres, notre Comité s'est résolu à procéder à l'examen de la forteresse élevée à Ath, au XII^e siècle, par le comte de Hainaut Baudouin le Bâisseur. L'exploration minutieuse que nous avons faite de ces constructions nous a fait reconnaître que la ville d'Ath a l'avantage de posséder non seulement un donjon presque intact du XII^e siècle, mais encore l'enceinte restreinte primitive qui en défendait l'approche ; en outre, il subsiste d'importants vestiges de la grande enceinte construite pour étendre l'aire de la forteresse et en faire la citadelle avancée du Hainaut du côté de la Flandre.

Le donjon, il est vrai, est découronné ; l'arrête ou corniche, le crénelage et la toiture ont disparu. Un parement extérieur en grand appareil de pierre bleue a remplacé en 1371 l'appareil moyen en grès de la construction première. La petite enceinte a été reconstruite partiellement et partiellement détruite ; les fossés sont en partie comblés. Toutefois, les documents d'archives et un plan de lotissement de terrains datant du XVI^e siècle fournissent des renseignements certains pour permettre de reconstituer la charpente,

l'échanguette et les créneaux du donjon. Quelques fouilles permettraient sans doute de retrouver les vestiges de l'arche en pierre sur laquelle reposait l'escalier volant donnant accès au premier étage du donjon.

Les substructions de la petite enceinte subsistent. Si des modifications ont été apportées à la partie qui émerge du sol, elles sont loin d'être dépourvues d'intérêt historique et présentent un pittoresque assemblage de constructions des *xiv^e*, *xvi^e* et *xvii^e* siècles, qui, moyennant quelques menus travaux, retrouveraient leur caractère architectural.

Quant à la grande enceinte, on en retrouve des parties entières sur plusieurs points de son périmètre. Notre visite nous a fait constater, dans une propriété de la rue aux Gades, la présence de plusieurs créneaux encore garnis de crochets en fer destinés à fixer les mantelets de bois qui ont été restitués au Château des Comtes à Gand. Les murs ont 50 pieds d'élévation et 9 pieds d'épaisseur. On retrouve non loin de là l'entrée d'une tour.

Le dégagement et les réparations de cette ancienne forteresse seraient donc à l'heure actuelle une œuvre d'une réalisation relativement aisée. Il serait toutefois urgent de s'en occuper, car des installations industrielles menacent d'attaquer l'intégrité des constructions anciennes. La mise à exécution du projet que nous soumettons avec confiance à l'examen de la Commission royale des Monuments et des pouvoirs publics serait peu onéreuse, puisque le vieux château d'Ath et sa petite enceinte, y compris l'emplacement des fossés, sont restés la propriété de l'Etat. Quelques services communaux y sont installés, il est vrai, mais l'admi-

nistration d'Ath et spécialement son bourgmestre sont tout disposés à seconder un projet qui, tout en résuscitant un monument national du plus grand intérêt, lui restituerait un témoignage de son importance d'autrefois.

Le Comité provincial du Hainaut serait heureux d'obtenir le concours de la Commission royale pour faire aboutir les projets qui, par leur importance et leur caractère artistique et historique, présentent incontestablement un intérêt national. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Matthieu, vous êtes un récidiviste. (*Rires.*)

Chaque année, je suis obligé de vous rappeler que vous dépassez le quart-d'heure réglementaire. Ce n'est pas le quart-d'heure comme l'entendent nos collègues d'Anvers et de la Flandre occidentale; ce n'est pas le quart-d'heure du Président, c'est le quart-d'heure du règlement (art. 64). Cela dit, nous ne pouvons que louer vos rapports, par lesquels vous nous apprenez, ce que nous enregistrons avec grande satisfaction, que le Comité des correspondants du Hainaut marche bien, surtout au point de vue de l'inventaire. Nous l'en félicitons très sincèrement. Vous avez bien démontré, par un exemple, que la nécessité des inventaires s'impose souvent comme une mesure de conservation. C'est ainsi que les inventaires qui ne seraient pas dressés officiellement et qui ne seraient pas contrôlés, n'offriraient que très peu de garanties.

Nous devons évidemment nous inspirer de cette manière de travailler, recommandée en particulier par M. le Gouver-

neur baron du Sart de Bouland, qui est un spécialiste dans cette matière, comme dans bien d'autres.

Vous avez émis le vœu que les dossiers renfermant les questions au sujet desquelles vous avez à émettre des avis vous soient communiqués le plus tôt possible. Je suis convaincu que ces communications se font régulièrement depuis un an au moins ; peut-être n'a-t-on pas marché à pas de géant dans cette voie ; mais, je pense qu'il suffira de renouveler le vœu que M. le Gouverneur du Hainaut fasse le nécessaire pour que les communications désirées soient faites promptement.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Liège.

PROVINCE DE LIÈGE.

M. G. RUHL, *rapporteur* :

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, le Comité des correspondants liégeois a éprouvé une perte des plus sensibles par la mort de son vénéré vice-président, M. Jean-Simon Renier, enlevé le 15 février 1907, à l'âge de 89 ans. Membre de notre Collège pendant trente-cinq ans, M. Renier avait jusqu'à la fin conservé une grande activité et la plénitude de sa belle intelligence. Il a rendu au sein du Comité liégeois de nombreux services ; malheureusement, un de ses travaux importants, l'« Inventaire des objets d'art conservés dans les arrondissements de Liège et de Verviers », fut, il y a huit ans, anéanti par un incendie. Celui de la ville de Liège seul subsiste, ayant pu être publié avant cette catastrophe. Tous ses collègues conserveront un souvenir vivace de cette noble et sympathique personnalité.

Un arrêté royal du 27 février 1907 a enfin comblé les vides qui s'étaient produits dans nos rangs : MM. Brahy-Proost, archéologue à Liège ; Fernand Lohest, architecte à Liège, et Sylvain Balau, curé à Pepinster, ont respectivement remplacé MM. Henri Schuermans, premier président honoraire de la Cour d'appel de Liège ; Prosper Drion, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Liège, et Jean-Simon Renier, artiste peintre et archéologue, à Verviers.

M. Stanislas Bormans a remplacé celui-ci en qualité de vice-président de notre Collège.

Pendant l'exercice écoulé, nous nous sommes réunis huit fois et nos travaux ont eu pour objet :

1° Les projets d'ameublement de l'église de Pepinster. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

2° Le placement de vitraux et d'autels dans l'église de Hodeige. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

3° La réception du chemin de la croix de l'église de Villers-le-Peuplier. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

4° La réception d'un vitrail de la collégiale Notre-Dame, à Huy. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

5° Les projets de décoration picturale de l'église de Hognoul. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

6° Les projets d'ameublement de l'église Sainte-Julienne, à Verviers. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et G. Ruhl.)

7° Les projets d'agrandissement de l'église de Flémalle-Haute. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

8° Les projets de vitraux de l'église de Chaineux. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ev. Carpentier.)

9° La réception des vitraux de l'église d'Odrimont (Lierenx). (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

10° Les projets de construction d'une chapelle à Renoupré-Andrimont. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

11° Les projets d'agrandissement de la chapelle de Florzé, à Rouvrex. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

12° Les projets de décoration picturale dans l'église d'Acosse. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

13° Les projets de peintures dans l'église de Houtain-Saint-Siméon. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

14° Le projet de vente de statues anciennes de l'église d'Ampsin. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

15° Les projets de construction de l'église et du presbytère d'Avin-en-Hesbaye. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

16° Le projet de la vente d'autels et de mobilier de l'église de Nonceveux-Aywaille. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

17° Les projets d'ameublement de l'église de Tignée. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

18° Les projets d'agrandissement et de restauration de l'église de Huccorgne. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

19° Les projets de restauration et du placement d'une chaufferie dans l'église de Moresnet. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

20° L'inspection des travaux de restauration effectués dans l'église de Francorchamps. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

21° L'inspection de l'ancien mobilier et de l'épigraphie de l'église d'Aubel. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

22° Les projets de mobilier pour l'église de Deigné-Louveigné (Rapporteur : Mgr Em. Schoolmeesters.)

23° Les projets de déblaiement et de restauration de la crypte de la collégiale Notre-Dame, à Huy. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et F. Lohest.)

24° L'inspection des pierres tombales à replacer et des abords de l'église de Polleur. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

25° La restauration des ruines du château de Poulseur. (Rapporteur : M. F. Lohest.)

Le Comité a, en outre, après examen, donné collectivement son avis relativement aux projets :

26° De la reconstruction de l'église de Tignée, à Evegnée, incendiée en juillet 1906.

27° De la décoration picturale de l'église de Gemmenich.

28° De la construction d'une sacristie à Bois-de-Breux.

29° Des annexes (maison de garde) pour la colonie de Lierneux.

30° Du placement de grisailles dans l'église de Merdorp.

31° De la reconstruction des sacristies de l'église Saint-Christophe, à Liège.

32° Du placement de vitraux et de la construction d'un baptistère dans l'église Saint-Georges.

33° Du placement de verrières dans l'église de Polleur.

34° Des projets de décoration picturale dans l'église de Crisnée.

35° De la restauration de l'église de Goé.

36° Des projets de décorations picturales dans l'église de Saint-Séverin-en-Condroz.

Comme les années précédentes, des membres de notre Comité ont accompagné les délégués de la Commission royale dans les inspections qu'elle a faites dans la province :

a) Le 16 octobre 1906, de l'église des Avins-en-Condroz, en reconstruction.

b) Le 25 octobre 1906, de la crypte découverte dans la collégiale Notre-Dame, à Huy.

c) Le 6 novembre 1906, de l'église de Wézeren, en vue de son classement comme monument.

d) Le 15 novembre 1906, du mobilier et de la décoration picturale de l'église de Welkenraedt.

e) Le 16 avril 1907, des cloîtres de l'église Saint-Denis, à Liège, dont la restauration est demandée, et des sacristies de l'église Saint-Christophe, à Liège, dont la reconstruction est décidée.

f) Le 25 mai 1907, du mobilier et de la décoration picturale, en projet, de l'église de Pepinster.

g) Le 11 juin 1907, du mobilier de l'église de Beyne, à Beyne-Heusay.

h) Le 15 août 1907, des vitraux placés dans l'église Saint-Barthélemy, à Liège, et des travaux de restauration en voie d'exécution à la maison Curtius, à Liège.

Comme vous pouvez le constater, Messieurs, nous n'avons, sauf deux exceptions, eu à nous occuper, sur ces 36 missions, que de monuments du culte; notre Collège, j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, serait heureux de voir sa bonne volonté mise également à contribution pour la restauration de maints édifices civils, dont la réfection ou la construction est subsidiée par les pouvoirs publics.

La ville de Liège a vu, cette année, effectuer l'heureuse restauration d'une partie de son plus vénérable édifice, *la tour notgérienne de l'église Saint-Denis*; notre collègue M. l'architecte Fernand Lohest a, dans le but d'unifier l'appareil primitif de la construction, utilisé très heureusement le grès houiller de Vivegnies, qu'il a retrouvé dans les décombres de l'ancien prieuré de Saint-Nicolas-en-Glain, malheureusement démoli il y a quelques années.

La maison Curtius, destinée à devenir le musée archéologique liégeois, est en pleine restauration; sa tour, qui

avait dû être démolie pour cause de vétusté, se trouve aujourd'hui totalement remontée. L'exécution de ce travail, ainsi que l'aménagement de ce remarquable édifice du début du xvii^e siècle, font le plus grand honneur à M. Joseph Lousberg, architecte de la ville de Liège. Aussi la Commission royale a-t-elle, dans son rapport en date du 28 août dernier, constaté, pour la seconde fois, que cette restauration s'exécute dans de très bonnes conditions.

L'église de Pepinster sera sous peu pourvue de son riche mobilier; l'ensemble du monument, avec ses vitraux et sa décoration picturale, constituera dans la Wallonie un spécimen des mieux réussis d'église médiévale nouvelle.

La ville d'Aubel va être également dotée d'une église d'un caractère monumental, dont la flèche dominera les ci-devant « Hauts-Bans de Herve ». Nous avons été heureux de constater à Aubel que M. l'architecte Em. Deshayes, de Liège, a pris les mesures nécessaires en vue de replacer, dans la nouvelle église, les pierres tombales qui ont été conservées. Quant aux anciennes croix du cimetière, datant des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, dont le déplacement a dû être effectué, elles seront dressées à l'entour du chœur. C'est là un exemple qui mériterait d'être suivi à *Anthistes*, à *Flémalle-Grande* et à *Oupeye*, où depuis nombre d'années les monuments épigraphiques, rappelant l'histoire de l'église et de la localité, sont entassés dans le cimetière, brisés pour la plupart et exposés aux intempéries.

Notre Comité a également pris les premières mesures tendant à faire replacer dans *l'église de Polleur* deux pierres

tombales, enlevées sans scrupule lors de la restauration de cet édifice.

On ne se préoccupe généralement pas assez de la conservation des monuments funéraires de nos églises, et nous nous permettons d'attirer tout spécialement sur ce point l'attention de la Commission royale et celle des pouvoirs publics.

Est-il besoin d'insister encore sur l'état déplorable dans lequel se trouve *la très curieuse église de Xhignesse*?

Les ruines du château de Poulseur ont également été, cette année, l'objet de notre sollicitude; dans son rapport, en date du 8 juin 1907, M. l'architecte Fernand Lohest déclare que « cette ruine féodale est peut-être la plus intéressante du pays, parce que, ayant été abandonnée depuis plusieurs siècles, elle n'a pas subi de transformations et a conservé ses dispositions originales, qui remontent vraisemblablement au XI^e ou au XII^e siècle. Le donjon et l'enceinte sont dans un état de conservation remarquable et les dispositions de la forteresse méritent d'être précieusement conservées. »

Nous nous permettons d'espérer que le Gouvernement et la Province tiendront à encourager l'initiative privée et qu'on effectuera, avec leur concours, les travaux de déblaiement et de consolidation nécessaires.

Nous croyons également, Messieurs, devoir rappeler aujourd'hui les considérations que nous faisons valoir l'an dernier en faveur des *façades de notre vieille place du Marché, à Liège*, et des mesures à prendre pour la *conservation des édifices privés offrant un intérêt historique ou archéologique*.

Notre pays mosan est riche en souvenirs, et nous avons eu l'occasion d'y relever de nombreuses constructions qui présentent un intérêt réel; ces édifices, nous semble-t-il, devraient être soigneusement inventoriés et photographiés.

On ne peut, dans cet ordre d'idées, recourir à des mesures coercitives, mais la propagande et la persuasion peuvent obtenir de grands résultats. Je me permettrai de citer, comme preuve à l'appui, la nouvelle société fondée dans ce but à Cologne, le 20 octobre 1906, et dont les efforts ont déjà été couronnés d'un succès inespéré (1).

Il me reste, Messieurs, en terminant, à parler de notre inventaire; moins favorisés que d'autres provinces, nous ne pouvons actuellement songer à livrer à l'impression les travaux effectués, ne disposant pas des fonds nécessaires à cet effet.

Nous avons eu l'honneur, au mois de février dernier, de rappeler à la Commission royale sa dépêche du 2 mars 1906, ayant trait à la question des subsides destinés à couvrir les dépenses résultant dudit inventaire. Nous demandions, à cette occasion, quel accueil M. le Ministre des Beaux-Arts et de l'Agriculture avait fait à la proposition de prévoir au

(1) « *Rheinischer Verein für Denkmalpflege und Heimatschutz.* » — Cette société, fondée par l'initiative privée, se trouve sous le patronage et la direction des plus hautes personnalités officielles, scientifiques et financières de la province rhénane et de la Westphalie; elle publie un *Bulletin* semestriel illustré.

En moins de six mois, elle avait déjà réuni 33 membres fondateurs à 1,000 marks, 53 membres protecteurs à 600 marks et près de 700 adhérents payant une cotisation annuelle de 5 marks au moins. La nouvelle société a déjà eu l'occasion d'intervenir à différentes reprises dans la restauration de maints édifices privés.

budget les crédits destinés à en couvrir les frais, dans lesquels la province de Liège ne semble pas disposée à intervenir. Notre Comité s'est occupé à maintes reprises de ce travail et espère, quand les circonstances le permettront, apporter sa part de concours à cette œuvre si nécessaire, à l'instar des laborieux inventaires dressés dans les provinces d'Anvers et de Brabant. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions, Monsieur Ruhl, pour votre intéressant rapport.

En ce qui concerne l'église de Xhignesse, voilà bien quatre ou cinq fois que vous nous en parlez, je pense.

M. LOHEST (Liège). — L'adjudication des travaux aura lieu incessamment.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous recevrez donc bientôt satisfaction sous ce rapport, d'après ce que nous dit M. Lohest.

Quant au château de Poulseur, il s'agit d'un travail d'assez longue haleine et dont il y aurait peut-être lieu de ne pas parler en ce moment.

En ce qui concerne l'inventaire, la Commission désire-rait qu'il fût terminé le plus tôt possible, et aucune démarche de sa part ne sera négligée pour aboutir à ce résultat.

La parole est à M. le rapporteur du Limbourg.

PROVINCE DU LIMBOURG

M. l'abbé DANIELS, *rapporteur* :

Messieurs,

Depuis l'assemblée générale de 1906 notre Comité provincial a eu le regret de perdre un homme estimé et aimé non seulement de ses collègues du Limbourg, mais de tous les membres effectifs et correspondants de la Commission royale des Monuments. J'ai nommé M. Henri van Neuss, notre vice-président.

Sa nomination de membre correspondant datait du 15 février 1882, et pendant vingt-cinq ans il ne s'est lassé de participer d'une manière active aux travaux de la Commission; ses connaissances multiples et son amour du travail lui facilitaient d'ailleurs la besogne. Mais je me plais à rendre ici un hommage public à la mémoire de ce charmant collègue et travailleur si dévoué.

Le Gouvernement a comblé deux des trois vides qui se sont produits dans nos rangs; son choix s'est porté sur MM. Huybrigts, de Tongres, et Naveau, de Bommershoven. Il ne pouvait en faire de plus heureux.

Notre Comité s'est occupé cette année des différents objets dont voici la nomenclature :

Construction d'une nouvelle église à Dilsen et à Schakkebroeck (Herck-la-Ville);

Agrandissement des églises d'Achel et d'Eygenbilsen ;
Mobilier : Stalles à l'église de Neerpelt ; autel latéral à
Opoeteren ; croix triomphale à Kessenich ;

Vitraux à Genck ; à Heppen ; à Lanaeken ;

Polychromie : restauration et achèvement de la décoration
de l'église de Neroeteren ; décoration de l'église de
Zolder ;

Placement d'une grille autour de l'église de Bree ;

Construction d'un presbytère à Achel et à Schakkebroeck
(Herck-la-Ville) ;

Restauration de l'ancien refuge de Herckenrode, à
Hasselt ;

Enceintes romaines de Tongres ;

Travaux divers de restauration ; placement de calorifère ;
pierre tumulaire à Munsterbilsen ;

Inventaire des objets d'art.

Un mot de certaines observations présentées à l'occasion
de ces divers objets.

Quand il s'est agi de donner avis sur les plans de
nouvelles églises à construire, nous nous sommes permis de
revenir une fois encore sur les excellentes idées émises
naguère par M. le Secrétaire général sur le respect des types
régionaux de construction et d'ornementation. Nous regret-
tons que des architectes soient portés à présenter quasi
invariablement un projet-type affectionné par certaines
écoles pour toute église rurale. — Puisqu'il est bon !
répond-on. — Eh, mon Dieu ! n'y a-t-il de bon que celui-
là ? — Nous savons que c'est plus long de s'approprier par
l'étude un type de construction, des modèles d'ornementa-
tion architecturale qu'on ne manipule pas tous les jours ;

mais n'est-il pas agréable de rencontrer dans le Limbourg de nouvelles églises qu'on n'a pas encore vues dans les Flandres ou dans le Brabant? La variété dans l'unité n'est-elle pas une grande source de beauté?

A propos de la transformation proposée de la vieille chapelle de Grathem-sous-Looz nous avons également tenu à défendre nos idées conservatrices. Il existe là une petite construction du XII^e siècle où fut enterré en 1171, le comte Louis de Loos; agrandie au XV^e et plus tard au XIX^e, elle sert actuellement à l'hôpital communal. Comme elle était devenue insuffisante on proposait une transformation complète. Voulant conserver une vénérable relique, et puisque on avait à sa disposition un terrain et un emplacement favorable pour une toute nouvelle construction, nous avons demandé avec insistance qu'on conserve religieusement l'antique chapelle et qu'on la rétablisse dans son état primitif.

Plus d'une fois, Messieurs, vous avez entendu prononcer ici le nom de l'Abbaye de Herckenrode. Nous tenons aujourd'hui à remercier le Gouvernement et la Commission royale d'avoir terminé l'affaire du porche de l'Abbaye dans le sens de nos vœux réitérés : le monument vient d'être acquis par l'Etat et l'on s'occupe de sa restauration.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous étiez Saint-Thomas, l'année dernière! (*Rires.*)

M. L'ABBÉ DANIELS. — Aujourd'hui, je vous remercie doublement, Monsieur le Président, même de la part de Saint-Thomas. (*Nouveaux rires.*)

Un autre souvenir de Herckenrode a attiré l'attention de notre Comité et de la Commission royale : c'est le refuge de l'abbaye, à Hasselt. Nous demandions l'achèvement de la restauration de cet intéressant monument par le rétablissement dans son état primitif de la façade latérale et d'une entrée de dépendances avec auvent; merci à la Commission d'avoir fait droit à notre demande.

En fait de polychromie, nous avons à mentionner l'achèvement des travaux à l'église de Neeroeteren. Il y a quelques années, on avait découvert au transept nord les restes d'une scène difficile à restituer, mais qui probablement représentait une scène de martyr. On proposait un grand sujet ayant rapport avec la Sainte-Eucharistie; l'idée ne nous semblait guère heureuse : rien ne justifie le sujet à cet endroit. On ne saurait mettre trop de soins à la restauration de cette belle église si richement décorée. Malgré l'observation présentée nous n'avons qu'à louer le talent que montre l'artiste chargé des travaux de restauration.

Un mot à propos de stalles placées dans une église de village nouvellement construite. D'abord un système développé de stalles convient-il dans une simple église de campagne? Quelle est leur utilité pratique? Mais étant donné qu'on en place, ne ferait-on pas chose utile d'exiger outre les dessins du meuble, un plan terrier avec indication de la place occupée par le meuble? On éviterait le mauvais effet de stalles prenant absolument trop de place dans le chœur, ne s'adaptant pas bien aux dispositions de l'édifice, et d'autres inconvénients appréciables seulement sur place.

Vous savez tous, Messieurs, que Tongres possède des restes importants de murs romains dont les savants de tous pays reconnaissent le haut intérêt historique et archéologique; qu'outre ces murs, différents tumuli existent sur le territoire de la ville et aux environs. Notre Comité a fait inviter les propriétaires de ceux-ci à prendre des mesures pour en assurer la conservation et exprimé le vœu de les voir passer à l'Etat. Quant aux enceintes romaines, nous avons prié M. le Gouverneur d'insister auprès de l'administration communale de Tongres pour qu'elle fasse protéger ces vénérables restes et sollicite au besoin à cette fin l'intervention pécuniaire de l'Etat.

Nous nous occupons de la publication de l'inventaire des objets d'art. Nos ressources étant restreintes, nous publierons prochainement le premier fascicule comprenant le canton de Hasselt. Nous sommes en pourparlers avec l'éditeur.

Je ne veux pas terminer ce modeste rapport, Messieurs, sans dire un mot d'une manifestation d'art à laquelle se sont généreusement dévoués deux membres de notre Comité : la section de l'art ancien à l'Exposition de Saint-Trond. On peut discuter théoriquement sur l'utilité des expositions d'art ancien, signaler les dangers qu'elles offrent ; à Saint-Trond, les précautions les plus minutieuses ont été prises contre ces derniers ; et pratiquement cette exposition a été d'une utilité indéniable. C'a été une œuvre d'initiation pour beaucoup et de vulgarisation pour tous. Les populations du Limbourg, je le confesse franchement, ont besoin encore d'être initiées, d'être instruites, d'être éclairées sur les choses d'art : le peuple a appris à connaître et à apprécier ce qui nous reste de notre trésor artistique, hélas ! si impi-

toyablement pillé jusque il y a quelques années; et n'eût-ce été qu'une œuvre tendant à développer parmi nos populations l'esprit conservateur, l'Exposition de l'art ancien à Saint-Trond a rendu un réel service à l'histoire, à l'archéologie et à l'art.

J'ai dit. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur l'abbé, vos rapports sont toujours très savants et en même temps très entraînants.

Permettez-moi de vous dire ceci : si l'on met des stalles dans certaines églises de villages, c'est qu'on a envie probablement d'y faire pousser des chanoines. (*Nouveaux rires.*)

Quant aux remparts de Tongres, vous apprendrez avec satisfaction que la Commission royale des Monuments s'est complètement ralliée à votre manière de voir et qu'elle a insisté auprès de l'Administration communale et des Pouvoirs publics pour empêcher que ces remparts ne soient détruits. Les attaques souterraines, en quelque sorte, et hypocrites qui se sont produites à cet égard ont pour but unique d'amener la disparition de ces remarquables restes de l'antiquité.

Nos félicitations en ce qui concerne l'état d'avancement des inventaires, et pour ce que vous nous avez appris de l'Exposition d'art ancien, à Saint-Trond. Comme vous le dites fort bien, c'est là une initiative à encourager. Aussi, n'avez-vous pas hésité, — bien qu'elles aient encore besoin d'être initiées et éclairées, — à couvrir de fleurs les populations si intelligentes du Limbourg pour les services rendus à cette occasion à l'art et à l'archéologie. (*Marques d'approbation.*)

La parole est à M. le rapporteur du Luxembourg, M. Tandel, empêché, par indisposition, de venir aujourd'hui parmi nous. Il est remplacé par notre savant collègue M. Sibenaler, Secrétaire du Comité des correspondants d'Arlon.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

M. SIBENALER, au nom de M. TANDEL, *rapporteur*, lit le rapport suivant :

Messieurs,

De même que dans l'exercice précédent, le Comité provincial n'a pas été réuni dans le courant de l'exercice 1906-1907 ; il n'a pas non plus été consulté sur les divers projets et travaux intéressant la province. Diverses missions ont été confiées à quelques-uns de ses membres.

1.

27 octobre 1906 et 24 juin 1907. — *Examen du maître-autel placé à l'église d'Assenois (Offagne).*

Les délégués, MM. Tandel, Van de Wyngaert et Sibenaler, ont constaté que ce mobilier avait, en général, été bien exécuté, mais qu'il n'avait pas été tenu compte des rectifications portées au plan, à l'encre rouge, par la Commission royale des Monuments.

Leur rapport du 28 octobre 1906 a relevé, en outre, plusieurs autres incorrections.

Le 29 juin 1907, MM. Haverland et Sibenaler, délégués à nouveau, ont reconnu qu'il avait été donné satisfaction à leurs observations et déclaré que les subsides promis pouvaient être délivrés.

2.

5 novembre 1906. — *Examen sur place de la question du zingage de l'église de Grandménil.*

Délégués : MM. Cupper et Sibenaler.

Rapport. — L'église de Grandménil, élevée en 1890, en style ogival du XII^e siècle, est bâtie en pierres de grès, qui donne à l'ensemble un bel aspect, harmonieux et solide.

Pour des raisons que nous n'avons pu découvrir, deux contreforts de la tour du côté ouest et deux autres de la basse-nef sont crevassés; les fissures se montrent sur toute la hauteur, et de face aussi bien que sur les côtés. Par la disjonction des pierres, l'eau pluviale s'introduit et se répand jusqu'à la surface intérieure de l'édifice. Ceci est confirmé par le fait que l'humidité ne se montre que là où sont les fentes.

Sans s'occuper de la cause des désagréments, M. le commissaire-voyer se contente de cacher le mal et de combattre l'humidité par un revêtement de zinc.

L'état des contreforts peut être attribué soit à un assemblage défectueux des pierres à l'intérieur de la maçonnerie (l'appareil en est soigné au dehors), soit peut-être, pour les contreforts de la tour, au moins, à un tassement irrégulier de la maçonnerie.

En toute hypothèse, il serait imprudent de couvrir le mal et de le dérober ainsi à la surveillance, afin de pouvoir constater s'il reste stationnaire ou s'il s'aggrave.

Au point de vue de l'esthétique, personne n'oserait proposer le revêtement de zinc, et surtout de l'appliquer par taches, tel qu'il est prévu.

Pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis de rejeter les zingages et nous proposons, comme remède, un rejointoiement au mortier de ciment, sérieusement fait. Celui-ci laisserait l'église telle qu'elle est, la consoliderait et empêcherait l'introduction de l'eau; il laisserait aussi subsister la faculté de se rendre compte si le mal provient d'un tassement qui exigerait, le cas échéant, une reconstruction.

Pour le moment, il suffirait de remettre quelques pierres à leur place, de vider bien les joints, d'y introduire du bon mortier de ciment et de raccorder les rejointoiements.

Par la même occasion, il y aurait lieu que l'on fasse réparer un chenal, qui laisse verser les eaux contre le mur d'un des bas-côtés et que l'on capte les eaux de la flèche de la tour dans des chéneaux. La tour en est dépourvue et il nous a semblé que cette négligence a déjà mis la corniche de bois en mauvais état.

Quoique dans son ensemble l'église soit propre, il est à remarquer que la couleur fait absolument défaut sur les boiseries extérieures et les fers des vitraux; trois couches de couleur y seraient nécessaires. Après la première couche de couleur, il y aurait lieu de mastiquer les vitres et fentes des boiseries.

Les acrotères, aux pignons des bas-côtés, méritent aussi d'être examinés de près; ils ne sont pas suffisamment garantis contre les eaux des toits par une bonne garniture de zinc ou de plomb.

Les Membres correspondants de la Commission royale des Monuments :

(Signé) SIBENALER.

(Signé) CUPPER.

5.

5 décembre 1906. — *Question de démolition de l'église d'Ollomont pour en reconstruire une nouvelle à Nadrin.*

Délégués : MM. Cupper et Sibenaler.

Rapport. — L'église est bâtie en pierres de grès schisteux du pays, sur une éminence abrupte des côtés est et sud. Le corps de l'église mesure, à l'intérieur, 19 mètres de longueur sur 7^m15 de largeur ; la place pour les fidèles occupe 100 mètres carrés, dont il faut encore défalquer les petits autels et une moitié pour le jubé ; en sorte qu'elle ne peut servir qu'à 255 personnes.

Elle est donc trop petite pour une paroisse de plus de 500 fidèles.

D'un autre côté, les murs de la nef sont très humides, le niveau de l'église du côté nord est plus bas que le terrain, et celui-ci, en pente du nord au sud, déverse encore les eaux pluviales contre les murs. Toutes ces raisons ont décidé la commune à construire une nouvelle église, plus vaste et plus au centre de la paroisse.

Elle y ajoute la construction d'un nouveau presbytère, pour remplacer la cure actuelle adossée contre la montagne, près de l'église, et dont les murs suintent et en rendent le séjour malsain. La décision prise par l'Administration communale est donc justifiée et recommandable.

L'église est orientée, mais elle a cette particularité que la tour se trouve à l'est, derrière le chœur. Nulle autre part, dans la région, on ne trouve pareille disposition. La tour paraît très ancienne ; la maçonnerie en est rectangulaire et mesure 4^m50 en chaque sens à la base, avec un léger rétré-

cissement sur ses 11 mètres de hauteur. Au rez-de-chaussée, il y a quatre ouvertures de même largeur, avec arcades en plein cintre. Celles des côtés du nord et du sud ont des hauteurs d'une porte ordinaire; celle vers l'ouest 5^m50 environ, et celle de l'est 5 mètres.

L'intérieur est voûté suivant le cintre de l'ouverture ouest. Au-dessus de la voûte se trouve, du côté ouest, une petite ouverture, avec voûte, en plein cintre, et dans les trois autres murs, des ouvertures carrées, couvertes de dalles de schiste; toutes ont été bouchées vers le dehors.

En dessous de l'assise de la flèche existent six petites baies servant d'abat-son, deux dans chacun des côtés, à l'exception du côté ouest. L'ouverture de la haute arcade est fermée par un mur circulaire en saillie au dehors, et dans lequel est pratiquée une petite fenêtre plein cintre. Une fenêtre y a encore été faite, plus récemment, pour éclairer mieux le rez-de-chaussée qui sert de sacristie. Cette espèce d'abside est couverte d'un toit à pente assez raide. Les murs de la tour ont un mètre d'épaisseur et sont confectionnés avec du bon mortier à la chaux. La flèche, octogonale, est postérieure à la construction de la tour. Celle-ci est, certes, très ancienne et a du caractère, et je ne serais pas étonné qu'elle date, d'après ce que l'on dit, du xi^e siècle.

D'après ce qui précède et pour répondre aux questions posées dans la lettre de M. le Bourgmestre, du 28 octobre, nous ne voyons pas d'inconvénient à démolir le vaisseau de l'église, qui est insignifiant, sans aucun caractère et qui, ayant été ajouté probablement, au xviii^e siècle, à la tour, a été partiellement reconstruit il y a quarante ans. La tour avec la petite abside doit être maintenue et pourra servir

éventuellement de chapelle. Il va de soi que le mobilier pourra être utilisé dans la nouvelle église.

Nous tenons encore à vous signaler, Monsieur le Gouverneur, que M. le curé de Nadrin détient une pierre d'autel bien conservée et très intéressante qui, placée au revers, faisait partie du carrelage de sa cave.

Dans le milieu est incrusté l'Agneau pascal ; autour se trouve, en lettres gothiques, au premier rang, l'inscription suivante : *Ecce agnus dei qui tollis peccata mundi misere nobis*, et le long des côtés : *Je suis Meh^r Niol Francquin*.
1558. *Requiescat in pace*.

Il y a aussi, au presbytère, une taque qui devrait être remplacée dans le nouveau, afin de ne pas la voir disparaître. Elle date de 1617 et porte des armoiries des maisons de France, d'Angleterre et d'Espagne ; le tout est en bon état.

Bastogne, le 12 décembre 1906.

L'architecte,
(Signé) CUPPER.

Par lettre du 4 janvier 1907, la Commission royale fait savoir qu'elle se rallie à l'avis de nos correspondants :

« Nous nous rallions à l'avis de nos correspondants qu'on peut démolir le vaisseau de l'ancien édifice, mais qu'il importe de conserver la tour avec la petite abside pour servir de chapelle, ces parties du temple offrant de l'intérêt au point de vue archéologique.

» Nous estimons aussi, avec nos correspondants, qu'il importe d'assurer la conservation de l'ancienne pierre de consécration et celle de la taque de cheminée qui se trouvent au presbytère.

» Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que l'on utilise, dans la nouvelle église de Nadrin, le mobilier qui se trouve dans l'ancienne église d'Ollomont.

» *Le Président,*

» (Signé) LAGASSE-DE LOCHT.

» *Le Secrétaire,*

» (Signé) MASSAUX. »

4.

14 janvier et 24 avril 1907. — *Réception des autels et de la chaire à prêcher de l'église de Pin.*

Délégués : MM. Tandel, Haverland et Sibenaler.

Par rapport du 15 janvier 1907, les délégués signalent plusieurs défauts au mobilier en question. Par rapport du 1^{er} mai 1907, ils déclarent qu'il a été fait droit à leurs observations et que les subsides peuvent être délivrés.

5.

26 avril 1907. — *Examen de substructions anciennes découvertes à Rozière-les-Virton.*

Délégués : MM. Haverland et Sibenaler.

Rapport.

Monsieur le Gouverneur,

.
1) Le cimetière découvert sur un plateau, au lieu dit *Rozière*, sur le territoire de Virton, est un cimetière de l'époque mérovingienne, lequel, à en juger par les diffé-

rents objets trouvés, jusqu'ici, par les ouvriers et éparpillés à droite et à gauche chez les particuliers (vases, objets de parures, seramasaxe, etc.), doit être des plus intéressants au point de vue de la science, de l'art et de l'histoire.

Des fouilles méthodiques donneraient probablement de bons résultats et seraient peu onéreuses.

5) Les substructions trouvées sous un bois de Musson, par un bûcheron de la localité, appartiennent à une époque qu'il est impossible de déterminer, dans l'état actuel des lieux. Mais nous pouvons dire qu'il ne s'agit aucunement d'un sarcophage contenant des ossements humains, comme la rumeur publique et les journaux de Bruxelles et de la province l'ont annoncé.

Le seul ossement trouvé, jusqu'ici, est un tibia de quadrupède, gisant à l'intérieur des substructions, à côté d'une large pierre sur laquelle on a trouvé des cendres de bois.

Quant aux substructions, elles sont sur plan carré de 4 mètres à 4^m50 environ de côté, en moellons appareillés et assez soignés. Deux faits semblent indiquer qu'elles sont assez anciennes : 1° aucun habitant du village ne se souvient avoir vu une construction en cet endroit ; 2° un arbre de fortes dimensions et certainement séculaire poussait au centre des substructions, et c'est en enlevant la souche que le bûcheron a trouvé des murs.

Jusqu'ici la porte n'a pas été dégagée, ni la grande pierre sur laquelle se trouvait du charbon de bois. De plus, l'ouvrier n'est pas arrivé, croyons-nous, jusqu'au pavement, s'il y en a un. La découverte d'une moulure à la porte ou d'un indice quelconque, dans le fond des décombres intérieurs, est la seule chance qui reste de pouvoir identifier cette

petite construction. Une petite fouille serait nécessaire pour cela.

Une journée d'ouvrier suffirait pour nous fixer complètement à cet égard.

Le bois est propriété de la commune de Musson, et le lieu dit « *Dessous-la-Bombe* » (comble) doit être, je crois, un vieux mot du patois gaumais s'appliquant à certaines parties des forêts de la région, mais dont j'ignore la signification exacte.

Je vous prie, etc.

(Signé) EUG. HAVERLAND.

6.

17 mai 1907. — *Réception du maître-autel de l'église de Libramont.*

Délégués : MM. Tandel, Deome et Sibenaler.

A la première visite, les délégués ont constaté des mal-façons qui subsistent toujours. Une photographie a été adressée à la Commission royale des Monuments, pour lui permettre de juger de l'ensemble du travail, sur lequel règne d'ailleurs un faux jour déplorable, produit par les trois baies du fond de l'abside.

7.

25 juillet 1907. — *Examen de l'emplacement d'une église à construire à Hollange.*

Délégués : MM. Janlet, Van Caster, Massaux, Cupper et Sibenaler.

Un rapport du 21 août 1907 examine les conditions dans lesquelles les différents emplacements proposés peuvent être acceptés.

8.

24 août 1907. — *Étançonnage de la tour de l'église de Longlier; visite des travaux.*

Délégué : M. Sibenaler.

Le rapport suivant a été adressé à M. le Gouverneur de la province, à la suite de cette visite :

Arlon, le 25 août 1907.

Monsieur le Gouverneur,

Comme suite à votre communication du 24 août courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'étançonnage de l'ancienne tour de l'église de Longlier est réellement rudimentaire : deux madriers sont dressés le long d'un pignon et ils sont soutenus par trois étais plus ou moins solides, posés obliquement. Ces madriers ne résisteront pas devant la pression exercée par les murs, qui menacent ruine.

Le danger d'éroulement immédiat est d'autant plus grand que le pilier extérieur de la tour ne repose plus que sur deux pierres, et que la brèche qui existait, en cet endroit, s'est agrandie de façon à former une véritable mine sous la partie la plus vétuste de la tour.

La toiture étant démolie, plus rien ne protège la tour lézardée contre les intempéries.

Les neiges et les pluies de la saison d'hiver, qui est proche, vont s'engouffrer dans ces vieux murs et achèveront de les détruire.

Veillez agréer, etc.

(Signé) SIBENALER.

9.

16 septembre 1907. — *Visites des substructions anciennes à Torgny et à Lamorteau.*

Délégué : M. Sibenaler.

Les substructions de Torgny sont situées à l'extrême frontière, sur le territoire de Velomes (commune française), dans un champ portant le nom du lieu dit « *Champ des Cercueils* ».

On y trouve, en effet, de nombreux sarcophages taillés dans un ou deux blocs de pierre, renfermant des ossements, mais peu d'armes et bagages. Ces tombes, dont une sera reconstituée au musée d'Arlon, semblent appartenir à l'époque franque.

A Lamorteau, les substructions sont beaucoup plus importantes, mais il faudrait faire des fouilles en règle dans un champ appartenant au sieur Toussaint Lenoir.

Celui-ci y trouve de superbes morceaux de sculpture, et notamment un chapiteau extraordinaire, de forme concave, dans le genre du corinthien composite, mesurant 1 mètre de côté et 55 centimètres de hauteur : au milieu de feuilles d'acanthé émerge, à l'endroit de la rosace classique, une tête humaine plus que grandeur naturelle, d'une excellente facture. Le cristallin des yeux est sculpté en creux, ce qui permet de lui donner la date à peu près certaine du IV^e siècle, de même qu'une petite monnaie trouvée à proximité, monnaie au type de VALENS (528 à 578 de Jésus-Christ). Au revers, on remarque une Victoire et l'inscription de VICTORIA AVGVSTI.

La photographie de ce chapiteau colossal est jointe au présent rapport, afin de pouvoir être reproduite dans le *Bulletin de la Commission royale d'Art et d'Archéologie*, si vous le jugez utile.

On se demande quel était le monument qui pouvait être orné de colonnes aussi extraordinaires? Sans doute un temple ou une villa très importante.

Les recherches ultérieures permettront d'être fixé sur ce point.

Il y avait aussi des fragments assez complets d'une statue sculptée en ronde bosse, représentant un personnage *innaturabilis*. La tête et les pieds manquent.

Les photographies des bas-reliefs, trouvés dans les thermes d'Arlon, sont également jointes, dans le but sus-indiqué, à ce rapport.

Ces bas-reliefs représentent :

1° Un maître d'école gaulois, tenant la férule à côté de son élève, qui est au tableau ;

2° Un personnage mordu au genou par un chien ;

3° Un autre personnage, dont l'attitude et la figure expriment la douleur ;

4° Un géant mourant, qu'un serpent va mordre, comme dans le groupe de Pergame, qui est au musée de Berlin. (*Lutte des Géants de la terre contre les Dieux de l'Olympe*).

Cet établissement, dont une partie a été fouillée, se trouve sous l'ancien cimetière d'Arlon ; l'autre partie a été détruite par les travaux de déblais exécutés entre les ateliers du chemin de fer et le dit cimetière.

Les fouilles à exécuter à l'intérieur du cimetière sont d'une nature assez délicate, malgré les encouragements du Gouvernement, qui a bien voulu promettre un premier subside.

En effet, ce cimetière est formé d'une motte artificielle de terres amenées pour couvrir les substructions des thermes. On n'y enterre plus depuis cinquante ans, de sorte que tout est encore rempli de squelettes modernes, qu'il répugne de remuer, après un laps de temps relativement court.

Mais on se trouve bien en présence de thermes. On a découvert des canalisations, une grande piscine, des hypocaustes, des foyers et les parties essentielles d'une inscription de la porte d'entrée, inscription en vers, en partie reconstituée et qui signifie à peu près ce qui suit :

Nous sommes reçus dans les thermes ;
La saleté est enlevée du corps,
Et cela n'est pas assez ;
Il leur est donné aussi de chasser la mort.

On a aussi trouvé des monnaies romaines en grande quantité de Constance, de Constantius, de Magnence, de Dioclétien et de Posthume, toutes, comme on le voit, du iv^e siècle, date probable également de l'établissement.

10.

20 septembre 1907. — *Examen d'un tableau de Wauters à l'église de Heinsch.*

Délégués : MM. Tandel et Sibenaler.

Rapport.

« Arlon, le 20 septembre 1907.

» Monsieur le Gouverneur,

Conformément à votre dépêche du 11 courant, 5^e division, n^o 15907, nous avons l'honneur de vous informer que le tableau de Wauters, à l'église de Heinsch, a été, en effet, reverni à l'aide de vernis de menuisier.

La toile s'est craquelée, et, à certains points, paraît même s'être resserrée.

A notre avis, la fabrique devrait traiter avec un peintre en état de dévernir ce tableau et de le recouvrir de vernis convenable.

M. Lambé, peintre et professeur à l'Académie d'Arlon, a fait, plusieurs fois déjà, et avec succès, des travaux de l'espèce; ses conditions sont très modérées et il peut être recommandé.

» A un autre point de vue encore, ce tableau, sauf sa partie tout à fait supérieure, est totalement masqué par le tabernacle placé sur l'autel. Seulement, nous nous demandons comment il pourrait être remédié à cet inconvénient. »

» Veuillez agréer, etc.

» *Le Vice-Président,*
(Signé) TANDEL.

Le Secrétaire,

(Signé) SIBENALER. »

Telles sont, Messieurs, les diverses questions qui ont été traitées par les membres de notre Comité, dont plusieurs en collaboration avec la Commission royale des Monuments. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions, Monsieur Sibenaer, de votre intéressant exposé.

Quant aux travaux de fouilles dont vous nous avez parlé, il est évident que vos ouvriers ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils devraient être pour exécuter un pareil travail.

Qu'il ne soit plus question de la tour de Longlier, puisqu'il paraît que l'Administration communale a été renversée avant la tour. (*Rires.*) Elle a ainsi mérité son châtiment.

Je me permets, à ce propos, de signaler à l'assemblée que nous conférons, à la Commission royale, avec l'auteur d'un procédé réellement remarquable pour l'assèchement des murs en pierres. Ce n'est pas seulement de la théorie, c'est aussi de la pratique. Il n'y a pas de mal à nommer la personne en cause, d'autant plus que tout le Comité sait de qui il s'agit : c'est M. l'architecte Knapen, l'inventeur d'un procédé permettant d'assainir tous les murs, même ceux qui sont complètement rongés par l'humidité.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Namur.

PROVINCE DE NAMUR.

M. DARDENNE, *rapporteur*.

Messieurs,

Déférant à la recommandation de notre honorable Président, nous serons bref cette année; en cela d'ailleurs, nous ferons de nécessité vertu.

Deux faits seulement retiennent notre attention : une réception d'église à Anseremme, un projet de construction d'une église à Auvelais (centre).

L'église d'Anseremme est un des rares monuments de notre province construit en matériaux apparents (1). Le travail exécuté à Anseremme est satisfaisant; peut-être un examen méticuleux décèlerait-il çà et là quelques petits détails à corriger; mais le grief n'est point capital. Et puis, il faut bien tenir compte du fait que c'était pour la région une première tentative sérieuse. Le choix des matériaux pouvait se faire en toute connaissance de cause, mais leur emploi réclamait des mains habiles et une technique spéciale. Quoi que fasse l'architecte dans l'élaboration de ses plans, quelque minutie qu'il apporte dans ses épures, il reste tou-

(1) Rappelons la belle église des Tombes, par feu Beyaert, bien que d'un système différent et quelques constructions de moindre importance. Nous serons toujours reconnaissants à notre illustre et regretté collègue feu Van Assche, d'avoir introduit ce mode constructif dans la province de Namur.

jours, en une certaine mesure, sous la dépendance des artisans chargés de traduire sa pensée, de réaliser l'œuvre qu'il a conçue. Or, les artisans qui travaillèrent à Anseremme n'étaient point complètement initiés au nouveau mode de travail : de là, par exemple, certains petits détails de voûtes laissant quelque peu à désirer. Hâtons-nous toutefois de dire que ce ne sont que fautes vénielles ; si nous en parlons, c'est pour en tirer une leçon pratique pour l'avenir ; car nous avons la ferme conviction que ce mode de construction s'introduira dans d'autres localités et aussi souvent que la situation et les ressources naturelles ou locales le permettront.

Voilà le gros œuvre terminé ; l'église d'Anseremme va maintenant entrer dans la seconde phase de son existence, phase peut-être plus importante que la première, nous voulons parler de la partie décorative. Nous croyons rentrer dans notre modeste rôle en signalant ce point dès aujourd'hui ; nous voudrions que le mobilier fût en rapport intime avec la construction, qu'il y eût accord complet entre l'architecte et les décorateurs à tous les degrés. Si d'ordinaire, on fait l'écrin pour le bijou, ici nous avons l'écrin, il y faut y placer le bijou ; que l'un soit digne de l'autre.

Il est évident que le mobilier d'Anseremme, dans ses grandes lignes, dans ses détails, dans sa couleur, doit correspondre aussi intimement que possible à la construction. D'autre part, instruits par une expérience déjà longue, nous nous permettons d'attirer l'attention de qui de droit sur le vitrage, probablement sur les vitraux, car il faut obéir à la mode du jour. C'est le moment, pensons-nous, de rappeler aux administrateurs et fabriciens d'Anseremme les obli-

gations qui leur incombent et de leur dire que des vitraux, et tous objets d'ameublement quelconques, même dus à de généreux donateurs, ne sont point pour cela affranchis du contrôle de la Commission royale des Monuments. Enfin, quant au chemin de croix, meuble de première nécessité, reportons-nous à notre chère église des Tombes, si pure dans ses lignes, si élégante dans ses proportions, si heureuse dans sa décoration générale et où l'on plaça, malgré nous, un chemin de croix de pacotille, moulage en plâtre bariolé, du type le plus mesquin, le plus vulgaire et du plus piteux effet. Nous faisons des vœux ardents pour que pareille chose ne se reproduise plus.

A Auvelais, c'est une autre note qui résonne : le projet présenté fut dressé en vue d'une construction en grès coloré. Etant complètement désintéressé dans la question, nous pouvons dire que le choix de l'architecte s'est arrêté sur le grès houiller, particulièrement le violet, du bassin d'Andenne.

Depuis nombre d'années déjà, les Bâtiments Civils ont signalé la voie, l'ont même ouverte et s'y sont franchement aventurés, à la grande joie du public, à l'entière satisfaction des intéressés (1). Mais on fit une assez grave objection à l'introduction de ces nouveaux matériaux : c'est qu'ils ne permettaient pas, disait-on, d'obtenir une liaison parfaite entre les deux tranches de la muraille, le grès à l'extérieur, la brique à l'intérieur; certains essais tentés, paraît-il, dans de mauvaises conditions, feraient craindre ce qu'en terme de

(1) Le succès remporté à Paris par la façade belge de notre distingué collègue M. Janlet est encore présent à toutes les mémoires.

métier on appelle des soufflures, et la cause de ce grave défaut, c'est la trop faible et trop uniforme dimension de queue des moellons employés. C'est qu'il était difficile, prétendait-on, d'obtenir des pièces de grès à queue suffisante pour assurer une bonne liaison. Nous avons voulu, à propos de la présentation du projet d'Auvelais, nous éclairer sur ce point. Eh bien ! nous avons acquis la certitude que nos craintes étaient vaines, car nos maîtres de carrière de grès peuvent fournir des pièces de dimensions variées, allant de 15 à 50 centimètres, pièces à l'aide desquelles la liaison pourra se faire aussi bonne, aussi complète que possible. Nous n'irons pas jusqu'à affirmer qu'il est possible, pour une église, par exemple, d'obtenir des boutisses ou parpaings traversant toute la muraille et ce en quantité suffisante, comme on l'obtient avec les calcaires ; mais au moins la pénétration mutuelle des deux maçonneries se fera de façon variée, en multipliant les contacts et les rendant solidaires l'une de l'autre.

Seulement, il y a une considération dont il est bon de tenir compte ; c'est que les matériaux de cette catégorie se livrent sous l'application d'un double tarif : au mètre carré pour la face visible ou en parement, au mètre cube pour les dimensions de queue dépassant une moyenne fixée. En sorte que le prix des parpaings est plus élevé que celui des panneaux ou panneresses ; la difficulté constructive est vaincue, mais au prix d'un sacrifice pécuniaire.

Nous estimons que ce mode de construction mérite à tous égards nos encouragements ; car, avec un mortier bien préparé nous aurons une construction solide, de grande résistance aux agents atmosphériques, imperméable à l'ex-

térieur, plus sèche, plus chaude, partant plus saine à l'intérieur. Il n'y aura plus qu'à généraliser l'emploi de la couche asphaltée sur les fondations, pour arrêter ou intercepter la progression verticale de l'humidité du sol.

Puisque nous sommes à la question des grès, qu'il nous soit permis d'ajouter une observation qui intéressera peut-être certains de nos collègues. Il paraîtrait que les assises de grès colorés ne sont ni très nombreuses, ni très riches; que les bancs de certaines teintes recherchées se trouvent disséminés au milieu d'autres bancs moins colorés ou moins résistants, donc encombrants ou inutiles pour l'exploitation, ce qui augmente le prix de revient des portions utilisées. Déjà certains carriers entrevoient l'épuisement, à assez courte échéance, de plusieurs gisements de grès. Rassurons-nous cependant, il y a nombre d'années que nous entendons annoncer l'épuisement prochain des terres plastiques du bassin d'Andenne, et chaque année on en expédie plus que jamais. D'ailleurs, quand les carrières actuellement en exploitation seront épuisées, quand on aura suivi et exploré, planchette géologique en main, toute la ligne de cette formation, on reportera les sondages plus loin. Or, par-delà notre crête silurienne de Sambre et Meuse, il y a le Coblentzien de Dumont, le Faménien inférieur de la nouvelle carte géologique, dans lequel, à Perwez, à Jallet, on a ouvert des carrières en vue surtout de l'exploitation du grès coloré pour construction; nous-même, nous avons récemment rencontré vers Gesves, dans le même étage des blocs de grès violet à grain très fin, qui pourraient fort bien, quelque jour, se substituer au grès d'Andenne que l'on va utiliser à Auvélais. Et puis, il y a probablement la ressource des

carrières de l'Ourthe et du Houyoux, aussi ouvertes dans le Faménien. Les amateurs de constructions colorées n'ont donc point à redouter la disette des matériaux (1).

Il est seulement une question que nous désirerions soumettre aux spécialistes en la matière et leur réponse viendrait encore à temps pour l'église d'Auvélais : Les grès houillers ou dévoniens peuvent-ils être posés en délit, contrairement aux calcaires en général, aux pierres de Goberlange, de Baeleghem, etc. ? Et puis quelle importance faut-il attribuer aux *limés* qui traversent le plan de stratification, sans empêcher toutefois la résonnance de la pierre sous le choc du marteau ? Certains carriers nous ont affirmé que le maximum de résistance de leurs grès se trouve dans le sens de l'axe de compression. Or, comme les bancs éféliens ou dévoniens auxquels nous faisons tantôt allusion se présentent en dressants, la ligne de résistance se trouverait en contradiction flagrante avec le principe appliqué aux calcaires qui, chacun le sait, deviennent d'autant plus mauvais que les bancs se rapprochent davantage de la verticale. Une instruction pratique, toute sommaire sur ce point, pourrait, nous semble-t-il, rendre de grands services à l'heure actuelle.

Comme les années précédentes, nous avons rempli quelques missions, soit comme auxiliaires, soit comme délégués de la Commission centrale.

(1) Ceux qui s'intéressent à cette question des matériaux colorés pourront se renseigner au Musée organisé par M. Mourlon, directeur du service de la Carte géologique, au Palais du Cinquantenaire.

De là nos visites :

A Fosses, pour la réception des stalles restaurées ;

A Counjoux, pour l'examen d'une ancienne chaire ;

A Bouvignes, pour l'étude des moyens pratiques de conservation à appliquer aux ruines de Crevecœur.

Nous avons, d'autre part, examiné, préalablement à la réception, les derniers vitraux placés à l'église de Rochefort, le maître-autel et les vitraux de l'église de Marche-les-Dames.

Dans l'ensemble, les vitraux de Rochefort sont satisfaisants ; ils s'harmonisent bien avec leurs aînés ; ils s'enchaînent heureusement dans la décoration générale du monument, qui se trouve ainsi complétée. Une visite comme celle de Rochefort calme bien des regrets, atténue bien des déceptions antérieures.

Les œuvres placées à Marche-les-Dames sont bien exécutées et répondent aux projets présentés.

Enfin nos délégués se sont rendus :

A Biesmerée, pour la réception de l'autel principal et de deux autels latéraux en marbre et cuivre à hauts reliefs, d'une conception et d'une exécution satisfaisante.

A Stave, réception des autels récemment placés. Le principal figurait à l'Exposition de Liège, où nous avons pu constater ses hautes qualités de facture et d'exécution. Ces meubles produisent très bon effet dans l'église de Stave.

Nous terminerons en rendant un dernier et public hommage à la mémoire de feu Soreil, un des membres les plus capables et des plus érudits de notre Comité. Ses connaissances, aussi étendues que solides, son expérience consommée nous furent en tout temps d'un précieux secours. Nous ne

nous étendrons pas sur les qualités du cœur de notre regretté collègue ; qui ne connaissait son affabilité ouverte, la franchise de son caractère, la droiture et la sincérité de ses opinions, la chaleur avec laquelle il les défendait. Il vivra longtemps dans nos souvenirs, comme dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu. (1) (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions, Monsieur Dardenne, pour votre rapport très important.

En ce qui concerne l'emploi des grès, on doit utiliser ceux-ci suivant les cas. On ne peut pas juger, ni fixer par une règle si tel ou tel grès convient ou ne convient pas. Il faut surtout considérer la région où il doit être employé.

Je profite de la circonstance pour dire encore un mot au sujet du Luxembourg. M. le Gouverneur de cette province, comte de Briey, ayant dû se retirer, a bien voulu me dire que, dans le but de donner satisfaction au Comité provincial, dorénavant ce Comité sera convoqué tous les trois mois.

Vous avez entendu, Messieurs, le rapport si savant de M. Sibenaler. Comme je viens de le dire, le Comité provincial se réunira tous les trimestres, et je prie M. Sibenaler de bien vouloir porter cette bonne nouvelle à Arlon, c'est-à-dire à son vice-président.

(1) Notre cher collègue s'était chargé de dresser la liste des matériaux naturels de notre province propres à la construction des édifices publics ; ses connaissances géologiques approfondies nous faisaient espérer un travail complet et pratique. Plusieurs fois il nous en avait annoncé le prochain achèvement ; nous ne savons ce qu'il en est advenu.

Maintenant, je dois annoncer à l'assemblée que M. le Ministre de la justice, ayant, comme vous le savez, de nombreuses affaires sur les bras, vous demande la permission de se retirer. Mais avant que M. le Ministre ne quitte cette salle, je désire le remercier en votre nom à tous pour sa présence parmi nous et pour le témoignage de vive sympathie qu'il a bien voulu nous donner. (*Applaudissements.*)

(*M. Renkin, Ministre de la Justice, accompagné du Président, se retire, salué par l'Assemblée, qui assiste debout à son départ.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous abordons, Messieurs, la discussion du troisième objet à notre ordre du jour, ainsi conçu :

« L'orientation liturgique des édifices du culte est-elle rationnelle ? »

Le rapport sur cette question est terminé. La parole est à M. le Chanoine Van Caster.

M. LE CHANOINE VAN CASTER (Malines). — L'an dernier j'avais à traiter ici même *La disposition des autels dans les chapelles absidales*, et je vous disais alors que, d'après moi, cette disposition des chapelles est essentiellement subordonnée à celle de l'église, et que la question de l'orientation de l'église aurait dû être traitée d'abord.

M. le Président prenant acte de ce desideratum, le proposa à l'assemblée, qui décida d'inscrire à l'ordre du jour de cette année la question de l'orientation liturgique des édifices du culte catholique, et me chargea de vous exposer à la séance d'aujourd'hui un résumé d'étude sur ce sujet.

On appelle *Orientation*, la disposition des églises chré-

tiennes qui ont leur axe longitudinal dirigé de l'occident à l'orient. Il y a là du symbolisme.

Le symbolisme n'est pas une invention du moyen âge. De tout temps l'homme s'est servi de symboles pour figurer sa pensée. Le symbole, dit Guillaume Durand, consiste à dire une chose pour en signifier une autre. Les Saintes Ecritures abondent en symboles qui forment d'innombrables liens, unissant les deux Testaments. C'est ainsi que l'on a pu dire : l'Ancien Testament s'explique par le Nouveau, tandis que celui-ci est caché dans celui-là (1). Tous les mystères de la religion chrétienne sont de nature symbolique, l'autel, le sacrifice de la Messe, les vêtements sacerdotaux, les paroles liturgiques, le chant forment un ensemble, un témoignage de l'esprit religieux de nos pères. Qui donc pourrait admettre que la disposition de leurs églises leur serait resté indifférente ! L'église est la Maison de Dieu, fondée sur les Apôtres et les Prophètes, et dont le Christ lui-même est la pierre angulaire. Or le Christ est notre orient (2). C'est vers l'orient que le Chrétien doit se tourner, vers le Christ, son Rédempteur, pour Lui demander le salut par les mérites de sa Passion.

Le Christ a été crucifié la face vers l'occident. Il tournait le dos à la ville sainte, conformément à cette parole de Jérémie : *Au jour de leur perte, je leur montrerai le*

(1) *Vetus testamentum in Novo patet
Novum testamentum in Veteri latet.*

(2) *Christus noster oriens est.*

dos et non la face (1). Il est donc tout naturel que nous nous tournions vers Lui, c'est-à-dire vers l'orient, en Lui adressant nos prières.

Lors de son ascension, le Sauveur tournait ses regards vers Jérusalem, où se trouvaient ses premiers disciples. Il regardait encore l'occident. Les fidèles ont pris dès l'abord l'habitude de se tourner vers l'endroit où ils avaient vu leur Maître remonter vers son Père. Il laissa sur la montagne des Oliviers l'empreinte de ses pieds, selon la prédiction du prophète Zacharie : *Et ses pieds se poseront en ce jour sur la montagne des Oliviers, qui est à l'opposé de Jérusalem à l'orient* (2).

L'usage des Chrétiens de prier vers l'orient était si ponctuel que les païens en prirent parfois occasion de dire qu'ils adoraient le soleil. C'est pour combattre ce reproche que Saint-Athanase disait : « Le Christ est l'Orient » ; Dieu est appelé la lumière et le créateur de la lumière, et il convient que ceux qui prient soient tournés vers le côté du ciel où naît la lumière.

L'orient est tenu comme la source de la lumière ; et, par opposition, l'occident signifie ténèbres. De là vient l'ancien usage d'après lequel celui qui devait être baptisé, devant d'abord renoncer au démon, se plaçait vers l'occident et prononçait les paroles du renoncement. Puis, pour confesser le Christ, il se tournait vers l'orient.

(1) *Dorsum et non faciem ostendam eis in die perditionis eorum.* HIEREMIÆ, XVIII, 17.

(2) *Et stabunt pedes eius in die illa super Montem olivarum, qui est contra Hierusalem ad Orientem.* ZACHARIÆ, XIV, 4.

Le Paradis terrestre était à l'orient. Nous devons tourner nos regards vers ce Paradis pour entretenir en nous le regret de l'avoir perdu, et le désir du Ciel, Paradis véritable dont le premier n'était que la figure.

L'orientation des églises est prescrite par les Constitutions Apostoliques dont la codification fut faite vers le milieu du III^e siècle. Il y est dit : *Que l'église soit oblongue, et tournée vers l'orient; et qu'elle ait dans cette direction des sacristies de chaque côté; et qu'elle ait la forme d'une nef* (1). Ces Constitutions ont toujours joui d'une grande autorité. L'ordonnance citée, relative à l'orientation des édifices du culte est attribuée au pape Saint Clément, qui vivait à la fin du I^{er} siècle (2).

Il est encore dit dans ces mêmes Constitutions que dans l'église tous doivent se tenir convenablement pour entendre la parole de Dieu; que tous (après que les catéchumènes et les pénitents se sont retirés) doivent se lever et, regardant l'orient, prier Dieu et se rappeler que le Paradis d'où l'homme a été expulsé se trouvait aussi du côté de l'orient (3).

(1) *Aedes sit oblonga : ad Orientem versa; ex utraque parte pastophoria habens, et quæ sit navi similis.*

(2) Saint Clément I siégea de 90 à 100.

(3) *Opportet enim in Ecclesia sapienter, sobrie ac vigilanter stare, auribus ad verbum Domini intentis. Deinde cuncti pariter consurgentes et in Orientem contemplantes, egressis catechumenis et poenitentibus, orent Deum, qui ascendit super caelum caeli ad Orientem ac recordantes antiquam possessionem Paradisi ad Orientem siti, unde primus homo, Dei mandato neglecto, persuasus consilio serpentis eiectus fuit.*

D'après un décret du pape Vigile, qui régna de 538 à 555, le prêtre à l'autel doit se tourner vers l'orient pour prier.

Voilà donc deux ordonnances de Souverains Pontifes qui confirment l'usage de l'orientation. D'après l'une, la nef d'une église doit être dirigée vers l'orient, et d'après l'autre, le prêtre à l'autel doit se tourner dans la même direction. Ces ordonnances ne prescrivent rien de nouveau, mais rappellent seulement la pratique ancienne à la mémoire de ceux qui avaient négligé d'en tenir compte.

Les témoignages des Pères en faveur de l'orientation sont innombrables. En voici quelques-uns choisis parmi les principaux :

Nous croyons, dit Saint-Justin, que Dieu réside à l'orient et c'est pour ce motif que nous regardons de ce côté quand nous lui chantons des hymnes ou que nous lui adressons nos supplications. Tous, dit-il encore, nous nous tournons vers le levant à l'heure de la prière; et cette coutume, l'Église l'a reçue des Apôtres. C'est d'eux qu'elle a appris à prier et comment il le fallait faire. Voilà le témoignage d'un auteur du II^e siècle (1).

Au III^e siècle, Origène se posant la question : vers quel côté faut-il se tourner en priant, continue ainsi « Qui donc ne répondra aussitôt que nous devons regarder le levant où surgit la lumière? » (2)

(1) *Dei sedem habentes eam partem quae ad solem orientem posita est; ad eam respicimus cum hymnos et preces ad deum fundimus..... A quibus autem precandi morem, ab iis et alicubi precandi consuetudinem accepit Ecclesia, id est ab Apostolis.* (Quaest. ad Orthod.)

(2) De oratione cap. XXXII. Homilia V, in Numer.

Certaines pratiques nous sont venues par tradition écrite, dit Saint-Basile, d'autres nous sont transmises en mystères par la tradition apostolique. L'une et l'autre ont la même force pour exciter notre piété..., par exemple : l'usage de prier vers l'orient (1).

Saint-Chrysostôme, contemporain de Saint-Basile, en expliquant le passage de Daniël où il est dit que ce jeune hébreu étant en captivité, se tournait trois fois par jour vers Jérusalem pour prier son Dieu, ajoute : « et nous aussi, nous prions comme nos pères nous l'ont enseigné, les yeux tournés vers l'orient ; car nous aussi nous soupignons après notre antique patrie (2).

Saint-Augustin, au v^e siècle, constate aussi l'usage général des chrétiens de se tourner vers l'orient pendant la prière. Mais n'allez pas croire, dit-il, que Dieu réside à l'orient comme s'il n'était plus présent dans les autres parties du monde, car il est présent partout ; mais il veut que notre esprit ait une direction déterminée en priant (3).

D'après Isidore de Séville, auteur du vii^e siècle, les anciens bâtissaient des églises en les dirigeant vers l'orient où le soleil se lève à l'époque de l'équinoxe, afin qu'en priant ils regardassent le vrai soleil levant qui est le Christ (4).

Dans son ouvrage *Des offices ecclésiastiques*, terminé en 820, Amalaire parle de l'ancienne coutume d'après

(1) MIGNE, Patrol. grecque XXXII, col. 187, 190, 191. (Saint-Basile vécut de 329 à 379.)

(2) Ad Danielis VI, 10.

(3) De Sermone Domini in monte. MIGNE, Patrol. lat. XXXIV, col. 1277.

(4) Etymolog. Lib. XV, cap. IV, n^o 7.

laquelle, dans les réunions ecclésiastiques, les hommes se tiennent séparément, et les femmes aussi séparément. Les hommes, continue-t-il, doivent se tenir du côté *méridional*, et les femmes du côté *septentrional*. Or, cette disposition ne peut avoir lieu que dans une église bien orientée.

Le même Amalaire voulant corroborer sa manière de voir en cette matière, rappelle le sentiment de Saint-Augustin cité plus haut.

Alcuin s'exprime à peu près dans les mêmes termes (1). Honorius d'Autun, † 1156, veut aussi que les églises soient dirigées vers l'orient, où le soleil se lève, c'est-à-dire vers l'orient *réel* (2). Saint-Thomas d'Aquin traite assez longuement cette question, et en divers endroits de ses œuvres (3).

L'évêque de Mende, Guillaume Durand, publia en 1285, un ouvrage très important intitulé *Rational des Divins Offices*, où il dit : *Le chevet (de l'église) sera donc tourné vers le lever équinoxial du soleil. Et il ne faut pas tourner le chevet vers le lever du solstice comme quelques-uns le font* (4).

Au moyen âge, où la mystique s'était si pieusement développée autour de nos cérémonies liturgiques, l'orientation de l'édifice religieux devenait l'objet de soins tout particuliers.

L'emplacement que devait occuper l'autel de la nouvelle église était choisi par le fondateur. Le centre de l'autel était

(1) De divinis officiis, cap. XXXII.

(2) MIGNÉ, Patrol. lat. CLXXII, col. 586.

(3) Sum. Theol. II^a II^e q. 84 ad 3. — In III Lib. Sententiarum, Dist IX, 2, 193, 3.

(4) Rational des Divins Offices, Livre I, chap. 8.

indiqué par un pieu fixé dans le sol. On décidait ensuite quel jour les travaux seraient commencés, et l'on choisissait généralement pour cette cérémonie la fête du saint auquel l'église devait être dédiée. C'est la veille de ce jour que le fondateur, le clergé, les ouvriers et le peuple se réunissaient sur le terrain. La nuit se passait en prières et exercices pieux. A l'approche du lever du soleil, un des maîtres de l'œuvre était placé en observation pour guetter la première apparition de l'astre au-dessus de l'horizon. Lorsque le soleil était bien en vue, le maçon principal plaçait une gaule entre le pieu de l'autel et le milieu du disque solaire, et l'on fixait ainsi la ligne d'orientation avec laquelle devait se confondre l'axe de l'église.

Il résulte de ce système de déterminer l'orientation, que les églises bâties à l'époque des équinoxes, sont tournées directement vers le levant, tandis que celles bâties au solstice d'hiver dévient un peu vers le sud-est; et celles construites au solstice d'été sont légèrement dirigées vers le nord-est.

Dans la cérémonie de consécration d'une église, l'évêque, après avoir aspergé le côté intérieur des murs, répand de l'eau bénite, en forme de croix, sur tout le pavement. Il trace ainsi une ligne au milieu du pavement, en commençant à l'autel et allant jusqu'à la porte principale de l'église; puis il en trace une seconde, en travers de la première, d'un mur latéral à l'autre (1).

(1) *Aspergit cum praedicta aqua pavementum Ecclesiae per medium, incipiendo ab Altare, usque ad portam principalem, deinde, per transversum de uno pariete ad alium.* Pontifical Romain, II^e partie. Dédicace ou Consécration d'une église.

Puis se tenant au milieu de l'église, au point d'intersection des deux lignes qu'il vient de tracer, il jette de la même eau bénite d'abord vers l'abside, puis vers l'entrée ; ensuite vers le côté de l'Évangile et enfin du côté de l'Épître : c'est-à-dire, d'après la Rubrique du Pontifical romain : successivement *vers l'orient, l'occident, l'aquilon et le sud* (1). Cette cérémonie suppose l'église orientée, car elle ne serait pas d'application correcte dans un sanctuaire qui ne l'est pas.

Dans une messe solennelle, l'Évangile est chanté contre le nord parce que l'aquilon est le symbole des ténèbres. Depuis le ix^e siècle, le diacre se tourne de ce côté comme pour éclairer et instruire ceux qui n'ont pas encore connaissance de la parole divine.

Saint-Remi d'Auxerre enseignant à Reims, en 882, dit que le diacre se tourne au septentrion pour montrer d'où vient l'Évangile et quels sont ceux à qui il est annoncé. Le vent du midi, qui est doux et chaud, représente le souffle de l'Esprit-Saint, d'où part la parole de Dieu comme un vent qui échauffe les âmes, et les pénètre du feu de l'amour divin. L'aquilon, au contraire, vent sec et froid, figure le souffle de l'esprit malin qui dessèche les cœurs et les raidit contre l'amour de Dieu.

Encore une fois, ce rite du chant de l'Évangile ne trouve son application rigoureuse que dans une église bien orientée. Ce devait donc être la règle générale de diriger l'axe longitudinal des églises vers l'orient. En effet, s'il n'en avait pas

(1) *Aspergit aquam per pavimentum, versus ORIENTEM, OCCIDENTEM, AQUILONEM et AUSTRUM.* Pont. Rom , II^e partie.

été ainsi, on se serait contenté de dire que pour chanter l'Évangile, le diacre se tournerait à gauche, et cette expression aurait pu s'appliquer à toutes les églises, quelle que soit leur direction.

Les fonts baptismaux se trouvaient généralement près de l'entrée des églises et du côté septentrional. La liturgie de l'église de Milan prescrit positivement cette disposition : *Que les fonts soient placés à l'entrée de l'église, et du côté gauche de ceux qui entrent* (1). On ne pourrait le dire plus clairement.

La manière d'ensevelir les morts nous est encore une preuve que les anciens tenaient beaucoup à l'orientation, jusques dans les tombeaux. Cet usage doit avoir été bien général et admis partout, pour que déjà au XII^e siècle il fut formulé en précepte.

Jean Beleth, liturgiste, qui vivait à Paris en 1150, dit expressément : *Que les morts soient déposés la tête tournée vers l'occident et les pieds vers l'orient* (2). Si l'usage d'orienter les églises n'avait pas été si général alors, l'auteur aurait dit, sans doute, qu'il fallait placer les défunts la tête tournée vers la porte de l'église et les pieds vers l'autel, car cette manière de procéder eut été pratique dans toute église quelle que fut sa direction.

(1) *In Ecclesiae ingressu collocatus sit fons baptismalis, isque a sinistra ingredientium parte.* Acta eccl. mediolanen.

(2) *Ponantur præterea (mortui) capite versus Occidentem, et pedibus versus Orientem.* Divinorum officiorum, ac eorundem rationum brevis explicatio. Cap. CLIX.

L'évêque Durand, que nous avons déjà cité, dit aussi qu'il faut inhumer les morts de manière qu'ils aient la tête vers l'occident, et les pieds vers l'orient. Dans cette position, ajoute-t-il, le défunt prie, et nous fait comprendre qu'il est tout disposé à passer du couchant au lever, c'est-à-dire de la mort à la vie (1).

D'après la conviction des chrétiens de toutes les époques, à la résurrection générale, les morts se lèveront comme ils gisent, la face vers l'orient et ils iront dans cette direction au-devant de leur Juge, d'après cette parole du prophète Joël : *J'assemblerai tous les peuples, et je les conduirai dans la vallée de Josaphat, et là, j'entrerai en jugement avec eux* (2).

D'après dom Mabillon, une dérogation à cette manière d'enterrer les morts fut introduite au xvi^e siècle, celle notamment d'inhumer les évêques et les prêtres contrairement à l'usage séculaire, et de les tourner la tête vers l'orient et les pieds vers l'occident.

On a voulu signifier par là que les évêques et les prêtres, envoyés du Christ pour enseigner sa doctrine aux hommes, seront comme les assesseurs du Juge suprême, appelés à témoigner pour ou contre ceux qui auront suivi ou méprisé leurs enseignements.

(1) *Debet autem quis sic sepeliri ut, capite ad Occidentem posito, pedes dirigat ad Orientem, in quo quasi in ipsa positione orat : et innuit quod promptus est ut de occasu festinet ad ortum, de mundo ad sæculum.* Rationali Divin, offic. Lib. VII, Cap. XXXV, n^o 38.

(2) *Congregabo omnes Gentes, et deducam eas in vallem Josaphat : et disceptabo cum eis.* JOËL, chap. III, verset 2.

Le corps du Sauveur fut aussi placé dans le tombeau, les pieds vers l'orient. Il n'est donc pas étonnant que les chrétiens aient adopté et généralisé cette manière d'ensevelir.

A l'office ecclésiastique de PRIME, on chante au chœur l'hymne du matin : *Au lever de l'astre lumineux, prions Dieu en toute humilité qu'il nous préserve, pendant cette journée, de tout ce qui nous est nuisible* (1). Le chantre qui entonne cette strophe se trouve à ce moment *ad aquilam*. Il est donc tourné vers l'autel, c'est-à-dire qu'il regarde l'orient ou le levant. Il se contredirait s'il regardait dans une autre direction. En effet, il parle de la ravissante lumière que répand le soleil à son lever ; et l'on pourrait supposer qu'il lui tourne le dos !

La liturgie, si riche en cérémonies, en renferme un grand nombre dont on ne comprend le sens que par l'orientation. Les *liturgistes* savants, au courant de l'histoire de nos cérémonies, ont toujours parlé de l'orientation comme d'une pratique générale à laquelle il n'était dérogé que pour des motifs graves.

Il est vrai que par-ci par-là on rencontre un *rubriciste* de cinquième ordre, s'érigeant en pédagogue infailible, mais n'étant pas près de le devenir, soutenant que la pratique de l'orientation est tombée en désuétude et qu'il ne faut plus en tenir compte.

(1) Jam lucis orto sidere
Deum precemur supplices
Ut in diurnis actibus
Nos servet a nocentibus.

Ainsi Gonzalès (1) commence par dire : « Je trouve que les anciens ont tenu à l'orientation. Ils plaçaient l'autel à l'orient et la porte à l'occident, conformément à la tradition apostolique. » Puis, après avoir cité en faveur de cette thèse, Clément, Justin et divers auteurs, il ajoute : « Ils le faisaient conformément à l'ancien usage chrétien. Mais il ne faut en tenir compte s'il y a quelque difficulté. Dans ce cas, il ne faut pas tenir compte de tout cela, comme dit Bellarmin. » Mais Gonzalès se trompe. Bellarmin ne dit rien de semblable, au contraire, il assure que d'après un grand nombre d'auteurs (2), la prière vers l'orient est de tradition apostolique; puis il ajoute : « Tous les anciens disent que cela doit être observé principalement dans les prières publiques qui se font dans les églises. »

Le même Bellarmin, loin de traiter l'orientation aussi légèrement que l'insinue Gonzalès, ajoute : Les raisons de la prière vers l'orient sont : 1° parce que le Paradis est de ce côté ; 2° parce que le mouvement du Ciel part de l'orient ; 3° parce que le Christ auquel nous adressons nos prières est la lumière du monde ; 4° parce que le Christ en mourant regardait l'occident, et il convient de nous tourner vers Lui. Il est aussi monté au ciel du côté de l'orient et c'est de là qu'il viendra pour juger le genre humain ; 5° parce que les juifs se tournaient vers l'occident, la lettre qui tue ; tandis que nous regardons l'orient, l'esprit qui vivifie (3).

(1) In lib. III, Decretal. tit. XL. cap. I, n° 10.

(2) Il cite à ce propos, Saint-Paulin, Saint-Justin, Epiphane, Origène, Saint-Basile, Saint-Grégoire de Nysse, Saint-Augustin, Saint-Germain, Saint-Jean Damascène.

(3) De Controv. Christ. Fidei. Lib. III. De Cultu Sanctorum. Cap. III.

Il est encore d'autres rubricistes qui ne tiennent pas à l'orientation parce qu'elle n'est pas rendue obligatoire, et ils en infèrent que les textes liturgiques qui s'y rapportent doivent s'entendre d'une orientation fictive. C'est Vinitor (1) qui nous déclare cela, en 1685, à l'époque de la mauvaise renaissance, lorsque les arcs de triomphe de marbre blanc et noir ont été introduits dans nos églises gothiques, en guise de catafalques perpétuels; ne dirait-on pas qu'ils ont voulu figurer les obsèques de l'art du moyen âge et aussi celles de la première renaissance? Cette dernière, en effet, tout en modifiant les détails avait conservé les principes de la précédente période.

Et ces mêmes hommes qui renient la mystique médiévale s'acharnent à vouloir remplacer l'orientation réelle par une imaginaire!

Alberdingk Thym, l'ainé, dit à ce propos : Avec ces principes là, on n'aurait qu'à se figurer ce qui devrait être. Ainsi, par exemple, pendant la semaine sainte, au lieu du *Stabat Mater* de Haydn on pourrait faire entendre *la Fille du Régiment*. Au lieu d'orner l'église aux grandes solennités, on se contenterait d'employer le mobilier des jours ordinaires, et ainsi de suite. On peut croire alors en regardant le coucher du soleil que l'on assiste à son lever; et le chant émouvant du *Dies iræ* pourrait être remplacé par de la musique théâtrale (2).

(1) *Compendium Sacrorum Rituum.*

(2) *Geen kerkelyke bouwkunst zonder Orientatie.* Amsterdam, Van Langenhuysen 1859.

En principe, il ne faut donc pas que l'église ait son abside dirigée au hasard. Elle doit être tournée vers l'orient réel, dans les proportions indiquées plus haut; et ce n'est que dans des cas exceptionnels, pour des raisons graves, que l'on doit faire autrement.

La coutume d'orienter les églises a pour elle l'ancienneté. Nous trouvons d'abord à Rome même, la plus ancienne église de la ville, celle de *Sainte-Marie in Cosmedin*, dont l'abside est tournée vers l'orient. Elle fut bâtie au III^e siècle par le pape Saint-Denys (1), sur l'emplacement d'un ancien temple de Cérès. Adrien I^{er} la rebâtit au VIII^e, en lui donnant la forme basilicale.

Comme témoignages du IV^e siècle, Rome possède trois églises fort importantes : la première est celle de *Sainte-Croix-en-Jérusalem*, construite par Sainte-Hélène, mère de Constantin-le-Grand, et consacrée par le pape Saint-Sylvestre (2); la seconde est celle de *Saint-Paul-hors-les-murs*, bâtie par Constantin en 324. Elle fut reconstruite sur un plan plus vaste par Valentinien II. Théodose et Arcadius lui donnèrent la forme basilicale, et Honorius la termina en 393. Elle était la plus ancienne basilique du monde entier lorsque le 16 juillet 1823, elle devint la proie des flammes. L'incendie avait été causé par l'ineurie des plombiers. Rebâtie depuis lors, elle fut consacrée par Pie IX, le 10 décembre 1854. La troisième église du IV^e siècle est la basilique de *Saint-Laurent-hors-les-murs*,

(1) Saint-Denys occupa le siège pontifical de 259 à 269.

(2) Saint-Sylvestre régna de 314 à 336.

érigée par Constantin en 550. Placidia, fille de l'empereur Théodose, la fit rebâtir et agrandir à la même occasion, au siècle suivant. Il est une quatrième église élevée primitivement au iv^e siècle, celle de *Sainte-Anastasie*, martyre. En 492, le pape Saint-Gélase I^{er} (1), fit de ce sanctuaire un titre cardinalice. L'église actuelle date de 1656.

Pour le v^e siècle, nous avons l'église de Sainte-Sabine, construite en 425, en remplacement de l'oratoire bâti d'abord sur le tombeau de cette sainte.

La basilique constantinienne dite des *Saints-Apôtres*, fut édifiée au vi^e siècle par Pelage I^{er} (2). Elle fut terminée par son successeur Jean III. Ce pape la dédia aux apôtres Philippe et Jacques.

L'église de *Saint-Pierre-aux-liens*, appelée aussi basilique eudoxienne, restaurée en 555 par Pelage I^{er}, fut rebâtie au viii^e siècle par Adrien I^{er} (3), et renouvelée en 1503 par Jules II (4). Le sanctuaire de *Sainte-Marie-sur-Minerve* ainsi dite parce qu'elle couvre en partie l'emplacement d'un ancien temple dédié à la déesse de ce nom, existait déjà en 750. Elle fut accordée aux Dominicains, en 1570, et ces religieux la desservent encore aujourd'hui.

Après la paix obtenue en 1487 entre les princes chrétiens, Sixte IV fit élever l'église de *Sainte-Marie de la Paix*, en ex-voto de reconnaissance.

(1) Le pape Saint-Gélase I^{er} régna de 492 à 496.

(2) Pelage fut pape de 555 à 560.

(3) Adrien I^{er} siégea de 772 à 795.

(4) Jules II fut élu en 1503 et mourut en 1515.

Voilà donc un bon nombre d'églises et de basiliques romaines bâties à diverses époques, et dont l'axe longitudinal est dirigé vers l'orient.

Cet usage de diriger les églises vers l'orient équinoxial était consacré et si général que Saint-Paulin, évêque de Nole, après avoir bâti près de la basilique de Saint-Félix une autre église plus petite mais non orientée, s'excuse d'avoir fait cela *contrairement à l'usage général*, afin de tourner les trois belles arcades de ce nouveau sanctuaire vers le tombeau de son saint de prédilection.

Il est aussi à Rome, et ailleurs, des sanctuaires dont l'axe est dirigé d'orient en occident. On peut dire de ces églises qu'elles sont *occidentées*. Il faut en citer quelques-unes; et d'abord l'église de *Sainte-Marie au-delà du Tibre*. Son origine offre un intérêt spécial. A la place occupée par cette église se trouvait, sous les empereurs romains, un groupe de bâtiments servant de magasins et de dépôt, connus sous le nom de *taberna meritoria*. Il s'y trouvait aussi un hôpital pour soldats invalides. Sous le règne d'Auguste, l'entrepôt fut abandonné. Les chrétiens le prirent en location et y construisirent un oratoire. Les cabaretiers du voisinage trouvèrent bon de les inquiéter et même de les chasser. L'affaire fut portée devant le tribunal d'Alexandre-Sévère qui donna ce rescrit : « Il vaut mieux que Dieu soit honoré, n'importe comment, dans la *taberna meritoria* que de la livrer à des cabaretiers. » Forts de cette protection, les chrétiens y bâtirent une église que le pape Saint-Calixte consacra à *la Mère de Dieu*, en 524 (1). Elle fut rebâtie

(1) C'est la première église consacrée sous ce vocable : *Prima ædes Deiparæ dicata*.

en 540 par Saint-Jules I^{er}, et par Grégoire III vers 755. En 1159, Innocent la refit jusqu'aux fondements, et Nicolas V (1) lui donna sa forme actuelle.

Saint-Pierre du Vatican a également son abside vers l'ouest ; tandis que les deux grandes basiliques de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean-de-Latran dévient un peu, la première vers le nord-ouest et la seconde vers le sud-ouest.

D'après cet exposé, les grandes basiliques constantiniennes et quelques autres églises des premiers siècles sont occidentées, c'est-à-dire que leur entrée est à l'orient et leur axe dirigé vers l'occident.

Dans ces basiliques, la grande nef est terminée par une abside circulaire. Cette abside n'avait primitivement d'autre but que d'abriter pour ainsi dire le trône de l'évêque au milieu des sièges des prêtres, rangés de part et d'autre dans l'hémicycle. De son siège, l'évêque se rendait directement à l'autel placé devant lui, et pendant toute la durée du Saint-Sacrifice, il avait ainsi le visage tourné vers l'orient, et en même temps vers le peuple rangé dans la nef, entre l'autel et l'entrée de l'église. Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle fut introduit l'usage de reculer l'autel au fond de l'abside et de placer le siège de l'évêque au côté latéral. Il est à croire que dans les églises ordinaires le maître-autel a généralement été placé dans le fond, et ces églises étaient *orientées*.

Cependant les premiers fidèles ont parfois désorienté leurs sanctuaires, pour des motifs graves. Ils l'ont fait pour

(1) Nicolas V fut pape de 1447 à 1455.

se défendre contre les accusations des païens qui prétendaient que les chrétiens se tournaient vers l'orient pour adorer le soleil. Ils l'ont encore fait pour protester contre les Manichéens, qui soutenaient que la prière vers l'orient était obligatoire sous peine de péché.

Aux époques byzantine et romane ainsi que pendant toute la période du moyen âge, les églises et les chapelles ont toujours eu leur abside tournée vers l'orient. Cet usage était constant et général, et les exceptions à cette règle sont si rares que nous pouvons raisonnablement ne pas en tenir compte, en présence des milliers de sanctuaires bien orientés.

Les exceptions peuvent donc être tolérées ; mais elles ne seront jamais règle, même en étant nombreuses. Walafride Strabon (1), d'abord moine à Reichenau, puis à Fulda, où il mourut en 849, après avoir parlé de l'usage de prier vers l'orient, ajoute : « Nous prions maintenant vers tous les côtés, parce que Dieu est partout ». Il constate ainsi que de son temps il y avait des églises non orientées ; mais la raison du fait qu'il croit avoir trouvée, est fort peu convaincante. On n'avait pas dû attendre l'arrivée du bon cénobite pour savoir que la règle de l'orientation, comme toute règle du reste, avait souffert des exceptions. Mais il a oublié de distinguer entre les prières publiques et les prières privées. Celles-ci peuvent se faire partout et dans toutes les directions (2) ; mais les autres ne se font que dans le lieu

(1) *De Ecclesiasticarum rerum exordiis et incrementis, ad Reginbertum episcopum*. MIGNÉ, Patrol. lat. CXIII et CXIV.

(2) Il est pourtant un usage fort louable dans certaines familles, de se tourner vers l'église paroissiale pendant la prière du soir faite en commun.

consacré à cet effet, et vers l'orient. Ainsi l'a très bien dit Durand : « Quoique Dieu soit présent partout, le prêtre à l'autel et pendant les offices divins doit se tourner vers l'orient quand il s'adresse à Lui publiquement au nom de tout le peuple.

On peut dire que les églises chrétiennes ont généralement eu leur axe dirigé vers l'orient équinoxial, soit très exact, soit fort approximatif, d'après l'époque de la construction (1). Il en est encore d'autres, mais fort rares, dont l'axe a été dirigé au hasard, comme le sentier qui traverse le labouré, sans le moindre souci d'orientation. L'ignorance du principe, la disposition du terrain ou d'autres causes encore peuvent avoir occasionné parfois une dérogation à la règle. Mais c'est surtout depuis la renaissance que ce point de la liturgie a été négligé. Le style classique avec ses rangées de colonnes et ses frontons linéaires préférait naturellement disposer les façades principales de ses édifices dans l'alignement des rues et des places publiques. Depuis deux siècles on en était là pour les nouveaux quartiers de nos grandes villes. Tout cela est très régulièrement bâti au cordeau, au compas et à l'équerre ; mais c'est très uniforme et lamentable comme aspect. C'est du dessin linéaire plutôt que de l'architecture.

Malgré cela, le principe de l'orientation est demeuré debout, et il est hautement apprécié de nos jours. Aussi, voyons-nous avec une grande et légitime satisfaction qu'à la Commission royale des Monuments de Belgique l'orientation est toujours conseillée, et même exigée dans la mesure du possible ; car tout en établissant la règle il faut pouvoir tolérer les exceptions raisonnables.

(1) Voyez page 274.

Il arrive parfois que des particuliers ou des sociétés propriétaires de vastes terrains, donnent ou cèdent, à des conditions en apparence fort avantageuses, un espace médiocrement suffisant pour la construction d'une église paroissiale, sans tenir compte de l'orientation. Leur but étant tout simplement de donner une plus-value à leur propriété, il nous semble qu'il ne faut pas trop facilement accepter des deux mains les générosités de ce genre. L'expérience démontre que, dans la plupart des cas, il est possible de réserver pour le monument religieux un espace suffisant pour permettre l'orientation, sans grand sacrifice de la part des propriétaires. Nous pourrions citer plusieurs exemples récents de plans modifiés, sur nos instances, afin de pouvoir donner à l'église projetée la direction de l'orient, pour la défense de laquelle nous avons entrepris ce travail.

Mais ce n'est pas seulement depuis l'époque du Christianisme que l'on a pratiqué l'orientation. La tradition primordiale s'est conservée au milieu du Paganisme. Les monuments les plus anciens sont vraisemblablement ceux de l'Égypte, et parmi ces derniers, les plus importants sont les pyramides de Giseh. Leur entrée est au nord, et pour plusieurs d'entre elles cette entrée s'ouvre sur une galerie qui conduit à une salle centrale oblongue ayant ses deux petits côtés à l'est et à l'ouest. Les pyramides de Memphis, construites sur plan carré, sont orientées. Le milieu de chacune de leurs faces regarde un des quatre points cardinaux. Les temples du Paganisme étaient généralement dirigés de l'occident vers l'orient.

Le Parthénon tournait vers l'orient son frontispice sur

lequel Phidias avait sculpté la naissance de Pallas-Athénée. Le temple de Thésée avait sa face à l'orient, et celui de la Victoire à l'Acropole s'ouvrait aussi de ce côté comme pour recevoir les premiers rayons du soleil. Le portique principal de l'Erechtéion regardait dans la même direction.

Les Doriens dirigeaient les quatre faces de leurs temples vers les quatre plages du monde, de telle manière que l'entrée de l'édifice regardait l'occident. Ainsi ceux qui venaient offrir des sacrifices voyaient devant eux la statue de la divinité, et le Dieu paraissait s'avancer et venir du levant.

Le temple de Salomon avait son entrée à l'orient. Les Israélites venant de l'Égypte, où le culte du soleil était en grand honneur, devaient être préservés de l'idolâtrie et empêchés de suivre les usages du peuple au milieu duquel ils avaient vécu. Ezéchiel (1) parle de l'adoration du soleil levant comme d'un crime dont la gravité surpassait toutes les idolâtries. Il cite à ce propos la conduite de vingt-cinq idolâtres qui lui avaient été montrés dans une vision à l'entrée du temple, entre le vestibule et l'autel, tournant le dos au temple du Seigneur, et la face vers l'orient pour adorer le lever du soleil. Voilà pourquoi les Israélites se tournaient vers l'occident pour prier.

Le prophète Habacuc (2) avait dit aux Juifs : *Dieu viendra du midi*. Et pour ce motif, les Juifs se tournaient de ce côté dans l'attente du Messie qui devait naître à Bethléem. Or, cette ville était située au sud de Jérusalem.

(1) EZECHIEL, chap. VIII, v. 15.

(2) HABACUC, chap. III, v. 3.

Les Samaritains avaient leur temple sur le mont Garizim, et ils se tournaient toujours vers ce sanctuaire. Ainsi ceux qui habitaient au nord de Garizim regardaient le midi, et ceux qui étaient au sud se tournaient vers le nord. De même ceux qui étaient à l'est regardaient vers le couchant et ceux qui étaient de ce côté se tournaient vers l'orient.

Plutarque raconte que d'après le rite prescrit par Numa Pompilius pour l'adoration des divinités, le temple devait être tourné vers le soleil levant. Celui qui vient adorer le Dieu se tourne, lorsqu'il est arrivé à l'entrée, pour regarder l'orient. Puis il se retourne vers la divinité. Il achève ainsi le cercle et complète sa prière par cette double adoration.

Nous lisons dans l'ouvrage de Vitruve sur l'architecture :
« Les demeures des dieux immortels doivent être orientées de manière que, si rien ne s'y oppose, si l'on peut agir librement, l'objet du culte qui sera placé dans la cella, regarde vers la région du couchant, afin que ceux qui viennent à l'autel pour y déposer leurs offrandes ou faire des sacrifices, regardent en même temps et le levant et l'image qui sera dans le temple; et qu'ainsi en adressant leurs vœux ils regardent le temple et l'orient du ciel; et pour que les statues elles-mêmes paraissent se lever et contempler ceux qui prient et ceux qui leur offrent des sacrifices. Il paraît donc nécessaire que tous les autels des dieux regardent vers l'orient. » Voilà ce que Vitruve donne comme règle pour l'orientation des temples. Mais si la nature de l'endroit l'empêche, dit-il, on peut faire une exception.

Les Romains n'orientaient pas seulement leurs temples, ils procédaient aussi avec un soin religieux à l'établissement

de leurs camps. L'augure traçait sur le sol deux lignes ou chemins. Le premier, allant de l'est à l'ouest, s'appelait *Decumanus limes*; le second, du nord au sud, était le *Cardo*.

Nous terminons ici notre exposé, qui, tout en étant encore assez incomplet, nous semble de nature à pouvoir fournir une conclusion pratique.

L'orientation est aussi ancienne que le monde. Elle a toujours été une pratique de la vie religieuse des peuples anciens. Depuis le commencement du christianisme, elle a toujours été voulue pour les édifices du culte. Les exceptions à la règle étaient bien rares jusqu'à la fin du moyen âge, et la plupart du temps justifiées. Elles ne se sont multipliées qu'à cette époque de décadence religieuse et de Renaissance de l'art païen.

La coutume d'orienter les sanctuaires chrétiens est rationnelle, elle est sanctionnée par les Souverains Pontifes et confirmée par la liturgie de l'église catholique, dont bon nombre de rites ne s'expliquent pas sans l'orientation.

OUVRAGES CONSULTÉS :

- J.-A. ALBERDINGK THYM, *De Heilige Linie*. Amsterdam, 1858.
ID., *Lettre sur la ligne sacrée*. Amsterdam, 1858.
ID., *Geen kerkelijke bouwkunst zonder orientatie*. Amsterdam, 1859.
K. BÄHR, *Symbolik des Mosaischen Cultus*. Heidelberg, 1837.
J. KREUZER, *Der Christliche Kirchenbau*. Bonn, 1851.
L. BATISSIER, *Histoire de l'art monumental*. Paris, 1860.
D. RAMÉE, *Histoire générale de l'architecture*. Paris, 1860.
H. NISSEN, *Das Templum*. Berlin, 1869.
ID., *Orientation Studien*.
B. GAVANTI, *Thesaurus sacrorum Rituum*. Coloniae, 1734.
C. MERATI, *Novæ observ. ad Comment. Gavanti. Augustæ Vindelicorum*.
CL. DE VERT, *Explications des cérémonies de l'Église*. Paris, 1709.
P. LEBRUN, *Explications de la Messe*. Paris, 1778.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est entendu, Monsieur le chanoine, que votre intéressant exposé sera inséré *in extenso* au *Bulletin*.

Nous vous félicitons au sujet de votre important travail, sur lequel j'ouvre la discussion.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Silence.*) Si personne ne la demande, je dirai quelques mots à ce sujet.

La thèse de M. le chanoine est certainement la meilleure. Il faut incontestablement tenir compte du climat; c'est une des raisons pour lesquelles la Commission royale des Monuments est très sévère à cet égard et le devient de plus en plus. Si une église est bien orientée, si la façade, le porche, les parties les plus robustes de l'édifice sont à l'ouest, elles reçoivent les mauvais vents, les neiges; elles sont les plus appelées à souffrir des intempéries de l'air. Au contraire, le sanctuaire est la partie la plus délicate, souvent la plus ornée, puisque c'est là que se pratique le Saint-Sacrifice. S'il est placé à l'est, il sera dans la situation la plus favorable au point de vue de la résistance aux intempéries.

Quant aux bas côtés, s'ils sont exposés au nord et au sud, ils profitent des rayons du soleil à tour de rôle. Il est donc rationnel, dans notre climat, d'orienter liturgiquement l'église. C'est un point sur lequel M. le Secrétaire a déjà insisté plusieurs fois dans ses rapports; il l'a fait encore cette année. On ne pourrait assez appeler sur ce point l'attention des membres correspondants et surtout celle des curés eux-mêmes; souvent, hélas! il arrive que, dans les grandes agglomérations, le terrain étant très cher, on lésine sous ce rapport; l'on en éprouve des regrets par la suite.

Aujourd'hui, nous avons une grande école de peintres-verriers. Il s'ensuit que, dans des églises secondaires, tertiaires, pour ne pas dire quaternaires, de généreux donateurs ont trouvé le moyen de mettre de très beaux vitraux. Je ne veux nommer spécialement aucune église, mais il y en a, en Belgique, qui, quoique modestes, renferment de véritables chefs-d'œuvre.

Nous connaissons une magnifique église, construite dans un port de mer par notre éminent collègue dont on célébrait tout à l'heure les mérites.

Elle est ornée de belles verrières de Dobbelaere, Casier, Ladon. Eh bien ! si vous voulez jouir de la vue de ces vitraux le matin, alors que les offices se célèbrent, vous ne le pouvez ; ils sont plongés dans l'obscurité par suite de la désorientation regrettable de l'édifice. C'est là, dit-on, un point de vue secondaire ; mais au point de vue de l'art et de l'éducation du peuple, ce n'est point secondaire du tout.

Nous serons d'accord, j'en suis convaincu, pour reconnaître qu'il faut insister le plus possible, avec une certaine insistance, pour qu'on veuille réaliser partout ce que réclament à la fois les principes rappelés d'une façon si complète par M. le chanoine Van Caster, et les nécessités climatiques auxquelles est subordonnée, sous notre climat, la pratique des constructions habitables.

Nous abordons, Messieurs, l'examen de la question suivante, ainsi conçue :

« 4^o Quelles sont les règles à conseiller pour que les flèches, ne faisant pas corps avec les tours, se raccordent à celles-ci de la manière à la fois la plus solide, la plus simple et la plus élégante ?

» Quelles sont les précautions à prendre pour l'écoulement des eaux pluviales au bas de ces flèches de tour? »

Ce sont MM. Blomme et De la Censerie qui ont été nommés rapporteurs.

Je donne la parole à M. Blomme.

M. BLOMME (Anvers). — Monsieur le Président, je vous ai communiqué des croquis à ce sujet. Je dirai néanmoins quelques mots qui expliqueront plus clairement ce que je voudrais dire dans mon rapport.

M. LE PRÉSIDENT. — Lisez toujours votre rapport; il est très clair; ne faites pas preuve d'une fausse modestie!

M. BLOMME (Anvers). — Soit; voici donc mon rapport :

Pour pouvoir répondre à la première question, nous croyons devoir jeter un coup-d'œil sur l'historique des tours et des flèches.

Extrêmement rares avant le XI^e siècle, les tours étaient primitivement de forme quadrangulaire (fig. I et II), surmontées d'une flèche de forme pyramidale à quatre pans, peu élevée par rapport à la tour.

A la longue, ces flèches se firent plus aiguës; finalement très hautes et très luxueusement ornementées.

Les tours présentèrent tantôt la forme octogonale simple (fig. III), tantôt la forme octogonale avec amortissements aux angles (fig. IV), ou avec bahut et balustrades, ou encore avec flèche pleine et ajourée, parfois avec flèche à côtes saillantes et rentrantes, avec flèche torse, etc.



Fig. I et II.

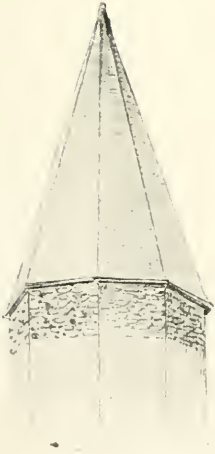


Fig. III.

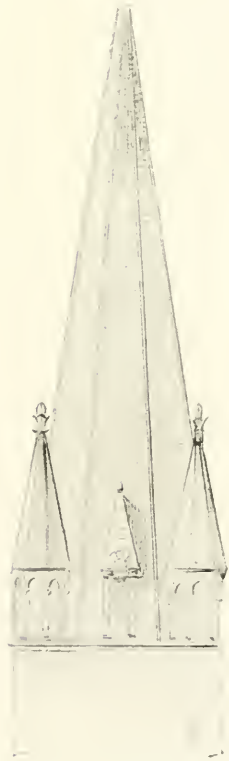


Fig. IV.

A l'époque de la renaissance, les versants affectent des formes accidentées, présentent des étages avec des colonnades, des arcades ajourées et des formes bulbeuses.

Pour les tours datant de la période du xi^e au xiv^e siècles, il est à remarquer que la flèche ne dépasse guère la largeur de la tour qui lui sert de base et se termine par un cordon à glacis et larmier faisant l'office de rejet d'eau.

Certaines flèches ont des corniches. L'ornementation de celles-ci est généralement très sobre. Des corbeaux, des feuilles toujours peu saillantes, laissant une ombre portée en rapport avec l'architecture qui l'entoure.

Nous croyons pouvoir ajouter que les tours doivent être conçues eu égard à la situation des lieux, c'est-à-dire que les tours isolées, les tours enclavées dans d'autres constructions, les tours ayant comme voisinage des montagnes, des rochers, des sites boisés doivent porter leur cachet d'éléance, de solidité et de robustesse d'après le cadre naturel dans lequel elles sont placées.

Il ne nous sera pas interdit de formuler en passant le vœu que dans la construction des tours l'on tienne compte du caractère tout spécial, du cachet propre à la région que le clocher à construire est appelé à dominer.

Pour en venir directement aux questions posées, nous concluons que pour les tours en styles roman et gothique jusqu'au xv^e siècle, on raccorde les flèches à leur base le plus judicieusement possible, comme les anciens l'ont toujours fait, c'est-à-dire en appliquant la forme rationnelle aux lois de stabilité et d'équilibre.

Quant à l'écoulement des eaux pluviales au bas des flèches, nous estimons que l'établissement d'une gouttière

sur les versants ou la construction de corniches avec gouttières est à condamner: Primitivement il n'y avait qu'une simple tablette sur les murs recevant les tuiles de la couverture et les eaux tombaient directement sur le sol. On aurait tort, à notre avis, d'abandonner ce système.

En ce qui concerne les styles en vigueur à partir du xv^e siècle, il est impossible d'édicter des règles fixes à observer. Depuis cette époque les architectes ont déployé toutes les ressources de leur brillante imagination et ont créé des œuvres de génie, telles que les tours d'Anvers, de Strasbourg, de Fribourg, qui ont suscité l'admiration enthousiaste de toutes les générations.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions beaucoup, Monsieur Blomme; permettez-moi de vous associer, dans nos remerciements, notre cher collègue De la Censerie.

Nous reconnaissons dans votre collaboration les effets utiles de votre excellente amitié. (*Rires.*)

Vous voudrez bien, Monsieur Blomme, compléter quelque peu les croquis pour la publication de votre rapport.

M. BLOMME (Anvers). — J'ajouterai quelques exemples.

M. LE PRÉSIDENT. — Evidemment, vous ne pouvez pas le faire aujourd'hui, mais comme vous avez un peu de temps avant la publication, il vous sera aisé de compléter votre travail.

M. BLOMME (Anvers). — Parfaitement, Monsieur le Président.

M. LE CHANOINE VAN CASTER (Malines). — Messieurs, le texte de ce rapport me suggère une idée qui est celle-ci : vous avez, Monsieur le rapporteur, omis une quantité de flèches dont on pourrait faire état. Ainsi, par exemple, dans la Flandre maritime, la tour est carrée et la flèche est octogone. Le raccordement n'est pas fait; il y a tout simplement une galerie sans gouttière.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous parlez des tours en maçonnerie?

M. LE CHANOINE VAN CASTER (Malines). — Oui, des tours en maçonnerie. Là où se trouve la partie massive de la tour, on laisse, sans scrupule, s'écouler les eaux comme elles le veulent.

M. LE PRÉSIDENT. — Par exemple, dans des gargouilles.

M. BLOMME (Anvers). — Je crois que les gargouilles sont devenues rares de nos jours. On voit généralement des corniches aux cathédrales; par exemple, la corniche de la cathédrale de Paris a bien 80 centimètres de saillie, la gorge a 1^m50, avec deux rangées de crochets. Elle peut facilement rejeter les eaux, parce que la corniche a une très grande saillie. C'était des cathédrales où la flèche était en pierre, comme primitivement on en construisait, mais sur le profil remis, cela n'est pas représenté.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous devriez ajouter quelques mots à votre rapport.

M. BLOMME (Anvers). — Il s'agit d'un travail assez considérable.

M. LE PRÉSIDENT. — Puisque vous parlez de le compléter, vous pourriez y ajouter quelques mots pour développer votre pensée. (*Adhésion.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons, Messieurs, au cinquième objet de notre ordre du jour.

« Inventaires des objets d'art appartenant aux établissements publics. »

Après les explications détaillées que j'ai données dans notre réunion préparatoire, c'est-à-dire dans notre assemblée de samedi dernier, je ne crois pas avoir beaucoup de choses à ajouter dans l'assemblée générale publique.

Nous avons entendu tout à l'heure qu'un certain nombre de provinces, marchent. Elles s'inspirent de ce principe : « J'existe, donc je dois marcher ! » Elles marchent, quoique jusqu'à présent elles n'aient pas eu à leur disposition les ressources nécessaires.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir annoncer que le vœu exprimé par M. Matthieu sera réalisé, c'est-à-dire que les Chambres législatives ont voté les 10,000 francs dont nous avons besoin annuellement pendant une dizaine d'années.

Nous avons certainement en faveur de notre œuvre des inventaires, M. le Ministre de la Justice et son Département.

Il ne faut pas nous le dissimuler : dans d'autres milieux, il y a des préjugés à ce sujet. Certaines personnes ont dit : « nous pourrions avoir en Belgique une répétition de ce qui s'est passé dans un pays voisin. » Cela est une grave erreur !

Nous n'avons pas à nous préoccuper de ce qui s'est passé, sous ce rapport, dans un pays voisin. Je ne sais pas si, dans ce pays, on s'est adressé à des gens compétents pour dresser des inventaires ; je ne pense pas que des huissiers et des receveurs de l'enregistrement soient capables d'apprécier et de classer des œuvres d'art. Il ne paraît pas indispensable que la force armée doive intervenir pour collaborer à un travail artistique et archéologique. Tout cela est loin de notre pensée et du bon sens belge. Le travail dont il s'agit doit être fait tranquillement, simplement, avec calme, avec maturité ; il n'est question que de continuer et d'achever une œuvre de conservation. On a dit aussi que le clergé se montre difficile ou tout au moins ombrageux quant à l'opération elle-même. J'ai donné à cet égard des preuves incontestables du contraire dans notre réunion préparatoire de samedi dernier ; non seulement le clergé n'est pas adversaire du système d'inventaire, compris de la manière dont nous le réalisons, mais il y collabore d'une façon effective. Un savant évêque m'a donné personnellement toute assurance à cet égard. Je l'ai nommé lors de notre assemblée privée.

Au surplus, j'en appelle à ces Messieurs de la province d'Anvers et du Brabant ; il n'y a pas de doute qu'ils trouvent un bon accueil partout.

M. DONNET (Anvers). — Presque partout.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne s'agit pas d'exceptions, mais de la règle. Tous les membres effectifs de la Commission royale des Monuments, les Gouverneurs-Présidents et les

membres des Comités de nos correspondants, ainsi que le clergé, tous sont d'accord pour considérer l'œuvre des inventaires comme une œuvre utile, parce que, comme l'a dit tantôt M. Matthieu, on peut citer des exemples certains, d'après lesquels si l'inventaire avait existé, telle ou telle œuvre d'art n'aurait pas été aliénée.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne la demande, il me reste, Messieurs, à vous lire une communication au nom du chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Voici ce que m'écrit le chevalier Marchal :

« Les Académies, Messieurs, n'ont plus besoin de vous réitérer qu'elles se considèrent comme très honorées de voir dans leur local les réunions annuelles si intéressantes pour l'archéologie et l'art national de la Commission royale des Monuments. Aussi, Messieurs, vous souhaitent-elles le revoir jusqu'à l'année prochaine. »

Je suis certain, Messieurs, d'être votre interprète à tous en remerciant toutes les Académies de la bonne hospitalité qu'elles nous offrent si gracieusement pour la dixième fois. (*Vive approbation.*)

Permettez-moi encore de souhaiter que nos réunions annuelles, reprises il y a dix ans, se continuent et que nous nous retrouvions souvent en aussi grand nombre que nous le sommes aujourd'hui et dans d'aussi bonnes conditions.

Vivons tous cent ans si possible et faisons en sorte que nos réunions soient aussi durables que nos vieilles et belles églises.

A cette fin, songeons à l'estomac ; ne manquons pas d'être nombreux ce soir, à six heures, à l'hôtel du *Grand Miroir*, où se célèbre notre petit banquet fraternel.

Ceux qui y participeront y goûteront quelques moments agréables ; en cette matière-là, le règlement n'oblige pas le Président à rappeler qu' « un quart-d'heure est déjà passé ». (*Rires et applaudissements prolongés.*)

La séance est levée à cinq heures.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 8, 16, 23 et 30 novembre; des 7, 14, 21 et 28 décembre 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de peintures décoratives dans la chapelle de Beignée, sous Ham-sur-Heure (Hainaut). Pour la peinture de la nef, le Collège donne la préférence au type présenté sous la lettre C, qui est le plus simple. Au cours de l'exécution, il conviendra de supprimer l'ornementation figurée au sommet des murs du chœur entre les ogives des fenêtres; auteur, M. Percy;

Église
de Beignée.
Peintures
décoratives.

2° Le projet de décoration picturale de l'église d'Hausinelle (Namur), sous réserve de supprimer les crochets formés par l'appareil simulé aux encadrements des fenêtres; auteur, M. Meunier;

Église
d'Hausinelle.
Décoration
picturale.

3° Le projet concernant le placement de deux vitraux peints dans l'église de Frameries (Hainaut). L'attention de

Église
de Frameries.
Vitraux.

l'auteur, M. Ladon, a été appelée sur le fond du vitrail, qu'il conviendrait d'établir en verre anglais, et sur la bordure extérieure qui pourrait se rapprocher davantage du style général de la composition ;

Église
de Maubray,
Vitraux.

4° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans l'église de Maubray (Hainaut). Il conviendra d'examiner, au cours de l'exécution, s'il n'y aurait pas lieu d'établir un petit filet autour du vitrage de la verrière le long de la maçonnerie encadrant les baies ; auteur, M. Ladon ;

Église de
Nieuwmunster,
Vitrail.

5° Le projet relatif au placement d'un vitrail peint dans l'église de Nieuwmunster (Flandre occidentale) ; auteur, M. Coucke ;

Église
de Saint-André
lez Bruges,
Vitrail.

6° Le projet d'un vitrail peint destiné à l'église de Saint-André lez Bruges (Flandre occidentale), à la condition de tenir compte de la recommandation formulée par M. l'Inspecteur architecte provincial, dans son rapport du 15 septembre 1907, relativement à la tonalité de la peinture, qui devrait être plus vive ; auteur, M. Coucke ;

Église
de Leeuw-Saint-
Pierre,
Vitrail.

7° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans la fenêtre du pignon nord de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant). L'attention de l'auteur, M. Dobbelaere, a été attirée sur la convenance de veiller avec soin à ce que les couleurs de cette verrière ne nuisent pas à l'effet de la fresque voisine, œuvre de M. De Geetere ;

Église
de Notre-Dame
de Pamele,
à Audenarde,
Vitraux.

8° Le projet de quatre vitraux destinés au côté sud de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale), tout en appelant l'attention de M. Dobbelaere sur la partie inférieure des verrières, qui pourrait être un peu plus colorée ;

9° Le projet d'un vitrail peint à placer dans le chœur de l'église de Wetteren (Flandre orientale); auteur, M. Casier;

Église
de Wetteren.
Vitrail.

10° Le projet de restauration des vitraux de l'église d'Olloy (Namur);

Église d'Olloy.
Vitraux.

11° Le projet concernant l'exécution de deux vitraux pour l'église de Saint-Nicolas, à Putte (Anvers); auteur, M. Casier;

Église
de Saint-Nicolas,
à Putte.
Vitraux.

12° La proposition de faire restaurer un ornement sacerdotal de l'église de Meysse (Brabant). Le travail consiste à réappliquer les broderies sur un nouveau fond de soie blanc. La soie moirée proposée peut être admise à la condition qu'elle soit passée au thé pour lui donner la teinte voulue.

Église
de Meysse.
Ornement
sacerdotal.

— Il a été procédé, le 29 octobre 1907, dans l'église de Kerkhoven, sous Lommel (Limbourg), à l'examen d'un spécimen, complètement achevé, des quatre peintures murales projetées au sanctuaire. Exécutée d'après le système huile et cire, cette composition, qui représente la Dernière Cène, sans être particulièrement originale, produit bon effet et mérite l'approbation.

Église
de Kerkhoven.
Peintures
murales.

— Il a été procédé, le 8 novembre 1907, dans l'église de Grimberghen (Brabant), à l'examen de vingt-trois grands tableaux anciens restaurés par M. Buéso et remis à leur place respective.

Église
de Grimberghen.
Tableaux.

Il a été constaté que cette restauration difficile et de longue haleine avait été menée avec une prudence et une habileté qui méritent des éloges.

Telles qu'elles se présentent, ces toiles sont dépourvues de leur complément. Leur bon aspect serait considéra-

blement accru si on les entourait d'une baguette dorée sans prétention formant cadre.

Eglise d'Hyon.
Peintures
decoratives.

— Les travaux de décoration effectués à l'église d'Hyon ont fait l'objet d'un examen, sur place, le 22 octobre 1907, de concert avec MM. Hubert, Devillers, l'abbé Puissant, Motte, Van Loo et Matthieu, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut.

Il a été reconnu que la polychromie entamée au sanctuaire, aux bas-côtés et à une partie du vaisseau était moins défectueuse que le représentaient le projet soumis et les avis communiqués.

Il y aura lieu pourtant d'inviter l'artiste à remanier une partie de son œuvre.

Les draperies du chœur devront se déployer d'une pièce et présenter moins de plis tracés.

De gros plis figurés remplaceront les colonnettes grises. Les arcatures auxquelles les colonnettes susdites servent de support, seront avantageusement remplacées par des rustiques dans le ton de la draperie du soubassement. Ces rustiques seront séparés de la draperie par une ligne d'une couleur qui ne heurte pas les parties avoisinantes.

Le ton gris des colonnes peintes du vaisseau demande à être réchauffé pour qu'il s'harmonise avec les colonnes de la nef, qui sont en pierre naturelle.

Les claveaux des petites fenêtres et des grandes arcades de la nef devront être inscrits dans une seule ligne, c'est-à-dire qu'ils devront être constitués sans saillie.

M. Verheughen prendra à tâche d'appliquer aux endroits critiqués un échantillon sur toile ou sur papier huilé. La

Commission royale jugera des corrections faites et verra, s'il y a lieu, les modifications à y apporter.

— La visite qui a eu lieu à Loenhout et à laquelle assistait M. l'abbé Laenen, membre du Comité des correspondants de la province d'Anvers, a été consacrée à l'examen de la restauration du retable en chêne sculpté, sans peintures, qui couvre le mur de la chapelle sud de l'église paroissiale.

Église
de Loenhout,
Retable.

Cette œuvre d'art, dont l'histoire de Saint-Quirin fournit les principaux sujets, date des premiers temps de la Renaissance.

Elle est garnie de volets massifs en chêne de facture moderne. L'examen des faces latérales de la caisse du retable a permis de constater qu'autrefois ces volets n'existaient pas. On ne relève, en effet, aucune trace de charnières. En outre, il y a, de part et d'autre, des sculptures en forme de chimères que l'on a déplacées pour les mettre derrière les volets, en manière telle que ces ornements ne sont visibles que lorsque le meuble est fermé.

A part ces volets, qu'il conviendra d'enlever, les travaux de restauration artistique ont été exécutés dans les conditions voulues; il n'y a pas d'inconvénient à ce que le Département des Sciences et des Arts liquide le subside de 500 francs promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

— MM. Ch.-L. Cardon, membre effectif, et le baron H. Kervyn de Lettenhove, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, chargés de l'examen du grand tableau restauré de l'église de Sainte-Anne, à Bruges, ont dressé le rapport suivant, qui a été lu en séance du

Église
de Sainte-Anne,
à Bruges.
Tableau.

8 novembre 1907, adopté par tous les membres présents et transmis en copie au Conseil de fabrique :

« Monsieur le Président,

» M. Ch.-L. Cardon, délégué par la Commission royale des Monuments pour examiner le grand tableau récemment restauré à l'église de Sainte-Anne, à Bruges, m'a prié de l'accompagner dans cette visite et nous avons fait ensemble les constatations suivantes :

» Le tableau a été bien nettoyé et convenablement restauré sur certaines coutures anciennes.

» L'enduit à la cire dont il a été ensuite recouvert ne fait pas ressortir suffisamment, à notre avis, toute la gamme de certaines couleurs employées par le peintre pour donner des valeurs différentes, ne restitue pas aux personnages d'avant-plan toute leur vigueur et ne détruit pas entre les personnages de l'arrière-plan et le fond une confusion que l'artiste n'a pas voulue. Le vernis aurait remédié à toutes ces lacunes.

» A notre avis encore, le vernis aurait offert pour la conservation de la peinture des garanties de *préservation* indiscutables, alors que l'enduit à la cire semble n'avoir pas ces mêmes avantages.

» D'autre part, plusieurs personnes, sans partager nos craintes, estiment qu'un vernis étendu sur un tableau de dimensions si vastes, placé entre un double éclairage, produirait toujours sur certaines parties de sa surface des miroitements nuisibles à l'effet d'ensemble de cette très belle œuvre.

» Devant des opinions aussi divergentes et par déférence pour certains collègues et membres du Conseil de fabrique,

nous avons décidé de ne pas trancher la question et de nous borner à une expérience.

» Nous avons donc fait vernir un coin du tableau, tandis que tout le reste demeure couvert de son enduit à la cire.

» Et voici ce qui légitime à nos yeux cette solution : les craquelures de la peinture de ce Jugement dernier et l'état de vétusté de la toile exigeront à assez bref délai un *rentoilage* de tout le tableau. D'ici là, on pourra juger par expérience du degré de protection qu'offre pour la peinture l'enduit à la cire qu'on y a mis. On pourra comparer l'état de conservation et de propreté de la couleur placée sous le vernis avec l'état de celle qui aura reçu l'enduit à la cire, et le résultat tranchera cette importante question.

» Nous avons donc autorisé l'enlèvement des échafaudages placés devant le tableau. »

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

1° Le projet relatif à la construction d'une maison communale à Juseret (Luxembourg); architecte, M. Würth;

Maison
communale
de Juseret.

2° Le projet de restauration de l'ancien pilori qui se trouve à côté du cimetière de Saint-Amand (Anvers); architecte, M. Careels.

Ancien pilori
de Saint-Amand.

— La démolition autorisée des deux étages supérieurs de la tourelle de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-du-Mont, à Ypres (Flandre occidentale), ayant soulevé des protestations, la Commission a jugé utile de faire examiner le monument, le 18 novembre 1907.

Abbaye de
Saint-Jean-du-
Mont,
à Ypres.

Il résulte de cet examen que les lézardes verticales de la tourelle sont telles, le tassement des matériaux et le

renflement avec déviation des arêtes vers l'extérieur sont si accentuées que toute restauration paraît impossible sans démolition partielle de l'édifice.

Il y a donc lieu de continuer la démolition des deux étages supérieurs de la tourelle.

Toutes les pierres sculptées et moulurées ainsi que les poutres de la toiture, où se voient encore des têtes sculptées, sont conservées avec soin dans un grenier du bâtiment attenant, et le tout y est assemblé de manière à faciliter la reconstruction. Celle-ci devra pouvoir se faire le plus tôt possible, afin de ne point laisser disparaître ce très gracieux monument d'un aspect vraiment artistique et qui constitue, en outre, un souvenir historique.

D'autre part, il importera de prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la conservation de tous les matériaux susceptibles d'être remis en œuvre lors de la restauration du monument.

La Commission insiste vivement pour qu'on soumette, sans nul retard, aux autorités compétentes le projet de restauration de l'édifice. Il importe aussi que cette restauration soit traitée avec la plus grande fidélité et que l'on s'entoure de tous les renseignements possibles pour la restitution des parties de la tourelle qui ont subi des changements postérieurs à la construction.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère au hameau de Grasheide, sous les communes de Putte et

Schricck (Anvers), sous la réserve d'atténuer la raideur de l'escalier donnant accès à l'étage; architecte, M. Careels;

2° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Noville (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

3° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Roelenge-Looz (Limbourg); architecte, M. Silveryser;

4° Le projet de restauration du presbytère de Hulsen, sous Baelen (Anvers); architecte, M. Taeymans;

5° Le projet concernant l'exécution de travaux d'amélioration et de restauration au presbytère d'Audenhove-Sainte-Marie (Flandre orientale); architecte, M. Bernaert;

6° Le projet de travaux de réparation à exécuter au presbytère de Sugny (Luxembourg); architecte, M. Courtois;

7° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Floriffoux (Namur).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs :

1° A la construction d'une église à Roumont, commune de Flamierge (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église
de Roumont.

2° A l'agrandissement de l'église de Hour (Namur), tout en faisant remarquer que le chœur de l'édifice est fort étriqué; au cours de l'exécution des travaux, il importera de prolonger d'environ un mètre la partie droite du sanctuaire du côté de l'abside; architecte, M. Lange;

Église
de Hour.

3° A l'agrandissement de l'église de Gammerages (Brabant); architecte, M. Van den Bembem;

Église
de Gammerages.

- Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende. 4° A l'aménagement des abords de l'église des SS. Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale); architecte, M. De la Censerie;
- Église de Ways. 5° A la construction d'un jubé dans l'église de Ways (Brabant); architecte, M. Bauthier;
- Église de Saint-Nicolas, à Gand. 6° A la construction de sacristies à l'église de Saint-Nicolas, à Gand (Flandre orientale). Il y aura lieu, au cours de la construction, de revoir l'encaissement situé entre le garde-meubles et les contreforts de la dernière chapelle de la partie droite du chœur, encaissement qui pourrait devenir une cause d'humidité et un réceptacle à neige. Il importera aussi de rechercher un meilleur emplacement que celui proposé pour les water-closets. Si l'espace dont on peut disposer à cette fin ne suffit pas pour établir deux water-closets, qu'on se borne à un seul; architecte, M. Geirnaert;
- Église de La Hulpe. 7° A l'établissement de clôtures autour de l'église de La Hulpe (Brabant); architectes, MM. Bastin et Simon;
- Objets mobiliers d'églises. 8° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :
- Beignée, sous Ham-sur-Heure (Hainaut) : autel dédié au Bienheureux Richard;
 - Boubier, à Châtelet (Hainaut) : mobilier complet;
 - Trioux, à Carnières (Hainaut) : maître-autel;
 - Notre-Dame de la Tombe, à Kain (Hainaut) : mobilier complet;
 - Saint-Gilles, à Liège : banc de communion;
 - Saints-Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale) : complément du mobilier;
 - Lombeek-Notre-Dame (Brabant) : maître-autel;

Buzet, sous Floreffe (Namur) : mobilier complet ;

Asper (Flandre orientale) : mobilier complet ;

Aeltre (Flandre orientale) : maître-autel et deux autels latéraux ;

Saint-Antoine, à Esschen (Anvers) : mobilier complet ;

Saint-Norbert, à Anvers : confessionnal et lambris ;

Horendonck, sous Esschen (Anvers) : mobilier complet ;

Wasmuël (Hainaut) : cloche.

— La chaire en pierre bleue posée dans l'église de Spon-
tin a fait l'objet d'un examen sur place, le 19 novembre 1907,
de concert avec MM. Boverouille, Dardenne, Lange et
Van den Eeden, membres du Comité des correspondants
de la province de Namur.

Église
de Spontin.

Il a été reconnu que cette chaire méritait l'intervention
pécuniaire promise du Département des Sciences et des
Arts, en vue de sa réalisation.

Le meuble se présente du côté de l'Évangile, appuyé au
pilier près le sanctuaire, l'escalier avec garde-corps en fer
forgé, débordant sur la grande nef.

Cette disposition inusitée n'est pas heureuse ; il est regret-
table que l'on n'ait pas établi la tribune entre deux colonnes
ou qu'on ne l'ait pas adossée au gros pilier du côté de
l'Épître.

Toutefois, en présence du fait accompli, de la bonne foi
qui y a présidé, du travail dispendieux et incertain qu'oc-
casionneraient le démembrement et la réédification du mas-
sif de pierre dans la nef méridionale, il faut se résoudre au
maintien de l'état de choses actuel. Aucun plan terrier
n'avait été soumis aux autorités consultées.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église
de Hozémont.

1° Le projet relatif à la restauration des fenêtres de l'église de Hozémont, commune de Horion-Hozémont (Liège);

Chapelle
d'Arloncourt.

2° Le projet de travaux de réparation à exécuter à la chapelle d'Arloncourt, commune de Longwilly (Luxembourg), et au placement de bancs dans cet édifice;

Église
de Heer.

3° Le projet de réparation du plafond et de la toiture de l'église de Heer (Namur);

Église
de Spy.

4° Le projet relatif à la restauration et à la consolidation du plafond d'une chapelle-annexe de l'église de Spy (Namur); architecte, M. Lange;

Église
d'Oplinter.

5° Le projet relatif au parachèvement de la restauration de l'église d'Oplinter (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église
de Ragnies.

6° Le projet concernant la restauration de l'église de Ragnies (Hainaut). Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de remplacer par une voûte polygonale en bardeaux, la voûte prévue en maçonnerie pour la nef. Le plafond actuel sera conservé au-dessus de la voûte en bardeaux; architecte, M. Veraart;

Chapelle
du Saint-Esprit,
à Malines.

7° Le projet de restauration de la chapelle du Saint-Esprit, à Malines (Anvers), sous réserve de réduire un peu les proportions des lucarnes projetées à la toiture et de faire usage, comme le demande le Comité provincial des correspondants, de la pierre blanche au lieu de la pierre bleue, pour la restauration des seuils des fenêtres; architecte, M. Peel;

8° Le projet concernant l'exécution de travaux complémentaires de restauration à l'église de Moorslede (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw;

Eglise
de
Moorslede.

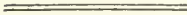
9° Le compte rendu des travaux de restauration exécutés pendant le premier semestre de l'année de 1907, à l'église de Notre-Dame, à Anvers.

Eglise
de Notre-Dame,
à Anvers.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.



R A P P O R T

SUR LES TRAVAUX DE LA SECTION ARTISTIQUE
DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX
PENDANT L'ANNÉE 1906.

Notre Comité se propose, par un accroissement méthodique de ses collections de moulages, d'offrir, tant aux étudiants qu'aux artisans d'art et aux artistes, des séries chronologiques, aussi complètes que possible, de spécimens d'art appliqué à différentes branches de l'industrie. Il va sans dire que nous avons à nous occuper d'abord de celles de nos collections qui présentent le plus de lacunes. Dans cet ordre d'idées, nous avons réuni déjà une belle série de dinanderies, notamment des fac-similés de fonts baptismaux, de lutrins, de chandeliers d'église et d'aquamaniles qui offrent des spécimens de cet art depuis le XII^e jusqu'au XVI^e siècle. Dans cette collection, le XIV^e siècle n'occupe pas encore la place à laquelle il aurait droit ; mais cette lacune sera bientôt comblée, au moins en partie, par la reproduction du beau lutrin de Jean Joses que possède l'église Notre-Dame, à Tongres.

Nous avons continué cette année un travail commencé en 1905, et dont le but est de réunir des documents en vue du choix d'un certain nombre de spécimens, à reproduire par le moulage, du travail artistique du bois. Nous avons fait photographier, dans ce but, les boiseries de l'église Saint-

Piat, à Tournai ; de l'église du Saint-Sauveur, à Haekendover, et de l'hôtel d'Ausembourg, à Liège.

Haekendover.

L'église du Saint-Sauveur, à Haekendover, possède un retable dont nous avons le moulage ; il date du *xiv^e* siècle ; il est décoré de nombreuses statuette de saintes et de saints et d'une série de groupes sculptés dont les sujets sont relatifs à la fondation de l'église. Ces statuette et ces groupes sont disposés dans une « huche » munie de deux volets dont l'intérieur porte, comme celui de la huche, deux rangées d'élégants baldaquins d'architecture, sous lesquels les sculptures sont simplement posées, sans aucune attache ; cette circonstance a donné lieu à deux faits regrettables ; d'abord, des amateurs peu scrupuleux se sont emparés d'une statuette et d'un groupe ; d'autre part, les sculptures ont été placées d'après des données évidemment fausses et ne répondant pas à la disposition primitive.

Le premier dommage est malheureusement irréparable : la statuette manquait déjà quand nos mouleurs ont exécuté la reproduction du retable ; dans notre moulage, sa place est occupée par un double d'une des autres figurines. Le groupe a été enlevé plus tard ; il figure, en effet, dans notre moulage ; il se compose de quatre personnages : Saint-Jean l'Évangéliste et les deux Marie s'empressant autour de la Vierge, qui s'évanouit : c'est le « Spasimo » ; cette composition se trouvait dans le compartiment central du retable, ainsi qu'un groupe de trois soldats. Ces deux groupes se voient toujours dans les compositions qui représentent le Calvaire ; il manque donc encore au retable d'Haekendover le groupe du fond, composé du Christ en croix entre les

deux larrons. Il est très regrettable que l'enlèvement de ce dernier groupe soit aussi antérieur à notre moulage ; il n'est pas possible, en effet, de le remplacer, comme on pourrait le faire pour le groupe du « Spasimo », soit par un plâtre peint, soit par une copie en bois exécutée d'après notre moulage.

Nous avons dit que le placement actuel des sculptures est défectueux ; en effet, toutes les statuettes occupent l'étage supérieur, d'un bout à l'autre du retable en y comprenant les volets, et tous les groupes se suivent de la même façon à l'étage inférieur ; le groupe des trois soldats, dont la place dans le compartiment central s'indique d'elle-même, se trouve sous le second baldaquin du bas de la huche, entre deux groupes relatifs à la fondation de l'église, avec lesquels il n'a pas le moindre rapport.

Le compartiment du milieu a été garni, par un restaurateur, d'un baldaquin placé à mi-hauteur et qui n'a certes jamais existé à cet endroit dans l'œuvre originale.

La figure du Père Éternel bénissant, posée sur ce baldaquin, devait se trouver au sommet, couronnant la composition du « Calvaire », qui occupait toute la hauteur de ce compartiment. Au bas et au premier plan, respectivement à droite et à gauche, étaient le « Spasimo » et le groupe des soldats. Les douze groupes relatifs à la fondation de l'église devaient occuper les douze niches de la huche, dont les baldaquins diffèrent de ceux des volets, où doivent prendre place, deux par deux, les vingt-quatre figurines de saintes et de saints.

Le moulage exposé dans notre Musée est disposé de cette façon ; il suffit de le comparer au retable original dans son

état actuel pour acquérir la conviction que cet arrangement est non seulement plus avantageux au point de vue de la présentation de l'œuvre d'art, mais encore tout à fait conforme à la tradition constante, observée dans les retables analogues de l'époque gothique.

L'église d'Haekendover possède encore une croix triomphale de la fin du xv^e ou du début du xvi^e siècle. Les boiseries : chaires, lambris et stalles appartiennent à l'époque moderne.

La chaire date du commencement du xviii^e siècle. L'escalier, avec un terme en forme d'aileron au bas d'une rampe ajourée décorée de moulures et de feuillages, conduit à une cuve circulaire sur le pourtour de laquelle se détache le buste en profil du Christ, en bas relief, dans un encadrement de style rocaille, entre deux petits pilastres. Le panneau formant le fond de la chaire est flanqué de deux ailerons du même style; l'abat-voix, très large, est surmonté de quatre enroulements disposés en croix, servant de piédestal à une statuette de l'Enfant Jésus.

Les murs de l'église sont revêtus de boiseries divisées en panneaux, sur chacun desquels se détachait jadis une délicieuse chute de fleurs, suspendue à une patère où s'accroche aussi une guirlande d'étoffe. Cette ornementation a disparu en plus d'un endroit; une des chutes de fleurs qui subsistent a été moulée par notre atelier; mais il est à désirer que l'on reproduise plusieurs autres spécimens de cette charmante décoration.

Dans la sacristie se trouve un beau confessionnal de style rocaille comme la chaire, appliqué sur un fond de lambris que relèvent aussi des chutes de fleurs. La reproduction de

ce meuble constituerait pour nous un modèle intéressant au double point de vue de l'histoire du mobilier religieux et de la sculpture décorative de la première moitié du XVIII^e siècle.

De chaque côté du chœur de l'église du Saint-Sauveur est disposée une rangée de stalles, avec hauts dossiers; elles sont antérieures aux autres boiseries et ne paraissent pas avoir été exécutées pour leur emplacement actuel.

On remarque d'abord, à l'entrée du chœur, une série de cinq *formes*; aux quatre premières correspond une stalle basse; devant la cinquième est placé un pupitre dont la face est décorée du monogramme de la Vierge encadré de riches sculptures en plein bois; cette face est renforcée de pilastres flanqués d'ailerons avec chutes de fleurs, d'une exécution moins délicate que celle des lambris des bas-côtés.

Les hauts dossiers des trois dernières stalles forment un ensemble en avant-corps, comportant, au milieu, deux colonnes torsées enlacées de branches avec fleurs et feuillages, et de chaque côté, deux colonnes à fût lisse; les six chapiteaux sont composites. L'entablement, dessinant une saillie semi-circulaire, forme une sorte de baldaquin au-dessus de la stalle comprise entre les deux colonnes torsées; il est rectiligne au-dessus des deux stalles contiguës. Un lambrequin court sous l'architrave; la frise est enrichie de rinceaux.

Cette première série de stalles est séparée par la porte de la sacristie d'un second ensemble comprenant trois *formes*; le dossier de celle du milieu est flanqué de deux colonnes à fût lisse, au-dessus desquelles l'entablement forme un avant-corps rectiligne; une dernière stalle vient ensuite, abritée sous un baldaquin semi-circulaire supporté par deux

colonnes torsées, chacune accouplée à une colonne lisse. Il n'existe plus, ici, de stalles basses. Dans les deux ensembles, les accoudoirs correspondant aux colonnes torsées sont soutenus par des têtes d'anges, ailées. Les pareloses sont élégamment ornées d'enroulements et de feuillages. Toute la décoration est riche sans surcharge prétentieuse.

Si un moulage des stalles d'Haekendover était exécuté pour notre Musée, il y aurait lieu de reproduire l'ensemble des trois stalles avec baldaquin arrondi au-dessus de celle du milieu, ainsi que le pupitre placé devant la dernière, et l'une des stalles basses.

Tournai.

Des *formes*, contemporaines de celles d'Haekendover, sont placées dans le chœur de l'église Saint-Piat, à Tournai. Il y en a quatre de chaque côté, munies de pupitres, mais sans stalles basses.

Leurs hauts dossiers forment des panneaux encadrés de moulures ornementées, séparés l'un de l'autre par des colonnes torsées sur consoles, avec chapiteaux composites et entablement à frise ornée de rinceaux. Ces stalles sont inférieures à celles de l'église d'Haekendover.

Notons en passant que l'église Saint-Piat possède un fort joli lutrin-aigle, datant du début du xv^e siècle. L'oiseau est perché sur une sphère aplatie. Le pied, de forme circulaire, est composé de moulures très simples de diamètre décroissant, enrichies de rosettes; il est porté par trois petits animaux monstrueux et élevé sur un socle de marbre, également mouluré. La tige qui séparait primitivement ce pied de l'aigle-pupitre a disparu, à la suite d'un accident; on lui a substitué une sorte de balustre renflé et godronné à

mi-hauteur et couronné de feuillages, qui n'a aucun rapport de style avec le reste de l'objet.

La cathédrale de Tournai possède une superbe chaire en bois sculpté du commencement du xviii^e siècle.

La cuve est circulaire et divisée, par des ressauts ornés de chutes de fleurs, en panneaux richement encadrés de moulures fleuries, de style rocaille; elle s'évase vers le bas, qui est entouré d'un gros tore très ornementé; au-dessous, autour d'un gros pendentif, se voient des statues en grandeur naturelle personnifiant les Trois Vertus théologiques; à la droite du meuble, la Foi, tenant la croix et le calice; de l'autre côté l'Espérance, qui pose la main gauche sur le jas d'une grande ancre, et tend l'autre main vers la Charité: une femme, assise sur le sol et qui soigne maternellement deux petits enfants. Le fond de la chaire simule une draperie soutenue par deux angelots qui sonnent de la trompette; cette draperie s'applique contre le tronc d'un palmier qui soutient tout l'édifice; sa tête feuillue s'élève au-dessus de l'abat-voix, formé de la même draperie étendue, garnie au bord de cordelières à glands et relevée par un angelot. En somme, la cuve de cette chaire rappelle, avec plus de recherche dans la silhouette comme dans l'ornementation, celle de la chaire de la Collégiale de Nivelles au bas de laquelle Laurent Delvaux a représenté le prophète Elie dans le désert; l'abat-voix fait penser à celui de la chaire de Saint-Pierre à Louvain, exécutée par Jacques Berger; toutefois cette dernière est adossée à deux palmiers, tandis qu'il n'en a qu'un seul à la chaire de Tournai.

Le vœu de voir reproduire par le moulage l'imposant jubé de la cathédrale serait purement platonique; nous ne

disposons ni de ressources suffisantes pour faire face à la dépense énorme qu'entraînerait ce travail, ni d'un emplacement convenable pour l'exposer. L'auteur de ce jubé, Corneille II Floris de Vriendt, est d'ailleurs fort bien représenté dans nos collections par les tabernacles de Suerbempde et de Léau; il ne nous paraîtrait pas inutile toutefois de donner un exemple plus spécial du talent de cet artiste comme sculpteur de bas reliefs, en reproduisant un fragment du jubé comportant : un des grands bas-reliefs de la galerie supérieure, un ou deux compartiments du soubassement de la balustrade, un des médaillons circulaires surmontant les entrecolonnements, accosté de deux figures des écoinçons.

Il existe dans la cathédrale de Tournai deux pierres commémoratives des plus remarquables, dont le moulage serait fort à souhaiter.

La première, en granit, rappelle par ses dispositions générales et ses proportions le retable ancien actuellement encastré dans un mur de l'église Sainte-Dymphne, à Gheel, et qui représente le Christ en croix, entre la Vierge et Saint-Jean, accompagné des apôtres, placés deux par deux sous des arcades ogivales, sur les deux ailes du retable. Comme ce dernier, la pierre de Tournai présente la forme d'un rectangle très allongé, portant au milieu du bord supérieur du cadre une surélévation, également rectangulaire, et dont la hauteur mesure exactement le tiers de celle des ailes latérales. Dans le retable de Gheel, tous les arcs sont brisés; dans la pierre de Tournai, ils sont tous à plein cintre, avec une pointe d'accolade à peine sensible au sommet, sous le fleuron. L'intrados de l'arcade centrale est divisé en sept

lobes par six redents fleuronnés; son extrados porte huit crochets de feuilles de chicorée et un petit fleuron formé de trois des mêmes feuilles. Chacune des ailes présente trois arcades trilobées, retombant sur des écus armoriés placés en pendentifs; les redents sont également fleuronnés et l'extrados ne porte que deux crochets de chicorée de chaque côté d'un fleuron semblable — toutes proportions gardées — à celui de l'arcade centrale. Tous les arcs se détachent sur un fond de petites fenestrations trilobées. La grande arcade du milieu abrite la figure assise du Christ, levant les mains ouvertes; le globe du monde est entre ses pieds.

Sous les arcades latérales sont figurés, de chaque côté, quatre personnages agenouillés, les mains jointes, accompagnés chacun d'un saint patron, debout; ce sont les membres de la famille Cotriel (Cottrel). A la droite du Rédempteur se trouve d'abord un vieillard vêtu d'une longue robe et d'un long manteau, d'apparence monacale; puis trois chevaliers en armure, ayant chacun leur casque déposé à côté d'eux sur le sol. Quatre femmes occupent l'aile gauche. La partie inférieure de l'encadrement en plate-bande porte huit inscriptions disposées chacune sur deux lignes et donnant les noms des personnages représentés; les caractères, en relief, sont malheureusement très dégradés. Les hommes sont, en commençant par celui qui est agenouillé à la droite du Christ : « Jehan Cotriel » (patron : Saint-Jean Baptiste, portant l'agneau); un autre « Jehan » (Saint-Jean l'Évangéliste tenant le calice); « Jake » (Saint-Jacques le Majeur, avec le bourdon et le chapeau de pèlerin) et Pierre (Saint-Pierre tenant les clefs). A la gauche du Rédempteur : « Margrite » (Sainte-Marguerite portant une croix); une

femme dont le nom est effacé, accompagnée d'une sainte sans attribut ; « Marie » avec la Vierge ; enfin « Jehanne » présentée par Saint-Jean l'Évangéliste.

A en juger par les armures et par le type des lettres, ce monument daterait de la fin du xiv^e siècle. Suivant MM. de la Grange et Cloquet (1) il aurait été placé dans la cathédrale de Tournai au commencement du xv^e siècle. Posé en guise de retable sur une tombe en forme d'autel, il n'occupe évidemment pas son emplacement primitif ; en déplaçant la pierre, on l'a brisée au milieu ; il y manque aussi la tête de Jehanne Cotriel et l'angle supérieur gauche de la partie surélevée ; à part cela, son état de conservation peut être considéré comme très satisfaisant.

L'autre monument est en pierre blanche ; il est d'un tout autre caractère que le précédent, auquel il est postérieur de quelques années ; il date de la première moitié du xv^e siècle.

C'est une dalle oblongue, décorée aux angles de médaillons circulaires avec les emblèmes évangélistiques disposés comme suit :

| | |
|-------|-------------|
| aigle | homme ailé. |
| lion | veau. |

Au milieu se dresse une croix, à la traverse de laquelle est suspendue une banderolle ; la branche supérieure, très courte, est percée d'un trou ; mais l'absence d'autres trous

(1) *Études sur l'Art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville.* (Tournai, Veuve H. Casterman, 1887), page 151.

dans les bras et le montant permet de croire qu'elle n'a jamais porté la figure du Christ.

A la droite de la croix est agenouillée une femme qui porte la main droite à sa poitrine ; derrière elle, une autre femme — sans doute une sainte patronne — debout.

De l'autre côté, un homme agenouillé est présenté par un saint, debout, qui lui pose la main gauche sur l'épaule ; un dernier personnage, à l'extrême gauche de la pierre, porte la main droite à sa poitrine. Toutes ces figures sont décapitées et toutes les mains, sauf celles que nous avons mentionnées, ont disparu. Dans l'angle supérieur droit de la composition, le Père Éternel, bénissant, apparaît à mi-corps dans les nuées. Dans l'angle opposé, une couronne.

La partie supérieure du cadre est ornée d'une gracieuse guirlande de feuillage. Au bas, cette inscription moderne en capitales romaines : HINC PASCOR A VULNERE HINC LACTOR AB UBERE. Peut-être en faisant disparaître avec précaution cette ajoute, retrouverait-on l'inscription originale qu'elle semble recouvrir, et dont quelques lettres apparaissent, malheureusement insuffisantes pour fournir une indication utile.

Notre délégué a examiné, dans l'église Saint-Quentin, un tombeau du *xiv^e* siècle que l'on avait découvert récemment en déplaçant un autel moderne qui le masquait entièrement. Ce monument consiste en un sarcophage cubique dont la face antérieure est décorée de huit petites niches abritant autant de petites statuettes de « pleurants », toutes décapitées. Il en est de même de la grande figure du défunt, couchée sur la tablette supérieure. Ce gisant, vêtu d'une longue robe, a les mains jointes et les pieds posés sur un chien dont les iconoclastes ont également brisé la tête.

Le bord de la tablette porte l'inscription, très lisible, que voici : CHY GIST JAKEMES KASTANGNES KI TRESPASSA LAN MILLE CCC ET XXVII PRIES POUR S(ON) AME.

Jacques Castagne fut prévôt ou juré de Tournai de 1515 à 1525.

Pour placer l'autel qui dissimulait ce monument au point d'en faire oublier l'existence, on avait, au XVIII^e siècle, brisé les crochets et les redents de l'archivolte de l'enfeu sous lequel il est placé; une bonne partie de cette ornementation a été retrouvée sur la tombe, ce qui permettra de la restaurer sans y introduire d'éléments hypothétiques.

Ce monument funéraire est d'un style superbe; il devra être reproduit pour notre Musée. En opérant le moulage des fragments séparés dans leur état actuel, on pourrait tenter de restituer d'abord l'ensemble au moyen de ces moulages, ce qui permettrait ensuite de reconstituer l'original sans tâtonnements.

Liège.

Poursuivant notre recherche de boiseries, nous avons fait examiner et photographier quelques-uns des beaux ensembles décoratifs de l'époque de Louis XV, que l'on admire dans l'hôtel d'Ansembourg, à Liège.

Les cheminées, les lambris, les portes, sont de toute beauté; la richesse et la variété des motifs défient toute description. Nous ne croyons pas pouvoir trouver de meilleurs exemples de ce style à offrir aux visiteurs de nos collections.

Nous avons entamé des pourparlers avec l'Administration communale, propriétaire de l'immeuble, en vue de pouvoir exécuter une série de moulages qui nous permettront de

constituer, lorsqu'un local suffisant sera mis à notre disposition, une petite salle entièrement décorée au moyen d'éléments puisés à l'hôtel d'Ansembourg, et qui sera réservée exclusivement aux spécimens de la sculpture de la même époque. Il y aura lieu de reproduire en même temps le départ et trois ou quatre des panneaux de la magnifique rampe d'escalier en fer forgé.

Notre délégué a visité encore les parties anciennes des locaux occupés par le couvent des Filles de la Croix, rue Hors-Château, à Liège, qui renferment aussi des boiseries du xviii^e siècle, fort belles, mais d'un style moins pur et d'une exécution moins savante que celles de l'hôtel d'Ansembourg.

Notre attention avait été attirée sur les monuments funéraires des comtes du Chastel, dans l'église de Howardries. Cette église, dédiée à Sainte-Marie-Madeleine, date du x^e siècle; elle ne comporte qu'une seule nef; au fond, un arc triomphal donne accès dans un petit transept que l'on pourrait considérer comme la chapelle funéraire de la famille seigneuriale du lieu.

Howardries.

1° Dès l'entrée de ce transept, au-dessous de l'arc triomphal et à la gauche du visiteur placé en face de l'autel, une pierre tombale encastrée jadis dans un dallage et usée par le frottement des pieds, est adossée au mur. Elle présente, en faible relief, les effigies de deux personnages; c'est une œuvre du xvi^e siècle, sans grande valeur.

2° Au fond du bras gauche du transept (côté de l'Épître) au-dessous de la fenêtre, est adossée au mur une dalle du xv^e siècle à deux gisants : un chevalier armé et une dame,

tournés de trois quarts l'un vers l'autre; ces figures, de proportions un peu courtes, sont sculptées en faible relief; elles offrent cette particularité que les visages sont taillés « en relief dans le creux », à la mode des bas-reliefs de l'Égypte antique. Eu égard à cette disposition, relativement rare, nous estimons qu'il y aurait lieu d'inscrire le moulage de cette pierre sur la liste de nos desiderata, sauf à le remplacer, éventuellement, par un meilleur spécimen du même genre de sculpture.

3° A proximité de cette pierre, adossée au mur qui sépare le transept de la nef, se trouve une autre dalle, plus ancienne et d'un mérite artistique supérieur. Elle paraît dater de la fin du XIII^e siècle et présente, gravée au trait, l'effigie d'une dame. La pierre ne porte aucune inscription. Il y aurait lieu d'en prendre tout au moins un frottis.

4° Contre la même muraille est placé un petit monument votif de style classique; il offre l'aspect d'un portique à trois baies cintrées; celle du milieu domine les deux autres; l'entablement qui la surmonte est couronné d'un fronton triangulaire. La composition sculptée qui devait occuper originellement cette niche a disparu; elle est remplacée par un crucifix tout à fait moderne. Les niches latérales, surmontées d'un entablement rectiligne, abritent respectivement les statuettes d'un chevalier et d'une dame, tous deux agenouillés et les mains jointes, vus de profil et tournés vers la niche centrale. Ces figures paraissent d'une date plus récente que la partie architecturale du monument.

5° En face de ce dernier, adossé au mur vers le chevet de temple, un petit autel porte un retable en forme de portique encadrant un bas-relief à figures, sans grand mérite.

6° Dans le bras droit du transept (côté de l'Évangile), et en pendant à cet autel, il s'en trouve un autre avec un retable du même genre mais plus intéressant au point de vue de la sculpture.

7° Tout le fond du bras droit du transept est occupé par un grand monument funéraire du xvii^e siècle, qui rappelle, au premier abord, celui de la chapelle funéraire des Seigneurs de Boussu.

Comme ce dernier, il se compose d'un portique composite formé d'une grande arcade entre deux colonnes supportant un entablement. Le fût des colonnes est lisse et porte un anneau de moulures au tiers de sa hauteur; il est en marbre de couleur; la base et le chapiteau sont en marbre blanc; l'architrave et la corniche sont en marbre foncé; la frise, en marbre blanc, est ornée de huit consoles décorées, alternativement, les unes de cannelures, les autres de moulures qui tracent cinq compartiments.

L'archivolte à plein cintre de la grande niche retombe sur des piédroits très bas. Une grande figure d'ange portant une palme occupe chacun des écoinçons. Cette niche abrite trois figures de grandeur nature agenouillées sur des coussins et tournées à peu près de profil vers la droite du spectateur; au milieu, un seigneur en armure recouverte d'un tabard; son casque est déposé derrière lui sur le sol; de chaque côté, une dame en robe ajustée à la taille, et portant un grand manteau brodé d'armoiries, jeté sur les épaules et retenu par une agrafe au col. Le fond de la niche est lambrissé de marbre blanc jusqu'à la hauteur de l'imposte des piédroits; sur le tympan de la niche, de couleur sombre, se détache un grand cartouche de marbre blanc avec inscription

commémorative en capitales romaines ; celle-ci fait connaître que les défunts sont : NOBLE ET PUISSANT S^R MESSIRE NICOLAS DV CHASTEL... S^R DE HOWARDRIES... LEQVEL TRESPASSA LE XVIII IOVR DE MARS MIL SIX CENS DIX, et ses deux « ESPEVSES » dont la première mourut le 15 octobre 1565. Un autre cartouche du même marbre, sur le soubassement du monument, rappelle une fondation établie par « LEDIT MESSIRE NICOLAS » au bénéfice de l'église.

8°, 9°, 10° Au-dessus de la corniche de ce monument, on en a placé trois autres, composés chacun de deux colonnes composites, sur soubassement, avec entablement de marbre blanc et noir, surmonté d'un motif décoratif ; la baie, rectangulaire, est occupée par des blasons armoriés. Le monument placé au milieu, un peu plus grand que les deux autres, porte sur le soubassement le millésime 1592.

11° Dans l'abside même, à la droite de l'autel, se trouve le monument funéraire de François du Chastel, décédé le 20 août 1622. C'est un sarcophage à coffre rectangulaire, avec base et corniche moulurées. La face antérieure porte un écu avec deux lions comme supports ; de chaque côté, deux blasons armoriés superposés ; le motif central est dégradé. La face étroite du sarcophage, du côté de la tête, présente une inscription qui rappelle les victoires du défunt sur les Autrichiens, les Hongrois, les Bohémiens, les Moraves, les Silésiens, et sa mort sur le champ de bataille. Une statue, sur la tablette du sarcophage, représente François du Chastel couché sur une natte que relève, sous la tête, une grande coquille chargée d'un mascarón. Il est couvert de son armure de combat ; la tête appuyée sur la paume de la main droite, la main gauche posée sur le

genou, les jambes à demi étendues, la visière du casque relevée, les yeux clos, c'est un guerrier qui se repose tout armé dans l'intervalle de deux combats, prêt à s'élançer au premier signal. Un lion est accroupi à ses pieds.

12° De l'autre côté, à la gauche de l'autel, est placé le monument du frère de François, Nicolas du Chastel, mort de maladie le 15 novembre 1651. Le sarcophage est pareil au précédent à ceci près que le motif central de la face est un parfait état et que les armes de Recourt et de Saint-Omer qui sont placées du côté des pieds sur la face antérieure du tombeau de François du Chastel, se trouvent ici du côté de la tête. La petite face en retour du même côté porte aussi une inscription commémorative.

Le défunt est à demi étendu sur une natte que relèvent, sous la tête, ses gantelets d'acier. Accoudé sur le bras gauche, les jambes à demi-pliées, la main droite sur le genou, la tête sur la paume de la main, les yeux ouverts, il semble plongé dans une rêverie.

Son casque est posé près de ses pieds, qui s'appuient sur un lion accroupi. Il porte, sur son armure, une veste d'armes, sorte de tabard à manches courtes bordé de fourrure, avec ses armes brodées sur la poitrine. La gorge est entourée d'une large collerette de dentelle, sur laquelle tombent les longues boucles d'une perruque disposée à la mode du temps de Louis XIII.

Ces deux statues gigantesques sont peintes à l'imitation de la nature ; les armures et les accessoires sont argentés et dorés. Cette polychromie est entretenue avec le plus grand soin, ce qui nous paraît regrettable : une patine naturelle, adou-

cissant l'éclat des couleurs et des métaux, donnerait à ces figures un bien meilleur aspect.

A regretter aussi la précaution que l'on a prise d'enduire d'une couleur brune les dalles tumulaires en bas relief (1°, 2° 3°), en rehaussant d'un filet d'or les contours des sculptures.

En résumé, de tous ces monuments, la seconde et la troisième pierre tumulaires présentent seules de l'intérêt au point de vue de nos collections.

Desiderata.

Après avoir entendu les rapports de son délégué et examiné les photographies produites à l'appui de leurs conclusions, ainsi qu'après délibération sur les propositions motivées de plusieurs de ses membres, le Comité a décidé l'inscription à la liste de ses desiderata des moulages des objets d'art et des monuments ci-après :

BRABANT.

Haekendover. — Église du Saint-Sauveur : Série de panneaux de lambris avec chutes de fleurs. — Confessionnal.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Ypres. — Église Saint-Martin : Clôture d'une chapelle latérale et plusieurs chapiteaux des colonnes du chœur.

HAINAUT.

Tournai. — Église Saint-Quentin : Tombeau de Jakemes Kastangnes ;

Id. Cathédrale : plusieurs fragments du jubé ; monument commémoratif de la famille Cotriel ; bas-relief en pierre blanche.

LIÈGE.

Liège. — Place du Marché : Monument dit « Le Perron liégeois » ;

Id. Hôtel d'Ansembourg : une cheminée ; une ou deux portes intérieures ; un ébrasement de fenêtre ; plusieurs panneaux de lambris.

Le Comité décide aussi, en principe, les achats suivants : à MM. Brucciani, à Londres : moulages de plusieurs sculptures assyriennes appartenant au British Museum ; à M. Semmelmayr, à Wurzburg : un calvaire du xv^e siècle et deux tombeaux d'évêques, de la Renaissance.

Photographies.

Indépendamment des photographies exécutées pour la vente au public, d'après les moulages du Musée, notre collection s'est accrue des clichés, pris d'après les monuments originaux, dont la liste suit :

Haekendover. — Église du Saint-Sauveur :

Cinq vues d'ensemble et détails des stalles, chaire, lambris, confessionnal, retable (côté droit et côté gauche).

Howardries : Église Sainte-Marie-Madeleine :

Monument funéraire de Nicolas du Chastel (†1610) ; sarcophages avec statues gisantes de François du Chastel (†1622), et de Nicolas du Chastel (†1651), traves et croix triomphale.

Liège. — Hôtel d'Ansembourg :

Porte dans le vestibule, grand escalier, lambris de la première salle à gauche de l'entrée, cheminée de la même

salle, lambris de la seconde salle à gauche de l'entrée, cheminée de la même salle, cheminée d'une petite salle, cheminée de la première salle à droite de l'entrée, porte dans la même salle, grand meuble à deux corps.

Ottignies. — Cheminée gothique appartenant à M. Emile Etienne.

Frottis.

Notre collection de frottis de pierres tombales s'est augmentée des reproductions suivantes :

Marguerite de Froway (église Sainte-Gertrude, à Nivelles),
de Mérode et Rubempré (église de Forest),

Gérard Vanderheyd,

Écuyer Martini (église de Vilvorde),

Floriaen id.,

Willem id.,

Jean Harsec (église de Villers-sur-Lesse),

Guillaume... (église Notre-Dame des Victoires, au Sablon,
à Bruxelles),

Gérard et Jean de Heere (église de Limbourg),

acquis de M. Mundeleer, à Ixelles.

Toussaint de la Ruelle (église de Saint-Omer),

Symon Bocheux id.,

Sire Michel id.,

Vincent Brecoy id.,

Lodewyck de Baenst (église Notre-Dame, à Bruges),

Johannes Ficquart id.,

Elis. Van de Voorde (église du Béguinage, à Bruges),

M..... id.,

Anthonine Caloine (église du Béguinage, à Bruges),

Josyne Coene id.,

exécutés par M. Hubert Hoste, à Bruges.

Hubert de Holden (maison Curtius, à Liège), exécuté par

M. J. Colpa, à Bressoux.

Phototypies.

Seize vues nouvelles exécutées par M. C. Aubry, à Bruxelles, ont enrichi notre collection de reproductions phototypiques de monuments anciens du pays. Ce sont :

Bruxelles. — Église Sainte-Gudule : façade occidentale ;

Id. id. id. septentrionale ;

Id. Église Notre-Dame au Sablon : nefs ;

Id. id. id. façade septentrionale ;

Villers. — Église abbatiale : façade occidentale ;

Id. id. chevet ;

Id. id. réfectoire ;

Id. id. nefs.

Nivelles. — Collégiale Sainte-Gertrude : préau du cloître ;

Id. id. vue prise du cloître ;

Id. id. nef centrale.

Anvers. — Cathédrale Notre-Dame : nefs ;

Hal. — Église Saint-Martin : façade méridionale ;

Lisseweghe. — Église abbatiale ;

Vinchem. — Église Saint-Omer : tour ;

Ypres. — Ancienne cathédrale : nefs.

Échanges et acquisitions.

Nous avons acheté à M. de Beule, à Gand, deux exemplaires du moulage du retable de l'église de Hemelveerdegem représentant des épisodes de la légende de Saint-Jean-Baptiste; l'un de ces exemplaires a été cédé, en compte d'échange, au Musée de sculpture comparée de Paris (Trocadéro).

Au Musée provincial de Münster, un moulage du tympan du portail sud de l'église Saint-Lambert, à Münster, représentant l'Arbre de Jessé.

Les moulages des sculptures grecques antiques découvertes dans les fouilles pratiquées en Grèce par MM. Graindor et Demoulin, sont aussi entrés dans nos collections.

Vente.

Le produit de la vente, au public et aux établissements d'enseignement, de photographies et de moulages, s'est élevé à fr. 19,165-60.

Présidence.

En séance du 15 novembre 1906, M. le chanoine Delvigne, membre de la Commission royale des Échanges depuis sa fondation (en 1871) et faisant fonctions de Président, a été élu, par acclamation, Président effectif de notre Comité.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu et approuvé :

Le Président,
AD. DELVIGNE.

RAPPORT

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION
ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

Messieurs,

Pour accomplir la mission dont vous avez bien voulu me charger au cours de la séance du 11 juin dernier, je me suis rendu au Musée archéologique d'Arlon afin d'y examiner, d'abord la pierre armoriée dont le moulage a été préconisé, ensuite les autres monuments lapidaires que possède ce Musée, et dont il pourrait être utile de prendre des reproductions pour les collections des échanges.

La pierre dont il s'agit provient d'une cheminée du château d'Autel, situé à quelques kilomètres d'Arlon. Elle est décorée, en haut relief, de quatre écussons timbrés de heaumes, et qui portent les armes suivantes :

1° D'Autel (Elter) : de gueules à la croix d'or accompagnée de vingt billettes de même; comme cimier, un buste de More habillé aux armes de l'écu;

2° De Reuland : d'or à la fasce vivrée de sable; comme cimier, un vol aux armes de l'écu;

3° De Pallant : fascé d'or et de sable à six pièces; comme cimier, un écusson des armes dans un vol de sable;

4° De Bourbon, duc d'Orléans : d'azur à trois fleurs de

lys d'or, au lambel d'argent en chef; au cimier, les armes de l'écu dans un vol (1).

Sur la tranche d'une plinthe qui supporte ces quatre écussons se détache, en relief, une inscription allemande sur deux lignes, en caractères gothiques, où l'on relève les noms de Johann, seigneur d'Elter (Autel), Katrin van Pallant, et le millésime M.V.X.V.

A l'époque d'une prétendue « restauration » du château d'Autel, cette pierre a été enlevée de la cheminée dont elle ornait le manteau et encastrée dans le mur extérieur d'une tour.

J'estime, Messieurs, qu'il y a utilité à présenter dans notre Musée quelques beaux spécimens d'armoiries; à ce titre, le moulage du monument en question se justifierait en tous points.

Avant de passer aux monuments romains du Musée d'Arlon, je mentionnerai, pour mémoire, quelques objets intéressants qui ne remontent pas à l'antiquité :

Un tabernacle du xvi^e siècle rappelle, dans ses grandes lignes, celui qui surmontait le retable du maître-autel de l'église Saint-Martin, à Hal (et qui a été rétabli dans le moulage de notre Musée). Il est de forme pyramidale aiguë et comporte : au bas, une niche circulaire, ouverte par des baies à plein cintre dont les clôtures ont disparu; c'était le tabernacle proprement dit; au-dessus, quatre piliers soutiennent une plate-forme qui abrite une statuette d'évêque; aux angles de cette plate-forme, des balustres entourés de

(1) Voir la notice de M. J.-B. Sibenthaler, dans les *Annales de l'Institut archéologique d'Arlon*, tome XV (1905), pages 315, 316. — Pl.

fruits et couronnés de feuillages servent de supports à une seconde terrasse, sur laquelle s'élève un édicule carré, aux angles flanqués de pilastres à forte saillie, au toit pyramidal orné de fleurs, de feuilles et de fruits.

Ce tabernacle, détourné depuis longtemps de son rôle et de sa place, avait été transporté sur la toiture de la sacristie de l'ancienne église de Musson; au moment de la démolition de cet édifice, M. Tandel put obtenir la remise au Musée d'Arlon de l'ornement si peu fait pour l'étrange emplacement que lui avait assigné un constructeur ignorant, sans doute, de sa destination primitive.

De nombreux tabernacles ont été ainsi déplacés depuis qu'au xvii^e siècle l'usage a prévalu d'enfermer la réserve eucharistique dans une niche placée sur l'autel même ou pratiquée au bas du retable. Beaucoup de ces monuments sans doute ont été détruits ou vendus et sont perdus sans retour; d'autres ont été simplement exclus de l'église: celui de Goé, près Dolhain, est placé maintenant dans le cimetière; celui d'Andenelle, après avoir subi le même sort, a repris, sur l'avis de la Commission royale des Monuments, sa place dans l'abside du temple; celui de Hal que j'ai cité plus haut, démonté, dans un endroit caché où nos mouleurs l'ont heureusement découvert, ce qui nous a permis de présenter, dans le Musée, le retable avec son couronnement primitif. Des recherches feraient peut-être retrouver bien d'autres monuments de ce genre et non des moins intéressants.

Un autre tabernacle, qui appartient aussi au Musée d'Arlon, date de la fin du xiv^e siècle. Il figure un pignon d'église flanqué de deux contreforts carrés, qui s'élèvent

jusqu'à la hauteur du faitage. L'entrée est une haute baie ogivale en tiers-point, flanquée de deux étroites ogives aveugles, trilobées; la porte est un simple treillis de fer, à carrés, avec un encadrement de fer plat et une forte serrure à verrou. Dans le gâble est découpée une rose à six lobes, avec un trèfle encadré au centre. Les rampants portent chacun trois crochets de chicorée; pour amortissement, un fleuron de feuillage. Les contreforts sont décorés, au bas, d'une ogive aveugle sur chaque face; à partir de la naissance des rampants, leurs arêtes sont ornées de feuilles appliquées; un lourd bouquet de feuillage les couronne.

Le Musée archéologique d'Arlon possède un fort joli retable de la fin du xv^e siècle, œuvre vraiment typique de l'école d'Anvers, dont il porte d'ailleurs les marques : le château-fort et la main coupée (1).

Je dois signaler enfin l'importante collection de taques ou contre-cœurs de cheminée, presque tous dans un état de conservation remarquable et dont plusieurs, fort intéressants, seraient très utilement reproduits pour nos collections.

J'arrive au Musée lapidaire romain.

L'excellent catalogue qu'en a dressé le conservateur, M. Sibenaler, comporte septante numéros, plus une douzaine de figurines ou de fragments en terre cuite ou en bronze.

Quelques belles pièces, provenant des dernières fouilles des Thermes, sont venues s'y ajouter récemment.

(1) H. ROUSSEAU, *Notes pour servir à l'histoire de la sculpture en Belgique. — Les Retables. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, tome XXX (1891), page 216.

A l'intérêt historique et archéologique qui s'attache à ces monuments de l'antiquité, découverts sur le sol belge, vénérables témoins des fastes de notre histoire, s'ajoute, pour beaucoup d'entre eux, tout le mérite artistique nécessaire pour leur ouvrir les portes de notre Musée. Aussi ai-je pris note tout particulièrement d'une série de monuments dont la reproduction par le moulage me paraît à souhaiter.

Je citerai tout d'abord une tête de statue en marbre blanc, de très grande allure, qui provient de Messancy et fut offerte au Musée par M. de la Fontaine, ancien gouverneur du Luxembourg (n° 1 du catalogue).

Le visage est d'un modelé ferme et large, d'une expression très vivante, bien que les globes des yeux soient pleins et sans indication de la pupille; les cheveux courts sont disposés en une infinité de petites boucles; M. Sibenthaler compare, avec beaucoup de raison à mon avis, cette tête à celle du buste de « Julie », fille de Titus, qui appartient au Musée de Naples. J'estime avec lui que ce fragment remonte au premier siècle de l'ère chrétienne.

La stèle portant le n° 9 offre tout à la fois un beau spécimen de l'épigraphie romaine et un exemple intéressant de monument funéraire d'une sobre élégance.

Elle est de forme rectangulaire, haute de 1^m80, large de 0^m80. Le couronnement figure un petit fronton, au tympan décoré de deux feuilles de volubilis gravées au trait; il n'occupe pas toute la largeur de la dalle : de chaque côté, aux deux angles supérieurs de celle-ci, se dresse une sorte d'acrotère orné d'un quatrefeuille encadré d'une moulure. Ce couronnement est séparé de l'inscription par une frise de feuilles de lierre. L'inscription commence, suivant

l'usage, par les initiales dédicatoires D. M. (*Dis Manibus*, Aux Dieux mânes) séparées l'une de l'autre par deux feuilles de volubilis pareilles à celles du fronton. Le texte consacre la mémoire de Gaius Julius Maximus, soldat émérite de la légion VIII et bénéficiaire d'un procureur. Ce monument lui fut élevé par sa femme, Similinia Paterna. Dressée au bord d'une route, cette stèle porte un salut au voyageur : *Are viator, vale viator*. L'inscription, parfaitement conservée, est tout à fait typique et figurerait avec grand avantage dans la collection paléographique actuellement en formation.

Sous le n° 11 est cataloguée une superbe pierre tombale cubique, sculptée sur trois de ses faces. La principale figure une niche cintrée, peu profonde, dans laquelle sont représentés en haut relief deux couples d'époux.

Les quatre personnages sont debout. L'homme placé du côté droit du monument porte dans la main gauche un rouleau, le contrat de mariage (*sponsalia*) ; il donne la main à sa femme, qui tient un mouchoir (*linteum*). L'homme debout du côté gauche est barbu et figure un personnage plus âgé que le premier ; il place la main gauche sur le cœur ; la femme qui l'accompagne tient de la main gauche un lacrymatoire ou une fiole à parfums. Dans le haut de la niche des génies, dont on ne voit plus que les jambes, soutenaient des draperies. Comme soubassement, une frise en bas relief représentant trois bucrânes aux cornes desquels sont suspendues des guirlandes de fleurs.

Ces deux couples figurent peut-être, d'une part, de jeunes époux, d'autre part leurs parents ; mais je serais tenté d'admettre plutôt la seconde hypothèse énoncée par M. Sibenaler : le sculpteur aurait voulu représenter le même

couple, d'abord au moment de l'union, puis à l'instant de la séparation éternelle; ainsi s'expliquent mieux leurs attitudes et leurs attributs : d'un côté le contrat dressé lors des fiançailles; de l'autre, le lacrymatoire ou la fiole à parfums souvent figurée sur les monuments funéraires.

Le côté droit de la même pierre présente, en bas relief, un faune mangeant une grappe de raisin qu'il élève de la main gauche au-dessus de sa tête, tandis que la main droite, abaissée, tient le *pedum*, sorte de houlette donnée comme attribut aux divinités champêtres. Derrière lui, un pilastre à chapiteau d'acanthé et au fût décoré, sur deux registres superposés, de quatre petits faunes dans l'attitude de la danse.

Le côté gauche du monument offre l'image d'une danseuse qui élève le bras droit au-dessus de la tête et abaisse l'autre bras, faisant claquer de chaque main de petites cymbales. Derrière elle, à la hauteur du torse, est taillée en bas relief une figurine de femme dans une pose analogue, mais renversée : le bras gauche en l'air, le droit abaissé.

Il est à regretter que ce monument, d'une bonne conservation, ait eu à subir quelques mutilations honteuses de la part de soldats qui étaient de garde en 1870 au Palais de Justice d'Arlon, où les collections lapidaires étaient remises à cette époque; tel qu'il est toutefois, il constitue encore une œuvre remarquable et dont le moulage serait une excellente acquisition pour le Musée.

La pierre n° 57 est aussi un monument funéraire à trois faces sculptées, d'un grand intérêt. On voit à la face principale, dans une niche bilobée, les deux époux debout, le corps de face, les visages tournés l'un vers l'autre; à droite, la

femme qui porte le *linteum* de la main droite et un coffret (à bijoux?) sur le bras gauche. L'homme tient de la main droite un pli formant revers de son vêtement; de la main gauche, il porte la serpe d'arboriculteur appelée *falx arboraria*; c'était donc un chef d'exploitation rurale. En effet, on voit sur le côté gauche de la pierre, deux bas-reliefs superposés dont l'un, au bas, représente un marchand de fruits; il se baisse au-dessus d'une manne d'osier qu'il incline d'une main, tandis que de l'autre il y prend un fruit qu'il présente à un acheteur; ce dernier l'examine, les deux mains portées à la ceinture. Le bas-relief supérieur montre un personnage dans un cabriolet, excitant du fouet un cheval au trot.

Sur la tranche opposée de la pierre, deux autres bas-reliefs ont pour sujets : au bas, deux jardiniers dont l'un enfonce sa bêche en y appuyant le pied, tandis que l'autre paraît ratisser. Au-dessus, deux hommes se tiennent derrière une table couverte de pommes, sous laquelle on voit trois mannes d'osier; un troisième personnage, barbu et les cheveux bouclés, semble conclure un marché avec eux; des claies sont suspendues dans le haut du tableau.

Ce monument ne porte aucune inscription autre que l'initiale M, à l'angle supérieur gauche de la face principale; la lettre D, qui devait se trouver dans l'angle opposé, a disparu.

Je désirerais vivement voir entrer dans nos collections le moulage de ce monument, et d'autres œuvres montrant, comme celle-ci, nos ancêtres dans l'exercice de leurs professions diverses. Nous ne possédons jusqu'à présent aucun spécimen de ces représentations si pittoresques et si instructives au point de vue de la vie privée des anciens.

C'est à ce même point de vue que je signalerai la pierre

n° 52 ; elle présente aussi trois faces sculptées, dont la principale offre la représentation d'une femme debout entre deux hommes. Elle tient d'une main le *linteum*, de l'autre la fiole à parfums. Son voisin de droite porte une main à sa poitrine et tient de l'autre un rouleau et des tablettes ; l'autre homme porte un sac (d'argent?) dans la main gauche et saisit de l'autre main le pli supérieur de son vêtement, comme le personnage du n° 57. Les trois têtes sont brisées.

Le côté droit de la pierre présente, en deux bas-reliefs, la boutique d'un marchand de drap. Dans le haut, le marchand, debout derrière un comptoir sur lequel est une pièce de drap déroulée, fait palper l'étoffe à un homme barbu assis sur une chaise, et que son glaive, tenu entre les deux jambes, fait reconnaître pour un militaire. Au-dessus du comptoir, un rayon chargé de coupons pliés est fixé au mur.

Le bas-relief de la zone inférieure montre encore le comptoir, derrière lequel se tiennent deux personnes ; à la place occupée tantôt par le militaire est assis un homme qui tient des tablettes sur ses genoux et paraît occupé à établir un compte ; il est vêtu d'une toge à larges manches. Un personnage portant le même vêtement et assis dans un cabriolet attelé d'un cheval est figuré sur le retour gauche de la pierre. Il tient de la main gauche les rênes ; de la droite, le fouet.

Au-dessous on voit, devant un édifice à grande baie entrée, un homme conduisant deux ânes attelés à un chariot chargé de marchandises.

Le monument précédent était érigé à un chef de culture ; celui-ci est évidemment consacré à un marchand de drap.

Un autre beau monument funéraire porte le n° 67. Moins complet que les deux précédents, il ne donne que la partie

supérieure du corps des personnages, jusqu'au-dessous du bassin.

La face antérieure présente un homme et une femme : Celle-ci, placée à droite, montre à l'époux un anneau qu'elle tient entre le pouce et l'index, et porte sur le bras gauche un coffret à bijoux; l'homme, vêtu du manteau à capuchon, reproduit la pose de deux des personnages mentionnés précédemment; la main droite tient un pli du vêtement; la gauche, des tablettes suspendues à un cordon.

Sur l'encadrement, à gauche de la pierre, est sculptée une figurine de danseuse, nue.

Sur la tranche de cette pierre, un jeune homme couvert d'une toge tient de la main droite un rouleau.

Le bas-relief n° 68 représente un personnage assis sur une chaise devant un comptoir, sur lequel il vide un sac d'argent. De l'autre côté du comptoir un homme debout, difforme, à mine patibulaire, fait un geste de la main droite, tandis que la gauche serre un bâton terminé au bas par une pointe longue et effilée. M. Sibenaler suppose, non sans quelque apparence de vraisemblance, que cette scène se rapporte au meurtre d'un financier.

Le retour droit de cette pierre représente le bas, jusqu'à la naissance du torse, d'une figure d'homme vêtu d'une toge. Ce personnage devait être beaucoup plus grand que ceux du bas-relief de la face; la partie supérieure de son corps a dû être sculptée sur un second bloc, superposé à celui-ci.

Très intéressant aussi est le bas-relief n° 6 : un fragment de frise avec un morceau de fût de pilastre cannelé, à droite; comme personnages, trois cavaliers, le bras droit levé, la lance pointée vers la terre, comme s'ils combattaient

des fantassins ou menaçaient la foule ; le premier est presque entier ; il ne lui manque que le bas de la jambe droite, jusqu'au milieu du mollet ; on voit aussi la selle, le cou et la tête de sa monture ; le second est vu jusqu'à la ceinture ; il ne reste du troisième que le bras droit (qu'il lève en équerre comme ses compagnons), l'épaule et la partie postérieure du crâne. Ces guerriers sont coiffés de casques sans cimier (*galea*) avec couvre-joues ornés d'une rosette.

Le fragment n° 25 présente aussi un intérêt marqué pour l'histoire du costume militaire ; il représente un guerrier vu de face, de la poitrine aux genoux ; le reste du corps et tout le flanc gauche font défaut. Le personnage est en costume de parade ; sur la cuirasse se détache le baudrier, figurant une chaîne d'anneaux rectangulaires, attachée aux deux côtés du fourreau du glaive ; la poignée de celui-ci est décorée de quatre volutes, deux petites à l'extrémité supérieure, deux plus grosses tenant à la garde. Le bras droit du personnage est passé derrière le corps et se profile sur un bouclier rond.

A droite on aperçoit l'avant-bras d'une autre figure ; la main tient fortement la corne d'un taureau, dont il ne reste qu'une partie du haut de la tête.

Les nos 49 et 50 comportent chacun une frise en bas relief, méritant une mention spéciale.

La première (n° 49) représente un taureau marin, figure hybride rare. L'autre (n° 50) offre un sujet qui ne semble pas avoir été bien compris jusqu'à présent. Le catalogue de M. Sibenaler en donne la mention suivante : « Frise figurant un homme enfermé dans un cadre rectangulaire, les mains posées sur l'encadrement.

» Il semble être entraîné par un animal dont on voit la queue et que l'on peut ranger dans l'espèce bovine. La scène se passe dans un champ d'herbes ou de blés et s'explique difficilement.

» Dessiné par Prat, mais non décrit (1).

» Décrit mais non déterminé par Roulez (2). »

Voici comment ce sujet se présente : un homme, à demi-nu, marche à grands pas, de la gauche vers la droite de la composition. Il est courbé au-dessus d'une longue barre cylindrique, posée presque horizontalement, et sur laquelle il appuie les deux mains. On distingue l'arrière-train d'un animal (peut-être un bœuf) devant cette barre, dont l'une des extrémités était cachée par le corps du quadrupède, qui a disparu, tandis que l'autre extrémité paraît soutenue par une large lanière plate qui l'entoure et remonte perpendiculairement vers le haut du panneau. Dans le fond, une série de traits, les uns verticaux, les autres plus ou moins incurvés, atteignant la hauteur des genoux du personnage, peut simuler un champ de blé ou de hautes herbes; mais cette interprétation est discutable.

A mon humble avis, on peut voir dans cette composition la représentation d'un manège, analogue à ceux qui, de nos jours encore, servent à actionner certaines machines à battre le blé. Le mouvement est donné à la machine par la rotation sur son axe d'un arbre vertical, actionné lui-même par le bras horizontal auquel le bœuf est attelé, et que l'homme pousse de son côté pour aider l'animal tout en le dirigeant;

(1) PRAT, Atlas, 2^e série.

(2) ROULEZ, *Académie royale de Belgique*, page 652, n^o V.

la lanière qui soutient l'extrémité du bras horizontal se rattache, par un autre bras sans doute, à la partie supérieure de l'arbre. On emploie actuellement encore des broyeurs à mortier actionnés de la même façon.

Si l'interprétation que je propose se trouvait confirmée, le bas-relief d'Arlon établirait l'existence dès les premiers siècles de notre ère, soit d'une batteuse mécanique, soit de toute autre machine mise en mouvement au moyen d'un manège; cela n'aurait rien d'invraisemblable.

J'estime que l'intérêt du sujet de cette pièce se joint à son mérite artistique pour en justifier la reproduction par le moulage.

Une autre pièce, bien curieuse, figure au catalogue sous le n° 21. C'est une pierre longue de 1^m55, large de 0^m60 et haute de 0^m75, qui présente la forme d'un cube allongé surmonté d'une pyramide tronquée; c'était peut-être la base d'un obélisque ornant le cirque duquel proviennent les fragments de *spina* que possède aussi le Musée d'Arlon.

La partie pyramidale est couverte d'imbrications; deux des faces de la partie cubique sont brisées. Des deux faces qui subsistent, l'une, la plus étroite, porte en haut relief un lion, court et trapu, à tête énorme, frappante d'énergie sauvage et farouche. L'autre face est divisée en trois compartiments triangulaires par deux moulures qui partent des angles du bas et se rejoignent au milieu de l'arête supérieure. Dans le plus grand de ces compartiments, celui qui a pour base l'arête inférieure de la pierre, l'artiste a sculpté en bas relief une louve, assise, dévorant un enfant nu dont la tête et les épaules disparaissent dans la gueule du monstre. L'un des deux autres triangles est orné d'un grand

masque scénique barbu ; dans l'autre se trouvait sans doute un oiseau, à en juger par les indications de plumes qui subsistent ; mais la pierre présente là une cassure importante qui a emporté la majeure partie du sujet.

Beaucoup d'autres pierres seraient à signaler dans le superbe Musée romain d'Arlon ; je me bornerai à en mentionner spécialement deux, qui proviennent de fouilles opérées tout récemment à l'emplacement des anciens thermes, et ne sont pas encore cataloguées.

L'une est un bas-relief qui paraît représenter un gardien préposé à l'entrée du monument. Vu jusqu'à mi-corps, de face, il est vêtu du long manteau à capuchon appelé *paenula* ; il a la tête nue, le visage quelque peu rébarbatif, et tient de la main droite un bâton qu'il appuie sur l'épaule. Un personnage vu en trois quarts perdu, presque de dos, était représenté en conversation avec le précédent, faisant un grand geste de la main droite, qu'il élève au-dessus de la tête ; il n'en reste que cette main et la moitié du crâne.

L'autre pierre est un fragment d'inscription à la louange de l'hydrothérapie, semble-t-il ; les caractères sont plus réguliers et plus soignés que ceux de la stèle que j'ai signalée plus haut ; eu égard à cette différence, j'estime qu'il y aurait utilité à réunir, dans nos collections, ces deux spécimens de la paléographie romaine.

MM. Tandel, président de l'Institut archéologique du Luxembourg, et Sibenaler, conservateur du Musée d'Arlon, ont mis avec la plus extrême obligeance à la disposition de notre Comité tous les objets de leurs collections que nous jugerions opportun de faire mouler. Je dois signaler, à ce propos, que l'utilité des moulages que j'ai proposés ne se

borne pas au complément de nos collections : plus d'un Musée de l'étranger tiendra à en posséder des exemplaires et il n'est pas douteux que ces reproductions ne nous procurent l'occasion de réaliser d'avantageux échanges.

Le Musée de Luxembourg, si pittoresquement situé dans la vallée du Pfaffenthal, renferme les collections les plus variées : potiches, peintures et soies de la Chine et du Japon, armes du Congo, fragments innombrables de poteries anciennes étiquetés avec soin, fibules, médailles, monnaies ; fusils et shakos datant de cent ans autour d'une armure complète du xvi^e siècle ; vitrines renfermant une imposante collection de semelles de bottes ; boutons d'uniformes, figurines romaines et gréco-romaines, crânes et autres débris humains, quelques contre-cœurs de cheminée rongés par la rouille, tout cela voisine dans trois ou quatre salles, disposées avec autant d'ordre qu'il soit possible d'en apporter au placement, dans un espace aussi restreint, d'objets aussi nombreux et aussi hétéroclites. Il est bien regrettable qu'il n'en existe point de catalogue.

L'objet auquel les gardiennes du Musée semblent attacher le plus d'importance est un écrin contenant la truelle et le marteau qui ont servi au Grand Duc pour poser la première pierre du nouveau et splendide viaduc, le Pont Adolphe, qui enjambe la vallée de la Pétrusse.

Dans ce fouillis d'objets divers, il y a lieu de remarquer deux ou trois grands vases antiques d'une belle conservation et d'une forme très élégante ; des verres et quelques vases romains, une belle mosaïque romaine découverte à Méder-nach, de jolies figurines. Dans le jardin du Musée, une ou

deux pierres sculptées d'époque romaine, très frustes, et enfin deux monuments qui intéressent spécialement notre section : d'abord une *Piéta* du xv^e siècle, de grandeur demi-nature à peu près; la tête de la Vierge est demeurée pleine d'expression, en dépit de quelques mutilations, et ses vêtements sont remarquablement drapés; il manque au corps du Christ, assis sur ses genoux, la tête, le bras droit et une partie des jambes; ce corps n'en est pas moins resté des plus intéressants par son modelé large et savant. C'est une pièce de mérite, et j'estime qu'il y aurait lieu de faire des démarches pour en obtenir le moulage.

Le second monument, s'il est extrêmement curieux au point de vue de l'archéologie, est tout à fait dépourvu de mérite artistique. C'est l'une des trois ou quatre dalles funéraires reléguées dans un coin du jardin. Elle offre, en bas relief, l'effigie d'un personnage en robe demi-longue; au-dessus de son épaule droite on distingue un pot et un verre, au-dessus de l'épaule gauche, un grand et un petit pot.

L'inscription qui encadre la dalle, en caractères gothiques du début du xiv^e siècle, est ainsi conçue :

anno . Domini . mccc et xv . xiii kl aprilis . obiit . iacobus
dict / us . mont . filius / Petri victi ul.....mi (o?)....

La figure est naïve et mal proportionnée; mais cette pierre n'en n'offre pas moins le double intérêt d'une ancienneté respectable et d'une bonne conservation.

Bollendorf.

Sur la rive gauche de la Sure, entre Diekirch et Echternach, dans la forêt de Niederburg, à une demi-heure environ de Bollendorf (où s'éleva jadis une villa romaine) se

trouvent les restes d'un autel romain dédié à la déesse de la chasse, comme en fait foi l'inscription que l'on y lit encore :

DEAE. DIANAE
Q. POSTUMIUS
POTENS. V. S.

« Quintus Postumius Potens (éleva cet autel) à la déesse Diane, à la suite d'un vœu ».

Le monument à Diane offre cette particularité curieuse, qu'il est taillé — tel le grand Sphinx de Gizéh — à même le roc, dans une aiguille isolée. Trois des faces ont été simplement aplanies; la quatrième a été sculptée et représentait, dans la *cella* d'un petit temple *in antis*, la figure en relief de la déesse, debout sur un socle peu élevé, ayant à sa droite la biche traditionnelle assise, et peut-être aussi un chien (l'état de dégradation du monument ne permet pas d'être affirmatif quant à ce dernier). L'entablement du temple était soutenu, outre les antes, par deux colonnes isolées; le tout s'élevait sur un haut piédestal formé de deux gradins surmontés d'un dé portant l'inscription que j'ai donnée plus haut.

A une époque relativement peu éloignée de nous, au xvii^e siècle au plus tard, selon le docteur Hettner, toute la partie supérieure du monument fut détruite, jusqu'à la hauteur des genoux de la figure principale. La partie subsistante de l'autel de Diane mesure 3 mètres environ de hauteur sur 1^m47 de largeur. Il en existe un moulage au Musée provincial de Trèves.

Wasserbillig.

A l'extrémité de la petite ville de Wasserbillig, au delà du pont jeté au xv^e siècle sur la rivière la Sure, et tout à côté du poteau qui marque la frontière prussienne, se dresse un monument votif en pierre de taille d'un type assez curieux, mais dénué de mérite artistique.

C'est un pilier à section rectangulaire, légèrement rétréci de la base au sommet, supportant un panneau sculpté qui débordé des deux côtés, donnant à l'ensemble la silhouette d'une croix dont les bras seraient très larges et excessivement courts; la branche supérieure est arrondie en forme de petit fronton semi-circulaire.

Le panneau sculpté présente un Christ en croix, accosté de trois personnages : à sa droite la Vierge, à sa gauche Saint-Jean et un homme agenouillé, sans doute le donateur. Plus bas, sur la face antérieure du pilier, est sculptée en bas relief la figure de Saint-Nicolas, accompagnée de la traditionnelle cuvelle de laquelle émergent trois enfants.

Le travail n'est guère savant et les proportions des personnages sont peu observées. Il existe dans la rue principale de la localité un autre monument à peu près de la même forme, qui paraît constituer un type local assez original. Une remarque encore : dans le cimetière qui entoure la petite église de Wasserbillig, la plupart des tombes sont ornées d'une stèle de style gothique d'un type à peu près immuable et qui semble s'être perpétué par tradition d'année en année depuis une époque fort lointaine; car les plus anciennes sont visiblement copiées d'un spécimen authentique du xv^e siècle et elles-mêmes ont servi de modèles aux monuments plus modernes, sans que les sculpteurs se soient permis de variantes bien notables.

Cependant l'église elle-même, avec son porche surmonté d'un clocheton à lanterne, paraît remonter tout au plus à la fin du xvi^e siècle; ce temple à nef unique possède trois autels assez riches de l'époque de Louis XIV; mais l'édifice, peu intéressant en lui-même, a sans doute remplacé une église contemporaine du pont de la Sure, c'est-à-dire de la dernière période médiévale.

A peu de distance de Wasserbillig, le petit village d'Igel est traversé par la voie romaine de Trèves à Arlon et Reims, au bord de laquelle est érigé le beau monument funéraire que l'on dénomme vulgairement « Igeler Säule », *colonne d'Igel*. En réalité, ce monument n'a rien d'une colonne; c'est une construction à étages, sur plan rectangulaire, couronnée d'une sorte de dôme à quatre pans, donnant en coupe une ogive infléchie.

Igel.

L'édifice s'élève au centre d'une terrasse entourée d'une grille moderne, et à laquelle on accède par un escalier faisant face à la voie publique. Il comporte : un soubassement de quatre gradins à faibles retraites, dont les trois supérieurs sont décorés de sujets sculptés en bas relief; puis une *predella* supportant l'étage principal qui figure, sur chaque face, un portique entre deux pilastres corinthiens; au-dessus de l'entablement, un haut attique surmonté, sur chaque face, d'un fronton rectangulaire.

Tous les étages et toutes les faces de ce monument sont ornés de sculptures.

Sur la face principale, tournée vers la voie publique et exposée au sud, on voit successivement :

1^o Dans le fronton : Hylas enlevé par les nymphes. Le

fil d'Héraklès est debout au milieu de la scène; une nymphe lui saisit le bras droit, un amour retient son bras gauche;

2° Sur l'attique : plusieurs personnages (dont quatre bien visibles et les autres en relief perdu) semblent examiner une pièce d'étoffe;

3° Sur la frise du grand portique : des personnages assis autour d'une table; aux deux côtés, des serviteurs;

4° Dans le portique principal : les adieux des époux; deux personnages dont l'un au milieu (auquel manque le haut du corps depuis la poitrine) et un à sa gauche, se serrent les mains en se séparant; un autre (le Conducteur des Morts?) est debout, à droite; dans le haut de la baie sont suspendus trois médaillons circulaires encadrant chacun un buste en bas relief. Sur les faces des pilastres s'étagent quatre figurines de personnages nus, dans diverses attitudes de la danse; au-dessous des personnages principaux et entre les pilastres, une haute plinthe porte une inscription commémorative;

5° Sur la *prédella* est représenté l'intérieur d'une boutique de marchand de drap : clients, marchands à leur comptoir et dépliant des étoffes, scribe tenant le compte des ventes.

Cette scène rappelle celle qui figure sur la pierre n° 52 du Musée d'Arlon; en raison de ses dimensions, elle est plus complète et plus animée, mais en moins bon état de conservation.

Les sculptures du soubassement à gradins sont devenues indistinctes de ce côté.

La face qui regarde l'orient porte, dans le même ordre, les sujets suivants :

1° Le char de la Lune, attelé de chevaux marins ;

2° Le paiement de la dime ou des fermages : à gauche, un personnage assis et un autre debout devant une table ; de l'autre côté, deux autres hommes, dont l'un se penche pour déposer sur la table, son dû ;

3° Un intérieur de cuisine, où l'on voit s'empressez de toutes parts des cuisiniers et leurs aides, les uns à leurs fourneaux, d'autres près d'une table, d'autres encore apportant des victuailles diverses ;

4° Comme sujet principal, une scène mythologique : Achille plongé dans le Styx par Thétis.

Le bas de cette dernière composition est très dégradé ; les sculptures de la *prédella* et des gradins ont presque entièrement disparu.

Du côté du nord, où les sculptures sont le mieux conservées, on voit successivement :

1° Le Soleil, sur un char attelé de deux chevaux marins ;

2° Un jeune homme nu, entre deux griffons de grande taille ;

3° Deux mules chargées de marchandises et accompagnées de leurs conducteurs, franchissant une montagne ; l'une monte, l'autre descend ; un bâtiment avec fronton s'élève de chaque côté de la scène ;

4° La baie du portique est occupée par un zodiaque annulaire ; dans les angles, des masques d'adolescents personnifient les vents ; au centre du zodiaque est figurée l'apothéose d'Hercule ;

5° Deux hommes faisant démarrer, à la gaffe, une embarcation.

Le premier et le troisième des gradins historiés représentent des scènes de combat entre tritons et monstres marins; sur le gradin du milieu on voit une grande barque chargée de marchandises et halée par deux hommes, tandis qu'un troisième personnage (qui personnifie peut-être le fleuve) est à demi étendu sur le sol, à la gauche de la composition.

La face tournée vers l'ouest montre les sujets suivants :

1° Mars et Rhéa Sylvia. Le dieu de la guerre, portant la lance, le casque et le bouclier rond, s'avance vers la fille de Numitor, à demi-nue, assise sur le sol; cette composition est identique à celle qui figure sur le revers d'une monnaie d'Antonin le Pieux;

2° Une voiture à deux roues, attelée d'un cheval et contenant deux personnes, passant devant une borne milliaire;

3° Une file de personnages, porteurs de gibier et de poissons, se dirigent vers la cuisine représentée sur la face septentrionale de la frise;

4° Dans le portique, deux sujets superposés : l'un montre Persée délivrant Andromède; l'autre est en grande partie fruste et indéchiffrable;

5° Une voiture à quatre roues, tirée par trois chevaux et paraissant chargée de marchandises, passe dans un paysage.

Les sujets des gradins paraissent les mêmes que sur la face nord : combats de tritons contre des monstres marins; barque halée par des piétons et chargée de disques, qui représentent sans doute des bouts d'énormes pièces d'étoffe enroulées; car certaines des compositions que j'ai mention-

nées montrent que les défunts étaient à la tête d'une fabrique ou d'un important commerce de draperies.

Sur les quatre faces du monument se répètent, le long des pilastres, les quatre figurines de danseuses; ces figurines ont été signalées aussi sur plusieurs des pierres tombales du Musée d'Arlon.

Les faces tournées vers le nord et vers le sud sont d'un quart environ plus larges que les deux autres.

La pointe de la toiture supporte un amortissement d'une certaine importance; il présente d'abord un bloc quadrangulaire légèrement évasé vers le haut; chacune de ses faces porte deux serpents entrelacés, au dessous d'un masque, et chaque angle est flanqué d'une figure-caryatide; au-dessus, une terrasse sur chaque angle de laquelle est posé un buste colossal; au milieu, une sphère que domine un aigle aux ailes déployées, planant sur l'ensemble de l'édifice, à vingt-trois mètres au-dessus de la terrasse. Debout et tout contre l'aigle, se voit le corps d'un jeune garçon, nu (Ganymède?).

La largeur prise au gradin inférieur est d'environ cinq mètres.

L'exécution de ce monument paraît remonter à la seconde moitié du deuxième siècle de notre ère. La similitude, que j'ai signalée plus haut, du sujet de l'un des frontons avec le même sujet frappé sur une monnaie d'Antonin le Pieux, ainsi que le caractère général de la sculpture, tendraient à faire classer l'« Igeler Säule » parmi les œuvres du règne de cet empereur.

Ce tombeau monumental fut érigé, pour eux-mêmes et pour leurs parents, par Lucius Secundinius Aventinus et Lucius Secundinius Securus. Les Secundinii s'étaient,

comme en témoignent les sujets sculptés sur leur tombe, enrichis dans le commerce du drap et dans l'exploitation de vastes domaines ruraux.

C'est miracle vraiment qu'un édifice aussi délicatement ornementé, exposé depuis dix-huit siècles au bord d'une grand'route, aux intempéries comme aux actes de mauvais gré, soit parvenu jusqu'à nous dans un aussi bel état de conservation.

Il ne paraît pas avoir subi d'autre restauration que le remplacement de quelques blocs de grès, détachés de l'angle sud-ouest du soubassement.

Trèves.

Au moment de mon passage à Igel, on travaillait au moulage de ce monument, pour en enrichir le Musée provincial de Trèves. Au cours d'une conversation, confirmée ultérieurement par lettre, le savant directeur de ce Musée, M. le D^r Krueger, m'a fait savoir que nous pourrions obtenir, soit contre paiement, soit par voie d'échanges, des exemplaires des parties moulées.

Il existe au Musée provincial de Trèves une réduction du monument d'Igel de 2^m70 de hauteur, soit environ au neuvième de l'original.

Cette réduction, très fidèle et très habilement exécutée, a été faite il y a nombre d'années, par souscription; après le coulage des exemplaires destinés aux souscripteurs, les creux ont été abandonnés et se sont détruits; il n'en existe donc aucune épreuve dans le commerce.

J'estime qu'il serait très intéressant et très utile d'exposer dans notre Musée cette belle réduction du tombeau monumental romain, entourée des reproductions en grandeur

réelle des meilleures sculptures qui décorent l'original. J'ai appris que l'un des souscripteurs était disposé à se dessaisir de l'exemplaire qu'il possède. Il y a là une occasion qu'il importe de saisir, car il vaudrait mieux posséder l'un des exemplaires sortis du moule primitif qu'un surmoulage de celui qui appartient à la section de « la Belgique primitive » des Musées du Cinquantenaire. J'ai à peine besoin d'insister sur l'intérêt qu'offrirait ce mode de présentation, dans notre Musée, d'une série de fragments d'un monument, moulés sur l'original, à côté d'une réduction montrant l'ensemble de l'édifice lui-même, à une échelle assez grande pour permettre d'en bien apprécier les dispositions et les proportions, ainsi que le rôle joué dans sa décoration par les parties reproduites en grandeur d'exécution.

Le Musée provincial de Trèves possède quelques objets de l'antiquité égyptienne, notamment le beau coffre à momie de *Pisnif-Aanou, fille du prêtre du dieu Mentou, le seigneur de Thèbes*, provenant d'une pyramide de Saqqarah; on y voit aussi d'intéressants vases grecs; mais il est remarquable surtout par sa collection, extrêmement riche, de monuments romains, dont beaucoup sont d'une remarquable conservation, et par ses superbes mosaïques.

J'aurai peut-être l'occasion plus tard, lorsque nous disposerons de locaux plus vastes, d'émettre un vœu en faveur de l'acquisition des moulages de quelques-unes de ces belles sculptures, tels que certains sarcophages de Neumagen; en attendant, le monument d'Igel et les reproductions des monuments du Musée d'Arlon suffiront pour représenter très honorablement dans nos collections l'art funéraire romain dans nos contrées.

Nombreuses sont aussi les œuvres de la statuaire romaine qui n'appartiennent pas à l'art funéraire; parmi celles-ci, je signalerai, comme utile à posséder dans nos collections documentaires, une « pierre de carrefour », sorte d'*hermès quadrifrons* composé des têtes redoublées et adossées en croix d'Hercule et de Mercurius Viator. A signaler encore, la belle collection des bustes d'époque romaine, remarquable surtout par le soin avec lequel leurs auteurs se sont attachés à reproduire les traits des modèles; cette préoccupation des statuaires romains a permis de former à Trèves un fort intéressant groupe dit « des types ethnographiques » dans lesquels on distingue nettement, tout autant par les traits caractéristiques du visage que par la disposition des cheveux et de la barbe, les races latine, germanique, celtique, à côté des têtes qui décèlent une origine orientale, voire asiatique. Des maquettes, à une petite échelle, des Thermes et de divers monuments romains de Trèves, constituent des documents des plus instructifs.

Je ne puis omettre de mentionner, — pour mémoire, car ils s'éloignent du cadre de nos collections, — des vases antiques, dont plusieurs de toute beauté; une importante collection de verres; des objets de ménage, des figurines de bronze, des médailles, des fibules, des bijoux et des armes d'époques diverses; l'âge de la pierre, l'âge du bronze, la période hallstadtienne, les époques romaine, mérovingienne, romane et gothique, la Renaissance et même l'époque moderne (tissus et dentelles des deux derniers siècles) ont là des témoins nombreux et variés de l'activité de leurs artistes et de leurs artisans; du goût, de l'esprit d'invention et de l'habileté qu'ils déployèrent dans la pratique,

non seulement de l'Art proprement dit, mais aussi des arts dits mineurs et des industries artistiques.

Parmi les objets de nature à intéresser spécialement nos collections, je mentionnerai un très curieux chapiteau double, d'époque romane, haut de 0^m26, large de 0^m41. Il est décoré d'arcatures retombant sur des piliers trapus accouplés; au-dessus des couples de piliers se montrent les têtes barbues de marmousets qui se serrent la main au dessous des arcades. Ce morceau très original figurerait avec avantage dans notre série, assez pauvre encore, de chapiteaux historiés.

Les collections du Musée provincial de Trèves sont conservées dans un bel et vaste édifice moderne, très bien distribué; toutes les salles sont parfaitement éclairées.

Un bon guide-catalogue, abondamment illustré, dont l'auteur est le professeur docteur Hettner, se vend 1 mark 60 pfennig (2 francs). L'entrée de ce Musée n'est gratuite que le mercredi, le dimanche et certains jours fériés, de 11 à 13 heures; en autres temps, il est perçu un droit de 50 ou 75 pfennig.

L'intérieur de la cathédrale de Trèves était, au moment où j'y suis allé, encombré d'échafaudages qui en rendaient la visite assez difficile. Il n'y a d'ailleurs rien à signaler dans ce temple qui ne soit déjà connu; je me bornerai à mentionner, parmi les nombreux monuments funéraires qu'il renferme, ceux de Richard III, de Greiffenklaue (mort en 1351), de Jean III, de Metzenhausen (mort en 1340), dont les moulages ont été signalés dans mon rapport sur l'Exposition rétrospective des Beaux-Arts à Düsseldorf, en 1902.

On remarque à la porte sud-ouest de la cathédrale des

plaques de heurtoir circulaires, figurant une tête de lion entourée d'une inscription en caractères du XIII^e siècle, disposée sur deux lignes concentriques, et portant les mots suivants : « MAGISTER NICOLAUS ET MAGISTER IOHANNES DE BINCI NOS FECERUNT. »

L'église Notre-Dame, attenante à la cathédrale, possède un beau portail, tout enrichi de sculptures reproduisant des sujets bibliques; une autre porte, dans la sacristie, est remarquable par la luxuriance de sa décoration végétale, sculptée presque en ronde-bosse. Il existe dans le chœur de cette église un aigle-lutrin en laiton, fac-similé d'une œuvre du XIV^e siècle dont l'original doit être, ou je me trompe fort, le célèbre lutrin exécuté en 1572 par Jean Joses, de Dinant, et qui appartient à l'église Notre-Dame, à Tongres.

La même église renferme de nombreux autels et des monuments votifs de chanoines, du XVI^e au XVII^e siècle, peu intéressants en général; on y voit aussi un « Christ au tombeau » en figures de grandeur humaine, polychromées; plusieurs églises belges possèdent des monuments analogues, sans grande valeur artistique.

L'église Saint-Gangulphe possède un curieux bénitier portatif en bronze, que l'on a fixé à un pilier, près de l'entrée, au moyen d'un support moderne en fer.

C'est un bassin hémisphérique, avec trois pieds en forme de pattes d'animal; à l'extérieur, un peu au-dessous du bord, court une inscription en caractères gothiques.

Dans la même église se trouve une très ancienne cuve baptismale; c'est un bassin en métal en forme de cône tronqué, renversé, porté par quatre pieds. Il est renforcé par des cercles sur lesquels se lit une longue inscription

latine en capitales romaines mélangées de lettres *n* et *h* aux jambages terminés par des crochets — signe caractéristique de l'épigraphie de la fin du *xii^e* siècle. On a rendu cette cuve mobile en la posant sur une plate-forme à roulettes.

Le Musée provincial de Bonn est installé, comme celui de Trèves, dans un imposant édifice moderne, aux salles spacieuses, largement éclairées. Comme celui de Trèves aussi, cet établissement est riche surtout en antiquités de l'époque romaine : sarcophages, autels, bornes milliaires, etc., sans oublier les vases, les bijoux, les terres cuites diverses et de charmants petits bronzes. Je ne m'étendrai pas sur ces œuvres, dont il ne faut pas penser, au moins quant à présent, à obtenir des reproductions. On y voit aussi de belles parures provenant de tombeaux francs, et un certain nombre d'objets d'art de mérite, du Moyen âge et de la Renaissance.

Bonn.

Je citerai comme intéressants, à notre point de vue :

Pour l'époque romane : des chapiteaux et autres fragments d'architecture décorée de l'ancienne église abbatiale des Bénédictins de Brauweiler; un chapiteau historié de Siegbourg (*xii^e* siècle); un autre, polychromé, de l'église d'Oberpleis; un bas-relief du *xii^e* siècle provenant de la même église et représentant deux anges portant un calice entouré d'une gloire, entre deux bustes d'apôtres; un bas-relief avec sujet cynégétique, de l'église paroissiale de Remagen; un autre bas-relief, à sujet religieux, du commencement du *xiii^e* siècle; ce dernier est un moulage dont l'original appartient à l'église paroissiale d'Andernach; nous pourrions peut-être en obtenir un exemplaire.

Pour le moyen âge : un retable en pierre polychromée, de la fin du xv^e siècle, représentant des épisodes de la vie et de la mort de Saint-Jean-Baptiste (provient de l'église paroissiale de Lindern); une Piéta du xiv^e siècle; une Vierge avec l'Enfant Jésus, du commencement du xv^e siècle; des chapiteaux du cloître de Brauweiler.

Pour la Renaissance : un entablement de cheminée aux armes de la ville de Cologne; une série de figures en bois sculpté de la fin du xv^e et du xvi^e siècle, appartenant aux écoles rhénanes; des fragments de tombeaux de la seconde moitié du xvi^e siècle provenant de l'église collégiale de Saint-Goar; un bas-relief de pierre également du xvi^e siècle, qui passe pour avoir appartenu à la cathédrale de Bonn et représente les Vierges sages et les Vierges folles; un bas-relief en marbre, du xvii^e siècle, représentant la Sainte-Trinité; enfin, des bas-reliefs de même époque, avec sujets bibliques.

Je passe sous silence quantité d'objets d'art fort intéressants, mais dont la nature ne se rattache pas à celle de nos collections.

Le Musée provincial de Bonn n'est public que le jeudi, le dimanche et les jours fériés, de 11 à 15 heures; à d'autres heures et les autres jours, on paie une entrée de 50 pfennig le matin et 75 pfennig l'après-midi. Le guide se vend 60 pfennig (75 centimes); il ne renferme aucune illustration; mais le directeur, le docteur Hans Lehner, a entrepris la publication d'un ouvrage illustré d'après les photographies des monuments les plus intéressants et les plus instructifs. La première partie de cet ouvrage a seule été publiée jusqu'à présent; elle se rapporte aux monuments romains;

elle comprend 54 planches et 10 pages de texte et coûte 1 mark 50 pfennig.

Le Musée académique comprend une superbe collection de moulages d'œuvres antiques; nous en possédons une bonne partie; parmi les autres, en voici quelques-uns dont l'acquisition me paraît le plus nécessaire; certains ont été mentionnés déjà dans des rapports précédents :

1° La naissance d'Aphrodite; socle d'une statue d'un dieu de l'Olympe, décoré sur trois de ses faces de sujets en bas relief : au devant, Aphrodite sortant du sein des eaux, aidée de deux jeunes filles; sur l'un des côtés, une joueuse de flûte; sur l'autre, une jeune mariée portant un coffret à parfum. L'original en marbre, superbe exemple de la grâce et de la délicatesse de l'art ionien à la fin de l'époque archaïque, est conservé à Rome, au Musée des Thermes ;

2° La stèle d'Orchomène (actuellement au Musée d'Athènes) sur laquelle Alxénor, de Naxos, a représenté en bas relief le défunt jouant avec son chien, — très belle œuvre de l'école attique qui devrait depuis longtemps figurer en regard de notre moulage de la stèle d'Aristion ;

3° L'Héra archaïque de Samos, aujourd'hui au Musée du Louvre; spécimen précieux de l'art grec insulaire du début du v^e siècle avant notre ère, tout imbu encore des traditions de l'archaïsme, mais en possession de l'habileté, de la sécurité du ciseau qui devait porter cet art à son apogée un demi-siècle plus tard ;

4° La Nikè de Délos, marbre archaïque du Musée d'Athènes; figure courante et volante à la fois, qui dénote chez son auteur une hardiesse remarquable pour l'époque

en même temps qu'une conception fort juste de la grâce et de la légèreté du mouvement ;

5° La statue en bronze d'Hypnos, du Musée de Vienne, dans laquelle se devine toute l'élégance de l'époque de Praxitèle.

Je serais tenté d'ajouter à cette liste un imposant fragment des hauts-reliefs de l'autel de Pergame ; mais nous possédons déjà trois beaux spécimens de ces sculptures décoratives du n^e siècle avant Jésus-Christ, recueillies par le Musée royal de Berlin. La statue d'Hypnos est bronzée à l'imitation de l'original ; il en est de même des moulages de l'Aurige de Delphes, de l'Enfant à l'oie, du Génie suppliant, du Diadumène, d'après Polyclète....

Je ne puis omettre de mentionner, pour mémoire, la belle collection de vases peints, depuis les poteries primitives ornées de simples lignes brisées, jusqu'aux superbes pièces de céramique décorées de figures noires, de figures rouges et de figures rouges sur fond rouge pâle. Ces œuvres, il est vrai, n'ont pas de rapport avec nos collections ; mais je ne puis m'empêcher de leur rendre, en passant, le tribut d'admiration qu'elles méritent. Je me demande, d'ailleurs, s'il ne serait pas utile d'ajouter à nos moulages de vases sculptés quelques reproductions de vases peints, joignant à l'élégance de la forme la richesse de la décoration en couleurs ? Peut-être certaines de ces pièces pourraient-elles compléter heureusement la Section des Antiquités grecques ? C'est là un point que j'indique, en vue d'un examen ultérieur de la question.

Le Musée académique de Bonn est public les lundis, mercredis et vendredis, de 5 à 5 heures en été, de 2 à 4 heures en hiver. Il n'en existe pas de catalogue.

Le principal objet de mon passage à Cologne était la visite des magasins de M. Gerber, qui avait sollicité une commande de ses moulages, polychromés d'après les originaux.

Cologne.

C'est dans le grand quartier neuf, au nord-est de la ville, entre les rues nouvelles de Clèves et de Belfort, que M. Gerber a installé son vaste établissement qui comprend, outre ses ateliers et bureaux, d'importantes galeries d'exposition permanente; galeries encombrées d'un nombre considérable de moulages bronzés, ivoirés, patinés, marbrés, polychromés, les uns en fac similés des originaux, les autres imitant une matière autre que celle de l'original.

La faculté de peindre le plâtre en tons divers, d'en faire à volonté du bois, du marbre, du bronze, de l'ivoire est un avantage pour les amateurs en général : tel buste, telle statue qui leur plaît surtout et conviendrait par sa silhouette et ses dimensions dans tel coin de leur salon, ne s'y verrait pas bien, étant en bronze ou en vieux chêne; on en fait du marbre blanc — et l'objet se détache agréablement dans la pénombre. Telle autre sculpture dont l'original est un marbre ne serait pas en harmonie avec le reste du meuble : le moulage est bronzé en vert, en bleu, en brun, et paraît sortir des fouilles de Pompéi ou d'Herculanum, ou venir en droite ligne d'une ancienne collection florentine. Il y a là, je le répète, un avantage pratique pour l'acheteur de moulages qui attache plus d'importance à l'effet produit par la pseudo-cœuvre d'art qu'à la sincérité de la reproduction.

A la vérité, le mal n'est pas grand au point de vue de l'art, lorsque l'on se borne à la transposition d'une matière en une autre matière de texture à peu près analogue : on

peut dorer le moulage d'un original en bronze, marbrer celui d'une statue de pierre — ou vice-versa — sans grand inconvénient ; j'ai vu chez M. Gerber deux moulages d'une tête d'Aphrodite trouvée à Tralles, qui appartient à la collection Kaufmann, à Berlin ; l'un était peint en imitation de pierre blanche patinée, l'autre marbré d'après l'original ; si j'avais eu à choisir, toute abstraction faite de la vérité historique, j'aurais choisi le premier, dont l'aspect me plaisait plus que celui du moulage en faux marbre — peut-être parce que la matité de la pierre blanche est plus facile à imiter en peinture que l'éclat terni du vieux marbre. L'essentiel est que la pierre reste une pierre, et le métal, un métal ; il ne faut pas que sous une imitation de marbre, si parfaite soit-elle, l'observateur quelque peu attentif remarque les pores du bois, ou le coup de pouce imprimé par l'artiste dans la cire ou dans la terre glaise — témoins irréfutables qui décèlent aussitôt le mensonge de la copie. Le moulage d'un original en cire ou en terre cuite pourra être bronzé, puisque l'œuvre en bronze n'est elle-même qu'un moulage en métal coulé dans l'empreinte d'un original en cire ou en terre ; mais il ne pourra être enduit d'une imitation de bois ou de pierre sans risquer de porter en lui-même la preuve manifeste d'une contre-vérité.

Cela ne peut s'appliquer toutefois qu'aux moulages vendus aux amateurs ; pour les collections des Musées, aucune transposition de matière n'est admissible ; il faut l'exactitude absolue, le *fac simulé* dans l'acception la plus rigoureuse du terme ; si l'imitation ne permet pas d'y atteindre, il faut renoncer à l'imitation.

Les moulages que nous exposons sont des reproductions

rigoureusement exactes de *la forme* des originaux ; si nous voulons en reproduire aussi *la couleur*, il faut que cette reproduction soit aussi rigoureusement exacte, ou qu'elle ne soit pas. Ce n'est pas, bien entendu, que nous venions tromper le public en lui offrant des fac similés qu'il puisse confondre avec les originaux ; c'est un cas de conscience, un devoir de probité pour les administrateurs d'un Musée, d'avertir les visiteurs qu'on leur montre une imitation parfaite, ou bien que l'on se borne à leur montrer la grandeur et la forme exactes d'une œuvre dont l'original est en telle ou telle matière.

Est-ce à dire que, dans le cas où l'imitation rigoureusement exacte des matières et des tons serait possible, il faudrait nécessairement étendre la polychromie à *tous* les moulages de notre Musée? J'hésite moins que jamais à répondre : Non ! Car la visite des magasins de M. Gerber, tout en me laissant une impression très vive d'admiration pour la perfection de ses procédés, m'a démontré une fois de plus les grands dangers d'une polychromie générale : manque d'harmonie, d'équilibre, dans la réunion de certains objets que la nécessité d'une présentation méthodique nous oblige à grouper ; empêchement, pour les personnes qui viennent étudier chez nous la science primordiale de la forme, de voir bien nettement les lignes dont les finesses, que la teinte claire met en évidence, s'atténuent et se perdent dans l'ombre des couleurs ; difficulté de l'étude comparative de la plastique pure, car s'il est facile de comparer, au point de vue des formes, un plâtre à un plâtre, il est beaucoup moins aisé de comparer un bronze à un marbre, certains tons atténuant, « mangeant » les lignes. De là aussi, état d'infériorité dans lequel se trou-

verraient placées certaines reproductions : tel vieux bronze, qui se détache et se détaille à merveille dans le grand air d'une place publique, sous le ciel italien, deviendrait noir et massif dans le jour terne de notre climat et sous le plafond d'un Musée ; pour le mettre en valeur il faudrait en atténuer la teinte, c'est-à-dire commettre intentionnellement une inexactitude que nos principes mêmes doivent répudier.

Est-ce à dire, maintenant, que la polychromie doive être systématiquement proscrite d'un Musée de moulages ? Non encore ; mais son application est avant tout une question de tact et d'opportunité. Une imitation sincère, bien entendu, rendra souvent de réels services : le fac simulé d'un objet, placé à côté de son moulage en blanc, mettra en évidence les modifications *apparentes* que subit la forme lorsqu'elle est revêtue de telle ou telle couleur. C'est donc dans cet ordre d'idées que j'ai proposé, il y a plusieurs années déjà (1), de placer à côté de certains grands moulages un fragment peint ou métallisé d'après l'original ; cela a été réalisé en partie : déjà on a placé deux panneaux bronzés de la porte du Dôme d'Hildesheim et une face polychromée de chacun des tombeaux de Marie de Bourgogne et de Charles le Téméraire, à proximité des moulages de l'ensemble de ces monuments. Cette mesure devrait être généralisée ; j'ai préconisé jadis l'exécution d'un compartiment polychromé de la grande frise de l'hôpital de Pistoïa ; on pourrait marbrer aussi, d'après les fragments conservés au British Museum, les moulages séparés de la frise du Parthénon ; toutefois, je le répète, la condition *sine qua non* de ces imitations est

(1) Rapport de voyage à Londres, en 1899.

qu'elles soient faites à côté de l'original; même dans cette condition il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire d'atteindre à la fidélité absolue de la reproduction; nous avons été témoins, il n'y a pas bien longtemps, des difficultés qu'a éprouvées un spécialiste rompu au métier pour reproduire fidèlement, d'après la statue authentique qu'il avait sous les yeux, la patine du bronze du Septime Sévère; et cependant, le plâtre se prête infiniment mieux à la métallisation qu'à l'imitation des veines du bois ou du marbre.

Les œuvres les plus susceptibles d'une imitation parfaite sont, outre les métaux, les bois peints et les faïences polychromes. J'ai remarqué dans les magasins de M. Gerber d'admirables fac similés, en tous points dignes de ce nom; notamment une Madone de Luca della Robbia, du Musée de Florence, et des anges en bois peint et doré, de Veit Stoss (à Nuremberg), dont je souhaiterais enrichir nos collections. Quant aux œuvres en bronze, je ne puis que réitérer le vœu, admis déjà par notre Comité, de voir entrer dans notre Musée les fac similés, si habilement exécutés par M. Gerber, des deux œuvres magistrales de Pierre Vischer: la statue d'Arthur, roi d'Angleterre, et celle de Théodoric, roi des Goths, qui font partie de la Garde d'honneur du tombeau de Maximilien I^{er}, à Innsbruck.

Ces vœux me tiendront lieu de conclusion.

HENRY ROUSSEAU.

Mousty, le 31 octobre 1907.

TABLE DES MATIÈRES.

| | Pages. |
|--|--------|
| Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des Monuments en 1907 | 5 |
| Actes officiels. — Nomination de membres correspondants | 15 |
| Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1907 | 15 |
| Nécrologie. — Décès de M. AUGUSTE VAN ASSCHE | 57 |
| Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1907 | 41 |
| Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1907 | 59 |
| Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1905, par M. HENRY ROUSSEAU | 89 |
| Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1907 | 105 |
| Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1907 | 151 |
| Commission royale des Monuments. — Séance générale préparatoire du 26 octobre 1907 | 155 |

| | |
|--|-----|
| Commission royale des Monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 28 octobre 1907. Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT | 157 |
| Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1907. | 505 |
| Rapport sur les travaux de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1906, par M. HENRY ROUSSEAU | 517 |
| Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux, par M. HENRY ROUSSEAU. | 559 |

PLANCHES.

| | Pages. | |
|-----------------------------|--------|---|
| Église d'Assenede | 125 | ✓ |
| Flèches de tours | 294 | ✓ |

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00666 1090

